U d'/of OTTAWA
39003002849577

Universitas
BIBLIOTHECA

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lagrceavantal00monc

LA GRÈCE

AVANT ALEXANDRE

Tous droits réservés.

Cet ouvrage a été déposé au Ministère de l'Intérieur
en juin 1892.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE ILLUSTRÉE

LA GRÈCE

AVANT ALEXANDRE

ÉTUDE SUR LA SOCIÉTÉ GRECQUE

DU VIe AU IVe SIÈCLE

PAR

PAUL MONCEAUX

PARIS

ANCIENNE MAISON QUANTIN

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

7, rue Saint-Benoît

MAY & MOTTEROZ, DIRECTEURS

BIBLIOTHECA

DF
22
.M73
1892

INTRODUCTION

La Grèce antique a reçu d'une fée bienfaisante le don de l'éternelle jeunesse. Elle paraît bien loin dans l'ordre des temps. Elle est tout près de nous par l'action directe ou indirecte qu'elle continue d'exercer sur les intelligences. Platon voyait dans toute science une réminiscence ; les modernes semblent lui donner raison ; bien souvent l'on trouve chez les vieux Hellènes l'esquisse de nos idées, de nos inventions, de nos œuvres d'art, même de nos révolutions. Religions, lois, vie publique et privée, fêtes, arts et sciences, tout dans l'Europe moderne porte la marque du génie grec ; et le progrès n'est parfois qu'un inconscient retour à ce passé lointain ou la mise en œuvre d'une vieille idée. L'Europe serait peut-être encore peuplée d'anthropophages bizarrement chevelus et tatoués, si le déluge de Deucalion avait noyé toute sa race ; en tout cas, le cerveau d'un Européen serait tout autrement façonné.

Ce rôle des Hellènes, c'est un des plus singuliers phénomènes de l'histoire. Ils occupaient dans la péninsule des Balkans un territoire minuscule et pauvre, dont on ferait tout juste une province d'un grand État moderne. Et ils ont eu beau envahir les îles, jeter des colons sur toutes les côtes de la Méditerranée : ils n'ont jamais été que cinq à six millions. Enfin, c'est en moins de cinq siècles qu'ils ont accompli leur œuvre. On vante justement les avantages de leur climat, la structure de leur pays, leur situation géographique. On observe avec raison que la race hellénique est venue à point pour hériter de l'Orient et civiliser l'Occident. Évidemment elle a été bien servie par les circonstances. Mais tous ces faits extérieurs ne suffisent pas à

expliquer la tâche accomplie. Il faut analyser surtout l'élément irréductible, la valeur de la race.

Nous ne trouvons pas là, comme ailleurs, une foule anonyme que mènent quelques personnes supérieurement douées. Comme les magistrats de Sparte dans l'assemblée de leurs concitoyens, les grands hommes de l'ancienne Grèce n'étaient que les premiers parmi des égaux. Aujourd'hui encore on ne peut converser sans étonnement avec un palikare ou un berger, sur un roc perdu de la Morée ou de l'Archipel. Il est ignorant, absolument illettré, souvent vêtu de peaux de bête; mais il saisit tout, parle bien, comprend le beau, philosophe, manie l'idée abstraite. En aucun pays l'on ne remarque chez les gens du peuple, étrangers à toute éducation, tant de dons naturels. Vous pourrez détester le Grec : il ne vous sera jamais indifférent. Pour comprendre l'histoire de cette race, il faut observer l'individu.

Il est d'ordinaire bien bâti et musclé, bien pris dans sa taille. La vivacité de l'œil, la ligne droite du nez, le dessin régulier de la lèvre, les fines moustaches, l'émail des dents blanches s'encadrent à merveille dans l'ovale du visage qu'enferme une chevelure abondante, légèrement ondulée, le plus souvent brune, parfois blonde. La souplesse des reins, l'aisance du geste, la noblesse de l'attitude attestent un corps sain et vigoureux, endurci à la fatigue, mais non surmené, jamais courbé par l'abus du travail des mains, jamais alourdi par l'excès de nourriture et de boisson. On se sent en présence d'une race sobre, satisfaite de peu, où l'organisme humain n'est pas faussé de bonne heure par le vice, où le bel enfant aux cheveux bouclés deviendra un vieillard à la taille droite. Dans le corps comme dans l'esprit, tout est proportion, harmonie et gaieté. L'intelligence, finement aiguisée, ne s'engourdit ni dans la paresse ni dans le rêve. Elle est faite de bon sens, de netteté, de curiosité, d'un aimable égoïsme qui se plaît pourtant au spectacle de la vie des autres, aux conversations et aux jeux. La pensée, toujours précise, s'analyse volontiers elle-même, se traduit naturellement en mots heureux, va au-devant d'autrui et semble appeler la contradiction. Le Grec aime la ville, l'assemblée, la discussion, les voyages; il recherche toutes les occasions de voir et de raconter ce qu'il a vu. Il est ambitieux, mais sans être tout à fait la proie ou la dupe de son ambition ; l'attente de

l'avenir ne l'empêche pas de jouir du présent. Il a de généreux sentiments, qu'il raille volontiers, des passions, dont il est rarement esclave, beaucoup de défauts et très peu de vices. Il estime fort l'argent, ne s'embarrasse guère de scrupules, confond le beau et le bien. Il est tout à l'impression du moment ; il dit le contraire de la vérité, puis oublie qu'il a menti ; il demande un service, puis ne se souvient pas qu'il l'a reçu. Avec cela, rancunier et jaloux, pas toujours brave, sauf en paroles. Mais, s'il n'a pas la menue monnaie du courage, il en a tout l'essentiel. Il est prêt aux derniers sacrifices pour ses deux grandes passions, sa curiosité, son amour de l'indépendance. Il court le monde pour s'instruire ; pour sa liberté, pour la défense de l'hellénisme, il donne tout, même sa vie, même son argent. Il tient à ses dieux, mais ruse avec eux et les trompe, comme de simples mortels. Il n'admet point qu'on touche à la borne qui marque sa propriété, mais il empiète volontiers sur le voisin. Il entend être maître dans sa maison, mais n'opprime pas les siens, et d'ailleurs ne les voit guère ; car il vit sur la place pour ses affaires ou celles de l'État. Économe et simple dans sa vie privée, il veut que ses magistrats ne lésinent point, que sa ville soit la plus belle et ses dieux les mieux logés. Il accueille volontiers l'étranger, mais se montre impitoyable pour le vaincu. Il voit des ennemis dans les citoyens des villes voisines, sauf aux jours des fêtes solennelles qui réunissent tous les Hellènes ; car il oublie alors son égoïsme et ses rancunes dans la fierté qu'il éprouve, en face des barbares, à se sentir d'une race supérieure.

Fierté patriotique, amour de l'indépendance, curiosité toujours en éveil, respect pour l'argent, bon sens et gaieté, netteté de l'intelligence, équilibre de l'âme et du corps, voilà l'individu. Telle est aussi la race. Ses défauts l'ont servie comme ses qualités. Son instinctive curiosité l'a tournée de bonne heure vers les peuples d'Orient, ces premiers nés de la civilisation, et lui a épargné les longs tâtonnements. Par leur vive intelligence et leur sens pratique, les Hellènes se sont défendus contre les dangers d'une paresseuse imitation ; ils ont su au contraire simplifier et féconder les inventions ou les idées de l'Égypte et de l'Asie ; ils les ont si bien transformées qu'ils semblent avoir découvert la poésie et les sciences, l'art et l'industrie, le théâtre, toutes les joies de l'existence, et la vie publique dans son infinie complexité. A force de patriotisme et d'ambition, ils ont

arrêté le flot des barbares, sauvé pour les races à venir cette civilisation si riche et si nouvelle, dont ils ont su cueillir le fruit après la fleur. Par goût des aventures, par amour de l'argent, ils ont longé sur leurs vaisseaux et peuplé de leurs colons tous les rivages de la Méditerranée, ils ont appelé à la vie intellectuelle et industrielle les jeunes nations de l'Occident, et inauguré avant les Romains, leurs dociles élèves, l'histoire universelle. Ils ont été et restent encore, pour qui veut remonter aux origines, les grands éducateurs du monde moderne. Politiques, savants, artistes et lettrés, nous devons tous beaucoup à l'antique Grèce, dont nous sommes les héritiers reconnaissants ou les fils ingrats.

On se propose ici d'en esquisser le portrait historique. Depuis cinquante ans, l'étude plus approfondie des textes et des monuments, les progrès de l'épigraphie et de l'archéologie, les recherches patientes et fécondes de l'érudition contemporaine, beaucoup de fouilles heureuses ont révélé la Grèce sous bien des aspects nouveaux. Historiens, antiquaires et critiques l'ont disséquée dans l'infiniment petit de ses institutions, de ses idées et de ses mœurs. Mais, à trop analyser le détail, à trop isoler les traits, on risque de mal voir la puissante harmonie de l'ensemble, comme un praticien qui moule successivement la tête, le buste et les membres d'une statue en terre. On voudrait en ce petit livre dégager la physionomie complexe du peuple hellénique, démêler ses idées sur la religion et la propriété, sa conception de la famille, de l'État, de l'unité nationale, de l'art et de la vie; réunir enfin les principaux traits de la Grèce antique, pour dresser la figure dans sa beauté vraie.

LA GRÈCE

AVANT ALEXANDRE

CHAPITRE PREMIER

LA RELIGION[1]

Toute l'âme de la Grèce est dans ses dieux. La religion avait façonné à l'origine toutes les institutions. Elle présidait à tous les actes des individus et des cités. Même quand elle eut perdu en partie la direction des intelligences, elle vécut toujours dans les pratiques, dans les mœurs, dans l'imagination des artistes et des poètes. C'est le trait dominant dans la physionomie du peuple grec.

Les dieux helléniques ont une triple origine. Les uns, par un lent travail de l'esprit, se sont séparés des forces naturelles qu'ils personnifient. D'autres sont nés du culte rendu aux ancêtres et aux morts. D'autres enfin, des étrangers ceux-là,

1. Gerhard, *Mythologie grecque*, 1854; Preller, *Mythologie grecque;* Braun, *Kunstmythologie;* Maury, *Histoire des religions de la Grèce*, 1857; Schömann, *Antiquités grecques*, tome II; Nägelsbach, *Homerische Theologie;* J. Girard, *le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle;* Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 1879; Overbeck, *Griechische Kunstmythologie*, 1871; Collignon, *Mythologie figurée de la Grèce* (Quantin); Fustel de Coulanges, *la Cité antique;* L. Ménard, *du Polythéisme hellénique*, et *la Morale avant les philosophes;* Denis, *Histoire des idées morales dans l'antiquité;* Havet, *le Christianisme et ses origines;* Dittenberger. *Gottesdienstliche Alterthümer*, etc.

sont venus d'Orient, tout constitués et déjà grands. Les caractères primitifs de ces divers dieux se conservèrent longtemps dans les superstitions de la foule, dans les symboles et les cérémonies mystiques de certaines religions spéciales. Mais d'instinct les Hellènes modelèrent de plus en plus la divinité sur l'homme.

Avec leur netteté d'esprit, leur vivante imagination, ils se sont fait des dieux qu'ils pussent aisément voir et comprendre. Ils ont vite transformé ces forces naturelles et ces âmes des morts qu'ils avaient adorées d'abord dans un recueillement d'épouvante. Ils ont découvert des êtres presque humains dans le domaine des ombres, dans l'air, dans les eaux, dans le tonnerre et les fureurs déchaînées des éléments. Ils ont apprivoisé ces dieux d'Orient, mystérieux et rébarbatifs, à peine dégagés des formes animales; ils ont habillé ces monstres fantasques à la mode hellénique. L'imagination populaire, tenue en éveil par les poètes et les sculpteurs, précisa peu à peu la physionomie des divinités, leur caractère et leurs attributs, leurs généalogies, leurs exploits et leurs amours. Pour être sûre d'aimer ses dieux, la Grèce les fit à son image.

Tous ces êtres divins étaient jaloux de leur indépendance réciproque, autant que deux cités voisines. La religion était essentiellement locale. Chaque pays, chaque état, chaque tribu, chaque famille, même chaque individu avait ses dévotions particulières. Certaines grandes divinités sont connues partout; mais, suivant les contrées et les villes, on ajoute à leur nom divers qualificatifs pour les rattacher plus étroitement aux habitants de la région. Les dieux s'unissent entre eux comme les hommes qui les adorent. Tout événement de la vie des peuples a son contre-coup sur l'Olympe ou parmi les hôtes mystérieux des vallons et des grottes. La participation au même culte suppose une parenté de race ou une communauté d'intérêts. Et l'histoire des dieux n'est qu'une conséquence de l'histoire des hommes.

Anthropomorphisme, relation étroite entre le culte et les habitants d'une contrée, d'une ville, voilà les deux caractères principaux du polythéisme hellénique.

Tous les dieux de la Grèce ont un air de parenté. Il est vrai que la nomenclature et la hiérarchie divines changent d'une région à l'autre; le système des douze Olympiens n'est pas le même en Elide qu'à Athènes; dans ce cénacle chaque cité introduit quelqu'un de ses favoris. Mais partout les mêmes idées religieuses ont déterminé la création de cultes analogues. Dans le panthéon de tous les pays grecs on trouve, à la fois, des démons, des héros, qui représentent les ancêtres divinisés et en qui l'on adore les fondateurs d'une ville, les éponymes d'une tribu, les patrons d'un métier; des dieux secondaires, qui personnifient les accidents naturels ou les passions humaines, comme les Nymphes, les Satyres, les Curètes, les Vents, les Amours, les Charites, les Victoires; puis des intrus, les dieux d'Orient, chers aux esclaves et aux gens du peuple, quelquefois adoptés par l'État, d'ordinaire honorés par les confréries dans l'ombre des mystères; enfin les grands dieux nationaux, entrevus sur l'Olympe autour de Zeus, et connus de toute la Grèce parce qu'ils personnifient les phénomènes les plus généraux de la nature. Dans l'infinie variété des religions locales se démêle aisément l'unité de l'idée divine.

Un Grec pense de ses dieux tout ce qu'il lui plaît; sauf dans quelques cultes secrets, il n'enchaîne point son esprit à une croyance précise, à des dogmes. Mais il ne doit rien négliger des pratiques, des rites traditionnels. La vraie piété, faite de désintéressement et de foi, n'est connue que des âmes d'élite et des mystiques. Pour la foule, le culte est une sorte de contrat entre l'homme et la divinité.

La prière se mêle à tous les événements de la vie, parce qu'à tous les moments il est prudent et avantageux de mettre les dieux de son côté. On les prend à témoin des serments et des traités, des malédictions, des imprécations privées ou

publiques. On n'approche point de leurs autels sans se purifier, par un raffinement de pieuse et prévoyante politesse. Dans la crainte de leur déplaire, on se soumet aux cérémonies expiatoires après un deuil, un meurtre involontaire ou une épidémie.

On n'entreprend rien sans consulter les dieux. Pour connaître leur avis, on invente mille ruses. Parfois ils se manifestent directement, en songe ou même pendant la veille. Mais, le plus souvent, on doit recourir à tous les artifices de la divination[1]. On interprète les signes de tout genre. On fait parler les dieux dans le vol des oiseaux, dans les phénomènes météorologiques, dans les entrailles ou les peaux des victimes, dans le jeu de la flamme ou de la fumée d'encens, dans le pétillement des grains de blé ou d'orge, dans les mots entendus par hasard, dans les bourdonnements d'oreilles, dans les éternuements. Pour plus de sûreté l'on s'en rapporte à la voix prophétique ou à l'expérience des sibylles et des devins, dont beaucoup jouent un rôle officiel dans l'État. Surtout l'on s'adresse aux oracles, si populaires qu'on en compte plus de deux cents dans les divers pays grecs. L'avenir s'y révèle dans l'ombre d'une grotte ou les tièdes exhalaisons d'une crevasse, par des mots et des phrases comme à Delphes, à Didymes et à Claros, par des signes naturels ou artificiels comme à Dodone et Olympie, par des rêves et des apparitions nocturnes comme dans l'antre de Trophonios et dans les sanctuaires d'Asklépios, par l'évocation des morts comme au cap Ténare et au lac Averne. Les dieux prophétisaient de tant de façons et en tant d'endroits, que les pauvres humains étaient souvent réduits à choisir entre les conseils ou à se moquer de tous.

Chaque dieu a son domicile favori. L'un se plaît sur la montagne, un autre sous terre, d'autres dans les eaux, dans les forêts, dans les grottes. Aussi l'on va honorer chaque divi-

1. Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*, 1880.

nité près de son domaine préféré, sur l'escarpement d'un rocher, dans une caverne, au bord de la mer ou d'une source, dans les bois. A la ville, les principaux sanctuaires se groupent loin de la foule, sur une acropole; mais l'on adore naturellement sur la place les dieux de l'Agora, Hestia au Prytanée, les dieux marins sur la côte, les divinités infernales à l'entrée d'une grotte, Hermès et Apollon dans les carrefours, dans les

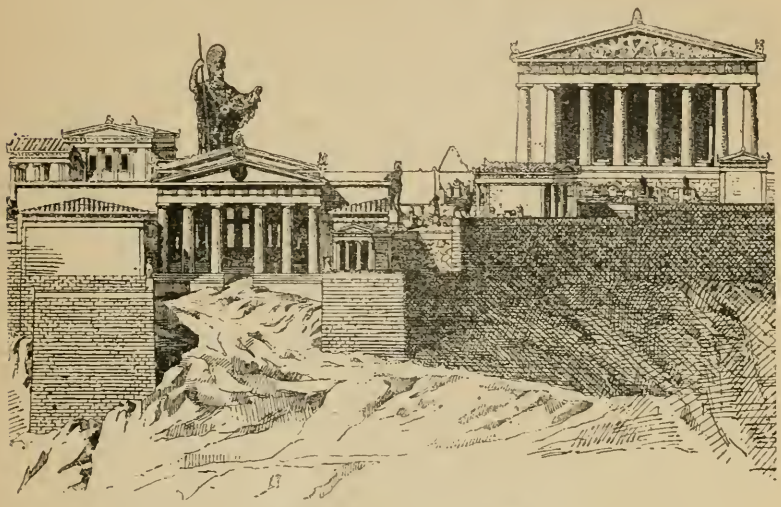

L'acropole d'Athènes. (Restauration de M. Lambert.)

gymnases et le long des routes. La piété se morcelait à l'infini, parce que partout se cachait quelque hôte divin. Et l'on avait beau pouvoir compter sur la bienveillance des grands dieux; il était sage de ne point négliger les petits, d'autant plus redoutables qu'ils se mêlaient plus familièrement à la vie.

Longtemps on consacra simplement aux divinités un tertre de gazon, un amas de branchages ou de pierres, un tas de bûches, une cabane de bois, un monticule d'ossements et de cendres. Plus tard, on éleva des autels de pierre, ronds ou

quadrangulaires, ornés de cornes, entourés d'un mur bas, d'une corde ou d'une chaîne. Autour de l'autel on réserva le domaine sacré, le téménos, souvent planté d'arbres et fermé de murailles. Le dieu était là chez lui. Par une conséquence très logique, on imagina de lui bâtir une maison sur son terrain : cette habitation divine, c'est le naos, le temple.

C'est surtout par des sacrifices qu'on gagne la faveur d'un dieu. Il ressemble si bien à un homme qu'évidemment il ne peut se passer de manger et de boire lui aussi. Le difficile, c'est de connaître ses goûts et la façon dont il entend être servi. Le fidèle doit se conformer aux règles d'un rituel prodigieusement minutieux et compliqué. Naturellement l'on se gardera de tout ce qui pourrait offenser le dieu. Le corps, les mains, les objets employés seront d'une propreté irréprochable. On s'habillera de blanc. On s'aspergera d'eau bénite à l'entrée du temple. On y apportera une conscience pure.

Primitivement, les divinités grecques aimaient surtout le sang de l'homme. Même à l'époque historique on offrait encore des sacrifices humains. Avant la bataille de Salamine, le devin Euphrantidès entendit éternuer à sa droite, au moment où l'on amenait trois prisonniers perses : il déclara que les dieux voulaient du sang et fit immoler les captifs malgré l'opposition de Thémistocle. Peu à peu l'imagination populaire se révolta contre cette coutume barbare. Aux fêtes de Zeus Lykeios, quiconque mangeait de la chair humaine était, dit-on, changé en loup. Là où se maintenait l'usage de ces horribles cérémonies, on en atténuait l'horreur par divers moyens. A Leucade, pour calmer Apollon, on devait chaque année sacrifier un homme : mais on désignait un criminel, on le garnissait de plumes d'oiseaux, puis on le jetait dans la mer du haut d'un rocher; s'il vivait encore après sa chute, une barque le recueillait et le transportait hors du pays. Souvent aussi l'on cherche à tromper la divinité sanguinaire par d'ingénieuses

substitutions. A Ténédos, Dionysos exige qu'on lui immole un enfant : on choisit la plus belle vache du pays, on la soigne comme une femme jusqu'au jour où elle met bas; le veau est élevé comme un garçon, habillé, chaussé de cothurnes; on le prend si bien au sérieux que, le jour où on l'immole, le sacrificateur s'enfuit au plus vite sur le rivage, suivi de près par les malédictions de la foule et une grêle de cailloux. A mesure que les mœurs s'adoucirent, on vit ainsi se substituer aux victimes humaines d'innocents symboles.

Les dieux se montraient moins accommodants, quand il s'agissait des animaux. Des dévots économes imaginaient bien d'offrir des moutons et des bœufs en pâte ou en argile, des pommes et des concombres ornés de bois sculptés qui imitaient des pieds et des cornes de bêtes. Le plus souvent, les dieux n'étaient point dupes, et ils réservaient leur faveur aux dévots qui amenaient des animaux en chair et en os, bœufs ou moutons, porcs ou chèvres, ânes ou chiens, oies ou poulets. Le rituel de chaque temple fixait les préférences du dieu et tous les détails du sacrifice, déterminait la part du prêtre et celle du fidèle.

On n'immolait guère de victimes que les jours de fête ou dans les occasions solennelles. Dans la pratique ordinaire du culte, les dieux se contentaient des prémices des champs, des fruits, des plats d'orge, de froment ou de lentilles, des branches d'oliviers entrelacées de bandelettes, des gâteaux de toute forme. Après les libations de miel, d'huile et de vin, au milieu des fumées d'encens, les fidèles plaçaient leurs offrandes sur l'autel d'où elles disparaissaient mystérieusement au grand profit des serviteurs du dieu.

Les prêtres sont seulement les gardiens du temple et des traditions. Ils veillent à l'observation des rites et entretiennent les autels. Ils n'enseignent pas de doctrine et n'ont pas d'autorité hors du sanctuaire confié à leurs soins. Ils contrôlent plutôt qu'ils ne dirigent les cérémonies. Les vrais chefs du

culte, c'est le père de famille pour la religion domestique, les magistrats pour les religions publiques.

Le culte consacre le lien du sang ou l'association politique. Chacun doit adorer les dieux de tous les groupes naturels ou sociaux auxquels il appartient. La religion, autant que la parenté ou la communauté d'intérêts, constitue la famille, la phratrie, la tribu. L'État lui-même est d'institution divine : les chefs joignent les fonctions sacrées aux fonctions politiques ; des prières et des sacrifices accompagnent tous les actes publics. Enfin, au-dessus des religions locales, se dégage une sorte de religion nationale, précisée par les poètes et les artistes, vulgarisée par les grands jeux.

Cultes de la famille, de la phratrie, de la tribu, de l'État, de la nation, voilà, semble-t-il, de quoi lasser la plus active dévotion. Pourtant toutes ces religions, trop impersonnelles, aux formes trop arrêtées, ne satisfont pas complètement la piété instinctive de la foule. Du moment qu'on rend ses devoirs aux divinités officielles, chacun est libre d'égarer où il lui plaît sa curiosité dévote. De là le succès des cultes étrangers et des mystères où se donne carrière le sentiment individuel.

§ 1er. — *Les religions individuelles et les confréries.* — Dans beaucoup de cultes spéciaux, pratiqués ouvertement ou en secret, les individus étaient admis sans distinction de famille, de patrie, de condition ni de race. On y cherchait ce que ne donnaient pas les religions officielles : la certitude de dogmes précis, l'explication de l'au-delà, les joies de l'effusion mystique, le chuchotement affairé des petites chapelles. Dans ces cénacles régnaient souvent des héros, des démons inconnus des calendriers d'État. On y fêtait surtout des divinités étrangères, importées d'Asie ou d'Afrique par les marins et les marchands[1].

1. Foucart, *les Associations religieuses en Grèce*, 1874.

Ces dieux d'Orient ont eu en Grèce des destinées très diverses. Parfois, ils se firent place dans le panthéon officiel des cités. Mais ils séduisaient d'autant plus les foules qu'ils conservaient mieux leur physionomie étrangère et restaient en dehors de l'État. L'influence des religions d'Orient se marque déjà très fortement au VIe siècle dans les confréries orphiques qui renouvellent la théologie et la morale des Hellènes. Au Ve siècle, les cultes exotiques commencent à séduire étrangement les foules. Le premier métragyrte qui se montre à Athènes est pris pour un fou dangereux, condamné à mort et jeté au Barathron : bientôt, sur l'avis d'un oracle, la cité fait amende honorable à la mémoire du métragyrte et élève un temple à Cybèle. Au temps de la guerre du Péloponèse arrive le dieu Sabazios ; sa prêtresse Ninus est punie de mort comme magicienne et empoisonneuse ; mais la dévotion nouvelle gagne vite les gens du peuple ; et Démosthène, pour discréditer Eschine et sa mère la prêtresse, en raille les extravagantes cérémonies. Dès lors, l'imagination grecque est conquise par l'Orient. On voit débarquer en foule les dieux bizarres de Syrie et d'Égypte, Adad et Atargatis, Osiris, Isis et cent autres. Ces religions étran-

Sacrifice offert par la prêtresse d'un thiase et banquet des membres du thiase.

gères s'acclimatent surtout dans les villes commerçantes, comme Athènes et Corinthe, Délos et Rhodes. Nous possédons d'innombrables ex-voto, des dédicaces, des hymnes, qui attestent le prestige de tous les dieux orientaux[1]. Un jour vint où les fêtes les plus populaires de la Grèce furent les Cotytties, les Adonies, les Sabazies, les Isiaques. De plus en plus, l'imagination de la foule se complut dans le mystère et les symboles des religions exotiques.

Pour adorer ces divinités étrangères, se forment des confréries de tout genre, des thiases, des éranes, des orgéons. Ces pieuses associations sont désignées le plus souvent par le nom ou l'épithète du dieu leur patron. Elles s'ouvrent à tous ceux qui sont exclus des cultes officiels ou y jouent un rôle subalterne, aux femmes, aux esclaves, aux métèques. On n'y est admis qu'après un examen. Tous les membres paient un droit d'entrée et des cotisations régulières. Tous prennent part aux repas communs. La confrérie s'enrichit souvent par des donations[2]. Suivant ses ressources, elle siège dans une grotte, dans une maison, le plus souvent dans un temple bâti exprès. Parmi les plus célèbres sociétés de ce genre, on peut citer celles de la Mère des Dieux, de la déesse syrienne, de Sérapis, d'Isis, d'Artémis Nana, de Mithra, d'Héraklès Tyrien, de Zeus Carien, des Cabires, de Sabazios, d'Adonis, de Cotytto. Beaucoup n'ont d'autre objet que de célébrer en commun des cérémonies. Mais souvent, avec les mêmes formes religieuses, elles ont des visées plus profanes. Telles sont les confréries de matelots et de marchands à Délos, placées sous le patronage de Zeus Xénios et d'Héraklès Tyrien ; les sociétés d'assurance mutuelle, qui prêtent de l'argent à leurs membres en cas de maladie; les collèges funéraires, qui promettent à cha-

1. Kaibel, *Epigrammata græca.*

2. Voyez une donation de ce genre, au profit d'une communauté d'éranistes, dans le *Bull. de corr. hell.*, 1880.

cun d'eux un tombeau ; les associations d'acteurs et d'artistes dionysiaques, dont les bandes exploitent la curiosité des villes de l'Ionie et de l'Hellespont, de l'Attique, du Péloponèse, même de l'Égypte et de la Grande-Grèce ; les sociétés de plaisir, dont les membres s'engagent à payer leur part de joyeux pique-niques et à fournir leur contingent de bons mots ; les sociétés littéraires, comme cette confrérie des Amis des Muses, fondée par Sophocle. Tous ces collèges sont constitués sur le modèle des associations purement dévotes. Ils ont une chapelle spéciale, un dieu favori, une caisse, un trésorier et des chefs élus. Des affaires et du plaisir ils ne séparent point la religion.

Beaucoup de confréries étaient des sociétés secrètes où l'on n'était admis qu'après de longues initiations. Tout se passait à huis clos, et les membres s'engageaient par serment à ne rien révéler de ce qu'ils voyaient ou entendaient. Dans les mystères clandestins originaires de Thrace ou d'Asie, dans les corporations de Ménades, de Corybantes, de Galles, se succédaient les scènes de fanatisme, les macérations, les extases, les orgies, comme dans les confréries actuelles du monde musulman. D'autres associations avaient surtout des préoccupations morales. Tels sont, par excellence, les groupes orphiques. Ils avaient emprunté à l'Égypte et à l'Asie beaucoup de nouveautés religieuses, l'habitude des expiations, des initiations, des cérémonies mystiques et des drames allégoriques. Ils exposaient leurs doctrines dans des hymnes et des poèmes, qui agirent indirectement sur la littérature de l'époque. Tous les groupes d'initiés correspondaient entre eux et comptaient aussi une foule d'adhérents isolés : l'orphisme avait des ramifications dans la Grèce entière. Dans l'Italie méridionale se développèrent surtout les loges pythagoriciennes. L'Institut de Pythagore était d'abord à moitié politique, ce qui lui attira de terribles persécutions. Aussi les loges se résignèrent peu à peu à n'être plus que des associations religieuses. On y menait

une vie ascétique, on y observait toutes les règles d'un rituel qui interdisait, par exemple, de manger des fèves ou de la viande. Le temps s'y passait en purifications, en exercices pieux, en cérémonies où l'on psalmodiait des formules liturgiques, où l'on écoutait en extase les récits sacrés. Dès qu'un confrère mourait, on enveloppait son corps d'une étoffe de lin, et il allait attendre sa résurrection dans le tombeau commun.

Les mystères prirent peu à peu une telle action sur les esprits qu'en plusieurs pays on les fit entrer dans la religion officielle. Mais ils ne se confondirent jamais avec les cérémonies ordinaires. Ils restèrent secrets, et l'on n'y était admis qu'individuellement, à la suite d'épreuves et d'initiations. La surveillance et la garantie de l'État n'en changeaient pas le caractère ; elles protégeaient seulement les confréries contre les excès de tout genre. On distingue en Grèce deux classes de grands mystères. Les uns sont très restreints : ils sont célébrés seulement par les prêtres et les personnes spécialement attachées au culte. Les autres ont une clientèle beaucoup plus nombreuse : ils sont accessibles à tous les gens qu'on veut bien accepter dans la confrérie et qui ont subi les épreuves réglementaires. Partout il est défendu, sous des peines très sévères, de révéler la liturgie aux profanes. Quelques-uns de ces mystères étaient fameux par toute la Grèce, par exemple ceux de Samothrace, ceux d'Andania en Messénie, ceux d'Isis, surtout les Éleusinies de l'Attique, avec toutes leurs succursales fondées à l'étranger par des prêtres d'Éleusis.

Ces mystères, ces cultes particuliers pouvaient conserver un caractère élevé quand ils s'adressaient à une élite. Dès qu'on y admettait la foule, on y voyait germer les plus absurdes superstitions. Il n'est pas de folies que n'aient imaginées les métragyrtes, prêtres de la Grande Mère Phrygienne, les Sabaziastes, les Orphéotélestes, membres des associations orphiques populaires. La profession de devin était libre : aussi,

sous ce nom respecté, pullulent les charlatans, les magiciens et les sorciers. Ils ont d'autant plus d'action sur les naïfs que les plus grands esprits, en Grèce, admettaient le surnaturel. Empédocle prétendait pouvoir prolonger la vie humaine, évoquer les morts, déchaîner l'ouragan. Les grimoires venus d'Égypte et de Babylone, les livres sacrés trouvés, disait-on,

Stèle funéraire de Pharsale.

dans le tombeau de Dardanos, ou ceux qu'on mettait sous le nom de Démocrite, surtout les ouvrages du Perse Osthanès, qui avait accompagné en Grèce l'armée de Xerxès, accréditèrent partout la magie orientale. Désormais, les sorciers surent appeler à eux les démons et les dieux, surtout les divinités étrangères, plus complaisantes et plus bavardes. Ils saluèrent en Hécate, confondue avec Artémis et Perséphoné, la reine des sortilèges. Avec des incantations, ils guérirent les blessures.

Avec des pommades et des infusions de plantes vénéneuses, ils se métamorphosèrent à volonté. On les soupçonne d'avoir le mauvais œil, de rendre malades ceux qu'ils regardent, surtout les enfants et les animaux domestiques. Comme Aphrodite avec sa ceinture, les magiciennes, avec leurs philtres, savent forcer l'amour : c'est déjà l'industrie de Ninus, prêtresse de Sabazios, dans l'Athènes de Périclès. Pour les sorcières de Thessalie, c'est un simple jeu que de faire descendre la lune du ciel. Toutes ces croyances baroques se répandent si bien que, parfois, elles sont officiellement acceptées. A Corinthe, plusieurs fonctionnaires, les anémocœtes, étaient chargés de calmer les orages. A Cléones, on nommait des inspecteurs qui détournaient la grêle avec du sang de taupe. Sparte fit venir des exorcistes pour délivrer la ville du fantôme du roi Pausanias, mort de faim dans le temple d'Athêna Chalciœkos. On peut juger par là de la crédulité des foules. Elles se pressent autour des charlatans pour interroger les Bœtyles, ces pierres mystérieuses qui s'agitent d'elles-mêmes, s'élèvent dans l'air, et d'où sort la voix des démons. On admire les fanatiques qui, par des danses extatiques, par un charivari de cymbales et de tambourins, guérissent un patient, assis sur un escabeau. On suit les prêtres mendiants qui transportent la chapelle d'Isis sur le dos d'un âne et expliquent les rêves pour deux oboles. On écoute religieusement les Engastromythes ou ventriloques, en qui résonne la voix d'un dieu. Pour se défendre des sortilèges, on recueille avec soin les feuilles de laurier, l'épine vinette, la scille marine; on plante devant sa porte un arbuste protecteur; on suspend aux branches des têtes et des pattes d'animaux; on prend sur soi, même dans sa bouche, des morceaux de bois ; on garde précieusement des poupées, des figurines bizarres, sculptées ou peintes, couvertes de grimoires ; on enferme dans sa bourse une bande de parchemin noircie de formules éphésiennes ; on se charge d'amulettes; on se tatoue.

Voilà où aboutit en Grèce la dévotion populaire. La fantaisie mystique a pu conduire une élite à une morale élevée ; elle livrait la foule aux plus grossières superstitions. C'est un peu la faute des religions officielles, qui demandaient principalement des pratiques et ne donnaient pas assez au sentiment intime, à l'esprit affamé de certitude. Mais, à vrai dire, les confréries ne sont qu'un épisode dans l'histoire morale des Hellènes. Il faut s'arrêter surtout à la religion réglée de la famille et de l'État.

§ 2. *La religion dans la famille.* — Chaque famille possède ses dieux domestiques, qu'elle seule a le droit et le devoir d'honorer[1]. Ils sont de la même race, du même sang (Θεοὶ συγγενεῖς, σύναιμοι). Parmi eux, l'on peut distinguer trois classes :

1° Les ancêtres. Primitivement, on plaçait dans l'habitation même le tombeau commun. Plus tard, on le transporta en dehors, mais le plus près possible de la maison. A certaines dates anniversaires, on ne manque pas de visiter la sépulture, d'y prier pour les morts, d'y renouveler les offrandes ou d'y célébrer le repas funèbre. Au logis, l'on invoque, chaque jour, les protecteurs de la famille, Apollon Patroos, les dieux paternels (Θεοὶ πατρῷοι), souvent aussi quelque héros considéré comme un ancêtre, quelque divinité indigène ou étrangère dont le culte est la propriété héréditaire des membres du γένος ;

2° Les dieux du foyer. Au centre de l'habitation, dans la salle qui fait face au couloir d'entrée, se dresse l'autel d'Hestia, sous la protection de Zeus Ephestios, gardien du foyer, et de Zeus Herkeios, gardien de l'enclos ;

3° Divers dieux, aux attributions précises, honorés à des places déterminées dans la maison. Les uns sont communs à

1. Petersen, *Hausgottesdienst der alten Griechen.*

toutes les familles, comme les divinités du mariage ou de la propriété; les autres reçoivent un culte dans tel ou tel logis pour des raisons spéciales, qui varient avec le métier, le rang ou la fantaisie du maître.

Offrande aux morts héroïsés.
Bas-relief de Chrysapha en Laconie.

Pénétrons dans une maison grecque du ve ou du IVe siècle. Nous allons y rencontrer à chaque pas des autels et des niches. Dans le vestibule extérieur, devant la porte d'entrée, voici une colonne conique, symbole d'Apollon Agyieus; tout à côté, dans un petit meuble, se montre à demi une image d'Hécate; dans une armoire voisine de la porte veille Hermès Strophaios, gardien des gonds. Nous arrivons dans le péristyle. Au milieu de la cour, on aperçoit l'autel de Zeus Herkeios. Au fond, à droite et à gauche, dans les coins ou dans les pièces latérales, suivant la distribution du logis, se cachent les dieux de la propriété (Θεοὶ κτήσιοι) et les dieux paternels (Θεοὶ πατρῶοι). Au bout de la cour, dans la grande pièce où se tient la famille, se dresse le foyer, l'autel d'Hestia, souvent protégé par une petite chapelle

ronde. La chambre conjugale renferme les niches des dieux du mariage et de la naissance (Θεοὶ γαμήλιοι, γενέθλιοι). Dans les salles où travaillent les femmes esclaves, on ne manque point de creuser des niches d'Athêna Ergané. Enfin, dans tous les greniers et magasins, on rencontre Zeus Ctésios. Suivant la profession des gens du logis, on aperçoit encore des autels d'Héphaestos, patron des forgerons, ou de Prométhée, patron des potiers, ou d'Héraklès, patron des athlètes, ou d'Asklépios, patron des médecins, ou de Dionysos, patron des poètes, ou d'Hermès, patron des rhéteurs et des orateurs. Si la famille possède une œuvre d'art, une statue, un tableau, une jolie figurine représentant un dieu, on lui rend aussi un véritable culte. De la cave au grenier, du vestibule au jardin, la religion domestique préside à toutes les occupations, aux affaires comme aux plaisirs de la famille.

Hestia, déesse du foyer.
(Musée Torlonia, à Rome.)

Tous ces dieux aimables, personnifiés par des statuettes d'argile, de bronze ou de cire peinte, habitent dans des niches ou des armoires. On les associe aux événements petits ou grands de la maison. Le matin, le

soir, aux repas, avant et après les sacrifices, on fait des libations sur l'autel d'Hestia. Avant de se mettre au travail, on invoque le patron de sa corporation. On ne conclut point une affaire sans consulter les dieux de la propriété. En un mot, l'on ne fait rien sans la participation de ces hôtes puissants et redoutés. Chacun d'eux a son jour de fête, où il attire à lui la meilleure part des offrandes; mais il n'entend pas être négligé dans l'intervalle de ces occasions solennelles; et tous les jours il a droit à une visite, à un hommage, à un regard reconnaissant. Chaque famille a ses rites, ses cérémonies, ses chants. Cependant il existe une liturgie commune pour certains cas. Ainsi tout le monde consacre à Zeus Ctésios, dans les greniers, un vase d'argile à couvercle, aux anses entourées de laine blanche; pour invoquer ce dieu, on s'enveloppe de laine l'épaule droite et le front, puis on mêle dans le vase des fruits, de l'eau et du miel. De même, dans tous les logis grecs, les repas ordinaires commencent et se terminent par une libation en l'honneur du bon génie domestique.

Le père est chef absolu du culte de la famille. Il y préside, assisté de sa femme, de ses enfants, des gens de la maison. Il abandonne bien certains détails à d'autres personnes : par exemple, quand l'on tue un animal, on ne va pas déranger le maître pour offrir aux dieux les parties qui leur reviennent; un esclave ou le boucher accomplit la cérémonie. Mais, dans toutes les circonstances importantes, le maître intervient. S'agit-il d'un mariage, d'une naissance, d'un départ ou d'un retour, d'une convalescence, d'une bonne récolte? Alors le chef de famille a seul qualité pour sacrifier et parler aux dieux.

Ainsi les divinités domestiques font réellement partie de la famille. Rien ne les laisse indifférentes. Ce sont des hôtes bienveillants, mais exigeants. Si on les néglige, ils se vengent. Si on leur témoigne les égards qu'on leur doit, ils protègent la maison, chacun pour ce qui dépend de lui. Un Grec ne pouvait faire un mouvement dans son logis ou ses propriétés

sans être épié par l'œil curieux ou narquois, souriant ou courroucé, d'un petit dieu de bronze, de cire ou d'argile.

§ 3. *Les religions d'État.* — Les religions d'État se sont constituées en Grèce de la même façon que l'État lui-même. Toute association était placée sous le patronage d'un ou plusieurs dieux. A mesure que les familles se groupèrent en phratries, les phratries en tribus, on vit naître des cultes communs à tous les membres de la phratrie, de la tribu. De même, la religion d'État fut créée le jour où de l'union des tribus sortit la cité.

On laissa leurs divinités particulières aux divers groupes. Même, en beaucoup de pays, ils survécurent par le culte, alors qu'ils eurent perdu toute signification politique. Par exemple, en Attique, les anciens γένη, les phratries et les quatre tribus ioniennes continuèrent de célébrer leurs cérémonies bien longtemps après la réforme de Clisthène qui pourtant leur avait enlevé tout rôle dans l'État. Ainsi, en organisant la cité, on ne toucha pas aux dieux des familles ou des phratries : seulement, au-dessus d'eux, s'élevèrent les dieux de l'État.

Le centre des cultes officiels est partout le Prytanée, qui contient le foyer public. Autour d'Hestia, dans le panthéon de la cité, se groupent les dieux et les héros protecteurs.

Ces dieux et ces héros ne sont pas tous entrés en même temps ni de la même façon dans la religion d'État. Quelques-uns y figuraient depuis la fondation même de la ville. Le plus souvent, la cité, en se constituant, avait adopté les dieux des divers cantons qui composaient la communauté politique : c'est ainsi, par exemple, que Dêmêter et Coré, déesses d'Éleusis, ont conquis les hommages de toute l'Attique. Les colons transportaient dans leur nouvelle patrie les divinités de la métropole ; parfois seulement, ils les confondaient avec des dieux indigènes, ce qui explique la physionomie

complexe d'un Apollon des Branchides ou d'une Artémis d'Éphèse. A ces divins protecteurs, qui avaient vu naître la cité, s'associait bientôt le héros fondateur, comme Thésée en Attique. Puis les grands événements politiques avaient leur contre-coup dans le panthéon officiel. Dans toutes les villes que touche l'invasion dorienne s'introduit le culte d'Apollon. Au moment d'une annexion territoriale, l'État vainqueur adopte les dieux du vaincu : ainsi Dionysos ne fut honoré des Athéniens qu'après la conquête du bourg d'Eleuthères. Les révolutions intérieures font parfois la fortune d'un dieu : le même Dionysos, patron des paysans et des petites gens, ne fut accepté en plusieurs villes qu'après des batailles et des victoires du parti démocratique. Bien des divinités rappellent par leur seule présence quelque épisode de l'histoire légendaire ou réelle de la cité. Les souvenirs de l'âge héroïque expliquent l'introduction du culte d'Ajax à Egine, d'Amphiaraos à Orope, d'Héraklès en maint endroit. Les Athéniens adoraient Phêmê, la Renommée, en mémoire de la rapidité avec laquelle ils avaient appris la victoire de l'Eurymédon. On élevait même des autels à des contemporains illustres, comme le firent Sparte pour Léonidas, Amphipolis pour Brasidas, et pour Lysandre plusieurs villes d'Asie Mineure. Enfin l'on vit souvent des États, sur l'ordre d'un oracle, adopter officiellement quelque dieu étranger, adoré jusque-là dans l'ombre d'une confrérie. A la suite d'un rêve de Pindare, que confirmèrent les prêtres de Delphes, Thèbes construisit un temple à Cybèle. Athènes, au ve siècle, accepta successivement plusieurs divinités nouvelles, Pan après Marathon, Borée et Ammon après la deuxième guerre médique, la Mère des dieux au temps de Périclès, la déesse thrace Bendis au temps de Platon. Presque chaque génération introduisait dans les cités quelque divinité protectrice. Et la religion officielle résumait à sa façon l'histoire du pays.

En matière de religion, l'État se préoccupe seulement de

la forme extérieure, des cérémonies. Il fait respecter les domaines divins, les rites traditionnels ; il ne modifie un culte que sur l'avis d'un oracle. Il punit l'athéisme qui s'affiche : c'est sous ce prétexte qu'on inquiéta Protagoras, Diagoras de Mélos, Anaxagore, Stilpon et Socrate. Il considère l'hommage aux dieux du pays comme une des obligations des citoyens. Mais il ne sonde pas les âmes et se garde d'un exclusivisme jaloux. Chacun peut adorer toutes les divinités qu'il veut, à la condition de ne pas oublier celles de la cité.

Pour tous les cultes officiels, les sanctuaires sont aménagés et entretenus aux frais de l'État ; nous possédons encore les devis de construction de plusieurs temples, par exemple ceux de l'Erechthéion. La disposition des domaines sacrés varie beaucoup.

Ruines du Parthénon.

Certains dieux ne possèdent qu'un simple autel dressé dans un bois, au bord d'un fleuve, sur une montagne. D'autres demeurent dans des cavernes plus ou moins arrangées à main d'homme, comme les grottes creusées dans le roc de l'acropole d'Athènes. Quelquefois, l'habitation du dieu comprend deux parties, l'une au-dessus du sol, l'autre sous terre ; on visitait des cryptes de ce genre aux temples de Hèra à Ægion et d'Aphrodite à Corinthe. Beaucoup de sanctuaires restaient fermés presque toute l'année, ils s'ouvraient seulement pour les prêtres aux jours de fêtes : c'était le régime du Lénaeon d'Athènes et de la chapelle d'Hadès à Élis. Mais, ordinairement, les grandes divinités ont pour séjour une vaste enceinte, un téménos facilement accessible au public. Vers le milieu s'élève la maison du dieu, un temple dorique ou ionique entouré de cours, de jardins, de bois, même de pâturages,

où vivent grassement les animaux favoris du maître. Hêlios, à Apollonie d'Épire, possède un troupeau de moutons et de bœufs dont le gardien est élu chaque année parmi les premiers citoyens. Hêra d'Argolide élève des chevaux ; Hêra de Samos, des paons ; Artémis de Léros, des pintades ; Apollon d'Épire, des serpents ; le dieu Pan d'Arcadie, des tortues. Autour de tous les temples picorent poulets et pigeons. Aréthuse de Sicile et beaucoup de divinités d'Asie Mineure ont des viviers remplis de poissons sacrés. Apollon Smintheus en Troade aime les souris apprivoisées. Dans les dépendances des sanctuaires, au milieu des bosquets et des jardins, on multiplie à plaisir les animaux, les plantes et les arbres chéris du dieu.

Le téménos des grands temples s'anime encore au va-et-vient bigarré des fonctionnaires subalternes, hommes libres ou esclaves. Les néocores ou zacores, sacristains en chef qui veillent à l'entretien et à la décoration des monuments ; les exégètes, maîtres des cérémonies, qui conservent pour les prêtres, pour les magistrats et les pèlerins, le dépôt des traditions et du rituel ; les parasites, sorte d'intendants qui organisent les banquets et prennent livraison du grain fourni par les fermiers du dieu ; les hérauts, qui prononcent les formules et maintiennent l'ordre pendant les offices ; les sacrificateurs et les échansons ; les gardiens des reliques et les concierges ; le xyleus, qui vend aux prix d'un tarif le bois nécessaire aux sacrifices ; les chanteurs, les joueurs de flûte, les trompettes, les figurants et les danseurs ; enfin une nuée de sacristains qui, dans les cérémonies, portent le van mystique, les tables, les corbeilles, les vases, le feu : voilà ce monde étrange qui, tout le long du jour, circule dans l'enceinte et se démène à l'approche des fêtes pour défiler en bon ordre dans les processions. Ce nombreux personnel obéit aux prêtres, dont tous respectent la longue robe, blanche, jaune ou rouge, le sceptre en bois sculpté, les cheveux flottants, entrelacés de

bandelettes et couronnés aux grands jours de myrte ou de laurier.

Chaque sanctuaire public était placé sous la garde d'un ou plusieurs prêtres[1]. Le sacerdoce est tantôt héréditaire, tantôt électif, quelquefois même acquis à prix d'argent. Le mode de recrutement diffère d'un temple à l'autre, suivant les conditions où le culte a été adopté par l'État. En Attique, par exemple, plusieurs vieilles familles, les Eumolpides, les Cé-

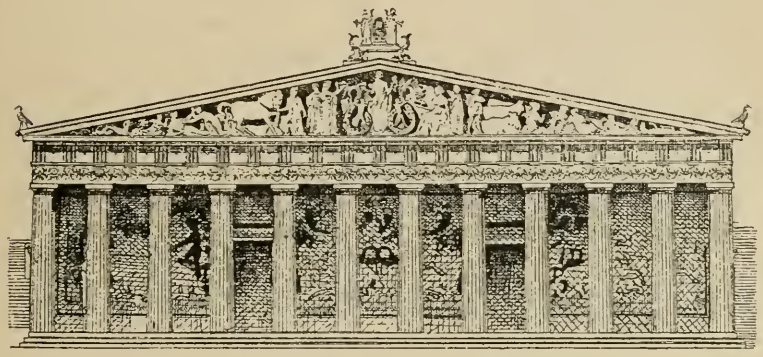

Façade dodécastyle du grand temple d'Éleusis.

(D'après la restauration de M. Blavette.)

ryces, avaient le privilège de fournir l'hiérophante, le héraut et le dadouque d'Éleusis, comme les Étéoboutades fournissaient les prêtres de l'Érechthéion. Mais pour la plupart des autres fonctions religieuses on était désigné par le sort ou à l'élection. Certains sacerdoces n'étaient confiés qu'à des femmes mariées, d'autres à des jeunes filles. On observe une infinie variété dans le mode de nomination aux grandes charges religieuses et, pour les divers cultes, le rituel fixait les conditions d'éligibilité. Mais partout le prêtre était un citoyen dans la

1. J. Martha, *les Sacerdoces athéniens*, 1882.

plénitude de ses droits. Il appartenait généralement aux classes riches et dirigeantes. Étaient exclus du sacerdoce tous les gens mal bâtis et tous ceux qui ne menaient pas une vie irréprochable. On n'entrait en fonctions qu'après un examen et une consécration solennelle. Souvent les prêtres devaient suivre un régime spécial. Ils ne touchaient pas à certains aliments, par exemple au poisson dans le culte de Poseidon, au fromage de chèvre dans le culte d'Athêna Polias. Ils ne pouvaient porter certains vêtements, loger près d'une nécropole, fréquenter les bains publics. En revanche, ils vivaient de l'autel. Ils recevaient une part des victimes, ordinairement l'épaule, un quart des intestins et les peaux; ils profitaient des fruits et des gâteaux offerts au dieu, et des redevances payées en nature par les fermiers du temple; ils touchaient une indemnité pour les prières et les sacrifices ordonnés par l'État; et ils étaient autorisés à quêter pour eux-mêmes à certaines fêtes. Les titulaires des sacerdoces les plus considérables étaient nourris au Prytanée avec les magistrats. Les prêtres jouissaient encore de

Amphore panathénaïque.

plusieurs privilèges fort appréciés ; on leur réservait des places d'honneur dans les assemblées et au théâtre ; ils étaient exemptés du service militaire et des impôts. Dans la plupart des cités, les divers sacerdoces étaient indépendants les uns des autres et relevaient directement de l'État. Mais en plusieurs endroits, par exemple à Olympie et à Delphes, on

Les dieux. (Fragment de la frise des Panathénées.)

nommait des grands prêtres qui avaient la surveillance de tous les cultes. Partout les principales fonctions sacerdotales consistaient à garder le temple, le domaine, les objets précieux, les traditions et le rituel ; à accomplir les cérémonies réglementaires et à contrôler tous les sacrifices ; à recevoir les offrandes et à en dresser l'inventaire. Comme les fonctionnaires de tout ordre, le prêtre rendait des comptes à la cité sur tous les détails de son administration.

Les représentants de l'État intervenaient directement dans les affaires importantes du sanctuaire, dans la gestion des biens comme dans le service du culte.

Les dieux de la Grèce ont été ses plus riches propriétaires et ses plus habiles financiers. Ils possédaient souvent un trésor considérable, alimenté par des revenus fixes et des dons volontaires. Il n'était pas rare qu'on mît en rapport une partie du téménos. Du temple dépendaient aussi de nombreuses propriétés situées hors de l'enceinte. C'étaient des terres, des maisons, concédées par l'État ou léguées par des particuliers, nettement délimitées par des bornes sacrées, et affermées aux gens du pays par des contrats de bail à perpétuité ou à terme. Certains dieux, comme Apollon de Délos, Apollon de Delphes ou Zeus d'Olympie, possédaient ainsi de très vastes domaines, comparables à ceux des riches abbayes du moyen âge. Aux redevances des locataires et des fermiers s'ajoutait souvent un revenu singulier. Le dieu avait droit à la récolte de certains arbres plantés au milieu de propriétés particulières : tels étaient en Attique les oliviers et les figuiers sacrés d'Athêna, inviolables sous peine de mort, placés sous la surveillance de l'Aréopage qui les faisait visiter tous les mois. Beaucoup de temples avaient aussi des serfs, appelés hiérodules, qui devaient des impôts, des prestations et des corvées. Ainsi les Kraugallides des environs de Delphes versaient une part du produit de leurs terres dans la caisse d'Apollon ; les paysans de la Pisatide étaient tributaires de Zeus d'Olympie ; Aphrodite Erycine en Sicile avait d'innombrables tenanciers ; en Asie surtout, des populations entières étaient vassales d'un dieu. De plus, tous les citoyens devaient payer à certains temples la dîme des récoltes. Tantôt l'on s'acquittait en nature ; tantôt l'on apportait des lingots d'or en forme de gerbes ou de fruits, comme au Parthénon. La cité veillait à ce que chacun s'exécutât ; et nous possédons encore une ordonnance relative à la consécration des prémices dans le temple de Dêmêter à

Eleusis[1]. Souvent un dieu recevait une part des amendes infligées par les tribunaux : en Attique, Athêna touchait un dixième sur le produit net. Dans tous les sanctuaires publics on faisait payer aux pèlerins étrangers une taxe des sacrifices. Partout aussi affluaient les dons volontaires et les offrandes de toute nature, sommes d'argent, objets destinés à la toilette divine, lits, meubles, charrues, filets de pêcheurs, armes, cithares, ceintures, jambes et bras de métal, patères, brûle-parfums, lampes, bracelets, statues, tableaux, couronnes d'or, trépieds de vainqueurs. La cité, après une victoire, donnait aux dieux une part du butin. Tout cela constituait un revenu des plus considérables. Aussi, par la force des choses, les temples devinrent des banques, qui recevaient en dépôt l'argent des particuliers ou des États et qui prêtaient avec intérêt sur de bonnes hypothèques. Plusieurs sanctuaires ont même frappé monnaie. On comprend dès lors que l'État n'ait pu abandonner à la fantaisie des prêtres la fortune des dieux officiels et qu'il ait partout contrôlé la gestion des finances sacrées. Chaque année l'on nommait des commissaires chargés de dresser les inventaires, d'administrer les revenus de concert avec les prêtres, et de présenter un rapport au peuple. C'est le rôle que remplissaient à Délos, au temple d'Apollon, les hiéropes mentionnés sur tant de comptes et d'inventaires[2]. A Athènes, avant l'archontat d'Euclide, on désignait annuellement deux collèges de dix membres, le premier pour le temple d'Athêna, le second pour les autres dieux. Vers l'année 400 on les réunit en une seule commission de dix membres, qu'on appelait les trésoriers d'Athêna et des autres dieux. Ces finances sacrées étaient des plus prospères : en 426, pour subvenir aux dépenses de la

1. *Bull. de corr. hell.*, 1880.

2. Homolle, *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon délien* (*Bull. de corr. hell.*, 1882) ; *les Archives de l'intendance sacrée à Délos*, 1887. — Voyez aussi les *Inventaires du Parthénon* (*C. I. A.*, tome Ier), et les *Inventaires de l'Asklépiéion* (*Bull. de corr. hell.*, 1878).

guerre, le peuple put emprunter à Athèna des sommes considérables qu'il lui remboursa fidèlement à la paix de Nicias, capital et intérêts. On voit que les trésors divins comptaient même dans la vie économique des cités.

L'État contrôle les cultes publics, comme l'administration des sanctuaires. Il surveille le service ordinaire des religions officielles et organise lui-même les grandes fêtes. Presque partout, les vrais chefs du culte sont des magistrats qu'on désigne sous le nom de *rois*. C'est le titre que porte à Athènes le second archonte : il est toujours initié aux mystères d'Éleusis, il préside à la plupart des fêtes et aux concours gymniques, il désigne les gymnasiarques et les arrhéphores, il juge les procès religieux, il a la haute main sur tous les sacerdoces de la cité. D'autres magistrats interviennent aussi dans le culte, pour des cas spéciaux. Ainsi, en Attique, le premier archonte organise les grandes Dionysiaques et les Thargélies, le polémarque dirige les sacrifices aux autels d'Harmodios et d'Artémis Agrotéra. S'il se présente quelque difficulté, ces magistrats en réfèrent aux assemblées politiques, surtout au Sénat. Dans toutes les cérémonies du culte on trouve, à côté des prêtres, quelque représentant de la cité. Chaque année on élit des commissaires spéciaux, aux attributions précises : des hiérothytes, qui veillent aux sacrifices, des hiéronomes, des hiéropes, qui organisent les fêtes et les repas sacrés.

Ce n'était point trop du concours de tant de commissaires et de prêtres pour satisfaire aux exigences du calendrier[1]. D'abord, chaque jour, se célébrait un office au Prytanée, près du foyer public. Puis l'on ne devait omettre aucune des cérémonies, les unes mensuelles, les autres annuelles, attendues à jour fixe par tous les dieux à qui l'État avait voué un culte. Les grandes divinités étaient encore plus exigeantes. Non seulement elles avaient leurs fêtes solennelles ; mais, de plus, cer-

1. Voyez, par exemple, le calendrier des sacrifices à Myconos (Ἀθήναιον, II, 237).

tains jours de chaque mois leur étaient consacrés. En Attique, par exemple, le premier et le septième jour appartenaient à Apollon, le quatrième à Hermès, le sixième à Artémis, le huitième à Thésée. Aussi il ne se passait point de jour où l'on n'offrît quelque sacrifice officiel. Les Athéniens surtout dépensaient pour leurs dieux des sommes énormes. La plupart de ces cérémonies n'occupaient que le personnel des temples et les commissaires de service. Mais, quand il s'agissait d'une divinité importante ou d'un anniversaire historique, ou de la fête des morts, on suspendait toutes les affaires publiques et privées. C'étaient là les jours fériés proprement dits. On en comptait environ soixante à Athènes. On voit qu'ils correspondaient à peu près à nos dimanches.

A ces grandes fêtes officielles tout le peuple prenait part. C'étaient des journées de repos pour les ouvriers, de liberté pour les femmes et les esclaves, de plaisir pour tous. Les sacrifices offerts par l'État se terminaient généralement par un banquet populaire : pour l'anniversaire de Marathon l'on immolait, à Athènes, cent bœufs et cinq cents chèvres. Des fêtes de ce genre existaient dans toutes les villes grecques ; mais elles se célébraient naturellement avec plus de pompe dans les cités riches et puissantes. En Laconie on se pressait surtout aux Carnies, organisées en l'honneur d'Apollon Carnien, dieu des troupeaux, et aux Hyacinthies d'Amyclée, où se perpétuait le souvenir de la mort d'Hyacinthe. L'Attique était, par excellence, le pays béni des hécatombes et des belles processions. Chaque mois était marqué par quelque imposante cérémonie. Mais la foule guettait surtout le retour des fêtes de Dionysos, de Dêmêter et d'Athêna[1].

Dionysos était chez les Grecs le dieu des bonnes gens. On saluait son arrivée avec une franche gaieté[2]. En son honneur

1. A. Mommsen, *Heortologie*.
2. Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, article *Dionysia*.

le calendrier religieux de l'Attique ramenait tous les ans quatre fêtes, qui tombaient dans quatre mois consécutifs. En Posidéon (janvier) les paysans célébraient dans les dêmes les petites Dionysies. En Gamélion (février), au sud de l'acropole d'Athènes, le temple de Dionysos Lénaeos, dieu du pressoir, s'ouvrait pour les banquets et les mascarades des Lénéennes. Au mois d'Anthestérion (mars), on fêtait dans les Anthestéries le réveil de la nature et la fermentation du vin. Les réjouissances duraient trois jours. La première journée, on ouvrait les jarres, on goûtait le liquide, et on le versait dans les amphores : devant les maisons enguirlandées défilaient en gais cortèges les enfants couronnés de fleurs. Le second jour était la fête des Pintes : des bandes de jeunes gens, déguisés en satyres ou en bacchantes, allaient visiter et mystifier les personnes de connaissance ; les sociétés bachiques ouvraient des concours et délivraient des prix à qui buvait le plus en un temps donné ; dans une vieille chapelle, que renfermait l'enceinte du Lénaeon, on renouvelait une cérémonie mystique où la femme de l'archonte-roi, assistée de quatorze matrones athéniennes, était fiancée à Dionysos. Le troisième jour amenait la fête des Marmites : on s'exerçait à divers jeux et l'on offrait à Hermès Chthonios des vases contenant des herbes bouillies ; on avait soin d'enduire sa porte de goudron et de mâcher des plantes épineuses, pour se défendre contre les âmes des morts errantes sur la terre. Le mois suivant, en Elaphébolion (avril), tombaient les grandes Dionysies. Primitivement on se contentait de promener dans les rues, au milieu des lazzi, un bouc, un vase de vin et une corbeille de figues. Plus tard on organisa d'imposantes cérémonies, où des chœurs de chant et de danse exécutaient le dithyrambe. En grande pompe, la statue de bois de Dionysos partait du Lénaeon pour visiter un autre sanctuaire du dieu situé près de l'Académie. Puis le cortège burlesque du Kômos parodiait ces graves processions. De là sortirent la comédie et la tragédie,

qui devinrent vite le principal attrait des grandes Dionysies.

Dêmêter avait chez les Athéniens trois fêtes officielles. Aux Thesmophories, les femmes gagnaient solennellement le dême d'Halimus pour y adorer Dêmêter Thesmophorios. Les petites Éleusinies se célébraient, pendant le mois d'Anthestérion, dans un temple de Dêmêter et de Cora situé à Agra, près de l'Ilissos. C'est là qu'on se faisait initier aux petits mystères : le candidat devait y être patronné par un membre de la confrérie et présenté à l'hiérophante. Dans l'ombre du sanctuaire on jouait un drame mystique qui figurait la naissance de Dionysos. Tous les deux ans, au mois de Boédromion (octobre), revenaient les grandes Éleusinies. Elles étaient dirigées par l'archonte-roi, assisté de quatre épimélètes. Elles duraient longtemps. Le premier jour, les initiés se réunissaient au Pœcile d'Athènes; l'archonte invitait les barbares, les profanes et les indignes à se retirer. Le second jour, on allait immoler des porcs et se purifier dans l'eau de mer, à l'endroit où la voie sacrée rejoint la côte. Les trois journées suivantes étaient remplies par des cérémonies à l'Eleusinion d'Athènes. Le sixième jour s'organisait une grande procession. Le Iakchagogos, accompagné des initiés, allait prendre au temple d'Athènes la statue d'Iakchos, couronnée de myrte, pour la conduire aux deux déesses. Le cortège traversait l'agora, puis le quartier du Céramique, puis la porte Dipyle, et s'engageait sur la voie sacrée[1]. La foule suivait, les mains embarrassées d'épis, d'instruments de labour. On faisait de fréquentes stations aux petits temples qui bordaient la route. On était parti d'Athènes à midi; on arrivait le soir à Éleusis. Aussitôt commençaient les cérémonies. Les profanes assistaient à quelques-unes, mais simplement comme spectateurs. Le rôle actif n'appartenait qu'aux initiés, aux mystes; on les recon-

1. F. Lenormant, *Monographie de la voie sacrée éleusinienne*, 1864; *Recherches archéologiques à Éleusis*, 1862; Blavette, *Bull. de corr. hell.*, 1884; Dörpfeld, *Actes de la Société archéologique d'Athènes*, 1884-1885.

naissait à leurs branches de myrte ou au fil jaune qui entourait leur bras droit et leur pied gauche. Les mystes mêmes n'avaient point accès au sanctuaire du Télestérion. Pour y pénétrer, il fallait avoir été promu au grade d'épopte, de voyant : l'initiation aux grands mystères avait lieu précisément pendant le séjour du saint cortège à Éleusis. Les époptes assistaient à des fêtes de nuit dans le temple et dans la prairie voisine. On leur montrait des objets sacrés, des images divines, des symboles, des reliques. L'hiérophante entonnait des hymnes, dont on répétait en chœur le refrain. On jouait des drames allégoriques. On figurait par des tableaux vivants certaines légendes fameuses, comme la descente de Perséphone aux enfers. On faisait espérer aux fidèles une seconde existence et des récompenses après la mort. Le huitième jour des grandes Éleusinies, les initiés buvaient une liqueur mystérieuse. Puis ils reprenaient le chemin d'Athènes. La foule les attendait au pont du Céphise, pour assaillir de quolibets les dévots et les curieux du cortège.

Ni les grandes Éleusinies, malgré l'attrait des mystères, ni les grandes Dionysies, malgré les représentations dramatiques, n'égalaient en magnificence et en popularité les Panathénées, la vraie fête nationale des Athéniens. Tous les ans, au mois d'Hécatombéon (août), on célébrait en l'honneur d'Athêna Polias les petites Panathénées. Chaque cinquième année, on donnait un éclat extraordinaire à cette solennité, qui prenait le nom de grandes Panathénées. Plusieurs jours se passaient en sacrifices, en concours poétiques, en luttes, en courses de chars ou de cavaliers. On donnait aux vainqueurs une couronne d'olivier sacré et une amphore panathénaïque. Le dernier jour se déroulait la superbe procession que nous admirons encore sur la frise du Parthénon. Depuis le Céramique jusqu'à l'Acropole, dans la merveilleuse harmonie d'un cortège où se fondaient tous les tons, on voyait défiler tour à tour les dieux, les prêtres, entourés des sacrificateurs et des victimes, les

jeunes filles qui portaient le péplos blanc d'Athèna, tissé par elles et couvert de broderies où l'on reconnaissait la défaite des géants; les vieillards, chargés de branches d'olivier; les escadrons de cavalerie, dans leur costume de parade; les métèques, avec de petits vaisseaux symboliques; les femmes étrangères, avec des vases remplis d'eau ou des sièges pliants; les fils et les filles de citoyens, avec des corbeilles de gâteaux; puis des groupes d'enfants frisés et pomponnés. Dans les rues et sur la place, les affranchis semaient des feuilles de chêne sous les pas du saint cortège qui s'acheminait lentement vers les pentes de l'Acropole. Ce spectacle passionnait la foule et attirait des pèlerins de toute la Grèce. En glorifiant devant tous ces étrangers sa déesse protectrice, Athènes se glorifiait elle-même. Jamais, aux yeux et dans les âmes, ne se sont mieux mêlées la religion et la patrie.

§ 4. *Les religions panhelléniques.* — La religion avait consacré l'organisation de la famille, de la phratrie, de la tribu, de la cité. Elle présida de même aux rapports des États entre eux et contribua beaucoup à éveiller chez les Grecs la conscience de leur unité nationale.

Dès les plus anciens temps, bien des peuples, rapprochés l'un de l'autre par le souvenir d'un commun ancêtre, par le voisinage, par la similitude d'intérêts, s'étaient associés pour célébrer de concert quelque fête périodique. Tel est le caractère des amphictyonies primitives groupées autour des temples de Poseidon à Calaurie, à Onchestos et à l'Isthme, d'Apollon à Délos et à Delphes. De même, à l'époque historique, toute fédération durable entre deux ou plusieurs cités a été consacrée par l'institution d'un culte commun. Dans la plupart des régions grecques existait quelque religion provinciale. De plus, les guerres de conquête et la fondation des colonies répandirent au loin la renommée de certains dieux et augmentèrent d'autant le nombre de leurs fidèles. Par exemple, Apollon de

Delphes, qui avait dirigé l'invasion des Doriens et beaucoup de bandes d'émigrants, devint populaire dans toute la Grèce, même sur les côtes lointaines de la Thrace, de l'Italie ou de l'Afrique. Sparte, pour les besoins de sa politique, inféoda à sa cause Zeus d'Olympie et lui gagna bien des adorateurs dans le Péloponèse. Athènes au ve siècle, par l'éclatante fortune de ses armes et de sa diplomatie, accrédita sur tous les rivages de la mer Egée les cultes d'Apollon délien et d'Athêna panathénaïque. Ainsi, les traditions sur l'origine commune de certains peuples, les amphictyonies, les fédérations provinciales, les colonies, les guerres et les ligues politiques amenèrent peu à peu les esprits à la conception de religions panhelléniques. Pour adorer des divinités nationales on vit se réunir en plusieurs localités les représentants de toute la Grèce.

Quatre villes saintes par excellence sont devenues les centres de la dévotion et du patriotisme des Hellènes. Chacun de ces grands sanctuaires était la propriété d'un État particulier et n'attira d'abord que les pèlerins des pays limitrophes. Peu à peu, par un enchaînement d'heureuses circonstances, se répandit au loin la renommée de l'Apollon de Delphes, du Zeus d'Olympie, du Poseidon de l'Isthme, du Zeus de Némée.

Ces sanctuaires panhelléniques étaient constitués d'ailleurs comme ceux des cités. Ils n'en différaient que par leur importance plus considérable et leur richesse. Dans le téménos, autour du grand temple, se pressaient les chapelles et les ex-voto. Les prêtres et le nombreux personnel des subalternes étaient placés sous la direction de grands prêtres. Dans l'administration intervenaient toujours les magistrats de l'État suzerain, et un Sénat particulier comme le Sénat olympique en Elide ou le conseil amphictyonique à Delphes. Le dieu possédait un riche trésor et une foule de propriétés. Il recevait régulièrement les tributs des paysans voisins et les redevances de ses fermiers. Il touchait une part des amendes imposées pour contraventions aux règlements. Il voyait affluer les dons volontaires et

les offrandes des pèlerins. Le temple servait de banque de dépôt; et bien souvent, des cités ou des ligues négocièrent des emprunts à Olympie ou à Delphes. L'administration des finances sacrées et le service ordinaire du culte suffisaient à occuper tout un monde de magistrats et de prêtres. Chaque jour, des dévots isolés ou en bandes circulaient dans les avenues de

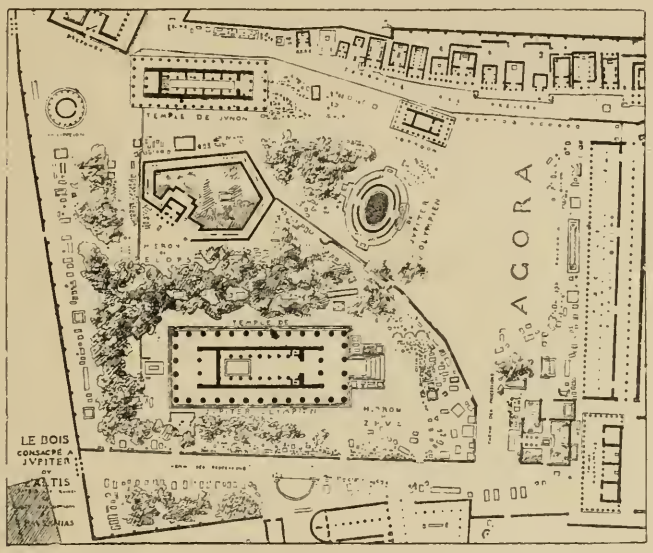

Enceinte sacrée d'Olympie. (Restauration de M. Laloux.)

l'enceinte, immolaient une victime ou faisaient pétiller des parfums sur un autel. Les grandes fêtes, triennales ou quinquennales, mettaient en mouvement la Grèce entière. La trêve sacrée assurait la tranquillité des routes qui, de tous les points de l'horizon, amenaient à la cité sainte les troupes de pèlerins. Pendant quelques jours on ne vivait que pour les sacrifices et les jeux; on oubliait les querelles et les rivalités dans le gai recueillement d'une touchante fraternité.

Au milieu de ces cérémonies, où se pressaient côte à côte des gens de tout pays, se dégageait l'idée d'une religion nationale. Certaines divinités étaient adorées de toute la Grèce. Elles personnifiaient les principales forces naturelles et avaient commencé à se dessiner dans l'imagination des populations primitives. Les diverses tribus dans leurs migrations n'oublièrent point ces premiers dieux de la race. Au contraire, chaque peuple les rattacha plus étroitement à sa fortune particulière par différents qualificatifs, et l'on compta autant de Zeus ou d'Apollons que de cités. Mais dans la diversité des épithètes se reconnaissait toujours l'unité de la personne divine. Les poèmes homériques précisèrent à ce sujet les idées confuses des foules. Dès lors les grands dieux de la Grèce se présentèrent sous deux aspects opposés : d'une part, on les considérait comme les protecteurs spéciaux d'une ville, d'une contrée,

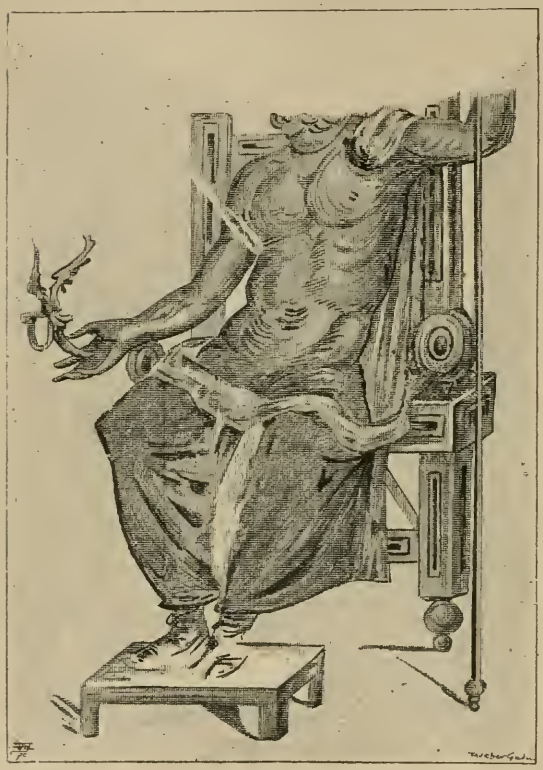

Zeus sur son trône.
(Peinture murale à Éleusis.)

où ils possédaient des sanctuaires indépendants et recevaient un culte officiel; d'autre part, on se les figurait dominant les querelles des cités, présidant aux destinées de tout le monde hellénique, groupés autour de Zeus sur les cimes neigeuses de l'Olympe, la montagne sacrée autour de laquelle avaient naguère vécu ensemble la plupart des tribus. Ainsi put naître en Grèce une religion nationale, supérieure à tous les cultes locaux, rendue sensible à tous les yeux dans l'enceinte d'Olympie ou celle de Delphes. L'oracle de Dodone à l'époque héroïque, l'oracle d'Apollon pythien du IXe au VIe siècle, aidèrent beaucoup les diverses populations à découvrir le lien secret qui d'un pays à l'autre unissait les divinités, et par là conquirent peu à peu aux grands dieux, en dépit des rivalités de villes ou de provinces, les hommages de tous les Hellènes. En même temps, du chaos polythéiste se dégageait une sorte de monothéisme instinctif. Dodone, Olympie et Némée contribuèrent beaucoup à assurer dans le panthéon hellénique la suprématie et la toute puissance de Zeus. Et tous les grands sanctuaires ont donné aux Grecs le sentiment de leur commune origine et de leur parenté.

Ainsi, la religion, que l'on trouve à la base de toutes les institutions sociales de la Grèce, fournit aussi l'un des éléments principaux de la nationalité hellénique. Tous les groupes d'individus ou d'États ont eu pour lien et pour symbole des cultes communs. Dans ces cultes on signale aisément bien des pratiques bizarres. Pourtant l'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la preuve d'un sentiment élevé. On juge de la valeur d'une religion, soit par l'action morale qu'elle exerce sur un peuple, soit par les œuvres d'art qu'elle inspire. A ce double titre la Grèce doit beaucoup à ses dieux : elle leur doit son organisation politique ou sociale, comme les chefs-d'œuvre de tout genre où revit son génie.

CHAPITRE II

LA PROPRIÉTÉ[1]

La propriété a chez les Grecs une double origine : la religion et le droit du travail.

L'idée religieuse, toute-puissante dans les premiers siècles, explique les caractères de la propriété foncière, longtemps inséparable du culte, par conséquent réservée aux personnes qui avaient part aux cultes de la famille, de la tribu, de la cité.

Le droit du travail, vaguement entrevu à l'origine, se précise de plus en plus à l'époque historique. Cette conception nouvelle modifie peu à peu les conditions légales de la propriété foncière. En même temps, le droit du travail devient le principe unique d'un autre mode de propriété, où n'intervient pas la religion. La loi reconnaît à tout homme libre, même à l'étranger ou l'affranchi, la possession et l'entière disposition de ce qu'il a fait ou produit. C'est l'origine de la propriété mobilière, par suite, de l'industrie et du commerce.

§ 1er. *La propriété foncière*[2]. — Chez les Grecs, la propriété immobilière est une conséquence de leur religion. On prend

1. Bœckh, *Die Staatshaushaltung der Athener,* 1851; Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb in griech. Alterthum,* 1869; Fustel de Coulanges, *la Cité antique;* Thalheim, *Die griechischen Rechtsalterthümer,* 1884; Blümner, *Die griechischen Privatalterthümer,* 1882; Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, *Recueil des inscriptions juridiques grecques,* 1891; Fustel de Coulanges, *la Propriété chez les Grecs,* dans les *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire,* etc.

2. Reynier, *De l'économie publique et rurale des Grecs,* 1825; Rougier, *Histoire de l'agriculture chez les Grecs,* 1830; Wiskemann, *Die Antike Landwirthschaft,* 1859; Oemler, *Die Antike Landwirthschaft,* 1872; Fustel de Coulanges, *le Droit de propriété à Sparte,* 1880; Caillemer, *le Crédit foncier à Athènes,* 1866; *le Contrat de vente à Athènes,* 1870.

possession d'un terrain en y établissant son foyer, ses divinités domestiques, le tombeau des ancêtres. Le culte est la raison d'être du domaine. En Attique, par exemple, l'entretien des autels et de la sépulture de famille est toujours imposé au nouveau propriétaire, à l'héritier par les lois de succession, à l'acheteur par le contrat de vente[1]. Seul, le citoyen peut posséder la terre, parce que seul il a part au culte. Quand une tribu s'empare d'un pays, on assigne à chaque famille un lot (κλῆρος), qui devient à jamais son patrimoine. Ce domaine appartient, non pas à un individu, mais au γένος entier, à ses membres passés, présents et à venir. Aussi le patrimoine est-il inaliénable. La vente en est interdite par des lois formelles à Sparte, à Locres, à Thèbes, à Argos. En Attique, Solon frappe de l'atimie tout citoyen qui cède sa terre. De même, le patrimoine est anciennement indivisible. Toujours à Sparte, à Thèbes, à Corinthe, on voit subsister le droit d'aî-

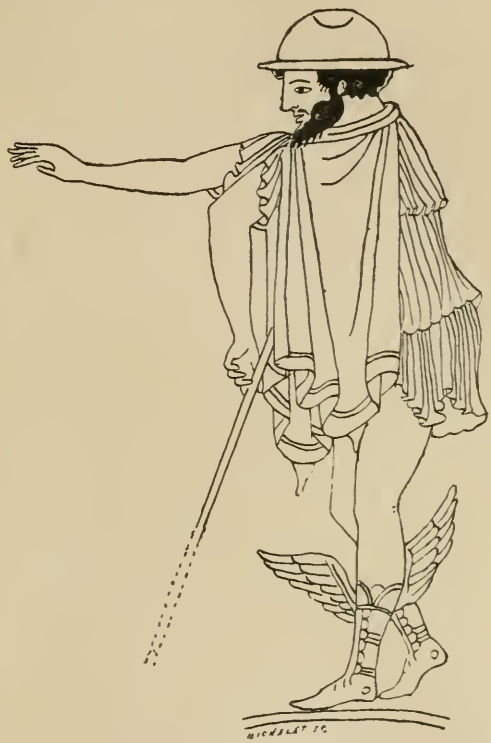

Hermès, dieu de la propriété.
(Peinture de vase.)

1. Isée, VI, 51; Platon. *Lois*, V, p. 740.

nesse[1]. A Athènes, au temps de Démosthène, les frères se partagent également l'héritage, mais en réservant le privilège de l'aîné qui, outre sa part, garde la maison paternelle[2]. Toujours l'idée religieuse inspira les lois de succession. A Sparte, le père ne peut déshériter son fils, et le testament est interdit jusqu'au temps de Lysandre. A Athènes, le fils hérite, mais non la fille; car c'est le fils qui continue le culte; s'il n'y a que des filles, la loi s'ingénie à trouver un héritier mâle. Ainsi s'explique encore la sévérité des anciennes législations contre les attentats à la propriété. Dracon ne connaît en ce cas qu'un châtiment : la peine de mort. Solon condamne le coupable à restituer le double, l'enferme cinq jours et cinq nuits en prison, enfin lui enlève tous ses droits de citoyen. Voler, ce n'était pas seulement faire tort à son voisin, c'était porter atteinte à la loi fondamentale de l'État, à la propriété que gardent les bornes sacrées et les dieux termes.

Il était nécessaire de marquer l'origine religieuse de la propriété foncière pour en bien comprendre l'organisation légale aux ve et ive siècles.

On ne peut posséder la terre si l'on n'est membre de la cité. Seuls, les citoyens ont la *ktêsis,* qui rend la propriété inviolable. Les autres personnes ne peuvent avoir que la *katochê* ou droit de jouissance. La ktêsis est héréditaire, tandis que la katochê se cède par contrats de vente, par baux perpétuels ou temporaires. Par une conséquence naturelle, l'exil et l'atimie, avec la perte des droits civiques, entraînent la confiscation des biens.

Dans les États aristocratiques, les nobles seuls possèdent, parce que seuls ils ont tous les privilèges du citoyen. A Syracuse, les hommes de la classe dirigeante s'appelaient les *géomores,* ou propriétaires du sol. En Laconie, les Spartiates font

1. Aristote, *Politique*. II, 3, 7 ; 4, 4 ; 9, 7.
2. Démosthène. *pro Phorm.*, 34.

deux parts du territoire : ils s'adjugent la première qu'ils divisent en lots égaux et font cultiver par leurs esclaves; ils laissent la jouissance de l'autre aux anciens habitants moyennant une redevance perpétuelle. De même en Attique, avant Solon, les eupatrides étaient seuls propriétaires; et ils n'abandonnaient aux thètes une partie du sol que moyennant un fermage. Mais, après Solon, la ktêsis s'étendit successivement à quiconque obtint le droit de cité complet.

De la possession du sol dépendent les privilèges civils et politiques. Aussi toutes les législations helléniques cherchent à empêcher le citoyen de vendre son patrimoine. A Sparte, c'est se déshonorer que de céder sa terre, et on ne peut l'aliéner par lots. A Locres, il est défendu de se défaire de son bien, à moins d'indigence officiellement constatée. Même bien plus tard, les Achéens, qui établissent des colons à Orchomène d'Arcadie, leur interdisent de vendre leur lot de terre ou leur maison avant un intervalle de vingt ans. Suivant Aristote, c'est pour avoir permis aux individus d'aliéner leurs biens que Leucade était en proie à la démagogie[1].

La loi cherche d'ailleurs à maintenir une exacte proportion entre le nombre des domaines et le nombre des citoyens. De là divers règlements qui empêchent l'accroissement démesuré des fortunes. Phidon fait dresser le cadastre d'Argos et le déclare à jamais immuable. En Attique, Solon fixe le maximum des biens-fonds que pourra acheter et posséder un citoyen. La charte de Thurium montre qu'on prenait des précautions analogues quand on fondait une colonie.

Ainsi, partout en Grèce, le droit de cité entraîne le droit de propriété. Les Grecs y voyaient pour l'État un intérêt essentiel. C'est qu'en revanche la propriété foncière confère la plénitude des droits civiques; et l'influence politique dépend de la fortune territoriale.

1. Héraclide de Pont, *Pol.*, 2; Plutarque, *Inst. lacon.*, 22; Aristote, *Politique*, II, 4, 4; 6, 10; V, 6, 6; VI, 2, 5; Dittenberger, *Sylloge*, 178, etc.

La propriété s'acquiert :

1° Par concession de l'État. Après une conquête, on partage entre les citoyens la plus grande partie du territoire. Ainsi se fondent les cités doriennes du Péloponèse, les colonies du VIIIe au VIe siècle, les clérouquies athéniennes. En temps de paix on concède souvent à des particuliers, moyennant une redevance perpétuelle ou temporaire, des portions du domaine public ou les terres consacrées à un dieu.

2° Par héritage. En ce cas, la transmission de la propriété est rigoureusement fixée par les lois de succession et la constitution de la famille. Le testament n'a été autorisé qu'assez tard, et par exception. S'il y a contestation, la possession prolongée fait présumer le droit de l'occupant.

3° Par contrat de vente. La propriété se cède alors à la suite d'une adjudication légale, ou par consentement des parties. L'achat d'une maison ou d'une terre est accompagné de cérémonies religieuses[1]. A Thurium, le vendeur et l'acheteur sacrifient à Apollon Epicomaios ; ils prêtent serment devant un magistrat et trois voisins, pour certifier que tous deux agissent loyalement. Les contrats doivent être enregistrés et affichés pendant soixante jours. A Athènes, Amorgos, Amphipolis, Ténos, cette transcription garantit, en les rendant publics, les transferts de propriétés.

Partout des lois précises déterminaient les droits et les devoirs des possesseurs de biens-fonds. Tels sont les règlements relatifs aux servitudes, aux hypothèques, à l'enregistrement et au cadastre.

Sur la plupart des domaines pesait quelque servitude. Le propriétaire était tenu de respecter un chemin, un égout qui traversait ses terres. Souvent, des particuliers, même tous les habitants d'un canton, avaient chez lui droit de pacage. Si le

1. Stobée, *Sermon.*, 42.

champ renfermait une sépulture de famille, il fallait entretenir le tombeau et y laisser parvenir librement les descendants du mort.

L'hypothèque remplaça sans doute l'esclavage pour dettes[1]. Quelques États n'admirent jamais cette institution, par exemple les Eléens[2]. Elle apparaît à Athènes après Solon. Dans le plus vieux droit attique, elle n'était qu'une vente conditionnelle, valable seulement pour une époque déterminée, avec faculté de rachat : à l'échéance, le vendeur pouvait reprendre sa terre au même prix; jusque-là, il la conservait comme locataire. Dans le droit du IVe siècle, l'hypothèque a les mêmes caractères que chez nous. On peut en juger d'après de nombreux documents; ce sont les inscriptions gravées sur les bornes que le créancier faisait placer sur un terrain pour réserver son privilège. Athènes possédait un bureau spécial des hypothèques. Ailleurs, par exemple à Chio, on se contentait de les mentionner sur le cadastre.

Borne hypothécaire, découverte en Attique.

La plupart des cités avaient des archives[3], appelées, suivant les pays, l'Arkheion, le Chréophylakion, le Grammateion. On y devait déposer l'original ou la copie ou un extrait de tous les contrats conclus entre les particuliers. Ces bureaux d'en-

1. Dareste, *les Inscriptions hypothécaires en Grèce* (*Nouvelle revue historique de droit*, IX; *Bull. de corr. hell.*, XII). — Voyez aussi *C. I. A.*, tome II, 1103-1153; et Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 422.

2. Aristote, *Politique*, VII, 2.

3. Dareste, *le Chréophylakion dans les villes grecques*. (*Bull. de corr. hell.*, 1882.)

registrement étaient administrés par des magistrats spéciaux, qui portaient divers noms : c'étaient des Mnémons, des Hiéromnémons, des Epistates, des Grammatophylaques, des Damosiophylaques. Le titre variait : mais tous étaient les gardiens officiels de la propriété foncière.

En différents pays, nous savons qu'on dressa régulièrement des cadastres[1]. Déjà Cypsélos à Corinthe avait fait relever la carte des domaines. En Attique, le cadastre fut exécuté, sous la direction de Solon, par les naucrares. Après les réformes de Clisthène, il fut tenu au courant dans chaque canton par le démarque. En 401 on fit, en Attique, un recensement général : sur vingt mille citoyens on trouva quinze mille propriétaires fonciers. En 377, sous l'archontat de Nausinikos, on entreprit un nouveau recensement des terres et un remaniement du cadastre. Outre la valeur de la propriété, on y mentionna désormais ce qu'on appelait le *timêma* ou capital imposable. Le timêma s'élevait au cinquième de la valeur totale pour les premières classes de citoyens; la proportion était beaucoup moins forte pour les autres propriétaires. C'est d'après le cadastre qu'on répartissait les membres de la cité dans les diverses classes politiques.

Les Grecs ne connaissaient pas l'impôt foncier proprement dit. Les lois de finances n'atteignaient ordinairement que la propriété mobilière. Mais, en temps de guerre, la terre pouvait être frappée d'un impôt extraordinaire ou *eisphora*. On le prélevait sur le capital imposable inscrit au cadastre. Les Athéniens s'y prirent de même pour faire acquitter une taxe de guerre à Potidée.

Le sol était partagé entre trois catégories de propriétaires. D'abord l'État possédait des terres, des maisons, des pâturages, des mines; on réservait en partie ces domaines pour

1. Aristote, *Oeconom.*, II, p. 1346 et 1347; Harpokration, au mot δήμαρχος; Stobée, *Florileg.*, XLIV, 22.

les besoins de l'administration; on affermait le reste, sauf les pâturages dont le plus souvent on réservait la jouissance commune à tous les citoyens. Puis on rencontrait à chaque pas des biens de mainmorte : c'était la part des dieux, le domaine des temples, des confréries reconnues par l'État. Les dieux et la cité possédaient environ les deux tiers du territoire : le troisième tiers était réparti entre les particuliers.

Quant à la nature et au régime des domaines, il faut distinguer les champs cultivés, les pâturages, les forêts, les maisons et les mines.

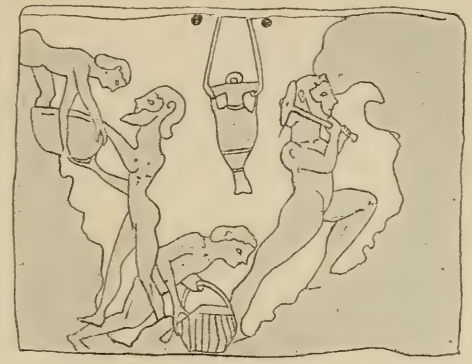

Carriers au travail.
(Plaque de terre cuite peinte, du musée de Berlin.)

Les mines, assez rares dans la presqu'île hellénique, se rencontraient surtout dans les îles et dans les colonies. On trouvait de l'or à Siphnos, à Abydos, à Thasos et sur la côte voisine de Thrace; de l'argent, à Trébizonde, en Chalcidique, en Épire et en Attique; du fer, à Gyaros et en Eubée; du cuivre, à Chalcis et à Cypre. En beaucoup de régions, le sol était percé d'aiguilles ou de montagnes de marbre; les plus belles carrières étaient celles de Carystos en Eubée, de Chios, de Thasos, de Naxos, de Paros, de l'Hymette et du Pentélique. Les mines appartenaient quelquefois à des particuliers, le plus souvent à un État. D'ordinaire, l'exploitation en était dirigée par une Société, en vertu d'un bail perpétuel. On dressait avec soin le plan de la concession, où des lettres indiquaient les limites du terrain[1]. On connaît surtout les

1. Harpokration, au mot διαγραφή.

mines d'argent du Laurion. Athènes en louait les divers districts à des entrepreneurs, moyennant un prix d'achat et une redevance annuelle de quatre pour cent sur le produit. Des fonctionnaires particuliers surveillaient sans cesse les fermiers héréditaires des mines. Les ouvriers étaient des esclaves achetés ou loués pour l'exploitation. Le Laurion fournissait à Athènes d'importants revenus.

La propriété bâtie prit de siècle en siècle plus d'importance dans la vie économique de la Grèce. Une petite maison de famille, au IVe siècle, valait de 3 à 7 mines. Une habitation riche, comme celle d'Alcibiade, se vendait 40 à 50 mines. Dans les grandes villes, on bâtissait beaucoup de maisons à locataires (*synœkia*) avec plusieurs étages ; de nombreux escaliers en pierre ou en bois conduisaient directement de la rue aux divers appartements, composés d'ordinaire de deux ou trois pièces. Au temps de Démosthène, on estimait 100 mines une maison de ce genre qui appartenait au banquier Pasion. Le loyer rapportait souvent au propriétaire huit pour cent. Nous connaissons les conditions ordinaires du bail, d'après les inventaires de Délos. Les contrats étaient dressés d'après un modèle consacré et devant témoins ; ils étaient conclus pour dix ans au Ve siècle, pour cinq ans au second siècle. A l'époque de Périclès s'élevèrent partout les prix de location ; ils continuèrent d'augmenter aux siècles suivants, parce que la valeur du sol ne cessa de s'accroître dans les villes. Les créanciers pouvaient prendre hypothèque sur les maisons. En cas de contestation, des magistrats particuliers, les *Horistes,* établissaient les droits de propriété, de même que les *Astynomes* forçaient les propriétaires à observer les règlements de police.

Les forêts variaient d'aspect suivant les régions et l'altitude. Ici se plaisaient le pin, le chêne, le hêtre ; là, le citronnier, le figuier, l'oranger, le palmier. Mais de siècle en siècle on vit se déboiser les cimes. « Les montagnes, nous dit Platon,

étaient couvertes de forêts, dont il reste encore aujourd'hui des vestiges. » Dans cette œuvre de dévastation, les bergers et les chevriers ont été encore plus actifs que les architectes. On eut beau faire surveiller les bois par des *hylores* ou gardes forestiers, presque toutes les hauteurs se dénudèrent peu à peu. Dès le ve siècle, les Athéniens durent faire venir de l'étranger tout le bois nécessaire aux constructions navales.

On ne trouvait d'importants pâturages qu'en Thessalie, en Eubée, en Béotie, en Messénie. Au ve siècle s'introduit en Grèce l'herbe de Médie, autrement dit la luzerne : dès lors se répand l'usage des prairies artificielles. En beaucoup de régions existaient des pâtures communales ; le droit d'y mener des troupeaux était réservé aux citoyens et à quelques étrangers qui avaient obtenu la même faveur par décret. Souvent aussi, dans la montagne, le pacage était affermé à des sociétés d'éleveurs. Un bœuf valait de cinquante à cent drachmes : on voyait de grands troupeaux de bêtes à cornes en Eubée et en Épire. Les moutons se vendaient de dix à vingt drachmes : les paysans s'habillaient de leurs peaux, vendaient en ville les agneaux et la laine. Sur tous les rocs on apercevait quelque troupeau de chèvres; avec le poil se fabriquaient des cordes et de grossières étoffes; avec le lait, les fromages dont on se nourrissait à la campagne. En Arcadie, en Laconie, en Étolie, les porcs semblaient maîtres du sol : leur chair était le régal des jours de fête, leur peau se transformait en excellents manteaux. Dans les pâtures et sur les landes s'engraissaient encore la volaille et le gibier ; les abeilles y butinaient le miel. On y élevait les ânes et les mulets. Un bon cheval valait douze mines, un cheval médiocre encore trois mines, un peu plus qu'un esclave. Pour indiquer la provenance, on marquait la bête avec une lettre : car les Grecs étaient justement fiers de leurs races de chevaux; on estimait surtout celles de Sicyone, de Sicile, de Cyrène et de Thessalie. Bœufs, moutons, chèvres, porcs, volaille, abeilles, ânes, mulets et chevaux étaient la

principale fortune de bien des villages; une bonne partie de la population vivait de l'élevage.

La culture variait beaucoup d'une région, d'un canton à l'autre, suivant l'orientation et l'altitude. Sauf en Thessalie, en Béotie, en Eubée et dans une partie du Péloponèse, le sol était peu fertile. Là où ne perçait pas le roc nu, on trouvait un terrain d'argile et de craie, rarement arrosé d'eau courante, toujours trop humide ou trop sec. On produisait du blé, mais en quantité insuffisante, puisque la Grèce fut toujours en cela tributaire du Pont, de la Sicile et de l'Égypte. Dans la plupart des pays grecs se plaisaient surtout la vigne, l'olivier, l'oranger, le grenadier et le figuier. On se préoccupait beaucoup de l'agriculture, comme l'attestent les ouvrages d'Hésiode, de Xénophon, d'Aristote, de Théophraste. On exécutait de grands travaux hydrauliques pour assainir et défendre de l'inondation les contrées marécageuses, ou pour combattre la sécheresse. Tels sont les canaux d'écoulement du lac Copaïs et des Catavothra ou les aqueducs de l'isthme et d'Olympie. Mais, malgré tous les efforts des paysans et des ingénieurs, la nature a été plus forte que l'homme, et l'agriculture n'a jamais pris en Grèce un très grand développement.

Toujours des bornes, placées sous la protection de Zeus, d'Hermès et des dieux termes (θεοὶ ὅροι), marquaient la limite des propriétés particulières, des domaines de l'État ou des dieux[1]. C'était un grand crime que de toucher à une de ces pierres. On lit sur un document de Chios [2] : « Quiconque aura enlevé, ou déplacé, ou couvert une borne pour faire tort à la ville sera puni d'une amende de cent statères et perdra ses droits de citoyen. » Sur les propriétés veillaient des horophylaques ou surveillants des bornes, des agronomes ou gardes champêtres [3]. Dans un document attique de la fin du

1. *C. I. A.* I, 504, 507, 519 et suiv.; II, 1055 et suiv., etc; Platon, *Lois*, p. 842.
2. Cauer, *Delectus*, 496.
3. Aristote, *Politique*, VI, 5, 4; Röhl, *Inscr. græc. antiq.*, 381.

IVe siècle[1], il est question d'épimélètes élus pour visiter deux fois l'an les propriétés et constater que toutes les conventions sont observées et que toutes les bornes sont en place.

En certains pays, par exemple en Attique, prédomine le régime de la petite propriété. Démosthène disait un jour[2] : « Quelques individus ont acheté plus de terres que vous n'en possédez ensemble, vous tous qui siégez à ce tribunal. » Pourtant, l'Attique renfermait peu de vastes domaines au Ve et au IVe siècle. Le sol y était très morcelé, puisque les trois quarts des citoyens y étaient propriétaires fonciers.

Récolte des olives. (Peinture de vase.)

En Laconie, au contraire, malgré les lois de Lycurgue, prévalut de plus en plus le système des grands domaines. D'abord on n'avait pu aliéner que les revenus de son patrimoine. La loi d'Épitadée autorisa la vente des biens. Dès le temps d'Agis III, cent Spartiates possédaient à eux seuls tout le territoire. Les plus grandes fortunes sont souvent entre les mains des femmes ; aussi on les voit dès lors mener l'État. La petite propriété a disparu, les pauvres ont perdu le droit de cité. C'est la cause de toutes les révolutions sociales qui ont agité Sparte pendant les derniers siècles de son histoire.

Dans les pays de petite propriété, les citoyens, aidés de leurs esclaves, cultivent eux-mêmes leurs champs. Dans les pays de grande propriété, on loue ses terres par contrat de

1. *C. I. A.*, II, 564.
2. Démosthène, XXIII, 208, p. 689.

fermage perpétuel ou temporaire. En beaucoup de pays, le sol est cultivé par des serfs de la glèbe. Ce sont des barbares, comme les Mnoïtes en Crète, les Callikyriens à Syracuse, les Libyens à Cyrène, les Bithyniens à Byzance. Ou bien ce sont des Hellènes dépossédés à la suite de la conquête thessalo-dorienne, comme les Pénestes en Thessalie, les Gymnètes à Argos, les Hilotes en Laconie. En général, ces serfs appartiennent à l'État, qui fixe leur condition et souvent les prête aux citoyens.

Chaque pays grec avait donc un régime agraire particulier. Mais partout la propriété foncière est la base de la société, de la famille, de l'État. Elle confère les droits civiques, détermine le rôle de chacun. Aussi toute révolution politique entraîne chez les Grecs une révolution sociale; le parti vainqueur remet immédiatement en question le droit de posséder, le partage des terres, les loyers, les hypothèques. Et l'on ne peut toucher à la propriété immobilière sans toucher en même temps à la constitution de la famille et de l'État.

Après l'importance sociale et politique de la propriété foncière chez les Grecs, il faut en rappeler l'insignifiance économique. Les Grecs ont eu beau faire, leur sol n'a jamais pu les nourrir. Ils ont dû leur puissance et leur richesse au grand développement de la propriété mobilière.

§ 2. *La propriété mobilière*[1]. — C'est par la navigation, la pêche, l'industrie et le commerce que les Grecs ont remédié à l'insuffisance de leur agriculture. Ainsi s'est peu à peu constituée et développée la propriété mobilière. Elle a pour

1. Heeren, *Ideen über die Politik, der Verkehr und den Handel der alten Welt ;* Hüllmann, *Histoire du commerce des Grecs,* 1839 ; Goguel, *Commerce d'Athènes,* 1836 ; Blümner, *Technologie et terminologie des métiers,* 1877 ; Baudrillart, *Histoire du luxe,* 1880 ; Caillemer, *les Institutions commerciales d'Athènes au siècle de Démosthène,* 1865.

principe le droit du travail. Chacun peut disposer librement des objets qu'il a façonnés ou acquis par échange. Il les possède non point en vertu d'une idée religieuse, mais par l'accord instinctif de tous les hommes. Par là, on voit que la propriété mobilière s'oppose nettement à la propriété foncière. Tandis que le citoyen seul peut acquérir des biens-fonds ou en hériter, l'étranger, l'affranchi peut avoir des biens-meubles ; il sort ainsi de la situation inférieure où le réduisait la loi.

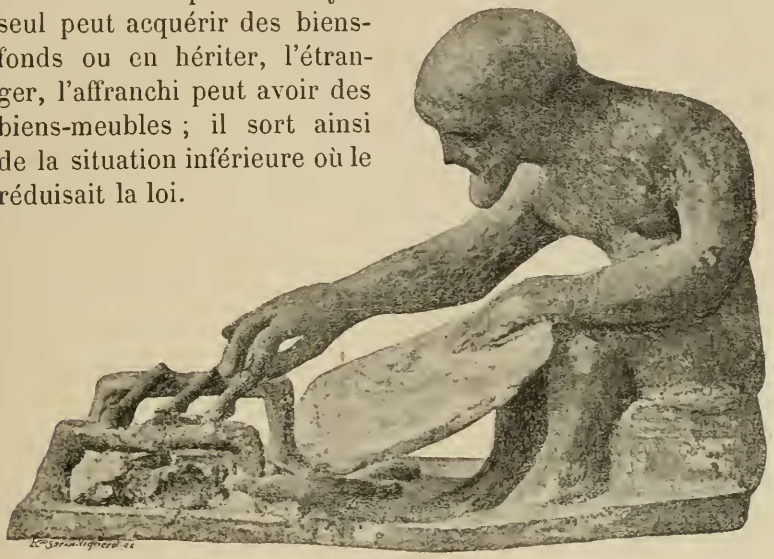

Cuisinier. (Terre cuite de Tanagra.)

L'industrie hellénique trouvait dans le pays une partie des matières premières. Elle utilisait les excellentes argiles que presque partout le sol fournit en abondance ; le bois de chêne, d'orme, de peuplier, de hêtre, de sapin, de frêne; le fer de Laconie; le cuivre d'Eubée; l'argent de l'Attique ; les laines et les peaux des contrées de grande pâture, et tous les merveilleux marbres du continent et des Cyclades. Mais on devait importer l'or et le bois de Macédoine ou de Thrace, l'ambre du Nord, les laines de Mysie et de Phrygie, les parfums d'Orient, le silphium

d'Afrique, les peaux de l'Euxin, de Cyrène, de Syracuse et de l'Italie. Toutes ces matières premières arrivaient par mer dans les grands centres industriels, surtout à Milet, à Corinthe et à Athènes.

Les artisans étaient souvent des esclaves qui travaillaient pour le compte de leurs maîtres. Mais en général les ouvriers habiles, surtout dans les industries d'art, étaient des hommes libres[1]. Dans chaque ville, ils se groupaient en corps de métier. La corporation avait ses règlements, ses assemblées, son trésor, ses fonctionnaires, son culte, ses fêtes en l'honneur d'un héros ou d'un dieu son patron. Dans les grandes villes vivaient côte à côte d'innombrables confréries. Parmi les plus considérables, on peut citer les potiers, les fabricants de bijoux et d'armes, les ébénistes, les brodeurs et les tailleurs, les cordonniers, les tanneurs, les teinturiers, les parfumeurs, les charcutiers, les cuisiniers à gages. Dans les cités maritimes s'étaient constituées des corporations de matelots, de constructeurs de navires. Il faut citer encore les pêcheurs de thon, surtout à Trébizonde, à Sinope, à Byzance; les plongeurs qui recueillaient les coquillages de pourpre sur les côtes d'Eubée ou d'Asie, et les éponges sur

Coiffeur. (Terre cuite de Tanagra.)

1. Drumann, *Artisans en Grèce et à Rome*, 1860; Brants, *De la condition de, travailleurs libres dans l'industrie athénienne*. (*Revue de l'instruction publique belge*, XXVI.)

les rochers d'Amorgos. Des confréries semblables réunissaient les architectes, les sculpteurs, les peintres, les ciseleurs et les copistes. L'art ne se distinguait pas du métier; et les plus grands artistes n'étaient que des artisans plus habiles.

Les Grecs ont connu tous les genres d'industrie, et l'on peut dire qu'ils ont excellé en tout. Ils ont commencé par imiter les procédés et les modèles des Orientaux. Mais dès le VIe siècle s'affirme nettement leur originalité native. Ils travaillent l'argile, le bois, la pierre, le métal, l'ivoire avec une sûreté et une légèreté de main incomparables. Le soin du détail n'a d'égal que la merveilleuse harmonie de l'ensemble. Les objets les plus vulgaires trahissent quelque préoccupation d'art. Ces industries si variées étaient une grande source de richesse pour les villes dont les produits étaient renommés, pour Athènes surtout, qui aux Ve et IVe siècles exportait jusqu'en Crimée ses œuvres d'art et ses marchandises.

Marchand forain.
(Figurine d'Asie Mineure.)

L'industrie occupait une bonne partie de la population des villes. Le reste vivait du commerce. Tout le long du jour, les marchands ambulants assourdissaient les passants de leurs cris gutturaux. Les revendeurs, dans leurs minuscules échoppes, débitaient le

poisson, les légumes, les fruits, le vin. La plupart y joignaient le métier d'usurier. Si l'on estimait peu les détaillants, les commerçants en gros et les armateurs étaient d'importants personnages dirigeant toute l'importation et l'exportation.

Au centre des villes s'étendait toujours l'agora ou le marché, une vaste place bordée de portiques. Au milieu de la foule des marchands et des acheteurs circulaient sans cesse des inspecteurs, qui maintenaient le bon ordre et contrôlaient les poids et mesures, la qualité des objets mis en vente, l'exécution des conventions. Ces fonctionnaires portaient divers noms. C'étaient des empélores à Sparte, des agoranomes à Athènes et dans la plupart des États ioniens. Leur palais était généralement bâti en façade sur l'agora : de là ils surveillaient aisément tous les incidents du marché.

Pour faciliter les transactions, chaque État avait constitué officiellement un ensemble de poids et mesures[1]. Tous les systèmes usités en Grèce se rattachaient également, comme ceux de l'Asie, au système babylonien que Phidon d'Argos avait introduit dans le Péloponèse. Le plus répandu était celui d'Athènes. Les mesures de longueur étaient fournies par les proportions du corps humain; l'unité était la longueur du pied, évaluée en Attique à $0^{m},308$; les multiples et sous-multiples étaient le doigt, la palme (largeur de la main), le spithame (distance du bout du pouce au bout du petit doigt sur la main étalée), la coudée, le pas, la brasse, le plèthre (100 pieds), le stade (600 pieds). Dans les mesures de capacité, l'unité était la cotyle ($0^{l},270$), à laquelle s'ajoutaient le conge, l'amphore, le métrète pour les liquides, la chénice, l'hémiecte, l'hecte, la trite et le médimne pour les produits secs. L'unité de poids était la drachme ($4^{gr},363$) ; elle se subdivisait en grammes,

1. Hultsch, *Métrologie*, deuxième édition, Berlin, 1882; Wex, *Die Metra der Griechen und Römer*, deuxième édition, Leipzig, 1884.

oboles et chalques et avait pour multiples la mine et le talent. Les divers systèmes helléniques différaient surtout du système attique par la valeur différente attribuée à l'unité. Toutes les villes avaient leurs étalons officiels, gardés à l'acropole. Pour l'usage du commerce, on fabriquait des poids de bronze ou d'argile, des amphores, des tables de marbre creusées, qui portaient l'estampille de l'État. A Athènes, des fonctionnaires

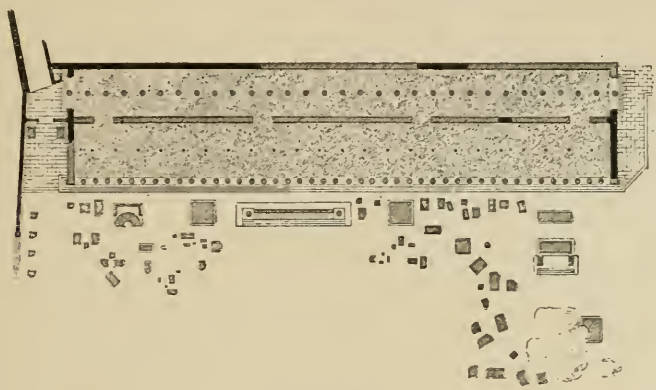

Agora d'Olympie.

appelés métronomes étaient spécialement chargés de contrôler les poids et les mesures employés dans le commerce.

Les progrès de la propriété mobilière ont amené les Grecs à une de leurs inventions les plus fécondes, celle de la monnaie[1]. Déjà les Orientaux avaient eu l'idée de donner un poids fixe aux lingots qui servaient aux transactions. Vers 700 avant notre ère, les Lydiens imaginèrent d'y apposer le timbre de

1. Mionnet, *Médailles grecques et romaines;* F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité,* 1879; *Monnaies et médailles* (Quantin); Beulé, *Monnaies d'Athènes;* Leake, *Numismata hellenica;* Donaldson, *Architectura numismatica;* Von Sallet, *Die Künstler Inschriften auf griechischen Münzen;* Gardner, *Catalogue of the greek coins in the British Museum,* et *the Types of greek coins,* 1883; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques,* 1883; Barclay Head, *Historia nummorum,* 1887.

l'État. Phidon d'Argos émit dans le Péloponèse les premières pièces d'argent. L'usage s'en répandit partout. Dès lors, la frappe de la monnaie devint un des attributs de la souveraineté. Le cuivre est très rare dans la numismatique grecque avant Alexandre; l'or était réservé aux rois et aux généraux en campagne; Sparte et Byzance ont émis des pièces de fer, Denys de Syracuse des pièces d'étain; mais les autres États n'emploient que l'argent, et l'argent presque pur. Sur la face et le revers des monnaies grecques sont représentés des animaux ou des plantes qui sont souvent des armoiries parlantes, la figure ou les attributs d'un dieu, d'un héros, des scènes mythologiques, des courses de chars. Presque toujours une légende indique la provenance de la pièce : c'est l'initiale d'une ville; ou bien c'est une inscription, disposée en cercle, sur une ligne horizontale ou en carré, qui mentionne le nom du peuple, des magistrats éponymes ou monétaires. On y lit souvent aussi la marque de l'atelier et parfois même la signature du graveur. Certaines pièces de Chalcis et de ses colonies, d'Athènes, d'Arcadie, de Thessalie, surtout de Sicile, sont de véritables œuvres d'art. Chaque cité grecque avait ses monnaies particulières. Pour faciliter le commerce, beaucoup de villes voisines s'unissaient par des traités monétaires. De plus, les marchands adoptaient de préférence les espèces d'un État, qui devenaient ainsi une sorte de monnaie internationale : c'est le rôle que jouèrent les pièces d'Égine dans le Péloponèse, les dariques des rois de Perse, l'électron de Lydie, les statères de Phocée, de Rhodes et de Cyzique en Asie Mineure, les tétradrachmes d'Athènes dans tout le monde hellénique.

Jetons d'Agoranomes.

Les deux systèmes monétaires les plus importants pour l'histoire du commerce grec avant Alexandre sont ceux d'Égine et d'Athènes. Le premier avait été fixé par Phidon d'Argos, le

second le fut par Solon. Les deux systèmes ne diffèrent d'ailleurs que par la valeur attribuée à l'unité, la drachme éginétique pesant 6gr,026, et la drachme attique seulement 4gr,363. Les autres monnaies d'argent usitées étaient l'hémiobole, l'obole, le diobole, le tétrabole, le didrachme ou statère et le tétradrachme. Quelques pièces de cuivre circulèrent depuis le milieu du ve siècle : c'étaient le chalque et le double chalque. Par exception, Athènes frappa pendant la guerre du Péloponèse quelques statères d'or. Mais, dans la pratique, le statère d'or (20 dr.), comme la mine (100 dr.) et le talent (6,000 dr.), est une valeur fictive. D'ailleurs, le cours de l'or variait. La vraie, presque la seule monnaie attique, a été la monnaie d'argent. Athènes, comme toutes les cités autonomes, avait son hôtel des monnaies (*Argyrokopeion*). Il était annexé au sanctuaire d'un héros, sans doute Thésée. Les ouvriers, des esclaves publics, étaient répartis entre des officines distinctes, que dirigeaient des magistrats monétaires responsables, et dont chacune imprimait sa marque spéciale sur les pièces fabriquées par elle. La grandeur politique d'Athènes amena l'extension de son système monétaire. Il fut le plus usité jusqu'à l'avènement de Philippe II, qui frappa ses *Philippes* d'or à l'imitation des dariques perses. Alexandre conserva pour l'or le système introduit par son père ; mais il adopta en même temps le système attique pour ses monnaies d'argent ; c'est l'origine du double étalon monétaire, encore en usage aujourd'hui.

Monnaie de cuivre
de Paestum représentant les opérations.
du monnayage.

Les Grecs avaient inventé la monnaie ; ils allèrent encore plus loin dans cette voie, et créèrent le commerce de l'argent[1].

1. Gaillard, *les Banquiers athéniens et romains*, 1875 ; Brants, *les Opérations de*

En effet, les espèces sonnantes jouèrent vite un rôle considérable dans la vie des États et des particuliers. Beaucoup de cités, comme Athènes au temps de Périclès, se ménagèrent des réserves d'or et d'argent. On constituait ainsi un trésor public qu'alimentaient le butin de guerre et le produit des impôts, des mines, des fermages. Quant aux particuliers, quelques-uns préféraient employer leur numéraire à acheter des propriétés, des esclaves, de la vaisselle précieuse. Mais les plus avisés

Médaille de Syracuse.

faisaient valoir leur argent par des prêts bien entendus ou par des placements avantageux dans les banques.

On connaissait déjà les divers modes de prêt, le prêt à usage, le prêt à la grosse aventure. Le taux ordinaire était de douze pour cent. Mais on demandait jusqu'à trente pour cent aux armateurs du Pirée qui empruntaient de l'argent pour équiper un vaisseau et entreprendre quelque campagne com-

banque dans la Grèce antique (*Muséon de Louvain*, 1882); Egger, *les Grecs ont-ils connu l'usage des lettres de change?* (*Société des antiquaires*, 1860.) Dareste, *la Transcription des ventes en droit hellénique*, 1884; Caillemer, *la Lettre de change et les contrats d'assurance*, 1866; *le Contrat de louage*, 1869; *la Prescription à Athènes*, 1869; *le Contrat de prêt*, 1870; *le Contrat de société*, 1872; *le Contrat de vente*, 1870-1873; *le Contrat de dépôt, le mandat et la commission*, 1876.

merciale. La loi n'intervenait pas pour fixer un maximum; les conventions entre particuliers étaient libres; les cours s'établissaient naturellement d'après les conditions de l'offre et de la demande. Si le créancier ne pouvait obtenir remboursement, il intentait au débiteur une action en justice et sollicitait des juges l'*hyperameria,* qui déclarait échu le terme de la créance, en fixait le montant et le rendait exigible. Souvent des particuliers prêtaient de l'argent à l'État, même à une cité étrangère : ainsi nous voyons une femme de Thespies avancer une forte somme à la ville d'Orchomène[1]. En ce cas, l'État devait, comme un emprunteur ordinaire, donner des gages.

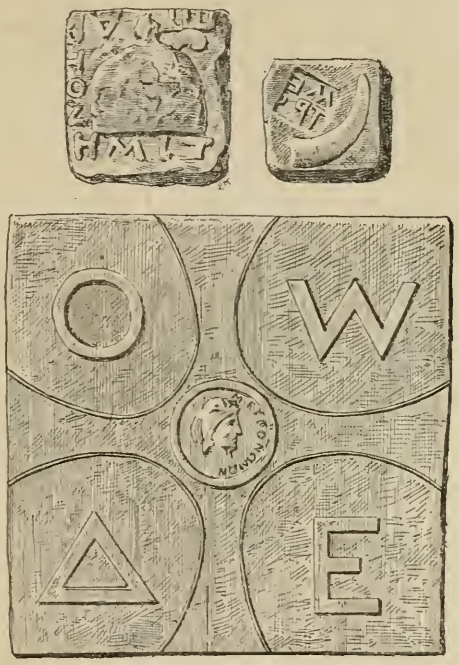

Poids publics.

Les plus anciennes banques helléniques et les plus considérables ont été les temples des dieux. Les prêtres recevaient en dépôt l'argent et les objets précieux. Ils faisaient des prêts aux particuliers et aux États. Pour ces emprunts officiels, les cités du Péloponèse s'adressaient à Zeus d'Olympie; celles de la Grèce centrale, à Apollon de Delphes; celles des Cyclades, à Apollon de Délos; les Athéniens, à leur Athèna du Parthénon.

1. *Bull. de corr. hell.*, 1880.

Pour le commerce ordinaire de l'argent s'ouvraient de nombreuses banques privées. Les banquiers s'établissaient généralement aux coins de rues, comme aujourd'hui les changeurs d'Orient. Immobiles derrière une petite table, ils guettaient et dévisageaient les passants : faire faillite, pour un Grec, c'était retourner la table. Dans les grandes villes, les principales banques prirent de tout autres proportions. La banque de Pasion à Athènes, au milieu du IVe siècle, avait les allures d'une véritable administration. D'abord simple affranchi, Pasion avait acquis une fortune de quatre-vingts talents. Son crédit s'étendait à toutes les régions du monde grec. Dans ses bureaux se tenaient des comptes réguliers de dépôts, de créances, de recouvrements. Il délivrait pour des villes étrangères des mandats de payer à une personne déterminée, de véritables lettres de change. C'était déjà la grande banque, au sens moderne du mot. A Byzance, on imagina même de créer une monnaie fiduciaire en fer, analogue à notre papier-monnaie. La Grèce a vu se constituer aussi de nombreuses sociétés financières. Pour l'exploitation des mines ou des carrières de marbre, pour les grandes expéditions maritimes, on s'unissait par des contrats d'entreprise. On signait même déjà des contrats d'assurance. Par exemple, un certain Antigonos de Rhodes, moyennant une prime de huit drachmes par tête, s'engageait à rembourser au maître le prix de ses esclaves fugitifs.

Toutes ces institutions financières développèrent singulièrement l'activité commerciale des Hellènes. Sur terre, les marchandises suivaient les grandes voies sacrées qui aboutissaient à Delphes, à l'Isthme, à Olympie; en Attique, depuis Hipparque, fils de Pisistrate, des Hermès dressés le long des routes servaient de bornes milliaires et de poteaux indicateurs. L'hospitalité publique et privée, les conventions conclues entre beaucoup d'États facilitaient les rapports entre les cités les plus éloignées l'une de l'autre. Des négociants de tous les pays

se rencontraient aux foires d'Athènes, de Corinthe, d'Olympie et de Delphes. Pourtant le commerce continental n'eut toujours qu'une importance secondaire, à cause des montagnes et des barrières douanières qui séparaient la plupart des États. Les échanges étaient beaucoup plus faciles par mer. Les États ne cessaient d'améliorer leurs ports, leurs chantiers de construction, leurs entrepôts et leurs docks. C'est là surtout qu'il faut voir à l'œuvre le génie commercial des Hellènes.

Un peu partout, mais principalement en Égypte, en Sicile et sur les côtes de la mer Noire, arrivaient les amphores fabriquées à Cnide, à Rhodes ou à Thasos, et remplies d'huile ou de vin[1]. On recherchait aussi les poteries d'Athènes, de Corinthe et de Samos; les étoffes de Milet; les manteaux de laine du Péloponèse. Les cités grecques expédiaient encore des bijoux et des bronzes, des meubles, des œuvres d'art. Mais des lois sévères interdisaient d'exporter certains produits. A Athènes, l'archonte, à son entrée en charge, devait maudire quiconque enverrait à l'étranger du blé, des bois de construction ou des cordages.

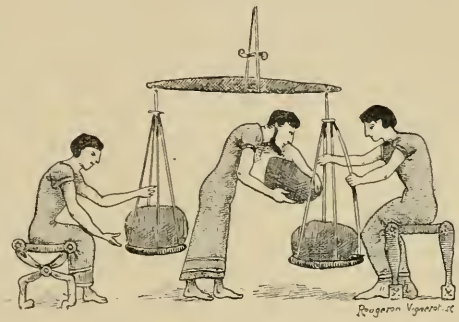

Scène de commerce.

L'importation était plus active encore. Sans cesse on débarquait sur les quais l'or de Thrace, les métaux précieux, l'ambre, l'ivoire de Cyrène, les parfums d'Asie, le chanvre de Macédoine et d'Italie, les peaux de l'Euxin et de l'Afrique, le verre, le papyrus d'Égypte, les épices d'Orient, les bois de construction, les tapis et les broderies d'Assyrie, le poisson

1. Dumont, *Inscriptions céramiques de Grèce*, 1871.

salé, les bestiaux, les esclaves. Surtout c'était fête à Athènes quand on annonçait l'approche des cargaisons de blé. En effet, l'Attique, qui consommait deux millions de médimnes de froment, en produisait moins d'un million. Pendant des siècles, cette question prima toutes les autres dans l'esprit des Athéniens. Non seulement on défendit l'exportation des grains, mais encore une loi interdisait de prêter de l'argent pour l'affrètement d'un vaisseau qui, au retour, n'apporterait pas une charge de blé. On fit des avances et des cadeaux de toute sorte aux princes barbares dont le pays produisait beaucoup de céréales : c'est l'explication de toute la politique athénienne au Bosphore, en Thrace et en Scythie[1]. Le blé qu'on importait en Attique venait surtout des côtes de la mer Noire, de l'Asie Mineure, de l'Égypte et de la Sicile. Des magistrats particuliers, les sitophylaques, surveillaient dans la ville et au Pirée le commerce des blés. On trouve des fonctionnaires analogues en beaucoup d'États, des sitophylaques à Tauroménion, des sitagertes à Héraclée, des sitones à Carystos, Éphèse et Délos. Dans la plupart des cités grecques, la question du froment était sans cesse à l'ordre du jour.

On voit quelle activité régnait dans les grands ports helléniques. Quelques États ont joué successivement le rôle dominant dans l'histoire du commerce. Jusqu'à la fin du VIe siècle, les cités les plus entreprenantes sont Milet, qui entoure l'Euxin de ses colonies et de ses comptoirs, qui va chercher les métaux, les esclaves, les peaux et les céréales même au Caucase et en Scythie; Érétrie et Chalcis, qui dominent sur les côtes de Thrace et d'Italie; enfin, Corinthe, qui, par ses marins et ses colons, accapare tout le commerce de la mer Ionienne et de la Sicile. Au Ve siècle, tout converge vers Athènes et la puissante corporation des armateurs du Pirée.

1. Perrot, *le Commerce des céréales en Attique au* IVe *siècle avant notre ère.* (*Revue historique,* 1877.)

Au IVe siècle se dessine l'empire maritime de Rhodes. Sur tous les rivages de la Méditerranée, les monnaies, les vases, les bijoux attestent le passage des marins et des marchands grecs.

Résumons en terminant les conditions économiques du monde hellénique.

En général, le sol est pauvre, l'agriculture insuffisante, la production inférieure à la consommation.

L'industrie d'art est très florissante; mais, pour les produits ordinaires, les Grecs sont tributaires des nations barbares. Sparte et beaucoup d'États doriens affectaient de mépriser le travail. La plupart des Grecs dédaignaient tout ce qui n'était pas la politique, tous les métiers de vie sédentaire. « S'amuser, faire bonne chère, dit Héraclide, voilà le fait d'un homme libre; voilà qui affranchit et agrandit l'âme. Prendre de la peine, c'est l'affaire des esclaves et des pauvres gens : cela rétrécit la nature humaine. » N'a-t-on pas prêté à Socrate lui-même ce mot caractéristique : « La paresse est sœur de la liberté? » D'ailleurs, dans les métiers manuels, la concurrence des esclaves rendait difficile l'existence des artisans libres. Dans les grands centres industriels, comme Athènes et Corinthe, les métèques constituaient plus de la moitié de la population industrielle; à Sparte, la totalité. Aussi l'industrie, pas plus que l'agriculture, ne pouvait suffire à nourrir la Grèce.

C'est par le commerce qu'elle a vécu. Après les Phéniciens, les Hellènes ont été les plus grands courtiers du monde antique. L'échange des marchandises fournissait aux États presque tous leurs revenus : droits de marché, de port, d'importation, d'exportation. Le commerce, qui a fait la force des grands États, a favorisé la démocratie et facilité l'avènement normal des classes inférieures. Dans les pays où il ne s'est pas développé, la terre seule comptait : comme elle était aux mains d'une très petite partie de la population, les pauvres ne

rêvaient que partage des terres. De là les révolutions si violentes de Sparte et de quelques pays doriens. Au contraire, là où le commerce et l'industrie ont été importants et exercés par des artisans libres groupés en corporations, les classes inférieures et les étrangers y ont trouvé une compensation. En Attique et dans la plupart des cités ioniennes, le progrès démocratique s'est accompli avec beaucoup moins de violence : c'est que la propriété mobilière y a fait contrepoids à la propriété foncière.

CHAPITRE III

LA FAMILLE[1]

Les Grecs, dans les premiers siècles de leur histoire, concevaient la famille tout autrement que nous. C'était pour eux un groupe de personnes bien plus considérable, composé de tous les individus qui descendaient, par les mâles, d'un même ancêtre. Peu à peu, le groupe s'est restreint à la famille naturelle.

La famille primitive ou γένος comprenait la branche aînée, les branches cadettes et de nombreux clients. C'était quelque chose d'analogue aux tribus d'Israël ou du monde arabe. Chaque γένος avait son chef héréditaire, ses cultes, surtout le

1. Blümner, *Die griechischen Privatalterthümer*, 1882; Thalheim, *Die griechischen Rechtsalterthümer*, 1884; Panofka, *Griechinnen und Griechen*, 1844; Mahaffy, *Social life in Greece*, 1875; Lallier, *De la condition de la femme dans la famille athénienne*, 1875; Fustel de Coulanges, *la Cité antique;* Donaldson, *the Woman in ancient Greece* (*the Contemporain Review*, 1878); Caillemer, *la Restitution de la dot à Athènes*, 1867; *le Droit de tester à Athènes*, 1870; *les Enfants nés hors mariage étaient-ils citoyens?* 1878; *le Droit de succession légitime à Athènes*, 1879; Dareste, Haussoullier et Reinach, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, 1891.

culte de l'ancêtre divinisé, ses assemblées, son domaine, son tombeau.

Les anciens γένη existaient encore à l'époque historique. Les orateurs du IVe siècle mentionnent les sacrifices communs des Lycomèdes, des Butades, la sépulture des Busélides, un champ assez vaste fermé de murs où l'on célébrait chaque année une fête[1]. Mais les γένη n'ont alors aucun rapport avec les divisions politiques du pays : Démosthène cite dans un plaidoyer sept témoins qui tous sont des Brytides et qui, cependant, appartiennent à six dêmes différents[2]. Les groupes primitifs, dont le lien était un culte commun, n'existent plus, dès lors, que pour la religion. Les seuls qui restent bien vivants sont ceux qui ont le privilège de fournir les grands prêtres de certains cultes, par exemple les Eumolpides, les Céryces ou les Étéoboutades.

La famille primitive s'est désagrégée plus ou moins vite, suivant les pays. A Sparte, dès le temps où fut rédigée la constitution dite de Lycurgue, on trouve la famille au sens moderne du mot. En Attique, la transformation fut plus lente; elle ne fut officiellement consacrée que par la constitution de Solon. Mais on observe partout la même évolution. D'abord disparaît la clientèle. Puis on supprime le droit d'aînesse : il se maintint plus longtemps en quelques pays, à Sparte, à Thèbes, à Corinthe ; ailleurs, à Cnide, à Héraclée, à Marseille, les branches cadettes durent s'insurger pour en obtenir l'abolition[3]. Désormais, l'héritage se divise également entre les frères, sauf la maison, qui revient à l'aîné. Plus tard, on accorde le droit de tester à l'homme qui meurt sans enfant. On admet la parenté par les femmes, mais en la subordonnant toujours à l'autre. Enfin, on limite la puissance paternelle : le

1. *C. I. G.*, 397, 399, etc.; Démosthène, *in Macart.*, 79; *in Eubul.*, 28; Eschine, *De fals. leg.*, 147; Plutarque, *Thémistocle*, 1.

2. Démosthène, *in Neær.*, 71.

3. Aristote, *Politique*, V, 5, 2.

père ne peut plus vendre sa fille ni son fils ; et le fils majeur devient libre de ses actes.

Cette révolution, plus ou moins rapide suivant les régions, amène partout la dislocation du γένος, qui conserve seulement une valeur religieuse; l'avènement de la famille restreinte, comme l'entendent les modernes; un adoucissement dans les anciennes lois qui régissaient les rapports entre le mari et la femme, le père et les enfants, le maître et les esclaves.

§ 1er. *Constitution de la famille.* — La famille fut longtemps un monde absolument fermé, soumis à l'autorité d'un chef absolu. Le domicile fut toujours inviolable. Plus tard, l'État intervint pour fixer les lois de succession, inscrire les citoyens et protéger les personnes. Mais tout le reste était réglé par la volonté du père, chef de la religion domestique.

C'est le mariage qui, seul, constitue la famille : aussi le célibat est-il interdit en plusieurs pays.

La loi fixe les conditions d'un mariage légitime. Les deux époux doivent être citoyens ; si la femme est étrangère, elle doit appartenir, du moins, à un pays qui a le privilège d'épigamie. Le jeune homme, s'il n'est majeur, ne peut se marier sans le consentement de son père ou tuteur. La jeune fille ne peut jamais se passer du consentement de son père ou de son plus proche agnat : autrement, les enfants seront exclus de l'héritage. La loi autorise l'union entre les cousins, entre l'oncle et la nièce, entre le frère et la sœur consanguins. On peut se marier très jeune, les femmes depuis quinze, treize, même douze ans. Ainsi l'État détermine les conditions légales du mariage ; mais il n'intervient pas dans les cérémonies, qui sont exclusivement religieuses.

Les actes préliminaires (προτέλεια, προγαμία) sont une série d'hommages aux dieux. Dès que l'union est décidée, le fiancé en informe les membres de sa phratrie. La veille du mariage, les deux familles vont dans les temples offrir des sacrifices

aux divinités conjugales (θεοὶ γαμήλιοι) : ce sont, suivant les pays, Hêra, Artémis, les Moires, Ouranos et Gaea, Zeus Teleios, Aphrodite ou les Nymphes. A Athènes, la fiancée est conduite par ses parents sur l'Acropole, au sanctuaire d'Athêna Polias. Souvent, la jeune fille consacre aux déesses des boucles de sa chevelure. Enfin, le matin des noces, les deux fiancés prennent un bain ; à Athènes, on avait soin d'en puiser l'eau dans la fontaine Callirhoé.

Les noces grecques sont une cérémonie en trois actes :

Le premier acte se déroule chez les parents de la fiancée (ἐγγύησις, ou ἔκδοσις). Le père, ou, à son défaut, le frère ou le plus proche parent, offre un sacrifice au foyer et donne sa fille au prétendant. Suit un repas de noces, où les femmes sont admises, mais à des tables séparées. La mariée y paraît voilée ; on lui jette des gâteaux et des fruits.

Le second acte (πομπή) se résume en un cortège qui conduit la jeune femme à son nouveau logis. Le visage voilé, couronnée de fleurs, vêtue de blanc, elle est amenée sur un char attelé de mulets ou de bœufs. Assise entre son mari et le garçon d'honneur, elle tient en main des ustensiles de ménage, ordinairement une broche à rôtir. Devant elle, on porte le flambeau nuptial et des torches allumées par les deux mères à leurs deux foyers. Autour d'elle, au son des flûtes, éclate le chant d'hyménée, joyeux et lascif.

Le troisième acte (τέλος) se passe à la maison des nouveaux époux. La mariée est reçue devant la porte tout enguirlandée par la mère de son mari. Celui-ci l'enlève du char après une lutte simulée et la dépose à l'intérieur du logis sans lui laisser toucher le seuil. Puis, la jeune femme, arrosée d'eau lustrale, s'approche du foyer, lui adresse une prière, partage avec son mari des gâteaux et des fruits. Enfin, elle est conduite par la Nympheutria à la chambre nuptiale. Des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles se renvoient les strophes alternées de l'épithalame. Un ami monte la

garde devant la porte pour arrêter les mauvais plaisants.

Le lendemain arrivent les cadeaux des parents et des amis. On remarque surtout les présents du beau-père, solennellement portés derrière un jeune garçon et une jeune fille en blanc. Dans la journée, la femme consacre son voile à Hêra; elle se montrera désormais à visage découvert. La présentation à la phratrie et le banquet offert aux phratores terminent les cérémonies du mariage.

Dans les premiers temps, on achetait sa femme; on recevait seulement quelques cadeaux de son beau-père. Mais au ve et au ive siècle, une dot est ordinairement constituée par le père ou le tuteur de la femme. Les deux parties rédigent un contrat de mariage, qui se dépose chez un tiers. Pour assurer l'exécution des clauses du contrat, on se fournit réciproquement des garanties, des hypothèques. Nous lisons sur une borne hypothécaire trouvée à Amorgos : « Borne indiquant les maisons affectées en garantie, sous l'archontat de Kritoboulos, par Exékestos, à Kleinokratès, fils de Timagoras, pour une partie de la dot, à savoir pour trois mille drachmes, conformément au contrat déposé chez Aristonikos[1]. » L'hypothèque fournie par le père répondait du payement intégral de la dot; celle que fournissait le mari en assurait la restitution éventuelle.

La loi réserve toujours la fortune de la femme. En principe, ses biens appartiennent au mari; mais elle est considérée comme sa créancière pour une somme égale ; elle a sur lui une première hypothèque. Aussi la dot ne peut être saisie en cas de vente judiciaire ou de confiscation. Le mari doit toujours être en mesure d'en restituer la valeur au père ou au tuteur de sa femme. Cette restitution a lieu si l'un des époux meurt sans laisser d'enfant ou si le mariage est dissous par le divorce. Si l'on tarde à rembourser, on doit payer, outre le

1. *Bull. de corr. hell.*, 1889, p. 342 et suiv.

capital, un intérêt de dix-huit pour cent qui court depuis l'échéance. Si le mari vient à mourir laissant des enfants, la femme peut, à son choix, ou bien retourner chez son tuteur, qui réclame la dot ou tout au moins l'intérêt de la dot, ou bien

Scène nuptiale : l'enlèvement du voile. (Terre cuite de Myrina.)

rester avec ses fils qui gardent la fortune de leur mère et l'entretiennent.

Le divorce est ordonné par la loi en cas d'adultère, autorisé en cas de soupçon ou de stérilité. D'ordinaire, la séparation se fait à l'amiable. Les deux époux se réunissent devant le foyer, en présence d'un prêtre et de témoins. On leur offre

un gâteau que tous deux repoussent. Ils prononcent des formules de malédiction. On rend la dot et tout est fini. Mais, parfois, le mari s'oppose au divorce ou prétend garder la fortune de sa femme après la séparation. Alors on va devant l'archonte. Le magistrat ordonne ou non le divorce. S'il donne raison à la femme, celle-ci reprend sa dot. S'il lui donne tort, le mari peut garder la fortune et répudier la femme, qui retombe sous l'autorité de son père ou tuteur.

La famille se constitue par le mariage; elle se développe par la naissance des enfants. La femme, avant sa délivrance, sacrifie à Ilithye, à Artémis, aux Nymphes. Sitôt né, on baigne l'enfant, et on l'enveloppe de langes; à Sparte, on le trempe dans du vin et on le laisse libre de ses mouvements. Pour un fils, on suspend à la porte une couronne d'olivier; pour une fille, une bandelette de laine. Cinq jours après, la famille tient une réunion solennelle. En présence des parents et des amis, le père offre un sacrifice au foyer, puis il déclare s'il accepte ou s'il abandonne l'enfant. A Sparte, c'est un conseil nommé par l'État qui décide s'il convient d'élever ou d'exposer le nouveau-né; à Thèbes, la loi autorise les parents trop pauvres à le remettre aux magistrats. Si l'on garde l'enfant, on le purifie aussitôt par la cérémonie de la lustration : toute la famille et le bébé sur les bras de sa nourrice font plusieurs fois en cercle le tour du foyer; puis l'enfant est frotté d'huile, baigné d'eau lustrale; après une prière, le père le présente au foyer et l'initie au culte domestique. La fête se termine par un banquet où l'on convie tous les assistants. Le dixième jour après la naissance, on célèbre une seconde cérémonie. On donne un nom à l'enfant : c'est le nom du grand-père, ou du père, ou une appellation qui indique la consécration à une divinité. On sacrifie à Hêra Ilithye, à Artémis, à Apollon, aux Nymphes, aux Fleuves. Un nouveau banquet réunit les parents et les amis, qui apportent des jouets au bébé et des cadeaux à la mère. Enfin, le troisième jour des Apaturies, le père présente

son fils à la phratrie. Dès lors, l'enfant fait partie de la famille et est initié au culte ; mais il devra attendre sa dix-huitième année pour se faire inscrire au registre civique.

La mort semble dissoudre ou mutiler la famille. Dès qu'une personne a rendu le dernier souffle, on lui glisse une pièce de monnaie entre les dents, on lui ferme les yeux et la bouche, on lui voile la figure. Des femmes, les proches parentes du défunt, lavent et parfument le corps, l'habillent de blanc,

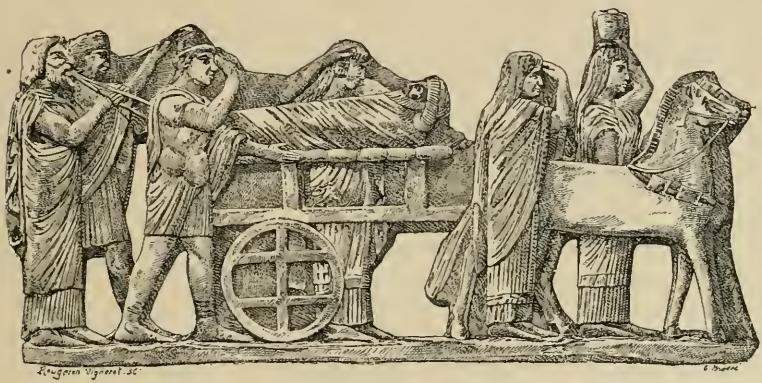

Convoi funèbre. — Plaque de terre cuite estampée.

couronnent la tête. A l'entrée de la maison, on place un vase de terre rempli d'eau. Le lendemain, dans le vestibule, on expose le mort sur une litière, les pieds en avant ; près du lit funèbre, on laisse une fiole d'huile, un vase lustral et une branche de cyprès ; tout autour se lamentent des pleureuses à gages. Le surlendemain, avant l'aurore, on lève le corps et le convoi se forme. En avant, voici les joueurs de flûte et les pleureuses ; en cas d'assassinat, on tient une épée nue devant le défunt. Puis défilent les hommes ; les parents et les amis, tout en noir, cheveux ras, portent tour à tour le lit funèbre. En arrière se groupent les parentes du mort, les seules femmes

admises dans le cortège. On arrive au lieu de sépulture. D'ordinaire le mort est enseveli dans une bière de cyprès, de pierre ou d'argile. Quelquefois, on le brûle sur un bûcher qu'allument les proches parents et où l'on jette des cheveux, des vêtements, des ustensiles ; quand le feu tombe, on réunit les ossements dans une urne. Puis on place l'urne ou le cercueil dans la sépulture de famille. On y enferme aussi des lécythes, des armes, des miroirs, des jouets, les prix gagnés par le défunt. On verse sur la tombe des libations de vin, de miel et de lait. On adresse un dernier adieu au mort. On se réunit au banquet des funérailles, puis on purifie la maison. Après un deuil de onze jours à Sparte, de trente à Athènes, on va offrir un sacrifice au tombeau ; puis on revient aux vêtements et à l'existence d'autrefois.

Pourtant le mort continue de vivre avec les siens. Il a quitté la maison de ses pères, mais pour la sépulture de famille, aussi sainte que le foyer domestique. Un Grec soignait la demeure de ses morts plus que son logis. Anciennement, on creusait la tombe dans le champ qui entourait l'habitation. Plus tard, la loi défendit d'enterrer dans les villes. Alors les tombeaux s'alignèrent dans les faubourgs, le long des routes, comme à Syracuse, à Corinthe, au Céramique d'Athènes ; ou bien l'on peupla une vaste nécropole, une vraie cité des morts, comme à Cyrène. La disposition des sépultures varie beaucoup. Ce sont des cercueils creusés dans le tuf ; ou des sarcophages de pierre, de terre cuite, de plomb ; ou des chambres sépulcrales, d'accès difficile, cachées sous des tumuli, comme à Pergame, en Thessalie, en Crimée ; ou des grottes précédées d'un portique, comme en Lycie. Au-dessus du sol, la présence d'une tombe est généralement indiquée par quelque monument funéraire : c'est une table de pierre, une colonne, une pyramide, une stèle sculptée, un vase de marbre, ou bien une petite chapelle entourée de cyprès, d'asphodèles et de mauves. Les bas-reliefs qui décorent ces monuments rappellent le lien qui

unit le mort aux membres vivants de sa famille : on y reconnaît des banquets funèbres, des scènes de chasse, d'offrandes, de séparation ou de réunion. On enferme dans les tombes tout un mobilier à l'image de ce qu'aimait le défunt : objets précieux, armes, bijoux, jouets, figurines de dieux, d'hommes et d'animaux, bronzes et fruits imités en terre cuite dorée ou peinte. Dans les sépultures de Myrina, près de Smyrne, on lit le

Charon dans sa barque (sur un lécythe blanc attique).

nom du mort gravé au pointillé sur des plaques de métal percées d'œillets où l'on avait passé une ficelle. Souvent, les inscriptions tumulaires résument la vie de celui qui dormait dans la tombe, recommandent aux héritiers de veiller sur la sépulture sous peine de déchéance ou d'amende, vouent aux dieux infernaux les profanateurs et les menacent du châtiment légal. Toujours ces épitaphes sont empreintes d'une touchante résignation philosophique. Les Grecs savaient mourir simplement, parce qu'ils ne voyaient pas dans la mort une séparation. Au fond du tombeau, ils vivaient encore avec leur famille par le culte qu'ils recevaient d'elle. Ce culte, la loi même le

leur garantissait. Des peines sévères frappaient quiconque profanait une tombe. A Athènes, le premier archonte veillait à ce qu'aucune famille ne vînt à s'éteindre. En beaucoup d'endroits, le célibat était un délit, et on autorisait le divorce pour cause de stérilité. L'État forçait chacun de rendre ce qu'il devait à ses ancêtres. Bien souvent, le mort avait lui-même pris ses mesures. Il avait construit son tombeau de son vivant et réglé les cérémonies funèbres. Une femme de Théra lègue à ses proches une somme d'argent dont les intérêts serviront à payer les frais des sacrifices mensuels que trois personnes, déléguées par les vingt-trois héritiers, offriront à elle, à son mari et à ses fils. Mais, à vrai dire, il n'était besoin ni de ces précautions ni de l'intervention de la loi. Aucune famille n'oubliait ses morts. Le troisième, le neuvième et le trentième jour après les funérailles, on faisait, sur la fosse, des libations de miel et de lait, de vin ou d'huile ; on y égorgeait quelque animal pour l'y brûler et l'enfouir ; les pauvres remplaçaient la bête en chair et en os par une bête en pâte et laissaient du moins quelque mets sur le tombeau. Une fois l'an, on visitait les sépultures de famille pour y porter quelque offrande. Et le cinq de Boédromion, toute l'Attique fêtait officiellement la Nékysia ou jour des morts.

Après le décès du chef de famille on s'occupe de la succession. A l'origine, les mâles seuls pouvaient hériter ou transmettre l'héritage, parce que seuls ils perpétuaient le culte ; le patrimoine, toujours indivisible, passait à l'aîné de la famille. Le changement dans les mœurs entraîna des changements dans la loi : les biens furent divisés entre les héritiers du même degré, sauf quelques avantages réservés à l'aîné ; et l'on admit, quoique à un rang inférieur, la parenté par les femmes.

C'est d'après ces idées contradictoires que la succession est réglée aux ve et ive siècles. Les législations grecques inventent les combinaisons les plus ingénieuses, parfois bien

singulières, pour concilier les vieux principes et les exigences nouvelles des sentiments naturels. D'abord, le fils unique recueille tout l'héritage, qu'il le veuille ou non. S'il y a plusieurs fils, ils se partagent les biens, mais l'aîné conserve la maison paternelle; en ce cas, les filles sont ordinairement dotées par leurs frères. S'il n'y a que des filles, elles accompagnent l'héritage sans être elles-mêmes héritières. Plusieurs cas peuvent

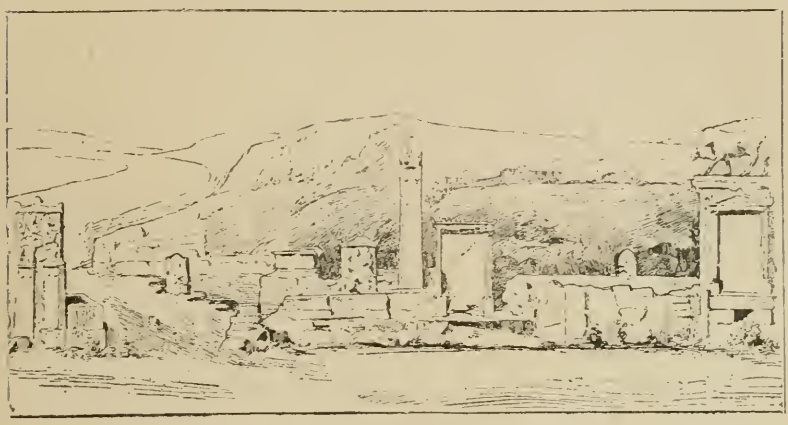

Tombeaux du Céramique à Athènes.

se présenter; si la fille, dite *épiclère,* est mariée et mère, elle transmet la succession à ses enfants, que la loi considère comme les fils du grand-père maternel. Si la fille n'est pas mariée, le père peut disposer d'elle par testament et adopter son futur gendre, qui hérite. A défaut de testament, la loi donne la succession au plus proche parent mâle, mais à la condition qu'il épousera la fille. Si l'héritier légal est déjà marié, il doit divorcer; de même, une épiclère mariée et sans enfants doit rompre sa première union pour contracter la seconde. Telle est la théorie, logique malgré sa bizarrerie. Dans la pratique, l'héritier préférait généralement, suivant le cas, transiger avec

le mari de l'épiclère ou doter la jeune fille. Mais toutes les législations helléniques tendent également, s'il n'y a pas de fils, à faire épouser la fille par l'héritier légal. Les mêmes principes s'appliquent à la succession en ligne collatérale. Un homme meurt sans enfant : ses biens passent aux frères ou fils de frère; à défaut de frère, aux sœurs ou fils de sœur; à défaut de frère, de sœur et de neveux, aux cousins du côté paternel; en dernier lieu, aux cousins du côté maternel. Longtemps, les Grecs ne connurent pas le testament. Il fut interdit à Thèbes, à Corinthe, à Sparte jusqu'après la guerre du Péloponèse, à Athènes jusqu'à Solon. D'abord la loi accorda le droit de tester seulement à qui mourait sans postérité. Plus tard, on put même déshériter ses enfants; mais le testament pouvait être attaqué ou cassé pour captation, faiblesse d'esprit ou vice de forme. Les fils mineurs, les femmes, les étrangers ne pouvaient tester; et l'acte n'était valable que si le testateur l'avait remis à un ami devant témoins. Les législations grecques n'ont jamais accepté qu'avec répugnance cette dérogation aux vieilles règles d'hérédité, conformes aux exigences du culte domestique et à l'organisation de la famille hellénique.

On vient de voir comment la famille se constitue par le mariage, se renouvelle par les enfants, se perpétue par le culte des morts, se maintient par les lois de succession. Reste à marquer le rôle des divers membres de la famille.

§ 2. *Les membres de la famille.* — Le chef de la famille, à l'origine maître absolu de tous les siens, conserva toujours une grande autorité sur les personnes qui demeuraient autour de son foyer, sur les femmes de la maison, sur les fils mineurs, sur les esclaves. Il préside aux cérémonies du culte domestique. Il dispose, comme usufruitier, de toute la fortune de la famille, du patrimoine héréditaire, de la dot de sa femme, du travail de ses esclaves, longtemps même du gain de ses enfants. Il peut seul paraître devant un tribunal, il représente en justice

tous les membres de la famille et répond de leur conduite. Il est le tuteur de sa femme, qui, sans lui, ne peut prendre aucune décision; il la répudie en cas de stérilité ou d'adultère, tandis que pour obtenir le divorce elle doit s'adresser au magistrat;

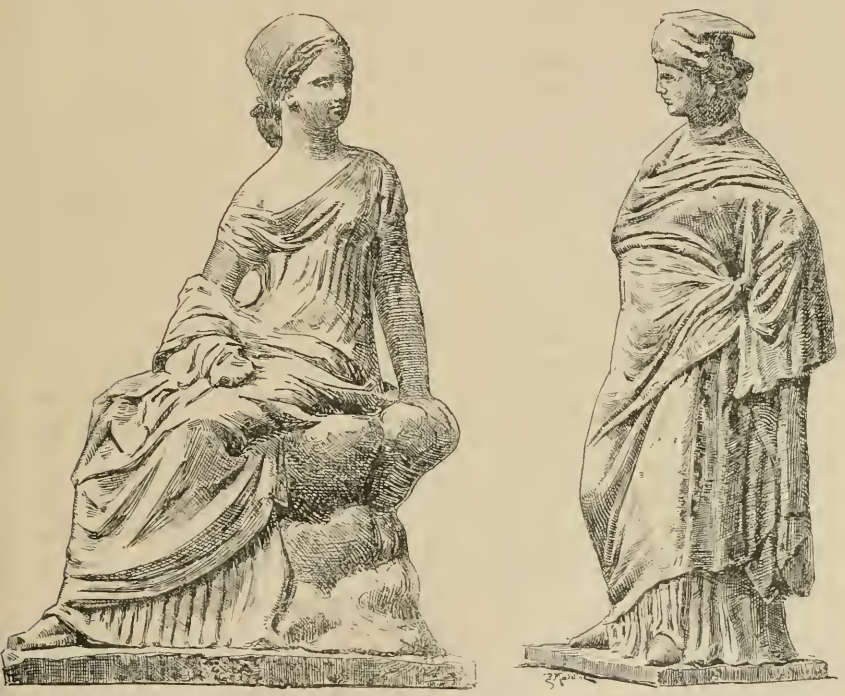

Jeunes femmes grecques.

en mourant, il peut lui désigner un tuteur, même un second époux. Il accepte ou repousse l'enfant nouveau-né, et règle tous les détails de son éducation. Il marie son fils mineur et sa fille, sans consulter ni les intéressés ni la mère. Il peut émanciper son fils ou adopter un étranger. Avant Solon, en Attique, il avait le droit de vendre ses enfants; même quand la loi se

fut adoucie, il resta leur maître souverain, au moins jusqu'à la majorité du fils et au mariage de la fille. Enfin, il est l'unique propriétaire des esclaves de la famille. Il les achète, les vend, les affranchit à volonté. Seul, il peut leur commander. Longtemps il eut sur eux droit de vie et de mort. Quand la loi lui défendit de les tuer, elle lui permit encore de les châtier. S'il est assassiné par un meurtrier inconnu, ses serviteurs sont mis à mort. Femme, fils, fille, esclaves, tous obéissent en toute circonstance au mari, au père, au maître, à l'unique chef de la famille.

La femme n'est jamais libre de ses actes. Toute sa vie elle reste sous l'autorité d'un tuteur (κύριος). Jeune fille, elle est soumise à son père, ou à son frère, ou à un agnat; épouse, à son mari; divorcée, à son plus proche parent; veuve, à son fils, ou au tuteur que son mari désigne par testament. Elle ne peut rien aliéner sans le consentement de son maître. Elle ne peut divorcer sans l'intervention d'un magistrat, tandis que son mari peut de lui-même la répudier, même la tuer si elle est coupable. Si son mariage est rompu, les enfants restent avec le père. En aucun cas on ne demande son avis sur la manière de les élever ou de les établir. Veuve, elle n'est pas leur tutrice; elle ne peut ni émanciper ni adopter. Elle n'a que la ressource d'intenter une action judiciaire pour mauvais traitements. Dans la plupart des villes, des magistrats spéciaux, à Sparte les harmosynes, ailleurs les gynéconomes, surveillent la conduite des femmes. Partout la loi tend à les tenir toujours en tutelle, mais leur condition diffère un peu suivant le pays ou la condition sociale. A Sparte, elles ont plus de liberté; elles font figure de vraies maîtresses de maison; elles ont de l'autorité au logis; elles sortent quand elles veulent, et prennent part aux jeux gymniques. A Mégare et à Delphes, elles peuvent même faire une donation sans être assistées d'un tuteur. Naturellement aussi les paysannes, les femmes du peuple gardent partout une plus grande indépendance d'allures. Mais la bourgeoise d'Athènes et des cités ioniennes ne sait que cuisiner et filer, peser la laine

pour les esclaves. Elle ne reçoit que des femmes ou les très proches parents. Elle ne sort guère que les jours de fête. Tout cela n'empêche pas qu'il n'y ait eu en Grèce beaucoup de bons ménages et de fort aimables maîtresses de maison, comme la femme d'Ischomachos dont Xénophon esquisse un si charmant portrait dans ses *Œconomiques*[1]. C'est que les mœurs corrigeaient la loi.

La fille tient dans la famille grecque encore moins de place que la mère. Elle mène une existence des plus effacées. Elle apprend la cuisine, tisse, file et brode tout le long du jour, comme les femmes esclaves. Ordinairement, elle ne sait ni lire ni écrire. Elle ne se montre hors du logis que les jours de fête, sauf à Sparte, où les jeunes filles sont plus libres, suivent les exercices de gymnastique et prennent part aux chœurs de danse. Elle n'a point de majorité. Elle aura toujours un maître, son père, son mari, son fils, son parent, son tuteur. Elle n'a droit à aucune part de l'héritage, si elle a des frères; seulement il est d'usage de la doter. Si elle est fille unique, elle transmet la succession et doit épouser l'héritier, quel qu'il soit, vieux ou jeune, celui que désigne son père ou le plus proche parent. Toute sa vie, elle passera d'une tutelle à l'autre.

Scène d'intérieur.
Femmes travaillant à une tapisserie.
(Peinture de vase.)

Pour le fils, au contraire, la loi a bien des ménagements, comme il convient pour un futur chef de famille. Anciennement,

1. Xénophon, *Œconomiques*, VII, 37.

comme à Rome, il restait dans la dépendance jusqu'à la mort de son père. Mais aux ve et ive siècles, le fils n'est mineur que jusqu'à dix-huit ans. S'il devient orphelin avant d'avoir atteint cet âge, il est confié à un tuteur, qui ne peut être son héritier et que désigne le testament du père, ou le plus proche parent, ou l'archonte. Quelques jours après sa naissance, le fils est présenté à la phratrie et inscrit sur le registre. Puis on l'abandonne aux femmes pour les premières années. Mais le père intervient directement dès que commence l'éducation.

Nourrice thrace, d'après une figurine en terre cuite.

A Sparte et dans quelques pays doriens, l'État s'empare de l'enfant presque à sa naissance et le fait élever avec les autres fils de citoyens sous la direction de magistrats spéciaux, les Bidéens et les Pédonomes. Mais c'est là un régime d'exception. A Athènes et dans la plupart des cités, l'éducation publique ne commence qu'à dix-huit ans. Avant cet âge, la loi exige seulement que le père donne à ses enfants une instruction élémentaire, et les magistrats veillent à l'exécution de la loi.

Cette première éducation, dirigée par la famille, est donnée dans des écoles privées que surveille la police et où les hommes ne doivent pas entrer. Elles restent ouvertes du lever au coucher du soleil. Les enfants y sont conduits par un esclave spécialement chargé de ce service, le pédagogue. La discipline y est dure ; les enfants y sont tenus sévèrement à l'écart de la foule et sont punis pour la moindre faute. L'éducation complète (ἐγκύκλιος παιδεία) comprend :

1° La gymnastique. Les exercices ont lieu dans les palestres des dêmes que dirige un athlète et que surveillent des magistrats. Ces palestres, ouvertes d'ordinaire par l'initiative privée, sont le plus souvent des terrains à ciel ouvert, entourés de murs, où un ruisseau serpente au milieu des arbres. On s'exerce surtout à la lutte, au saut et au pugilat.

2° La musique. On conduit les enfants dans des écoles

Une classe athénienne. Leçon de musique et de poésie.
(Peinture de vase.)

particulières où l'on apprend à jouer de la lyre et de la flûte, à chanter, à déclamer une poésie lyrique.

3° La grammatique. Elle comprend les exercices de lecture et d'écriture, l'étude de la grammaire et de la littérature. On y ajouta, au IVe siècle, le calcul, les éléments de la géométrie et le dessin. Les enfants de la bourgeoisie passent successivement entre les mains du maître d'école, du grammairien et du rhéteur. Le maître d'école (γραμματοδιδάσκαλος), généralement peu estimé, tient boutique en plein air et n'enseigne guère que l'alphabet. Le grammairien a une véritable école; on apprend chez lui l'écriture, les éléments de la littérature et des sciences. Assis sur un siège bas, avec leurs genoux pour pupitre, armés

d'un stylet de métal ou d'ivoire, pointu d'un côté pour graver les caractères, aplati de l'autre pour effacer, les enfants s'escriment sur des tablettes enduites de cire. Ils portent aussi à la ceinture un encrier de métal avec couvercle, auquel ils ont recours pour s'essayer à écrire sur les planchettes de bois ou le papyrus. Plus tard on va chez le rhéteur étudier la rhétorique, la critique littéraire, la politique ; on y apprend par cœur de longs fragments des poètes, de l'*Iliade,* de l'*Odyssée,* d'Hésiode, de Solon. Les honoraires du maître sont payés par les parents des élèves. Les rhéteurs les plus célèbres tiraient de leur enseignement de grands revenus. En moyenne, un cours complet de rhétorique durait trois ans et se payait de cinq à dix mines. Chez le rhéteur portait tous ses fruits l'éducation commencée par le maître d'école et le grammairien.

A dix-huit ans, dans la plupart des cités grecques, on devient majeur. On se fait inscrire sur le registre du dême. On est soumis à l'éducation publique pour deux ans, et enrôlé dans les compagnies d'éphèbes. Dès lors, on est citoyen, on assiste aux assemblées, on peut défendre ses intérêts devant un tribunal. Les mœurs avaient affaibli peu à peu l'autorité paternelle, si bien que la loi déclara le fils majeur tout à fait indépendant. Il pouvait se marier sans le consentement de son père. Il pouvait se créer une fortune particulière. Si le père est reconnu incapable par les tribunaux, le fils se fait adjuger les biens de la famille. Il peut même intenter à son père un procès en mauvaise gestion des biens qu'il tient de sa mère. Mais il n'a pas le droit de refuser l'héritage ; il est responsable des dettes laissées par son père. Malgré cette obligation, on voit que la loi s'était adoucie de plus en plus en faveur du fils, futur chef d'une famille.

Ce qui confère ses droits au fils, c'est beaucoup moins le hasard de la naissance que la participation au culte domestique. Ainsi, les enfants naturels sont absolument étrangers à la famille ; ils n'ont aucun droit à l'héritage ; ils ne sont même

pas sous l'autorité de leur père, à moins qu'ils n'aient pour mère une esclave, auquel cas ils sont eux-mêmes esclaves. De même, par l'émancipation, le fils légitime rompt tout lien avec sa famille : il renonce au culte, aux biens, même aux affections naturelles. Par l'adoption, au contraire, on acquiert tous les droits et privilèges du fils légitime. Pourvu qu'on soit citoyen, qu'on n'ait pas d'enfant mâle et qu'on soit plus âgé de quatorze ans, on peut adopter un étranger, de son vivant ou par testament. Le fils adoptif est initié au culte domestique par une cérémonie analogue à celle qui suit la naissance. Il devient le seul héritier légal, il offrira les sacrifices au tombeau des ancêtres.

Le principe de la famille grecque est donc l'inégalité des droits entre le mari et la femme, le fils et la fille. Tout au bas de la hiérarchie domestique, nous trouvons encore l'esclave[1]. Il fait réellement partie de la famille. A Athènes, pour l'introduire dans une maison, on le fait approcher du foyer, on l'arrose d'eau lustrale, on partage avec lui des fruits et des gâteaux. C'est la même cérémonie que pour le mariage et l'adoption. Dès lors, l'esclave assiste à toutes les prières et à toutes les fêtes du logis. A sa mort, il sera même enseveli dans la sépulture de famille.

L'esclave pouvait être ou un prisonnier de guerre, ou un enfant trouvé, ou un ancien métèque qui n'avait pas acquitté la taxe des étrangers. Le plus souvent, c'était un fils d'esclave ou un barbare acheté sur la place. La traite du bétail humain s'alimentait surtout à l'intérieur de l'Asie Mineure, en Phrygie, en Cappadoce. Tous ces malheureux se rencontraient sur les marchés de Corinthe, de Délos ou du cap Ténare. Un esclave ordinaire valait de deux à dix mines, beaucoup moins que le chien d'Alcibiade ; mais un musicien, un lettré, un habile

1. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité ;* Foucart, *Mémoire sur l'affranchissement des esclaves,* 1867 ; Richter, *Die Sklaverei im griech. Alterthum,* 1886.

artisan se vendait cher. Les gens de condition servile étaient nombreux, surtout dans les villes maritimes et les centres industriels. On en comptait 400,000 en Attique, 460,000 à Corinthe, 470,000 à Égine. Ailleurs, surtout en Laconie et à Chio, ils constituaient la presque totalité de la population.

On distinguait en pays grec bien des catégories d'esclaves. Les uns appartenaient à l'État, aux temples; les autres aux particuliers. Les esclaves ruraux cultivaient les champs sous la direction d'un intendant, ou les exploitaient pour leur compte moyennant une redevance. D'autres travaillaient à la maison comme ouvriers, ou exerçaient au dehors quelque métier, à la condition de payer une drachme par jour. D'autres étaient loués ou achetés par des entrepreneurs pour le travail des mines ; c'est ainsi que Nicias trafiquait de ses esclaves; il les cédait aux fermiers du Laurion, qui lui faisaient une rente égale à la moitié du prix des pauvres gens; peu importait que la plupart mourussent à la peine; Nicias exigeait seulement qu'on lui rendît le même nombre de bêtes humaines. Mais le plus grand nombre des esclaves étaient attachés à la maison ou à la personne de leur maître. Ils remplissaient chez lui toutes les fonctions domestiques, de concierge, de boulanger, de cuisinier, de valet ou de femme de chambre, de préposé aux provisions, de muletier, d'intendant, de pédagogue ou de nourrice. Ceux-là étaient les plus heureux, parce qu'ils se mêlaient directement à l'existence de la famille.

Leur condition variait d'un pays à l'autre. Dans beaucoup de cités d'Asie Mineure, ils étaient durement traités ; et nous savons que des insurrections d'esclaves éclatèrent à Chio, Abydos et Samos. D'ordinaire pourtant, on avait assez d'égards pour ceux qui vivaient dans la maison. A Athènes, ils jouissaient d'une liberté relative. Ils s'habillaient presque comme des hommes libres. Quand ils passaient, drapés dans leur chiton à une manche, la tête serrée dans leur bonnet de four-

rure, on pouvait les prendre pour des paysans pauvres. On n'avait pas le droit de les frapper. Ils n'étaient pas tenus de céder le pas aux citoyens. On leur reprochait même d'oublier souvent de saluer. Ils avaient la langue bien effilée, et ne se gênaient pas pour dire ses vérités à leur maître.

L'esclave n'a pas de personnalité civile. Il n'est pas propriétaire, ne peut ni acheter ni vendre. Il n'hérite pas et ne peut tester. Même il n'a pas de nom : on le désigne par un prénom, un surnom, un sobriquet. Il n'a pas de famille légale : sa femme, ses enfants n'existent pas pour l'État. On le met à la torture lorsque, dans un procès, on a besoin de son témoignage. Pourtant, la loi protège sa personne. Le meurtre d'un esclave est puni de mort. S'il a reçu quelque dommage, son maître porte plainte et obtient une indemnité. S'il commet un assassinat, même s'il tue un des membres de la famille, on doit le remettre aux mains des magistrats ; le maître ne peut plus faire justice lui-même, comme dans le droit primitif. Dans les procès criminels, l'esclave peut être appelé à témoigner même contre son maître. En cas de mauvais traitements, il trouve un asile au Théseion d'Athènes, au temple de Hêra à Phlionte, au temple des Palikes en Sicile, dans les temples de Gortyne, dans beaucoup d'autres sanctuaires. Le maître ne peut se faire remettre le fugitif que s'il jure solennellement de le ménager. Souvent même l'esclave peut exiger qu'on le vende. Ainsi s'était adoucie l'ancienne loi qui, sans restriction, faisait de l'esclave la chose du maître.

De la famille dépendent encore les affranchis. Quelquefois l'État, pour récompenser des services militaires ou autres, rachète et met en liberté des esclaves. Le plus souvent, c'est le maître lui-même qui délivre son serviteur. On connaît bien des modes d'affranchissement. Tantôt on se contente d'une déclaration faite devant un tribunal, ou sur un autel, ou au théâtre, par la voix d'un héraut, ou dans un testament. Mais la procédure la plus fréquente et la plus curieuse, c'est l'af-

franchissement sous forme de vente à une divinité. Pour éviter des contestations ultérieures, l'esclave est mis sous la protection d'un dieu qui touche une prime sur le prix de rachat; c'est ce que spécifient les innombrables actes passés devant Zeus d'Olympie, Apollon de Delphes, Poseidon du Ténare, Asklépios de Stiris ou d'Amphissa, Sérapis d'Orchomène, de Coronée, de Tithora. Comme l'esclave n'a pas qualité pour traiter, le prêtre intervient et le rachète avec l'argent que l'intéressé a déposé dans le temple. Souvent l'on convient en face du dieu que l'esclave sera libre à une époque déterminée, par exemple à la mort du maître. Celui-ci fournit un ou plusieurs garants qui veillent à l'exécution des clauses. On désigne parfois d'un commun accord les arbitres qui prononceront en cas de contestation. On le voit, c'est un véritable contrat par devant un dieu.

L'affranchi entre dans la classe des étrangers domiciliés. Mais il a encore des devoirs envers son ancien maître qui devient son prostate. Il lui doit certains égards, déterminés par la loi. Trois fois par mois, il doit se rendre au foyer du patron et lui demander conseil. Il ne peut se marier sans sa permission. Le prostate peut assigner en justice l'affranchi qui manque à ses obligations et le faire ramener à son ancienne condition servile. L'affranchi tient dans la famille une place intermédiaire entre l'esclave et les personnes libres.

Le mari et la femme, le fils et la fille, l'esclave et l'affranchi : voilà toute la famille grecque au IVe siècle. L'organisation en présente bien des contrastes. On sent s'y heurter des conceptions opposées. Avec l'ancien droit qui régissait le γένος s'accorde mal le droit nouveau, fondé sur le sentiment naturel et le respect de la personne humaine. De là, tous ces disparates qu'on observe dans la condition de la femme, des enfants, des affranchis et des esclaves.

CHAPITRE IV

L'ÉTAT[1]

Dans tous les pays grecs, l'État s'est constitué par la formation successive d'associations de plus en plus complexes.

Le groupe le plus simple est la famille au sens primitif du mot, le γένος d'Athènes, de Carystos ou de Samos, la γενεά d'Élis, la πάτρα de Rhodes et de Thasos.

De l'alliance des familles naît une confrérie à la fois religieuse et politique, la phratrie de l'Attique, d'Ilion, d'Andros, de Chios ou d'Élis, la συγγένεια de Calymnos ou de Mylasa.

De l'union des phratries se forme la tribu. On trouve généralement trois tribus en pays dorien, les Hylles, les Dymanes, les Pamphyles ; et quatre en pays ionien, les Géléontes, les Hoplètes, les Argades, les Ægicores.

En se groupant pour un culte et des intérêts communs, les tribus d'une même région constituent la cité.

L'État grec, en raison de cette origine, est fatalement voué aux révolutions. Évidemment, il cherchera à affaiblir par tous les moyens l'autorité des chefs de tribus, de phratries, de γένη, qui gênent son action directe sur l'individu. De plus, les gens des classes inférieures, tous les nouveaux venus, enrichis par le commerce et enhardis par leur richesse, réclame-

1. Bœckh, *Die Staatshaushaltung der Athener,* 1851; Thumser, *Staatsalterthümer,* 1889-1890; G. Gilbert, *Handbuch der griechischen Staatsalterthümer,* 1881-1885; Telfy, *Corpus juris attici,* 1868; Perrot, *Droit public d'Athènes;* Fustel de Coulanges, *la Cité antique;* Kuhn, *Ueber die Entstehung der Städte der Alten,* 1878, etc. — Pour Athènes, voyez surtout l'ouvrage d'Aristote, tout récemment déchiffré sur un papyrus du British Museum : Kenyon, Ἀθηναίων Πολιτεία, *Aristotle on the constitution of Athens,* et *Fac simile of papyrus CXXXI in the British Museum,* Londres et Oxford, 1891 ; Th. Reinach, *La République athénienne,* d'Aristote, traduite en français, Paris, 1891 ; cf. la traduction d'Haussoullier (*Hautes-Études,* 1891).

ront et au besoin obtiendront de force une place dans l'État ; comme ils sont exclus des γένη et des phratries, on ne pourra leur ouvrir la cité qu'en la transformant. La révolution a été plus ou moins prompte et plus ou moins complète suivant les régions. Mais, partout, l'on observe la même tendance.

Dans la nouvelle organisation, on substitue les divisions territoriales aux divisions ethniques. On classe les citoyens, non plus d'après leur origine, mais d'après leur résidence.

Prenons l'Attique pour exemple. Anciennement, les γένη s'y étaient groupés en douze phratries, les phratries en quatre tribus ; de l'union des tribus était née la cité. Au ve siècle, ces vieilles associations n'ont plus qu'une valeur religieuse. L'État, dans ses rapports avec les citoyens, ne connaît que les dêmes, les trente trittyes et les dix tribus locales fondées par Clisthène. Les dèmes sont des districts géographiques ; chacun a ses temples, ses routes, sa police, son agora, son assemblée municipale, ses biens-fonds loués à des fermiers, son chef élu, le démarque, qui administre le canton et tient au courant le registre d'état civil. La trittye, qui comprend plusieurs dèmes, est dirigée par un trittyarque, chargé surtout de faciliter dans son district le recrutement de l'armée de terre et de mer. La tribu, formée par la réunion de trois trittyes, a ses propriétés, son budget, son culte. Chaque année, elle tient une assemblée solennelle à Athènes pour vérifier les comptes, pour élire son prêtre-roi, son trésorier, son chorège, son gymnasiarque. Les dix tribus occupent exactement la même place dans l'État ; elles fournissent un nombre égal de magistrats, de sénateurs, de soldats et de marins ; elles se partagent les impôts. Dèmes, trittyes et tribus sont donc simplement des circonscriptions administratives. L'État respecte leurs libertés municipales, mais y exerce directement ses droits souverains.

Telle est la révolution qui s'accomplit partout en Grèce.

Les anciens groupes ethniques, qui en se combinant et en s'associant avaient créé la cité, ne subsistèrent plus que dans le culte. Pour le classement des citoyens, on ne tint plus compte que du domicile.

D'abord, l'État ne connaît plus que la famille naturelle, composée du père, de la mère, des enfants, des esclaves. Ce groupe de personnes constitue un οἶκος.

La réunion des οἶκοι d'une même plaine, d'un même vallon, forme un bourg. C'est le dême de l'Attique, d'Égine, de Milet, de Cos, la *ktoina* de Rhodes, la *kômê* de Corcyre, de Lampsaque, de Téos. De même les villes sont divisées en quartiers ou arrondissements : tels sont les dèmes urbains d'Athènes, les *pyrges* de Téos, les *tones* de Ténos. Chaque canton, à la campagne ou en ville, a son chef élu, le démarque, le comarque.

Plusieurs bourgs s'unissent dans une circonscription plus étendue qui joue un rôle important dans l'organisation financière, militaire et maritime. Telles sont les *trittyes* de l'Attique et de Délos, les *triacades* et les *pentécostyes* de Cos, les *hécatostyes* de Byzance, de Lampsaque, de Samos, les *chiliastyes* d'Éphèse, les *symmories* de Téos. Chacune de ces circonscriptions nomme son chef, qui veille aux recouvrements d'impôts, au recrutement de l'armée et de la flotte.

La tribu de l'époque historique comprend plusieurs districts administratifs et sert de base à toute l'organisation politique. Dans chaque tribu, on choisit ou l'on tire au sort un nombre égal des principaux magistrats de la cité.

Familles, bourgs, circonscriptions militaires, tribus, voilà désormais les parties constitutives de l'État. Chacun de ces groupes a ses fonctionnaires particuliers, son domaine, son culte, son trésor, ses assemblées où les citoyens se préparent à la vie publique. Toutes ces petites sociétés, qui s'enveloppent les unes les autres, dépendent directement de l'État. tandis que, dans l'organisation primitive, la cité, pour la sau-

vegarde de ses intérêts, dépendait de la bonne volonté et de l'entente des γένη, des phratries et des tribus ethniques. Dans cet organisme compliqué de groupes superposés, l'impulsion ne part plus d'en bas, mais d'en haut.

Sauf quelques détails secondaires, tous les Hellènes ont eu une conception identique de l'État. La cité, telle que nous la trouvons constituée au ve siècle, fixe souverainement les droits et les devoirs de chaque catégorie de citoyens, les soumet tous à une éducation civique, organise le gouvernement et la justice, lève l'impôt, recrute l'armée et la marine, fonde les colonies. Les chefs des bourgs et des tribus ne sont plus que les instruments de l'État.

§ 1er. *Les diverses classes d'hommes et de citoyens*[1]. — Rien de plus varié que la condition des habitants d'un pays grec. Les uns étaient membres de la cité, les autres y étaient tout à fait étrangers. Pour comprendre l'organisation politique, il faut commencer par éliminer tous ceux qui restaient en dehors de l'État.

Une grande partie de la population ne jouissait pas de la liberté personnelle. C'étaient d'abord les esclaves privés, employés comme domestiques dans les maisons, comme garçons de ferme et cultivateurs à la campagne, comme ouvriers dans les mines ou les fabriques. En Attique, on comptait six fois plus d'esclaves que de citoyens. C'étaient principalement des barbares, des Lydiens, des Phrygiens, des Scythes, des Cappadociens, des Thraces. Ils se pressaient surtout dans les grandes villes de commerce et d'industrie. Les temples aussi possédaient un nombreux personnel de serviteurs qui remplissaient dans le culte les fonctions subalternes ou cultivaient

1. O. Müller, *les Doriens;* Curtius, *Peloponnesos;* Gilbert, *Études sur l'ancienne histoire de Sparte,* 1872; Claudio Jannet, *les Institutions sociales et le droit civil à Sparte,* 1873; Saglio, *Dictionnaire des antiquités,* article *Attica respublica,* etc.

le domaine des dieux. Enfin, tous les États avaient des esclaves publics. A Athènes, on les employait comme agents de police ou commis dans les bureaux. On connaît surtout les hilotes de Laconie. A l'origine, on désignait ainsi les prisonniers de guerre saisis dans la ville maritime d'Hélos. Plus tard, on étendit ce nom à tous les esclaves publics de la région. Les hilotes appartenaient à l'État, qui seul pouvait disposer d'eux. Sparte les enrôlait dans les troupes légères, dans les corps de frondeurs, de lanceurs de javelots, de terrassiers, de rameurs et dans le service d'intendance. Ou bien elle les prêtait aux particuliers, qui ne devaient ni les tuer, ni les vendre au delà des frontières, ni les affranchir. En ce cas, les hilotes n'habitaient pas chez le maître : ils cultivaient les champs qu'on leur assignait et payaient au propriétaire une redevance avec la dîme des récoltes. La loi fixait nettement leurs obligations et leurs droits. Par leur nombre, ils inspiraient souvent des craintes au gouvernement. Pour les surveiller, on établit un service permanent de gendarmerie, cette *krypteia* qu'exerçaient tour à tour les jeunes Spartiates. Parfois, on donnait la liberté aux hilotes qui avaient servi comme hoplites dans quelque grand danger public. Il est vrai qu'à la suite de cette faveur, l'État n'hésitait pas toujours à se débarrasser d'eux traîtreusement ; c'est ce qui arriva à tous ceux qui avaient été affranchis pour leur belle conduite dans l'armée de Brasidas. Il y avait un péril permanent pour les cités grecques dans cette énorme population d'esclaves qui peuplaient les maisons privées, les temples, les administrations et les armées de l'État.

En bien des régions, le sol fut longtemps cultivé par des serfs de la glèbe. En Attique, le servage fut aboli par la constitution de Solon. Mais, ailleurs, il se maintint pendant toute la période historique. Telle était la condition des Mnôtes de Crète, des Coronéphores de Sicyone, des Gymnètes d'Argos, des Pénestes de Thessalie. Les serfs étaient partout d'anciens habitants du pays, dépossédés par la conquête ; ils ne pou-

vaient être vendus qu'avec la terre et ne devaient au propriétaire qu'une redevance fixe. Ils gardaient le surplus de leur gain et parfois devenaient plus riches que leurs maîtres.

Ailleurs, les populations primitives s'étaient mieux défendues contre les envahisseurs. Elles étaient devenues sujettes, mais en conservant la possession d'une partie du sol. Tels étaient les périèques de Laconie et des contrées limitrophes de la Thessalie propre. Ils étaient restés propriétaires. Et s'ils ne remplissaient aucun rôle dans l'État, ils jouissaient du moins dans leurs bourgs d'une certaine liberté municipale. Ils payaient des impôts, servaient comme hoplites et comme matelots, pouvaient même obtenir des grades dans l'armée. Ils différaient surtout des citoyens en ce qu'ils n'avaient aucune part au gouvernement.

Les étrangers domiciliés fournissaient un fort contingent à la population des villes, surtout dans les riches États ioniens. A Athènes, lors d'un recensement fait au IVe siècle, on n'en compte pas moins de cinquante mille, presque tous occupés d'industrie ou de commerce. A ces étrangers établis à demeure dans une région on donnait divers noms. On les appelait *métèques* à Athènes, à Argos, à Cnide, à Rhodes; *parèques,* à Ephèse, Ilion, Téos, Thespies; *énèques,* à Érétrie, Mykonos, Théra; *catèques,* à Larissa et Sestos; *épèques,* à Hiérapytna; *synèques,* à Delphes. Tous ces noms signifient également « ceux qui demeurent avec les citoyens ». Ce sont les étrangers qui habitent un pays depuis longtemps, souvent de père en fils. Ils n'ont aucun des droits civiques. Ils ne peuvent posséder le sol; par suite, tous logent dans des maisons louées. Ils doivent avoir un prostate ou patron qui les représente dans toutes les affaires civiles, commerciales ou religieuses; faute de quoi, ils sont exposés à des peines très sévères; ils peuvent être vendus comme esclaves. En beaucoup de villes, ils sont justiciables de tribunaux particuliers, présidés à Athènes par le polémarque, à Ephèse, à Médéon et à Rhodes par les juges des

étrangers. Ils payent les mêmes impôts que les citoyens et, de plus, diverses taxes particulières, surtout la taxe sur les métèques, le métœkion, qui était à Athènes de douze drachmes pour les hommes adultes, de six pour les femmes. Ils doivent le service militaire. Ils assistent aux grandes fêtes officielles, y contribuent de leur argent et y jouent un rôle fixé par la loi. Ils sont astreints à la chorégie et à toutes les charges des citoyens, sans compter certaines liturgies spéciales aux métèques. Pour faciliter le contrôle, l'État inscrit sur un registre distinct tous les étrangers domiciliés.

Souvent la cité améliore la condition de certains métèques qui lui ont rendu quelque service. Par un décret d'*isotélie,* elle les dispense de la taxe de séjour et les assimile aux citoyens. Par l'*atélie,* conférée bien plus rarement, un métèque peut même être exempté d'une partie des impôts et liturgies.

Esclaves privés ou publics, serfs de la glèbe, sujets, métèques et isotèles, voilà, par ordre d'importance, toutes les personnes qui peuvent demeurer dans un pays grec sans faire partie de l'État. La cité ne comprend que les citoyens.

Encore beaucoup de ces citoyens ne jouent-ils qu'un rôle tout passif. Ils ne participent pas au gouvernement et ne possèdent que les droits civils. A cette catégorie très complexe appartiennent : 1° les *affranchis,* toujours soumis à la tutelle de leur ancien maître ; 2° les *dêmopoiètes,* c'est-à-dire les étrangers, les métèques et les esclaves qui ont obtenu droit de cité. A moins de mentions spéciales dans le décret rendu en leur honneur, ils ne peuvent exercer de magistrature ni même voter dans les assemblées ; 3° les *Néodamodes* de Sparte, c'est-à-dire les hilotes affranchis et leurs fils ; 4° les *Nothes,* tous ceux dont le père ou la mère n'était pas citoyen ou originaire d'une ville qui avait l'épigamie ; à Athènes, ils n'héritaient pas de leur père qui pouvait seulement leur léguer mille drachmes ; 5° les *Parthéniai,* fils ou descendants des femmes spartiates mariées par ordre de l'État à des hilotes affranchis après les guerres

de Messénie ; 6° les *Mothaces,* fils de Spartiates et de femmes hilotes ; 7° les cadets déshérités dans les pays de droit d'aînesse, par exemple les *Hypomeiones* de Sparte ; 8° enfin les citoyens frappés *d'atimie.* Cette dégradation civique frappait les débiteurs du trésor, les magistrats qui n'avaient pas rendu leurs comptes, et quiconque avait mal rempli son devoir dans l'armée de terre ou de mer, ou avait maltraité ses parents, ou avait fait trois fois un faux serment. L'atimie entraînait la perte des droits civils, religieux et politiques. L'atimos ne peut ni déposer en justice ni réclamer satisfaction. Il faut un décret du peuple pour lui rendre la plénitude de ses droits. Jusque-là, il reste dans une situation inférieure même à celle des gens qui avaient seulement un droit de cité incomplet.

Les vrais, les seuls membres de l'État étaient les personnes qui avaient le droit de cité complet (ἐπιτίμιοι, ἔντιμοι).

Pour figurer dans cette classe, il fallait, à Sparte, appartenir à l'aristocratie des *Egaux* qui comprenait les descendants et héritiers directs des anciens conquérants de Laconie et où l'on avait admis, de loin en loin, quelques individus de condition inférieure. Il fallait aussi posséder une certaine fortune et pouvoir payer sa part des repas publics. A l'origine, il y avait huit à neuf mille Spartiates. Le nombre en diminua de plus en plus. « Sur la place publique, dit Xénophon, on voyait quarante Spartiates sur quatre mille personnes. »

A Athènes était citoyen quiconque était né de parents athéniens et avait été inscrit au registre du dème. On comptait en Attique quinze à vingt mille citoyens adultes [1].

De même, dans le reste de la Grèce, la règle générale est que, pour remplir toutes les fonctions civiles, religieuses et politiques, il ne suffit pas d'avoir soi-même obtenu le droit de

1. Egger, *De l'état civil chez les Athéniens,* 1861 ; Caillemer, *la Naturalisation à Athènes,* 1880 ; Letronne, *Mémoire sur la population de l'Attique* (*OEuvres choisies* de Letronne, IIIe série, tome Ier) ; Dumont, *la Population de l'Attique* (*Journal des Savants,* 1871).

cité ; il faut encore l'avoir hérité de ses parents. Pour conserver ses privilèges, il faut s'être acquitté de ses devoirs envers l'État. Les citoyens en possession de tous leurs droits formaient une réelle aristocratie politique.

Aussi l'on dressait avec soin le catalogue de tous les citoyens. De temps en temps on revisait ces listes. Alors on rayait les métèques et les intrus qui s'étaient fait inscrire par fraude. Pour les punir de ce crime contre l'État, on les vendait comme esclaves. Nous savons qu'à Athènes on revisa le registre civique en 445, en 403, en 346. Au second de ces recensements, l'archonte Euclide exclut et fit vendre cinq mille *Nothes* indûment inscrits depuis Périclès.

Nulle part, même dans les États les plus démocratiques, les citoyens n'étaient complètement égaux entre eux. Ils étaient partout divisés en plusieurs classes, suivant lesquelles variaient les droits et les obligations de chacun. Dans les oligarchies, la noblesse a seule le pouvoir politique. A Sparte, les Égaux, et jusqu'à Solon les Eupatrides en Attique, étaient seuls membres actifs de l'État. Dans les démocraties, les citoyens sont répartis entre diverses catégories suivant la fortune. Solon partagea les Athéniens en quatre classes d'après le cens. La première comprenait les *pentacosiomédimnes,* c'est-à-dire ceux qui possédaient un revenu de cinq cents médimnes de blé ou d'autres produits, ou bien de cinq cents drachmes. La seconde se composait des *chevaliers,* qui avaient un revenu de trois cents médimnes ou trois cents drachmes et servaient dans la cavalerie. La troisième classe est celle des *Zeugites,* qui pouvaient nourrir une paire de bœufs et fournissaient le gros de l'infanterie des hoplites. Dans la quatrième étaient relégués les *Thètes,* les prolétaires de l'Attique, qui ne payaient pas d'impôt mais n'avaient pas le droit de vote. Les citoyens des trois premières classes prenaient part aux assemblées et aux élections ; ceux des deux premières pouvaient être nommés aux magistratures, mais l'archontat était réservé aux pentacosiomé-

dimnes. Le progrès démocratique modifia plus tard les droits et les obligations des diverses catégories de citoyens ; mais le classement subsista toujours. Dans les pays de gouvernement populaire, la fonction publique de chacun dépend de sa fortune, comme dans les aristocraties le privilège de la naissance prime tout le reste.

Le citoyen a partout le droit de posséder la terre, d'ester en justice, de participer au culte, de contracter un mariage légitime. Il a des attributions politiques plus ou moins étendues suivant le pays, l'époque et la fortune de chacun. Dans les démocraties, les citoyens décident toutes les affaires à l'assemblée et composent les tribunaux. Dans les oligarchies, si tous ne peuvent être élus, tous concourent du moins à l'élection de la plupart des magistrats.

Le citoyen doit à l'État l'impôt, le service militaire et diverses liturgies. Il joue un rôle dans les fêtes officielles. Il a des obligations précises envers son dème et sa tribu comme envers la cité. En certains pays, il dépend complètement de l'État. Sparte règle son éducation et sa nourriture, l'oblige à se marier, lui interdit de voyager sans autorisation, fixe tous les détails de sa vie et jusqu'à la forme de son tombeau. La loi exige qu'il assiste à certains repas communs, qu'il fasse partie d'un *syssition,* d'une table de quinze personnes, où l'on est admis par un vote de tous les convives, et où l'on paye sa quote-part : celui qui ne peut fournir à la table commune un médimne de blé par mois, vingt-huit conges de vin et une portion de fromage perd ses droits civiques. Ailleurs, par exemple à Athènes, l'individu est plus libre dans sa vie privée ; on exige seulement qu'il s'acquitte bien de toutes ses obligations envers l'État.

Mais, pas plus à Athènes qu'à Sparte, les Grecs n'ont conçu à la façon des modernes la liberté individuelle. La liberté pour eux, c'est la sécurité, le privilège de posséder, d'épouser une citoyenne, de parler en public. Jamais les Hellènes n'ont marqué nettement où s'arrête le droit de l'État, où commence celui de

l'individu. Entre Athènes et Sparte, la différence est dans les mœurs plus que dans la loi. Interrogez les philosophes et les poètes : ils vous diront que le citoyen se doit tout entier à l'État, à sa tribu, à sa phratrie, à son dème. Ils n'auraient point imaginé qu'après avoir accompli strictement son devoir civique on pût songer à s'abstraire dans une hautaine et solitaire indépendance. Le citoyen n'était rien sans l'État; il était tout par la cité et pour la cité.

§ 2. *L'éducation du citoyen*[1]. — L'idée que les Grecs se faisaient du citoyen les entraîna partout à organiser une éducation publique. Cette éducation se proposait uniquement de préparer les futurs membres de l'État à leurs fonctions civiques. Le principe est toujours le même, mais l'application varie suivant les régions. A Sparte, l'éducation s'étend à presque toute la vie. A Athènes et dans la plupart des villes, elle prend seulement quelques années.

L'éducation d'un Hellène se divise en trois périodes. Il faut distinguer : 1° les enfants (παῖδες); 2° les adolescents (ἀγένειοι, ἔφηβοι); 3° les jeunes gens (νέοι).

Les divers peuples grecs entendaient d'une façon assez différente l'action de l'État sur l'enfant.

La constitution athénienne laissait aux familles le soin d'élever le fils jusqu'à dix-sept ans révolus. Mais on devait lui apprendre à lire et à nager, et lui faire suivre les exercices d'une palestre. Dans les familles pauvres, le père devait donner à ses fils un métier, les mettre en situation de gagner leur vie par l'agriculture, l'industrie ou le commerce. Pour les enfants de la bourgeoisie, les magistrats recommandaient l'étude des

1. Egger, *Éducation chez les Grecs;* Cramer, *Éducation dans l'antiquité,* 1868; Dumont, *Essai sur l'éphébie attique,* 1876; Collignon, *De collegiis epheborum,* 1878; *les Collèges de Néoi dans les cités grecques* (*Ann. de la Faculté de Bordeaux,* 1880); Mahaffy, *Greek education,* 1881; Schmidt, *Geschichte der Erziehung,* 1884; P. Girard, *Éducation athénienne aux* v^e^ *et* ive *siècles,* 1889-1891.

auteurs, la musique, l'équitation, la chasse. Pour constater que les enfants recevaient au moins le minimum d'éducation exigé par la loi, on leur faisait subir un examen annuel. Le troisième jour de la fête des Apaturies, le père amenait ses fils au bureau de la phratrie : là, on leur faisait débiter des Fragments de poésie, on jugeait de leurs progrès et l'on distribuait des prix aux plus avancés. Nous connaissons au Pirée un collège de *Mellèphèbes,* composé d'enfants qui étaient à la veille de devenir éphèbes. Mais c'est là sans doute une association volontaire. A l'examen annuel se bornait l'intervention de la cité athénienne dans la première éducation.

A Sparte, au contraire, l'État s'occupe de l'enfant dès sa naissance. Il le fait examiner par une commission. On l'expose sur le Taygète, s'il est mal constitué. S'il est solide, on le laisse pour quelque temps aux mains des femmes. A sept ans commence l'éducation publique. Le paedonome réunit les enfants du même âge en groupes (ἴλαι). Plusieurs groupes forment une classe (ἀγέλα ou Βοῦα). A la tête des petits détachements on place un ilarque, un bouagor : ce sont des moniteurs élus par les enfants parmi leurs camarades plus âgés. Les chefs de groupe et de classe dirigent les exercices sous la surveillance du paedonome et des bidéens assistés de mastigophores ou fouettards. Jusqu'à douze ans, le jeune Spartiate porte un chiton, toujours le même. Depuis douze ans il revêt un tribon ou manteau court. Il couche sur un lit de roseaux. L'éducation comprend des exercices violents, la gymnastique, la lutte, la pyrrhique, le jeu de balle, une instruction très élémentaire et la musique. Tous les quinze jours on passe une inspection, et l'on punit les enfants trop gras. Les filles sont soumises à un régime analogue. Comme les garçons, elles sont réparties en groupes et en classes. Elles reçoivent la même éducation, jusqu'au jour où on les marie. Elles sont vêtues d'une tunique sans manches, fendue de côté, qui descend seulement jusqu'aux genoux.

Dans les autres pays grecs, l'État intervient de même dans la première éducation, soit simplement pour la contrôler comme à Athènes, soit pour la régler dans tous les détails comme à Sparte. Dans les villes de Crète, un paedonome est chargé de surveiller les enfants. A Smyrne, on nomme en outre un magistrat spécial pour les jeunes filles[1]. D'ordinaire, les gymnases où se donne l'éducation sont fondés et entretenus par l'État ou le bourg. Mais souvent des particuliers viennent en aide à la commune : un citoyen de Gythion donne à la ville une somme de huit mille drachmes, dont les intérêts serviront à payer l'huile pour le gymnase. Nous connaissons aussi des donations particulières affectées à la fondation de véritables collèges. Tel est le legs de Polythroos à la cité de Téos, qui nous fait connaître toute l'organisation d'un gymnase sur les côtes d'Asie Mineure vers la fin du IVe siècle[2]. Le gymnasiarque ou directeur du collège est élu par le peuple pour un temps fixe. Il est assisté d'un paedonome, qui surveille les travaux des élèves et reçoit les réclamations des professeurs. C'est aussi le paedonome qui désigne les jeunes filles destinées à figurer dans les fêtes : car dans ce collège on donne l'éducation aux filles comme aux garçons. Le personnel enseignant comprend : 1° trois grammairiens, nommés chaque année par le peuple. Le maître

Intérieur depalestre: Exercices des éphèbes.
(Peinture de vase.)

1. *C. I. G.*, 3189.
2. *Bull. de corr. hell.*, IV, 116 sqq.

du premier degré touche un traitement annuel de six cents drachmes ; celui du second degré, cinq cent cinquante drachmes ; celui du troisième degré, cinq cents drachmes ; 2° deux paedotribes, aux appointements de cinq cents drachmes, qui président aux exercices physiques ; 3° un maître de cithare, qui enseigne la musique aux enfants pendant les deux années qui précèdent l'éphébie ; 4° et 5° un maître d'armes et un professeur d'arc et de javelot, désignés non plus par le peuple, mais par le directeur du collège. Les enfants passent régulièrement des examens : au gymnase, pour les exercices physiques, la grammaire et la littérature ; au palais du Sénat, pour la musique. Voilà dans l'Asie Mineure un cours complet d'éducation, où se combinent fort heureusement les méthodes d'Athènes et de Sparte.

Ainsi, pour la première éducation, le système variait suivant les pays. Tantôt l'État la réglait lui-même en détail, tantôt il se contentait de la contrôler par des examens. Mais la deuxième éducation, celle qui s'adressait aux adolescents, était partout dirigée par la cité. C'est ce qu'on appelait l'*éphébie,* une sorte de noviciat imposé à tous les jeunes citoyens de dix-huit à vingt ans, dans des collèges à la fois militaires, religieux et politiques. On y était enrôlé dans l'année qui suivait les dix-sept ans révolus ; l'éducation y était donnée par des magistrats, suivant les règles du code éphébique.

Le Spartiate, en quittant la classe des jeunes garçons, entre dans la classe des aspirants-soldats, des *mellirènes* ou *melliranes,* comme on disait en Laconie. Il y reste jusqu'à vingt ans. Tout en recevant l'éducation fixée par la loi, il fait dans l'intérieur du pays un service de gendarmerie, qui consiste surtout à surveiller les hilotes.

De même, dans sa dix-huitième année, le jeune Athénien est inscrit sur le registre du dème. A cette occasion il offre des libations à Héraclès et régale ses amis. Il coupe ses cheveux

flottants qu'il consacre à Apollon. Devant la porte de la maison, une branche de laurier entrelacée de bandelettes annonce aux passants le grand événement de la famille. Dès lors, le jeune homme est affranchi de la tutelle, il devient une personne, un citoyen. Le jour de son inscription il se rend près des Propylées, dans la grotte d'Agraulos. Là on lui remet une cuirasse et des armes. En les recevant, il prononce le serment éphébique[1] : « Je jure de ne jamais déshonorer ces armes sacrées, de ne point quitter mon rang dans la bataille. Je combattrai pour mes dieux et mon foyer, seul ou avec tous. Je ne laisserai pas après moi la patrie démembrée, mais plus puissante et plus forte. J'obéirai aux magistrats, j'observerai les lois qui sont en vigueur et celles que le peuple établira. Si quelqu'un veut renverser la constitution et lui désobéir, je ne le permettrai pas. Je combattrai pour les lois, seul ou avec tous. » Une fois qu'il a prêté ce serment, le jeune Athénien est membre du dème, de la tribu, de la cité, de l'armée.

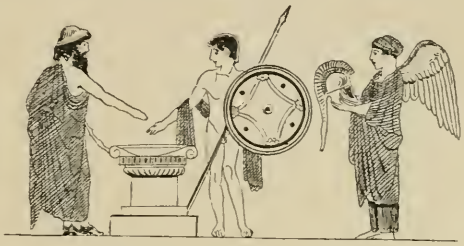

Éphèbe athénien prêtant le serment.
(Peinture de vase.)

L'éducation éphébique durait deux ans. A Athènes, chaque promotion se composait d'environ quatre cents jeunes gens. La première année se passait en études et en exercices dans les gymnases. Athènes possédait trois grands établissements de ce genre, l'Académie, le Lycée et le Cynosarge. L'Académie était une enceinte consacrée au héros Académos, à six ou huit stades au nord-ouest de la ville. Cette enceinte avait été entourée de murs par Hippias, fils de Pisistrate ; Cimon

1. Telfy, *Corpus juris attici*, 16.

l'avait embellie de promenades, de bosquets et d'aqueducs; on y rencontrait, à chaque pas, des autels et des chapelles. Le Lycée était situé à l'est d'Athènes, au bord de l'Ilissos, près du temple d'Apollon Lykeios; il fut décoré successivement par Pisistrate, Périclès et Lycurgue. Le Cynosarge était voisin d'un sanctuaire d'Héraklès; la légende n'était point embarrassée pour en expliquer le nom bizarre : un chien blanc (κύων ἀργός) y avait dévoré une part de l'offrande pendant le premier sacrifice offert au héros. Plus tard, Athènes s'enrichit de deux nouveaux gymnases, le Ptolémaion et le Diogéneion, dont on visite encore les ruines. Mais c'est au Cynosarge, au Lycée ou à l'Académie que se sont formés tous les grands citoyens d'Athènes. Au milieu de ces vastes parcs, autour de cours intérieures, s'alignaient des portiques et des salles. Sur les esplanades, on s'exerçait au saut et à la course; on luttait dans les galeries. Chaque salle avait une destination fixée. On traversait successivement le vestiaire (apodytérion), l'élaeothésion où l'on se frottait d'huile, le conistérion où l'on ramassait de la poussière, le bain (balaneion), l'étuve (pyriatérion). Ailleurs on voyait le jeu de paume (sphaeristérion), les salles de cours pour l'enseignement des lettres et de la musique, les bibliothèques, les galeries de tableaux, l'éphébéion où se réunissaient les éphèbes. Le long des avenues et sur de hauts promenoirs, au milieu des statues de dieux et de héros, près des bustes de maîtres et des portraits d'Hermès, le patron des gymnases, circulaient sans cesse les éphèbes, leurs professeurs et beaucoup de citoyens qui se plaisaient dans ces sanctuaires vivants de la jeunesse. Aux gymnases se donnait l'éducation la plus complète. On y apprenait à courir, à lutter, à sauter, à monter à cheval, à manier le disque, le javelot et l'épée, à manœuvrer en pelotons par files et par rangs, à jouer de la lyre et de la cithare, à exécuter une poésie lyrique. On y étudiait Homère et Hésiode, les gnomiques, les tragiques, les Histoires d'Hérodote. Nous connaissons, par un document

découvert au Pirée[1], le catalogue d'une bibliothèque de gymnase ; on y voit mentionnées des pièces de Sophocle, d'Euripide, de Ménandre, de Diphile. Et les éphèbes trouvaient encore le temps d'écouter Socrate dans les carrefours, d'aller prendre des leçons de beau langage chez Isocrate ou d'autres rhéteurs. Anciennement c'était l'Aréopage lui-même qui dirigeait l'éducation publique des jeunes Athéniens. Plus tard ils furent placés sous la surveillance de magistrats particuliers qu'on appelait les épimélètes des éphèbes ; on rencontre aussi à la même époque un épistate de l'Académie, un épimélète et un prostate du Lycée[2]. A la fin du IVe siècle apparaissent dans les gymnases les Sophronistes, les Cosmètes, les Hypocosmètes, tous ces maîtres que mentionnent aux siècles suivants tant de documents attiques. Souvent, en l'honneur de leurs professeurs, les éphèbes consacraient en commun quelque monument. Car ces jeunes gens formaient une association amicale, bruyante aux jours des fêtes scolaires, aux Herméia ou aux Mouséia. Et les éphèbes ne se séparaient pas sans avoir fait graver sur un mur ou une table de marbre la liste complète de leur promotion, un décret de remerciement ou d'éloge pour un maître vénéré. Les exercices du gymnase occupaient toute la première année. Au commencement de la seconde, les éphèbes défilaient en bon ordre devant le peuple avec le bouclier et la lance, en chlamyde, coiffés du pétasos. On les inscrivait sur le registre militaire. En cas de guerre, ils partaient à l'appel du stratège. En temps de paix, on les rompait à leur métier de soldats par une série d'exercices et de promenades militaires ; on les envoyait même tenir garnison pendant plusieurs mois dans les places fortes de l'Attique. A la fin de cette seconde année, ils étaient passés en revue par le sénat et les magistrats. Dès qu'ils sortaient de l'éphébie, ils jouis-

1. *Archæologische Zeitung*, VI, 105 ; *C. I. A.*, II, 992.

2. Dinarque, *Contre Philoclès*, 15 ; Hypéride, *Contre Démosthène*, 20 ; *C. I. G.*, 466.

saient de tous leurs droits de citoyens ; ils votaient dans l'assemblée, ils pouvaient être élus aux fonctions pour lesquelles la loi n'exigeait pas un minimum d'âge.

L'éphébie est organisée dans tous les pays grecs comme à Athènes ou à Sparte. Partout l'éducation civique proprement dite dure depuis dix-huit jusqu'à vingt ans. Elle est dirigée par des magistrats spéciaux : tel est le gymnasiarque à Iulis de Céos, à Sestos, à Téos. Dans tout le monde grec, l'État s'empare du jeune homme à sa majorité, pour le préparer à son rôle de citoyen.

Dans la plupart des cités, l'éducation publique se terminait avec l'éphébie. En quelques endroits, cependant, elle se prolongeait encore quelques années, soit par la volonté expresse de la loi, soit par l'association des anciens camarades d'éphébie. C'est comme une troisième éducation, destinée aux νέοι, c'est-à-dire aux jeunes gens de plus de vingt ans.

A Sparte, le noviciat continue longtemps encore. Les hommes de vingt à trente ans forment, dans l'armée, des compagnies d'*irènes* ou *iranes*. Ils sont divisés en deux catégories. Jusqu'à vingt-cinq ans, on est dans les *pratires;* depuis cet âge, dans les *sphaeres*. C'est à trente ans seulement qu'un Spartiate devient vraiment citoyen.

En beaucoup de villes, des collèges de νέοι, composés des jeunes gens de vingt à vingt-deux ans, achèvent l'éducation commencée pendant l'éphébie. Nous connaissons des corporations de ce genre à Chios, à Cyzique, à Éphèse, à Pergame, à Sestos et en bien d'autres pays. Ces collèges avaient leurs gymnases et leurs bains particuliers ; ils réglaient leurs affaires dans un conseil et une assemblée commune.

Ainsi, dans tous les pays grecs, le futur citoyen est soumis à une éducation civique pendant deux ans. Là se borne presque, à Athènes et dans quelques cités, l'intervention de l'État. Mais ailleurs ce régime commence dès l'enfance et se

prolonge même au delà de l'éphébie. Après ce long noviciat minutieusement réglé et observé dans tous les détails, l'État avait des chances d'être bien servi.

§ 3. *Le gouvernement.* — Si l'on apportait tant de soin à l'éducation civique, c'est que chaque citoyen devait jouer un rôle actif dans l'État. Dans la vie politique des cités, la tyrannie n'a été qu'un accident, et les rois eux-mêmes, à Sparte comme dans les sociétés héroïques, n'étaient que les premiers entre leurs pairs. Les Hellènes n'ont vraiment compris qu'une forme de gouvernement : la forme républicaine. Le pouvoir législatif est exercé directement par l'assemblée commune et un sénat élu ; le pouvoir exécutif par des magistrats responsables. Tantôt le sénat, recruté dans des familles privilégiées, exerce une autorité prépondérante, et les fonctions publiques sont réservées à une sorte de caste politique : c'est le système oligarchique, longtemps en faveur chez les populations éoliennes et doriennes. Tantôt l'assemblée populaire est souveraine, le sénat n'en est qu'une sorte de commission permanente, et les magistratures sont partagées entre un certain nombre de délégués responsables et révocables, nommés pour un an au plus : c'est le système démocratique, vers lequel inclinèrent promptement la plupart des pays ioniens. Dans ces deux méthodes de gouvernement varie l'importance relative des éléments politiques, mais partout ces éléments sont les mêmes.

Assemblées et magistrats ont avant tout la garde de la constitution[1]. Dès le VIIe siècle, les classes inférieures réclamèrent contre l'arbitraire des rois et des nobles; dès le VIe siècle, elles avaient obtenu partout des lois écrites. On attribuait ce travail de rédaction à des législateurs, légendaires ou non, choisis d'un commun accord par les partis

1. Lugebil, *Histoire de la Constitution athénienne,* 1871.

rivaux. La constitution déterminait le rôle du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, fixait les règles du classement des citoyens, les droits et les devoirs de chaque classe. Parfois l'on procédait à la refonte générale des codes. Ainsi Athènes revisa successivement ses lois, au temps de Dracon, sous l'archontat de Solon, après le coup d'État des Quatre-Cents, après l'expulsion des Trente, après la chute de Démétrios de Phalère. Sur la constitution veillaient des magistrats spéciaux, des nomophylaques, des nomodéictes, des thesmophylaques. A Athènes, on nommait annuellement une grande commission de nomothètes, choisis parmi les jurés et chargés de la garde des lois. Au début de l'année, on soumettait à l'assemblée populaire l'ensemble de la constitution. Chaque citoyen pouvait alors proposer quelque changement; la question était renvoyée au sénat, qui la rejetait ou la soumettait aux nomothètes. Pendant tout le reste de l'année, quiconque voulait faire voter un décret contraire aux lois existantes encourait un procès public pour illégalité et une grosse amende (γραφὴ παρανόμων). Les nomothètes pouvaient casser, pour vice de forme ou abus, les arrêts des tribunaux et même les décrets de l'assemblée.

Le pouvoir législatif est toujours partagé entre un ou plusieurs sénats et une assemblée de citoyens.

Dans les oligarchies, le corps politique comprend un nombre déterminé de membres choisis dans des familles privilégiées : tels sont les Mille à Rhégion, Agrigente ou Crotone, les Six-Cents dans l'ancienne Elis ou à Marseille. On y recrute les sénateurs, nommés à vie : telle est la γερουσία des Quatre-Vingt-Dix à Elis, des Soixante à Cnide, des Cent-Quatre-Vingt à Epidaure. Souvent dans le sénat se constitue un petit conseil ou conseil d'État, chargé de préparer les lois, par exemple le comité des Quinze à Marseille, les Amnémons de Cnide, les Artynes d'Epidaure, les Proboules de nombreuses cités. Les sénats oligarchiques les plus célèbres

sont la γερουσία de Sparte et l'Aréopage de l'ancienne Athènes.

Le sénat de Lacédémone se recrutait en apparence par l'élection populaire; les candidats traversaient la foule, celui qu'on acclamait le plus était nommé. Mais, en réalité, l'assemblée choisissait elle-même, car elle seule jugeait du mérite des candidats et elle pouvait casser le vote du peuple. Tous les sénateurs devaient avoir plus de soixante ans et ils gardaient leur siège jusqu'à leur mort. Ils dirigeaient souverainement la justice criminelle, les affaires étrangères, toute la politique intérieure de Sparte.

Tessères de sénateurs et de prytanes athéniens.

En Attique, l'Aréopage passait pour aussi ancien que la cité. Jusqu'à la création du Conseil des Cinq-Cents, il présida aux destinées de l'État et se recruta exclusivement dans les familles eupatrides. Plus tard, il se composa des anciens archontes. Les membres de cette haute assemblée étaient inamovibles et ne pouvaient être exclus que pour indignité et par l'Aréopage lui-même. Avec Ephialtès il perdit son autorité législative et financière. Mais il conserva la surveillance des fonctionnaires religieux, et continua de juger les meurtriers, les incendiaires, les sacrilèges et les traîtres. Il joua souvent un grand rôle pendant les crises. Après la chute des Trente, après la déroute de Chéronée, il prit la direction des affaires.

Ainsi dans les oligarchies, où le peuple est rarement convoqué et souvent n'a pas le droit de discussion, le grand rôle appartient au sénat, recruté suivant des règles fixes dans

un corps politique restreint, et souvent secondé par un petit comité qui fait figure à la fois de conseil d'État et de commission exécutive.

Dans les démocraties, le pouvoir est aux mains d'un ou deux sénats et d'une assemblée populaire.

Les sénats démocratiques (Βουλή, συνέδριον) sont surtout chargés de préparer les lois, d'assurer l'exécution des décrets, de contrôler l'administration publique. Les membres de ces conseils sont d'ordinaire tirés au sort parmi tous les citoyens, ils sont nommés pour un an et reçoivent un salaire.

Jeton de présence à l'assemblée du peuple avec la figure du Dêmos.

Le sénat d'Athènes comprenait d'abord quatre cents citoyens, fournis par les trois premières classes; depuis Clisthène il en comprit cinq cents, dont cinquante choisis dans chacune des dix tribus. Tous les sénateurs de l'Attique avaient au moins trente ans et devaient subir un examen préalable. Ils étaient dispensés du service militaire et de diverses charges pendant l'année où ils remplissaient leurs fonctions. Ils prenaient leurs repas au Prytanée, occupaient des places d'honneur au théâtre. Depuis Périclès, ils reçurent à chaque séance un jeton de présence qui s'échangeait à la trésorerie contre une drachme. Ils votaient d'ordinaire à main levée; mais ils se servaient de cailloux quand le sénat se constituait en cour de justice, et de feuilles d'olivier quand on demandait l'exclusion d'un des membres de l'assemblée. Leurs décisions étaient valables pour un an, elles étaient enregistrées par le secrétaire du sénat, qu'on désignait par le sort et qu'on remplaçait à chaque prytanie. Le public était généralement admis aux séances, mais il était maintenu par une barrière. Au ve siècle, la Boulê des Cinq-Cents hérita des attributions politiques de l'Aréopage. Elle remplissait à la fois les fonctions d'un conseil d'État, d'une commission du budget,

d'une cour des comptes, d'une haute cour de justice. Elle traitait avec les ambassadeurs étrangers, surveillait l'armée, la flotte et les divers services publics.

Tous les sénats démocratiques se partageaient en comités qui, à tour de rôle, et pendant un mois environ, prenaient une part plus active à la direction des affaires. Par exemple, le sénat d'Athènes était divisé en dix commissions ou *prytanies*, dont chacune comprenait les cinquante sénateurs d'une même tribu. Les prytanes, réunis au Tholos, près du Bouleutérion, désignaient leur secrétaire, tiraient au sort leur président, qui restait un jour en fonctions, qui pendant ce jour-là gardait les clefs de l'acropole avec le sceau public et dirigeait, s'il y avait lieu, les débats de l'assemblée populaire. Ils convoquaient le sénat, préparaient l'ordre du jour, recevaient les messages, menaient les enquêtes, prenaient les mesures urgentes et pouvaient requérir la police. La prytanie était l'âme du sénat.

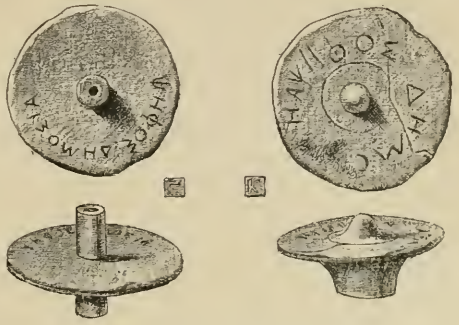

Bulletins de vote athéniens.

En beaucoup de villes existaient côte à côte deux sénats. On trouvait à Argos une γερουσία des Quatre-Vingts et une Boulê ; à Athènes, l'Aréopage et le conseil des Cinq-Cents. De ces deux sénats l'un datait de l'époque oligarchique, l'autre de l'époque démocratique. Le premier était devenu de plus en plus le gardien de la religion et de la constitution ; le second jouait seul un rôle politique.

En réalité, les sénats des démocraties servaient seulement à préparer, faciliter et compléter la tâche de l'assemblée populaire (ἐκκλησία, ἁλία), qui dirigeait souverainement les

affaires de l'État. Sur un registre spécial étaient consignés les noms des citoyens qui avaient le droit et le devoir d'assister aux réunions ordinaires ou extraordinaires. Les pauvres surtout ne manquaient point à l'appel, car à chaque séance on recevait un jeton de présence qui valut à Athènes d'abord une obole, plus tard trois oboles. L'assemblée était convoquée sur l'ordre des prytanes, par des hérauts, des affiches ou des trompettes. Elle se tenait soit dans un endroit spécialement aménagé comme le Pnyx, soit sur la place du marché, soit dans un temple ou un théâtre. Chez les Athéniens, elle était présidée au ve siècle par l'épistate des Prytanes, au ive par neuf proèdres, tirés au sort dans les neuf tribus qui n'avaient pas la prytanie. Le bon ordre était maintenu par les archers scythes; et six lexiarques, assistés de nombreux subalternes, contrôlaient sur les registres les noms des citoyens qui se présentaient. Après une cérémonie lustrale, le héraut prononçait des imprécations contre les traîtres; puis le président, à moins de présages défavorables, ouvrait la séance. Le héraut lisait les propositions du sénat. Les orateurs se présentaient. Le président les faisait classer par rang d'âge ; puis successivement, couronne en tête, ils montaient à la tribune. On votait d'ordinaire à main levée, mais on avait recours au scrutin secret pour les élections et dans toutes les affaires qui concernaient un seul individu. En principe, l'assemblée populaire n'avait pas l'initiative; elle ne pouvait délibérer que sur les propositions du sénat, mises en discussion par le président ou le magistrat compétent. Mais par l'extension du droit d'amendement, elle arrivait souvent à une entière indépendance législative. En réalité, tout pouvoir résidait dans l'assemblée démocratique ou émanait d'elle. Paix et guerre, approbation ou rejet des traités, lois, procès criminels, nomination des magistrats, vérification des comptes, tout cela était plus ou moins de la compétence de l'Ekklêsia. Elle tranchait toutes les questions importantes. Elle était, dans les démocraties, le

pouvoir législatif prépondérant, comme le sénat dans les oligarchies.

Le pouvoir exécutif, dans tous les États grecs, est confié à des magistrats nommés pour un temps déterminé et responsables. Mais, dans les oligarchies, le corps électoral est très restreint et les candidats doivent réunir certaines conditions de naissance et de fortune, tandis que dans les démocraties tous les citoyens votent et presque tous peuvent être élus. Les magistrats sont désignés à la majorité des voix ou par tirage au sort. Toutes les cités emploient simultanément ces deux méthodes, et préfèrent l'une ou l'autre suivant la nature des fonctions. Ainsi Athènes, qui tirait au sort ses archontes, avait établi le suffrage personnel pour la nomination de ses stratèges et de ses officiers de finance. Tous ses magistrats, désignés à la fin du mois de Munychion (avril), entraient en charge au commencement de l'année attique, en hécatombéon (juillet). Les archontes présidaient à ce renouvellement annuel. Ils convoquaient les citoyens en assemblée extraordinaire, afin de pourvoir aux fonctions électives. Eux-mêmes dirigeaient au Théséion le tirage au sort des autres charges : on plaçait devant eux deux vases, dont l'un portait sur des tablettes les noms des candidats, et dont l'autre renfermait un mélange de fèves blanches et de fèves de couleur ; était proclamé le candidat dont le nom sortait de l'urne en même temps qu'une fève blanche.

L'âge légal pour briguer une magistrature variait suivant le caractère de la constitution du pays et suivant la nature des fonctions. A Athènes et à Iulis, tout candidat devait avoir au moins trente ans. A Chalcis, on ne pouvait être magistrat avant d'avoir atteint cinquante ans.

Chaque fonction, dans les oligarchies, avait généralement un titulaire unique : on ne trouve, à Milet, qu'un seul prytane ; à Epidaure, qu'un seul archonte. Dans les démocraties, on nommait des collèges de magistrats (συναρχίαι) ; souvent l'un

des membres avait la présidence comme l'archipoliarque à Phalanna, le stratège en chef à Mytilène, le trésorier en chef à Orchomène. Beaucoup de fonctionnaires avaient, de plus, des assesseurs ou adjoints : tels étaient à Athènes les parèdres des trois premiers archontes.

Avant d'entrer en charge, on devait subir un examen ou dokimasie. Le sénat faisait une enquête sur les antécédents du nouveau fonctionnaire, sur la façon dont il avait rempli ses devoirs civiques. Si les renseignements étaient mauvais, l'élection pouvait être cassée. Si l'on était définitivement proclamé, on prêtait serment de fidélité à l'État. Il était interdit d'exercer deux fonctions à la fois, ou la même fonction deux fois de suite, excepté quand il s'agissait de l'armée. A Thurium, un stratège qui sortait de charge ne pouvait être de nouveau candidat qu'après cinq ans révolus. Dans les oligarchies, les gens pauvres avaient le droit de refuser les honneurs, mais non les riches. Les démocraties donnaient une indemnité pécuniaire à une partie de leurs fonctionnaires. D'ordinaire, les grandes charges n'étaient point rétribuées; mais on payait les commis, les greffiers, tous les employés subalternes qui peuplaient les bureaux.

Les magistrats des pays aristocratiques restaient assez longtemps au pouvoir. Dans les démocraties on ne conserve guère une charge plus d'un an. Le trésorier de la ligue thessalienne était même changé tous les six mois, les stratèges et les agoranomes d'Erythrée tous les quatre mois, le président des trésoriers de Bargylia tous les mois.

Les principaux fonctionnaires étaient nourris au Prytanée, à une table commune. En beaucoup de villes, à Mégare, à Samos, à Ephèse, en Achaïe, les divers collèges de magistrats se réunissaient souvent en assemblée générale, pour prendre des décisions qu'ils soumettaient ensuite au sénat et au peuple : c'était une sorte de conseil des ministres. A Athènes, dans la première réunion de l'Ekklêsia, on pouvait interpeller les magis-

trats, et le peuple avait le droit de les suspendre. Enfin, tout magistrat devait rendre des comptes après sa sortie de charge. A Athènes, il comparaissait devant des vérificateurs attitrés : c'étaient au ve siècle trente logistes, au ive siècle trois commissions de dix logistes, dix euthynes et dix synégores, qui présentaient sur chaque fonctionnaire un rapport à un jury populaire de cinq cents membres.

Dans toute cité grecque, on trouve deux catégories de magistrats. Les uns ont une compétence générale et constituent le pouvoir exécutif proprement dit, ils sont les vrais représentants de l'État. Les autres ont des attributions restreintes, ils n'ont d'autorité que dans telle ou telle administration. Les premiers datent de l'époque royale et oligarchique ; les autres ont été institués à l'époque démocratique : car la démocratie a partout pour principe la division des pouvoirs. Ces deux classes de magistrats se rencontrent dans toutes les cités ; mais elles y ont une importance très différente suivant la nature de la constitution politique.

Les magistrats à compétence générale portent des noms très divers : ce sont des *rois,* comme les éponymes de Mégare, et de Samothrace, ou comme l'archonte-roi d'Athènes ; des *aesymnètes,* comme à Kymé ou à Naxos; des *prytanes,* comme le premier magistrat de Corinthe ou de Milet ; des *archontes,* comme dans la plupart des cités ; des *démiurges,* comme dans la ligue achéenne ou en Thessalie. Tels sont encore les *artynes* d'Argos ; les *éphores* de Sparte, de Messène, de Théra ; les *théores* de Mantinée ; les *cosmes* de Crète ; les *prostates* de l'Epire ; les *tages* de Thessalie. Les plus célèbres magistrats de cette classe sont les rois et les éphores de Sparte, les archontes d'Athènes.

Les rois de Lacédémone, choisis dans les deux familles d'Héraclides, prêtent serment une fois par mois. Ils sont les chefs du culte, président aux sacrifices publics, reçoivent une part des victimes et une place d'honneur aux festins ; ils

veillent sur les oracles et sont les prêtres attitrés de Zeus Céleste et de Zeus Lacédémonien. Ils jugent les procès de famille, les questions d'héritage et d'adoption. Ils commandent en chef l'armée, la mènent où ils veulent hors des frontières. Ils président le sénat et y votent. Malgré l'importance de leur rôle, ce ne sont pas des rois au sens moderne du mot, ce sont les premiers magistrats d'un état aristocratique. Car ils ne décident ni la paix ni la guerre, ils sont surveillés en campagne par deux éphores et dix conseillers, ils n'établissent pas l'impôt; ils n'ont pas le droit de véto, ni le pouvoir militaire en Laconie; ils n'exercent la royauté qu'à tour de rôle pendant un mois; ils peuvent être suspendus de leurs fonctions et mis en accusation.

Les éphores de Sparte, au nombre de cinq, choisis annuellement par le sénat parmi tous les Spartiates, reçoivent chaque mois le serment des rois, et jurent au nom du peuple. Ils peuvent suspendre tous les fonctionnaires, même les rois. Ils exécutent les décisions du sénat, que d'ailleurs ils dirigent d'ordinaire[1].

Les neuf archontes d'Athènes étaient désignés par le sort. Sur les dix tribus, neuf fournissaient chacune un archonte; la dixième, le secrétaire du collège. On ne pouvait être candidat si l'on n'avait subi avec succès l'examen des Thesmothètes. Anciennement, pour être archonte, il fallait appartenir à la première classe sociale. Plus tard, depuis le temps d'Aristide, tout citoyen put faire placer son nom dans l'urne, à la condition que sa famille eût le droit de cité depuis trois générations, que lui-même eût un culte d'Apollon Patroos et Zeus Herkeios, qu'il eût honoré ses parents et le tombeau de ses ancêtres, qu'il eût fait campagne, qu'il eût toujours mené une vie honorable, qu'il possédât un capital imposable et fût exempt de toute infirmité corporelle. Une fois élus et proclamés, les

1. Stein, *les Éphores à Sparte*, 1871.

archontes prêtaient serment devant le Roi, puis montaient à l'Acropole, couronnés de myrte. Ils furent longtemps à Athènes les chefs du gouvernement. Depuis le milieu du ve siècle, ils n'ont guère conservé que des attributions religieuses et judiciaires. Le premier archonte ou archonte éponyme instruit les procès de succession, a la tutelle des veuves et des orphelins, organise les théories et les grandes Dionysies, règle le calendrier. Le basileus, ou deuxième archonte, est le chef de la religion, le président de l'Aréopage et des Ephètes; il surveille les mystères, les Lénéennes, les lampadéphories. Le polémarque, qui, primitivement, commandait les troupes, dirige encore les cérémonies funèbres en l'honneur des citoyens morts à l'ennemi; il s'occupe de toutes les affaires relatives aux métèques et instruit les procès où l'un des adversaires est étranger. Les six autres archontes forment le collège des Thesmothètes; ils sont chargés de présider les grands jurys populaires, d'instruire les procès intentés au nom de l'État sur l'ordre des assemblées, d'examiner les nouveaux fonctionnaires ou les candidats, de vérifier les comptes des généraux. Ces attributions si variées des archontes rappellent le rôle prépondérant qu'ils avaient longtemps joué dans l'État. Toujours ils restèrent les plus respectés de tous les magistrats, et ils ne sortaient de charge que pour entrer au conseil de l'Aréopage, où ils conservaient jusqu'à leur mort la plus grande autorité morale.

Comme à Sparte les rois et les éphores, comme à Athènes les archontes, partout les magistrats à compétence générale étaient les plus honorés. Ils conduisaient les affaires publiques dans les pays oligarchiques. Dans les démocraties, ils conservaient le respect de tous et d'importantes attributions religieuses; mais ils n'y jouaient plus le grand rôle politique.

Les magistrats à compétence restreinte sont des délégués du peuple, élus pour diriger les principales administrations.

Le plus souvent, leurs attributions sont déterminées par le nom même qu'ils portent. Tels sont les innombrables fonctionnaires préposés à l'organisation des fêtes, au service du culte, de la justice, de la police, des finances, de l'armée, de la marine. A Athènes, la plupart de ces charges sont remplies par des collèges de magistrats, comme les stratèges, les trésoriers, les astynomes. De plus, on élit souvent des commissaires pour un objet déterminé, comme la réparation des murs, des fossés, comme une enquête ou une inspection de travaux publics. Tous ces fonctionnaires ou commissaires sont nommés directement par l'assemblée du peuple. Ils peuvent imposer des amendes et juger les procès relatifs à leur mission ; ils présentent des rapports au sénat et à l'Ekklêsia, ils sont révocables et responsables, ils doivent compte de tous leurs actes. Les stratèges de l'Attique ont peu à peu élargi leur pouvoir. Ils n'avaient pour mission, à l'origine, que d'administrer le service de la guerre et de commander l'armée ; insensiblement, ils se substituèrent aux archontes et attirèrent à eux presque toutes les affaires ; au IVe siècle, ils sont les plus puissants magistrats d'Athènes. Mais c'est là une exception. Généralement, les fonctionnaires à compétence restreinte n'ont aucune autorité en dehors des affaires pour lesquelles on les a nommés.

Un ou plusieurs sénats et une assemblée générale des citoyens : voilà dans toute cité grecque le pouvoir législatif. Des magistrats responsables, élus pour un temps déterminé, les uns avec de très larges attributions, les autres avec une mission très restreinte : voilà le pouvoir exécutif. L'importance relative de ces divers éléments politiques varie suivant le caractère de la constitution. Dans les oligarchies, presque tout est réglé par l'accord du sénat et des magistrats à compétence générale. Dans les démocraties, presque tout dépend de l'assemblée populaire, aidée de ses commissions ordinaires et extraordinaires. Le long des portiques de l'agora, sur l'acro-

pole, dans tous les endroits publics, on lit les tables de bois ou de pierre qui rappellent aux citoyens les principaux articles de la constitution. De plus, chaque État a ses archives où, comme au Mêtroon d'Athènes, on dépose les actes officiels, lois, décrets, arrêtés des magistrats, titres de propriété, traités, tous les documents qui résument la vie publique et le gouvernement de la cité.

§ 4. *La justice*[1]. — L'administration de la justice était une des plus grandes prérogatives de l'État.

La justice primitive présentait partout un caractère religieux. La propriété, la famille, les diverses associations étant de fondation divine, tout ce qui y portait atteinte devenait un sacrilège. Les crimes étaient punis par les chefs des familles, des phratries, des tribus. La cité hérita de leur autorité et de leurs traditions. Ainsi s'explique la sévérité des anciennes lois pénales : les codes de Lycurgue et de Dracon prodiguaient la peine de mort, les grosses amendes, l'atimie. De cette vieille justice sacerdotale, il est toujours resté des traces dans les formes juridiques.

Mais, dès le VIe siècle, les Grecs ont conçu nettement un droit nouveau, fondé avant tout sur le rapport naturel des personnes et des choses; moins formaliste que le droit romain, plus affranchi des traditions primitives, il se contente de formuler des principes généraux, il considère surtout l'intention, et aux juges il demande avant tout du bon sens.

On observe la même évolution dans l'administration de la

1. Hermann, *Ueber Gesetz, Gesetzgebung und Gesetzgebende Gewalt in Griechenland,* 1849; Schömann, *Antiquitates juris publici Græcorum,* 1838; Meier und Schömann, *Der attische Process* (nouvelle édition, 1883); Telfy, *Corpus juris attici,* 1868; Dareste, *Préface à la traduction de Démosthène;* Lange, *Ephètes et Aréopage,* 1874; Thonissen, *le Droit pénal de la République athénienne,* 1875; Paretti, *Droit et procédure pénale de la Grèce antique,* 1878; Caillemer, *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes,* 1865-1880, etc.

justice. Les plus anciens tribunaux sont d'institution divine. On voit siéger d'abord le roi de l'âge héroïque assisté de son conseil, puis les premiers magistrats des oligarchies, flanqués d'assesseurs choisis dans la classe privilégiée. Le conseil d'État est érigé en tribunal pour les cas importants : le sénat de Sparte, l'Aréopage d'Athènes jugeaient les graves procès criminels et les attentats politiques. Ces anciennes cours subsistèrent toujours et conservèrent le dépôt des traditions. Elles gardèrent leur juridiction étendue dans les oligarchies. Mais, dans les démocraties, la plupart des procès furent soumis à des jurys populaires qui suivaient les règles du droit nouveau.

Les codes présentaient à l'époque historique des contrastes surprenants. Il s'y mêlait des éléments et des rouages de tous les temps. Par exemple, le droit criminel d'Athènes, au IVe siècle, renfermait de vieilles lois de Dracon, des lois de Solon et de Clisthène, sans compter un nouveau code d'instruction criminelle rédigé à la fin du Ve siècle, qui instituait une sorte de ministère public. Le recueil des lois athéniennes, au temps de Démosthène, résumait des siècles d'efforts vers un nouvel idéal de justice.

On trouvait en pays grec des tribunaux de toute sorte. D'abord chaque magistrat ou collège de magistrats avait le droit de punir toute violation de la loi, dans les affaires qui relevaient de son administration. Puis, toutes les cités possédaient quelque vieille cour de justice, consacrée par le respect de nombreuses générations, recrutée suivant des règles fixes dans certaines familles ou parmi les anciens titulaires de certaines charges. En beaucoup d'endroits, la plupart des contestations étaient tranchées par des jurys de citoyens. En ce cas, les jurés, parfois réunis au nombre de plusieurs milliers, n'avaient qu'à voter par oui ou par non ; le magistrat compétent avait reçu la plainte, instruit le procès, constitué la cour ; il présidait et proclamait le verdict. En plusieurs pays, des juges de

paix ambulants ou domiciliés dans les bourgs, comme les juges des cantons de l'Élide ou ceux des dèmes de l'Attique, arrêtaient les affaires peu importantes et punissaient les petites offenses contre les personnes. Les diaetètes d'Athènes et d'Éphèse, les épignomones de Lampsaque étaient des arbitres, à qui était d'abord soumise toute action civile et qui cherchaient à accorder les parties. A Éphèse, à Chalcis, à Médéon, il existait des tribunaux pour les étrangers. Partout, le soin de la police était confié à des magistrats particuliers : tels étaient les astynomes d'Athènes, de Céos, d'Iasos, de Ténos, de Rhodes. Ils veillaient sur les monuments publics, sur les maisons, sur les rues ; ils avaient souvent sous leurs ordres des fonctionnaires subalternes, gardiens des ports, des murs, des fontaines. Police, tribunaux des étrangers, arbitres, juges de paix, jurys, cours de justice et magistrats avaient fort à faire : car tout bon Hellène était volontiers querelleur.

C'est en Attique surtout qu'on peut étudier, dans toute sa complexité, cette organisation judiciaire. La police ordinaire y est aux mains de dix astynomes, cinq pour Athènes, cinq pour le Pirée, qui surveillent les rues, les puits, les aqueducs ; de dix agoranomes, qui ont l'intendance des marchés ; de dix métronomes, qui contrôlent les poids et les mesures. Des juges de paix nomades, les Trente au ve siècle, les Quarante depuis l'archontat d'Euclide, parcourent les cantons de l'Attique et tranchent toutes les affaires au-dessous de dix drachmes. Les Nautodiques jugent les contestations entre marchands. Une centaine d'arbitres, les diaetètes, les uns désignés par l'État, d'autres choisis par les parties intéressées, cherchent à concilier les adversaires et décident sans appel dans les cas peu considérables. Les magistrats rendent des arrêts pour les affaires de leur compétence particulière, l'archonte éponyme pour les successions, l'archonte-roi pour les questions religieuses, le polémarque pour les querelles d'étrangers, les stratèges pour les choses militaires, les agoranomes, les

métronomes, les sitophylaques pour les violations des règlements du marché, les Onze pour les délits correctionnels. Tous ces magistrats jugent, seuls ou avec des assesseurs, les affaires peu importantes, surtout en cas de flagrant délit; ils peuvent infliger une amende de cinquante drachmes et condamner à quelques jours de prison. Si le cas est grave, s'il s'agit de meurtre, de trahison, de sacrilège ou d'un vol considérable, surtout d'un vol commis la nuit, ou dans un gymnase ou au bain, le magistrat mène l'instruction et introduit l'affaire devant la cour compétente ou devant un jury qu'il préside. L'Aréopage, dirigé par l'archonte roi, connaît des homicides volontaires, des blessures graves, des incendies, des parricides, des sacrilèges. La cour criminelle des Éphètes, composée de cinquante et un membres choisis dans les plus nobles familles, avait joué un grand rôle jusqu'au ve siècle ; depuis cette époque, elle paraît n'avoir plus été qu'une des chambres de l'Aréopage. Réunis au Palladion, les Éphètes connaissaient de l'homicide involontaire et de l'excitation au meurtre; assemblés au Delphinion, ils jugeaient les homicides commis en cas de légitime défense; au Prytanée, les meurtres dont on ignorait l'auteur et les morts accidentelles; à Phréatto, près du Pirée, les assassinats attribués à un exilé et dont celui-ci pouvait se justifier en s'approchant de la côte sur un bateau. Dans tous ces procès où intervenaient les éphètes, l'instruction était conduite et les débats présidés par l'archonte-roi conformément à des traditions religieuses qu'enseignaient les trois exégètes des choses saintes. Mais la plupart des causes étaient portées devant les tribunaux d'Héliastes, créés peut-être par Solon, devenus très importants au ve siècle, présidés par le magistrat qui avait dirigé l'enquête. L'Héliée comprenait six mille juges, tirés au sort parmi les citoyens de plus de trente ans qui s'étaient fait inscrire. Une fois désignés, ils allaient en corps prêter serment au bourg d'Ardettos, près de l'Ilissos. On les divisait en dix groupes

indiqués par les signes alphabétiques de A à K. Chaque héliaste recevait une tessère de bronze, qui mentionnait son nom et la lettre du groupe[1]. Toutes les chambres de l'Héliée siégeaient aux environs de l'agora; on reconnaissait aisément chacune d'elles au numéro de section qui accompagnait une baguette de bois. Le nombre des jurés variait suivant les affaires; il pouvait s'élever jusqu'à 2501 ou même davantage. Chaque héliaste touchait deux oboles depuis Périclès, trois depuis Cléon. A ces jurys populaires étaient soumis tous les grands procès civils et politiques, même les différends survenus entre alliés au temps de l'empire athénien.

La procédure était indiquée par la nature de la cause. Dans toutes les cités grecques, on distinguait les causes publiques (γραφαί) des causes privées (δίκαι).

Les causes publiques étaient engagées d'ordinaire, par une dénonciation (εἰσαγγελία) adressée au sénat ou à l'assemblée. La γραφὴ παρανόμων visait l'auteur d'une proposition contraire aux lois; l'ἔνδειξις, les personnes qui usurpaient la qualité de citoyen; la φάσις, les contraventions aux règlements de finance. D'autres actions publiques étaient intentées pour trahison, pour corruption de magistrats, pour impiété, pour prévarication en ambassade, pour abus de pouvoir. Primitivement, le citoyen qui avait pris l'initiative de la dénonciation était tenu de la poursuivre jusqu'au bout; mais il recevait une part des biens du condamné, d'où l'industrie des sycophantes. A Athènes, après l'expulsion des Trente, on modifia les conditions de l'eisangélie. Une fois la dénonciation faite, le sénat et les magistrats compétents instruisaient l'affaire; l'assemblée du peuple déclarait s'il y avait lieu à poursuivre, fixait la question de droit et la peine encourue, désignait des accusa-

1. Dumont, *Tablettes grecques du tribunal des Héliastes* (*Revue archéologique*, 1868); *Tablette judiciaire du tribunal des Héliastes* (*Bulletin de l'École française d'Athènes*, 1868); P. Girard, *les Tablettes judiciaires du musée du Varvakéion* (*Bull. de corr. hell.*, 1878).

teurs publics et déférait la cause à un jury d'héliastes qui se prononçait par oui ou par non. En cas d'acquittement, si le dénonciateur n'avait pas obtenu au moins le cinquième des suffrages, il payait une amende de mille drachmes et perdait le droit d'intenter jamais une action semblable.

Les causes privées étaient de deux sortes. Les procès criminels pouvaient entraîner une condamnation capitale, ou la prison, ou le bannissement. Les procès civils se terminaient par des amendes, des restitutions de biens, des dommages-intérêts.

La procédure des affaires criminelles était conduite suivant de vieilles traditions religieuses, spéciales à chaque cour de justice, presque à chaque cas particulier. En Attique, la dénonciation était transmise à l'archonte-roi, président de toutes les chambres criminelles. Un meurtrier ne pouvait être poursuivi que par les parents de la victime. L'archonte et ses assesseurs menaient l'enquête. Suivant la nature et les circonstances du crime, ils saisissaient de l'affaire l'Aréopage ou l'une des cours d'éphètes ou un jury d'héliastes. L'archonte présidait et prononçait le jugement, peine de mort et confiscation pour un meurtre prémédité, exil en cas de meurtre involontaire.

Pour les procès civils, nous connaissons surtout la procédure usitée en Attique : mais des inscriptions d'Amorgos, d'Érétrie, de bien d'autres cités, montrent que les traits généraux étaient partout les mêmes. Toute affaire est précédée d'une sommation. Le plaignant, assisté de deux témoins, se rend devant la porte du défendeur et l'assigne (πρόσκλησις) à comparaître tel jour. On laisse le texte de la sommation sur une tablette fixée à la porte; puis on remet un procès-verbal au magistrat. Si quelque détail de procédure a été négligé, le défendeur peut intenter une action pour vice de forme. Faire défaut, c'est donner gain de cause à son adversaire. Généralement, les deux parties comparaissent. Le magistrat commence par leur faire

payer impartialement les frais de justice (πρυτανεῖα), soit trois drachmes pour les affaires de moins de mille drachmes, trente drachmes pour les procès plus importants. Quoi qu'il arrive, l'État gardera les deux dépôts, mais le perdant remboursera le gagnant. Puis le magistrat renvoie les deux adversaires devant un arbitre, à qui chacun d'eux paie une drachme (παράστασις). Si la tentative de conciliation échoue, on prend jour pour l'instruction. Le magistrat défère le serment aux deux parties (ἀντωμοσίαι). Souvent alors, le défendeur fait une demande contraire (ἀντιγραφή) ou se réclame d'une exception (παραγραφή) ou pose une question préjudicielle (διαμαρτυρία): en ce cas, on en réfère à un jury qui déclare si l'affaire doit se poursuivre. L'instruction terminée, le magistrat renferme dans une boîte cachetée toutes les pièces du procès avec une copie des textes de lois qui s'y rapportent. Il fixe un jour et prévient les Thesmothètes qui convoquent un jury. Lui-même préside le tribunal. Après un sacrifice, il fait lire les pièces par des greffiers. Les deux adversaires parlent chacun deux fois[1]; après eux, mais par exception, peuvent venir des avocats (συνήγοροι, σύνοικοι). Personne ne peut dépasser le temps fixé par le tribunal : mais on arrête les clepsydres pendant la lecture des pièces et l'audition des témoins ou les révélations des esclaves mis à la

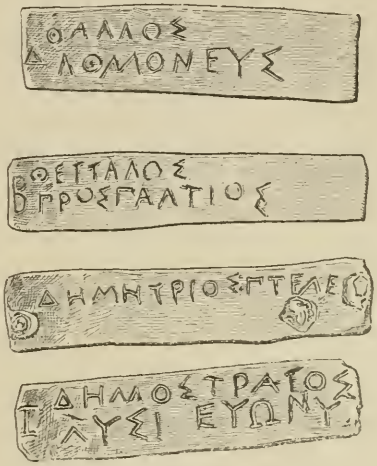

Tablettes d'héliastes en bronze.

1. Egger, *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat?* (*Gazette des tribunaux*, 1860.)

torture. Dans tout le procès, les témoignages et les antécédents tiennent plus de place que la discussion du point de droit. Enfin l'on procède au vote. Chaque juré a deux bulletins, un caillou blanc et un caillou noir, ou deux coquilles, deux rondelles de bronze. Le président compare le contenu des urnes et prononce la sentence. Il fixe les dommages-intérêts, à moins qu'ils n'aient été déterminés d'avance par la loi, ou une entente des parties. Le demandeur qui n'obtient pas un cinquième des suffrages est souvent condamné à payer au défendeur l'épobélie, une indemnité d'une obole par drachme réclamée. On n'admet appel que pour absence ou faux témoignage ; en ce cas, on consigne encore des frais de justice (παράβολον) ; et une nouvelle enquête mène l'affaire devant un nouveau jury.

Toutes les sentences des tribunaux sont enregistrées aux archives de l'État. Pour les causes civiles, les parties exécutent elles-mêmes l'arrêt. Le perdant fournit caution. S'il ne s'acquitte pas au jour dit, il est passible d'une nouvelle action (δίκη ἐξούλης) qui entraîne pour lui une amende à l'État et souvent la perte des droits de citoyen. Les causes criminelles se terminent par des amendes, l'atimie, l'exil et la confiscation, la peine de mort. Les amendes sont perçues par les practores qui exigent caution du condamné et, en cas de retard, le traitent en débiteur public. Les polètes confisquent et vendent au profit de l'État les biens des exilés. Les surveillants des prisons, en Attique les Onze, s'emparent du condamné à mort. Tantôt on l'étrangle dans son cachot, tantôt on le précipite dans un gouffre comme le Barathron d'Athènes ou le Céadas de Sparte. D'ordinaire, en Attique, le citoyen condamné boit la ciguë. A l'exécution préside le bourreau, un esclave public, logé près du gouffre des suppliciés. A l'origine, le criminel n'avait pas droit à un tombeau, on allait jusqu'à déterrer les restes d'une personne convaincue de crime après sa mort. Plus tard, on rendit souvent à la famille le corps du condamné.

§ 5. *Les finances.* — L'organisation financière des États grecs reposait sur des principes assez différents de ceux qu'on voit appliqués dans les sociétés modernes. On ne connaissait pas l'impôt foncier, ou du moins on ne l'admettait que comme une mesure d'exception en cas de nécessité publique ; les lois

Stèle des trésoriers d'Athêna.

de finances n'atteignaient que les biens meubles et le revenu. La plupart des taxes étaient proportionnelles à la fortune de chacun et à son rôle dans l'État. L'entretien de certains services publics était imposé aux riches seuls. Les finances étaient administrées par des délégués qui restaient peu de temps en fonction, avaient une compétence très restreinte, étaient surveillés par le Sénat, se contrôlaient les uns

les autres, étaient responsables de tous leurs actes et devaient des comptes au peuple ou aux vérificateurs nommés par lui.

Le budget de la cité était préparé par le Sénat et divers collèges de magistrats, puis soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour les recettes ordinaires, on peut distinguer les revenus fixes, les revenus variables et les revenus particuliers à certains pays.

Les revenus fixes (καταβολαί) comprennent : 1° *le produit du domaine de l'État*. Les biens nationaux sont affermés par les polètes à des particuliers ou à des sociétés, en vertu de contrats temporaires ou de concessions indéfinies avec redevance perpétuelle. Les mines d'argent du Laurion rapportaient à Athènes quarante talents. Elle tirait encore bien plus des mines d'or de Thrace et de Thasos ; celles de Skaptê-Hylê à elles seules produisaient quatre-vingts talents. Nous savons qu'à Byzance, à Mendé, en bien d'autres endroits, l'État possédait des terres et des maisons. Thèbes louait par lots et pour dix ans le territoire de Platées. En Arcadie comme en Béotie, on affermait le droit de pâturage. On voit que bien des États tiraient du domaine public un revenu considérable ; 2° *l'impôt sur les étrangers* (μετοίκιον). On prélevait cette taxe non seulement en Attique, mais à Céos, à Égine, à Delphes, et sans doute en tout pays grec. A Athènes, elle était fixée à douze drachmes pour un homme, à six drachmes pour une femme, et deux oboles pour un esclave ; 3° *les droits de douane*. Cet impôt, qui frappait également les marchandises importées et les marchandises exportées, atteignait, en Attique, à Cnide, à Atarnée, deux pour cent; dans le Pont, un trentième de la valeur des objets. Comme dans beaucoup d'États le commerce se faisait presque exclusivement par mer, cette taxe se confond souvent avec l'ἐλλιμένιον ou droit de port. Des villes maritimes de la Chersonèse, Khersoblepte tirait un revenu de trois cents

talents ; 4° *le droit de transit.* Ainsi Corinthe imposait les marchandises qui traversaient l'isthme. Crissa prélevait des droits sur les bagages des pèlerins qui se rendaient à Delphes ; 5° *l'octroi* (διαπύλιον), qui, à Athènes, à Corinthe, à Ilion, dans les villes de Thessalie, frappait les marchandises destinées au marché ; 6° *l'impôt sur les achats* faits hors de l'agora (ἐπώνιον). Cette taxe existait à Athènes, à Érythrées. Nous savons qu'à Cnide, elle se payait dans un bureau spécial. Elle prenait d'ailleurs divers noms suivant la nature des objets vendus, chevaux, esclaves, etc. ; 7° *les patentes.* On payait un droit pour exercer certains métiers. Tel était à Delphes l'impôt sur les médecins, à Byzance l'impôt sur les pharmaciens, les devins, les charlatans.

Les revenus variables (προσκαταβλήματα) se composaient des frais de justice payés par les deux parties, des amendes, des confiscations qui accompagnaient les condamnations infamantes.

Quelques États touchaient, en outre, des revenus particuliers qu'ils devaient à une situation privilégiée. Tels étaient les droits de pêche, les péages, les tributs. Nous savons que Byzance, Mykonos, Délos, louaient sur leurs côtes la pêche du poisson et des coquillages de pourpre. Corinthe tirait un grand profit de son diolkos, savamment machiné pour faire traverser l'isthme à de gros navires. Athènes, puis Byzance, exigèrent un droit de passage (διαγώγιον, παραγώγιον) de tous les vaisseaux qui s'engageaient dans le Bosphore. Marseille imposait de même tous ceux qui suivaient le canal du Rhône. Enfin beaucoup d'États encaissaient les tribus de villes vassales. En 425, Athènes recevait de ses alliés jusqu'à 1,250 talents; et au commencement du IVe siècle, la plupart des Grecs d'Asie Mineure envoyaient annuellement leurs contributions à Sparte.

Tout cela constituait dans les grands États des recettes considérables. Aristophane, dans ses *Guêpes,* évalue à deux

mille talents le revenu d'Athènes[1]. Le recouvrement des impôts était concédé à des fermiers, qui payaient à l'État une somme fixe. En Attique, à Rhodes, à Olbia, on les appelait les Télônes. Ils étaient durs pour les débiteurs de l'État; ils poursuivaient impitoyablement, et à Athènes, à Chios, à Delphes, ils faisaient frapper d'atimie le citoyen qui n'acquittait pas sa dette dans les délais fixés. On leur reprochait volontiers leur cupidité, leur importunité. « Les douaniers, dit Plutarque, nous paraissent désagréables et insupportables, surtout quand ils cherchent les objets cachés dans nos bagages et nos ballots à nous, et qu'ils mettent tout à l'envers. Pourtant, cela, la loi leur permet de le faire, et, s'ils ne le font pas, c'est à leur détriment. » On demandait un jour à Théocrite quel animal il redoutait le plus : « Dans les montagnes, répondit-il, ce sont les ours et les lions; dans les villes, les collecteurs d'impôts et les sycophantes[2]. »

Diverses recettes extraordinaires pouvaient enrichir encore le trésor de l'État. C'était le butin de guerre, ou quelque don volontaire des particuliers, ou une souscription publique. Nous connaissons des souscriptions de ce genre ouvertes à Cyzique, à Érythrées, à Rhodes, à Téos ; les listes mentionnent la somme donnée par chaque personne. Souvent l'État reconnaissait par quelque honneur la générosité des donateurs. Par exception, pour les besoins de la guerre, on levait une sorte d'impôt foncier (εἰσφορά). Le fait s'est produit en Chersonèse, à Potidée, à Smyrne, à Siphnos, à Thasos, ailleurs encore. L'eisphora est toujours un droit de tant pour cent sur le capital imposable qu'indique le cadastre. En Attique, cette taxe paraît avoir été prélevée déjà par les Pisistratides; elle le fut de nouveau pendant la guerre du Péloponèse et souvent au IVe siècle. D'abord chaque propriétaire était frappé individuellement.

1. *Guêpes*, 656.
2. Plutarque, *De la curiosité*, 7; Stobée, *Florileg.*, II, 34.

En 378, on adopta le système des symmories où les citoyens étaient classés d'après leur fortune. Depuis l'année 361, les trois cents citoyens de la première symmorie durent payer d'avance toute la taxe (προεισφορά), sauf à recueillir ensuite les contributions des autres. Les stratèges fixaient la part de chaque groupe. Mais on ne recourait à cette mesure exceptionnelle qu'en cas de nécessité publique.

Le compte des dépenses n'était ni moins considérable ni moins varié. Service du culte, sacrifices, fêtes, réparation des temples; solde des troupes, entretien du matériel de guerre, constructions navales; ambassades, salaires des employés subalternes; achat d'esclaves publics; secours aux orphelins; statues honorifiques, décrets du Sénat et du peuple, registres des magistrats : voilà les principales charges ordinaires qui incombaient aux finances de l'État. Dans les démocraties il y faut joindre le salaire des sénateurs et des juges, les distributions de blé, l'indemnité accordée aux citoyens les jours d'assemblée ou de représentation dramatique. Tout cela absorbait aisément les revenus ordinaires.

En plusieurs pays, par exemple à Athènes et dans l'Ionie, les charges de l'État étaient allégées par une institution qui imposait en grande partie aux plus riches citoyens l'entretien de divers services publics. C'est ce qu'on appelait *les liturgies*. Les plus importantes étaient : 1° *la chorégie*. C'était l'obligation de préparer et de payer, au nom de sa tribu, un chœur destiné aux représentations théâtrales. Longtemps une seule personne en fit tous les frais. En Attique, depuis la guerre du Péloponèse, la loi autorisa deux citoyens de la même tribu à s'associer pour la dépense; 2° la *gymnasiarquie*. Cette liturgie consistait à organiser certains jeux, comme les courses aux flambeaux des Panathénées, à inspecter les écoles, à fournir l'huile et la nourriture pour les concurrents; 3° l'*hestiasis*, c'est-à-dire la charge de préparer le repas commun d'une tribu; 4° la *triérarchie*, qui consistait à équiper un vaisseau de guerre.

Toutes ces liturgies étaient obligatoires pour qui possédait plus de trois talents; on n'exemptait que les orphelins. Des charges analogues étaient imposées aux étrangers domiciliés. Mais on ne pouvait être liturge plus d'une année sur deux. Un règlement particulier, appelé l'*antidosis,* autorisait un citoyen menacé d'une liturgie à sommer un autre citoyen plus riche d'accepter cette charge ou d'échanger avec lui ses biens; si l'autre refusait, les deux fortunes étaient provisoirement séquestrées, jusqu'au moment où un tribunal imposait la liturgie à l'un des deux contestants.

Souvent des dépenses extraordinaires venaient troubler l'économie du budget : on devait payer les frais de quelque construction officielle, d'une expédition militaire ou maritime. Pour couvrir ces dépenses anormales, les souscriptions volontaires et la taxe sur le revenu ne suffisaient pas toujours. Il fallait alors recourir soit à un trésor d'État, soit à l'emprunt, soit au monopole, soit à la monnaie fiduciaire. Athènes, au temps de Périclès, s'était constitué, avec les tributs des alliés et la plus-value des recettes, un riche trésor de guerre, précieuse réserve en cas de crise. La ville de Mendé, en Thrace, arrivait au même résultat par un autre système : elle ne réclamait pas régulièrement les sommes dues par les fermiers de l'État; en cas de besoin, elle encaissait tout l'arriéré, mais sans exiger d'intérêt. Souvent les cités grecques contractaient des emprunts. Quand on avait la chance d'avoir pour compatriote un dieu assez riche, on s'adressait naturellement à lui : bien des fois Athêna du Parthénon prêta de l'argent aux Athéniens, qui toujours la remboursèrent scrupuleusement, capital et intérêts. Les autres États, moins bien pourvus chez eux, avaient la ressource de solliciter l'appui des banques annexées aux sanctuaires internationaux de Delphes, d'Olympie, de Délos. Ou bien l'on faisait appel aux citoyens. Nous connaissons des exemples d'emprunt libre à Cnide, à Syracuse; d'emprunt forcé à Téos. En ce cas l'État donnait à ses créanciers

hypothèque sur une partie de ses domaines ou de ses revenus, Kymé sur ses portiques, Lampsaque sur son acropole. Parfois encore la cité se procurait de l'argent en établissant un monopole; c'est ce qui arriva à Byzance, à Lampsaque, à Sélymbria. Enfin l'on imagina parfois d'émettre une monnaie fiduciaire analogue à notre papier-monnaie. Ainsi Clazomène, pressée d'argent, émit un jour vingt talents en espèces de fer, avec cours forcé sur son territoire : elle en fut quitte pour racheter peu à peu toutes ces pièces. Monnaie fiduciaire, monopoles, emprunts, trésors d'État, impôt sur le revenu et souscriptions publiques, tels sont les divers moyens imaginés par les États grecs pour parer aux dépenses extraordinaires et rétablir l'équilibre de leur budget.

Les officiers de finances, partout très nombreux, constituaient en général des collèges distincts, composés chacun de dix membres désignés par le sort.

Les Polètes à Cos, à Halicarnasse, à Rhodes, comme en Attique, avaient pour mission de signer les contrats avec les fermiers publics, avec les locataires des mines et des domaines de l'État. Ils vendaient par adjudication les biens confisqués. Après l'expulsion des Trente, en Attique, on leur adjoignit des Syllogues et des Syndics, chargés les uns de dresser la liste des propriétés à saisir, les autres d'en poursuivre légalement la confiscation.

Les Practores, à Athènes, à Ios, à Sikinos, à Stiris, à Ténos, percevaient les amendes. On plaçait souvent à côté d'eux des Zêtêtes ou Enquêteurs qui recherchaient les débiteurs de l'État et faisaient rentrer les arriérés.

Les Épimélètes des liturgies veillaient à ce que les citoyens riches remplissent bien tous leurs devoirs envers l'État.

Les Eclogues recouvraient la taxe sur le revenu, dont les Épigraphes dressaient les rôles.

Athènes nommait encore des Épiscopes qui inspectaient les États tributaires. Les Hellénotames, qui percevaient les

contributions des alliés, avaient d'abord été les trésoriers de la confédération de Délos; depuis 454, ils devinrent des fonctionnaires athéniens.

Tous ces commissaires étaient assistés de greffiers et de contrôleurs, généralement des esclaves publics, qui formaient leurs bureaux. En présence du Sénat, ils remettaient l'argent encaissé aux chefs de l'administration centrale, qui le versaient au trésor public. A Athènes, le trésor était placé dans l'opisthodome du Parthénon, sous la garde des trésoriers d'Athêna, qui géraient en même temps les biens de la déesse. En beaucoup de cités existaient aussi des caisses spéciales, affectées à tel ou tel service : à Rhodes, c'était la caisse des décrets; à Athènes, au milieu du IVe siècle, la caisse militaire, où Démosthène fit verser les excédents de recettes attribués auparavant à la caisse du théâtre.

Les chefs de l'administration centrale avaient d'abord été, en Attique, les dix Colacrètes. Depuis le milieu du Ve siècle, ces magistrats n'eurent plus d'autres fonctions que la préparation des sacrifices et le paiement des juges. Comme directeurs des finances athéniennes, ils furent remplacés par les dix Apodectes, qui encaissaient toutes les recettes de l'État et remettaient des fonds aux diverses administrations. Au milieu du IVe siècle on trouve à la tête de tous les services financiers un magistrat unique, nommé à l'élection pour quatre ans : c'est le trésorier de l'administration, appelé aussi l'administrateur du trésor ou l'intendant des revenus publics. Cette charge considérable a été occupée longtemps par Eubule et Lycurgue.

Partout le sénat contrôlait la comptabilité : à Téos, le trésorier général montrait ses registres tous les mois. En sortant de charge, tout officier de finances devait rendre des comptes. Pour cela il comparaissait devant des collèges de magistrats enquêteurs. Tels étaient les Euthynes d'Athènes et de Téos, chargés des calculs préliminaires, les Logistes d'Athènes, de Délos, d'Éphèse, d'Érétrie, de Ténos,

ou les Katoptes de Béotie, ou les Synégores d'Iasos, ou les Exétastes de Chios, de Cnide, d'Halicarnasse et de Smyrne, qui revisaient tous les détails et dénonçaient les abus. Les procès-verbaux des redditions de comptes, comme tous les autres documents officiels, inventaires, baux, fermages, étaient autant de garanties pour les finances de l'État.

§ 6. *L'armée*[1]. — Tout État autonome a son armée. Chaque citoyen doit le service personnel pendant presque toute sa vie, généralement de dix-huit à soixante ans. Il est enrôlé dans tel ou tel corps, suivant sa fortune et la classe politique à laquelle il appartient. Il doit l'impôt de guerre, proportionnel à son revenu. S'il est riche, il est tenu de plus à certaines liturgies militaires. Les étrangers domiciliés dans un pays sont soumis au recrutement et d'ordinaire placés dans des corps spéciaux. Souvent l'État enrôle des esclaves, des mercenaires. Mais, à l'origine et en principe, l'armée comprend avant tout les citoyens.

L'infanterie des hoplites, la cavalerie, divers corps de troupes légères ou d'auxiliaires : voilà les éléments d'une armée grecque aux ve et ive siècles. Mais les cités ne sont arrivées que peu à peu à cette organisation complète. Par toute la Grèce, on a imité les institutions militaires des deux grands États qui ont joué le rôle prépondérant dans l'histoire de la race, Sparte et Athènes.

Sparte fut la première cité qui constitua une grande puissance militaire. Tout y était subordonné à l'armée. A sept ans commençait l'apprentissage; à dix-huit, on devenait mellirène ou aspirant-soldat; de vingt à trente, on était enrôlé dans les iranes. Jusqu'à soixante ans on appartenait à l'armée

1. Rüstow und Köchly, *Geschichte der griechischen Kriegswesens*, 1852; H. Droysen, *Die griechischen Kriegsalterthumer*, 1889; Vollbrecht, *Excurse über das Heerwesen der Söldner bei Xenophon*, 1881; Hauvette-Besnault, *les Stratèges athéniens*, 1884; A. Martin, *les Cavaliers athéniens*, 1886. Cf. *Dict. des antiquités*, article *Exercitus*.

active ; mais, dans chaque division, les dernières compagnies comprenaient les hommes les plus âgés et formaient une réserve convoquée seulement en cas de besoin. Depuis sa vingtième année, chaque Spartiate devait se faire admettre dans un des groupes de citoyens, composés de quinze membres environ, qu'on appelait ἀνδρεῖα ou φιδίτια, et prendre part aux repas de corps. L'armée était commandée par les rois. Elle se divisait en six *mores;* les mores, en *loches* d'un effectif nominal de cinq cents hommes ; le loche, en *pentécostyes,* compagnies de cinquante hommes ; la pentécostye, en *énomoties.* Chaque more était menée par un polémarque, chaque loche par un lochage, chaque pentécostye par un pentécostère, chaque énomotie par un énomotarque. Suivant qu'on levait toute l'armée ou seulement quelques classes, chacun des six régiments spartiates renfermait plus ou moins de subdivisions : c'est la raison des divergences qu'on observe entre les historiens qui nous donnent l'effectif des diverses armées de Sparte. Dans chaque more, on enrôlait aussi des périèques. Parfois avec des hilotes on constituait une sorte d'infanterie légère. Mais l'armée proprement dite ne se composait que d'hoplites. Trois cents *cavaliers* (ἱππεῖς), commandés par deux hippagrètes, formaient la garde des rois ; mais, malgré leur nom, ils servaient d'ordinaire à pied. Depuis 424, Lacédémone eut une véritable cavalerie. Les chevaux étaient fournis par les citoyens riches et montés par ceux que désignaient les officiers. On équipa d'abord quatre cents cavaliers, plus tard six cents : ils étaient divisés en six mores, dont chacune était jointe à une more d'infanterie et commandée par un hipparmoste. Les chefs des garnisons spartiates en Laconie et à l'étranger portaient le nom d'harmostes. A vrai dire, les Lacédémoniens ne faisaient presque aucun usage de la cavalerie et des troupes légères ; ils n'ont développé que la grosse infanterie des hoplites.

L'exemple de Sparte entraîna les autres États à constituer

régulièrement leurs forces militaires. Pour cela ils ne crurent pas nécessaire de tenir, comme Lacédémone, les cadres complets même en temps de paix. Après deux ans de service, l'éducation guerrière une fois terminée, les citoyens rentraient dans la vie civile, mais ils restaient presque toute leur vie à la disposition de l'État. Tel fut le système athénien.

Le chef de toute l'administration militaire en Attique était anciennement le polémarque. Plus tard, ce magistrat conserva seulement des attributions religieuses, judiciaires et honorifiques; il n'intervint même plus dans les choses de l'armée, sauf en ce qui concernait les étrangers. Du polémarque héritèrent les dix stratèges, institués par Clisthène, élus par le peuple, un par tribu, nommés pour un an, mais indéfiniment rééligibles. Ils devinrent au IVe siècle les magistrats les plus importants d'Athènes. Ils avaient la garde des fortifications, de la marine, du matériel de guerre. Ils levaient les taxes militaires, ils enrôlaient soldats et matelots, présidaient les tribunaux pour toutes les affaires relatives à l'armée. Ils négociaient et signaient les traités. Ils pouvaient requérir les prytanes de

Soldat grec.

Stèle trouvée à Vélanidéza en Attique.

convoquer l'assemblée. Longtemps ils commandèrent les troupes à tour de rôle pendant un jour; mais plus tard on n'envoya plus en campagne que deux ou trois stratèges, et souvent le peuple désignait parmi eux le généralissime. Assistés des dix taxiarques pour l'infanterie, des deux hipparques et des dix phylarques pour la cavalerie, ils enrôlaient et conduisaient l'armée, décidaient toutes les questions d'organisation, d'approvisionnements, de justice militaire.

Les Athéniens doivent le service de dix-huit à soixante ans, depuis l'inscription sur le registre du dème qui leur a conféré les droits civiques. De dix-huit à vingt ans, ils sont soumis à l'éducation éphébique. De vingt à quarante, ils appartiennent à l'armée active; de quarante à soixante, à l'armée territoriale. Mais ils ne sont appelés qu'en raison des besoins de l'État. Le recrutement a pour base l'organisation politique de Solon et Clisthène. Les soldats d'une même tribu sont enrôlés dans une même compagnie. Suivant sa fortune, on sert dans telle ou telle arme. Les personnes les plus riches sont inscrites dans la cavalerie; les autres citoyens des trois premières classes censitaires, dans l'infanterie des hoplites; les pauvres gens de la quatrième classe, les thètes, dans les troupes légères ou la marine. Dans chaque tribu, le taxiarque tient registre des citoyens qui peuvent être appelés comme hoplites; le phylarque, des cavaliers; d'autres officiers, des thètes; le polémarque, des étrangers. Chacun de ces catalogues est transcrit sur des planches blanchies à la craie. Les hommes qu'atteint la loi militaire y sont partagés en quarante-huit contingents. Chaque contingent comprend les citoyens de la tribus inscrit la même année à l'état civil des dèmes, et est désigné par le nom de l'archonte sous lequel s'est faite l'inscription. Un décret du peuple ordonne-t-il l'appel d'un ou plusieurs contingents, les stratèges, assistés des officiers de la tribu, procèdent à l'enrôlement des classes, en commençant par les hommes les plus jeunes, ceux qui sortent de l'éphébie.

Sont exempts les sénateurs de l'année, les fermiers de l'impôt, les choreutes des Dionysiaques, les triérarques, et souvent les marchands de blé.

La plupart des citoyens des trois premières classes censi-

Cuirasse grecque trouvée dans le lit de l'Alphée.

taires, c'est-à-dire la partie la plus riche et la plus influente de la population, servaient dans la grosse infanterie des hoplites, organisée sur le modèle de Sparte. Chaque hoplite devait s'équiper lui-même. Il portait une tunique couleur de pourpre ; un casque de cuir ou de métal; une cuirasse formée de deux fortes

plaques d'airain qui couvraient le dos et la poitrine, et que maintenaient des épaulières et une ceinture; des jambières en métal doublé de cuir; un bouclier ovale en peaux de bœuf superposées, suspendu au cou par un baudrier et muni d'une poignée où passait la main gauche; une lance, longue de deux mètres, à deux pointes; un poignard et un couteau à la ceinture; une épée droite à deux tranchants. Cette armure complète pouvait peser environ trente-cinq kilogrammes. Aussi l'hoplite devait-il entretenir un valet qui, pendant la marche, portait ses armes ou les surveillait dans les fourgons. Les hoplites constituaient la force principale de l'armée athénienne, comme de toutes les armées nationales des cités grecques. Au commencement de la guerre du Péloponèse, Athènes put réunir jusqu'à vingt-neuf mille hoplites. Tous ceux d'une même tribu formaient une *taxis,* commandée par un *taxiarque* élu. La taxis se divisait en *loches,* dirigés par des lochages que nommaient les stratèges. Les lochages avaient sous leurs ordres les *décadarques* et les *pempadarques,* qui conduisaient dix et cinq hommes.

En dehors de ses corps d'hoplites, Athènes entretint de bonne heure une troupe de mille archers scythes, commandés par des toxarques et chargés de la police. Plus tard, on adjoignit fréquemment à l'armée régulière des corps d'archers, de frondeurs, de lanceurs de javelots; enfin, au commencement du IVe siècle, des corps de peltastes qui, pour l'armement, tenaient à la fois des hoplites et des troupes légères. Dans ces compagnies auxiliaires on enrôlait des thètes, des métèques, parfois des esclaves, surtout des mercenaires. Leurs officiers avaient les mêmes titres et les mêmes grades que ceux des hoplites; quelquefois ils étaient commandés par un stratège non citoyen, assimilé aux autres stratèges. Enfin au IVe siècle apparaissent des armées uniquement composées de mercenaires.

C'est Solon, sans doute, qui créa le corps militaire des cavaliers, correspondant à la classe politique des ἱππῆς. Chacune des quarante-huit circonscriptions administratives, ou naucra-

ries, dut fournir deux cavaliers. Il n'y en avait donc d'abord que quatre-vingt-seize. A la suite de la réforme de Clisthène, qui porta de quarante-huit à cinquante le nombre des naucraries, on compta cent cavaliers. Évidemment cette troupe ne pouvait avoir aucune importance militaire. Après les guerres médiques, Athènes eut trois cents, puis six cents cavaliers. Entre 445 et 438, elle réorganisa ce corps, qui comprit désormais mille citoyens, plus deux cents étrangers enrôlés comme archers à cheval. Le service dans la cavalerie est une liturgie militaire, analogue à la triérarchie; il est dû par les citoyens des deux premières classes, comme la triérarchie par ceux de la première. Les officiers, élus pour un an, tiennent les effectifs au complet. Les citoyens non valides se font remplacer par un citoyen pauvre de leur dème, dont ils payent l'équipement. Le conseil des Cinq-Cents passe l'inspection de l'homme et du cheval. L'armement réglementaire du cavalier se compose d'une cuirasse d'airain, protégée par une cotte de mailles, d'une ceinture à frange de métal, de brassards, de cuissards et de jambières en cuir, d'un casque, d'une épée droite, d'une lance plus mince que celle des hoplites. On monte sans étriers un cheval bien sanglé, muni d'une couverture, d'un mors, de rênes, d'un licou pour le bivouac, d'un frontal, d'un pectoral et d'une cuirasse sur les flancs, jamais ferré, mais aux sabots durcis par l'exercice.

Revue des cavaliers athéniens.
D'après une coupe du musée de Berlin.

A son entrée au service, le cavalier reçoit une indemnité en argent pour se monter et s'équiper; de plus, il touche chaque année une somme fixe pour la nourriture de son cheval. Il doit s'entretenir, lui et sa monture, et il reste toujours sous la surveillance du Sénat. La cavalerie dépend des stratèges, comme les autres corps; elle a pour officiers spéciaux les deux hipparques, élus chaque année, les dix phylarques, dont chacun dirige le contingent d'une tribu et transmet les ordres à dix décadarques. Depuis l'alliance conclue par les Pisistratides avec la Thessalie, et souvent renouvelée aux siècles suivants, on trouve d'ordinaire, en Attique, un corps de cavaliers thessaliens. Les ἱππῆς défilent solennellement dans toutes les grandes processions; ils jouent un rôle très actif aux jeux des Théseia et des Panathénées. En campagne, ils servent surtout à porter des ordres et à reconnaître le pays; ils n'agissent pas isolément.

Cavalerie, troupes légères et hoplites, tout cela constituait une puissance militaire considérable pour l'époque. Pendant la guerre du Péloponèse, Athènes met en ligne une armée active de 13,000 hoplites, 1,600 archers à pied, 1,000 cavaliers citoyens, 200 archers à cheval, et une armée territoriale de 16,000 hommes, où l'on enrôlait les citoyens de quarante à soixante ans, les éphèbes et les métèques, pour le service des places fortes.

Périclès fit établir, pour l'armée, une solde régulière (μισθός), payable jusqu'au bout de la cessation du service effectif. Cette solde était de deux oboles pour un fantassin, de six pour un cavalier. De plus, chaque soldat recevait des frais de subsistances (σιτηρέσιον, σῖτος) et une indemnité supplémentaire, l'hoplite pour son valet, le cavalier pour son cheval. En tout, un hoplite touchait par jour de quatre oboles à une drachme; un cavalier touchait le double, quelquefois le triple ou le quadruple. En effet, la solde variait suivant les circonstances. Au début de la guerre du Péloponèse, on augmenta l'indemnité accordée aux citoyens qu'on envoyait en expédi-

tion lointaine ; on donna jusqu'à deux drachmes par jour à un hoplite. Ce salaire était élevé, surtout si l'on considère la valeur de l'argent à cette époque et le bon marché des choses nécessaires à la vie. On dut réduire la solde. Mais la dépense resta toujours très lourde. Dès qu'une expédition était commencée, il fallait prélever la taxe sur le revenu ; dans la troisième année de la guerre du Péloponèse, on imposa de deux cents talents les citoyens des trois premières classes. Plus tard, on institua une caisse spéciale, administrée par le trésorier des fonds militaires : Démosthène fit décider qu'on y verserait, en temps de paix, tous les excédents de recettes.

Les fautes légères étaient punies par les officiers. Mais il n'était pas toujours facile de conduire ces citoyens, habitués à diriger l'État dans l'assemblée et à élire tous les magistrats. Les manquements graves à la discipline étaient châtiés après la campagne. On intentait au délinquant une action criminelle, soit pour n'avoir pas répondu à l'appel, soit pour désertion, soit pour lâcheté (γραφὴ ἀστρατείας, λιποταξίου, δειλίας). Le stratège instruisait l'affaire et en saisissait l'assemblée, qui renvoyait le coupable devant un jury composé de ses compagnons d'armes et présidé par un officier. La condamnation entraînait la perte des droits civiques.

Athènes savait honorer ses morts. On dressait exactement le catalogue des citoyens tombés au champ d'honneur : tel est le fameux marbre de Nointel où se lisent les noms des Athéniens tués, en divers pays, dans l'année 458. L'État célébrait solennellement les funérailles des guerriers morts pour la patrie. Trois jours avant la cérémonie, les ossements étaient exposés sous une tente et l'on apportait les présents funèbres. Le matin des funérailles, on enfermait les restes des glorieux soldats dans dix cercueils de cyprès, un par tribu ; on les plaçait sur des chars, et l'on y joignait un lit vide pour les hommes dont le corps s'était perdu. En avant du cortège marchaient le polémarque, les magistrats, les officiers ; puis se

pressait la foule des citoyens et des étrangers, que suivaient les femmes parentes. On se dirigeait vers le Céramique extérieur, jusqu'à la voie des tombeaux. Un orateur désigné par l'État montait sur une estrade et prononçait l'oraison funèbre. La cérémonie se terminait par un banquet national, payé par l'État, organisé par les pères et les frères des morts. Pendant des siècles, les Athéniens célébrèrent régulièrement des funérailles publiques. Et tous les ans, dans un service que dirigeait le polémarque, on fêtait les morts enterrés aux frais de l'État.

Les différentes cités grecques ont imité, en les combinant, les institutions militaires de Sparte et d'Athènes. Partout, à dix-huit ans, on est éphèbe; à vingt, on entre dans l'armée active, que l'on quitte à quarante ou à cinquante, pour rester jusqu'à soixante dans l'armée territoriale. Les citoyens composent les corps d'hoplites et de cavaliers. Les troupes légères se recrutent parmi les pauvres gens, les étrangers, les esclaves, les mercenaires. Divers pays ont des corps d'élite, comme la garde royale de Sparte, les Trois-Cents d'Élis et de Béotie, le bataillon sacré de Thèbes, les Mille d'Argos, les Eparites de la ligue arcadienne. Les corps d'hoplites se divisent en φυλαί ou τάγματα et en λόχοι, conduits par des taxiarques et des lochages. Toujours le service dans la cavalerie est une liturgie imposée aux riches; à Corinthe, les veuves et les orphelins fournissent de l'argent pour l'achat et l'entretien des chevaux. Les corps de cavaliers forment des divisions et des escadrons, commandés par des hipparques, des phylarques ou des ilarques. L'ensemble de l'armée est dirigé par des polémarques, comme en Béotie, à Phlionte, à Mantinée, à Ambracie, ou par des stratèges, comme dans beaucoup de cités. Polémarques ou stratèges, outre leurs fonctions militaires, ont partout d'importantes attributions politiques.

Dans la plupart des pays grecs, on trouve des corps de troupes légères. On s'en servait pour jeter le désordre dans les rangs ennemis avant d'engager les corps d'ho-

plites, et en temps de paix pour faire la police. Les troupes légères n'avaient pas d'armes défensives. On leur donnait divers noms suivant la nature de leurs armes offensives. C'est ainsi que l'on distinguait les corps de toxotes ou d'archers, de sphendonètes ou frondeurs, d'acontistes ou lanceurs de javelots. Des rois, des tyrans imaginèrent de louer à l'étranger des mercenaires armés à la légère pour s'en faire une garde du corps. Bientôt les villes prirent l'habitude de recruter leurs troupes spéciales dans les pays renommés pour l'habileté à manier telle ou telle arme. Elles firent venir leurs frondeurs de Rhodes, de Thessalie, de Thrace; leurs archers, de Crète et de Scythie; les lanceurs de javelots, d'Étolie, d'Acarnanie, d'Arcadie. Ces troupes étrangères tiennent une place de plus en plus importante dans les armées grecques, surtout depuis l'exemple donné par Brasidas en Chalcidique et par les Athéniens en Sicile. Les Dix mille étaient tous des mercenaires, dont beaucoup équipés en hoplites. Iphicrate, dans la guerre de Corinthe, organisa des corps de peltastes. Avec leur cuirasse de lin, leur petit bouclier de bois ou d'osier couvert de cuir en forme de croissant, leurs jambières de peau, leurs javelots, leur lance et leur longue épée, les peltastes constituaient un corps intermédiaire entre les troupes légères et les hoplites. Dès lors, on rencontre fréquemment en Grèce des armées entièrement composées de mercenaires. Il se forme même, en dehors des cités, des troupes indépendantes avec officiers et stratèges, qui se mettent à la solde du plus offrant. Athènes a dix-sept mille mercenaires au temps de Démosthène. On ne peut plus décider les citoyens à servir eux-mêmes. Isocrate se plaint de ne plus voir dans l'armée que des mercenaires et des vagabonds.

En même temps changea la tactique. Jusqu'à la fin du ve siècle, les hoplites décidaient presque seuls le sort des batailles. Les Dix mille et les généraux de la guerre de Corinthe, surtout Chabrias et Iphicrate, modifièrent les conditions du com-

bat. On donna plus de profondeur aux corps d'hoplites; surtout l'on fit un emploi méthodique des troupes légères et des cavaliers. Epaminondas imagina la ligne de bataille oblique; l'offensive fut réservée à l'aile gauche, plus profonde, composée des meilleures troupes et soutenue par des charges de cavalerie. A l'organisation compliquée de la phalange macédonienne aboutit l'art militaire chez les Grecs.

§ 7. *La marine*[1]. — Pendant l'âge héroïque, les vaisseaux n'avaient servi qu'à transporter les combattants. Au VIIIe siècle avant notre ère, les Corinthiens inventèrent le navire de guerre à trois rangs de rames superposées. C'est la trière hellénique, qui jusqu'à la fin du moyen âge est restée le type du vaisseau de combat dans la Méditerranée. Denys de Syracuse et les Ptolémées construisirent des navires à quatre, cinq, dix rangs et plus ; mais, jusqu'au temps d'Alexandre, la trière a seule joué un rôle actif dans la marine militaire des Hellènes. Les vaisseaux de guerre, longs, minces, conduits surtout à la rame, se distinguaient nettement des vaisseaux marchands ou des navires de transport, plus arrondis, plus larges, presque toujours menés à la voile.

Au milieu du VIIe siècle s'était livré, entre les flottes de Corinthe et de Corcyre, le plus ancien combat naval dont les Grecs eussent conservé le souvenir. Corinthe, Milet, Samos ont possédé des marines de guerre importantes. Mais, dès le commencement du Ve siècle, Athènes devint la première puissance maritime. C'est là qu'il faut étudier surtout l'organisation navale d'un grand État grec.

La flotte athénienne, sans doute constituée par Solon, développée par Pisistrate et ses fils, décida de la victoire des

1. Bœckh, *Urkunden über das Seewesen des attischen Staates*, 1840; Graser, *De veterum re navali*, 1864; A. Breusing, *Die Nautik der Alten*, 1886; Cartault, *la Trière athénienne*, 1881; Jurien de La Gravière, *la Marine des anciens*.

Hellènes à Salamine et à Mycale. Thémistocle fit voter une loi qui ordonnait de construire au moins vingt trières par an et enjoignait au sénat d'y veiller. Au temps de la confédération attico-délienne, grâce à des efforts persévérants et aux tributs des alliés, Athènes put entretenir constamment une escadre de soixante trières dans la mer Égée. Aux ve et ive siècles, ses flottes réunies comptaient d'ordinaire trois à quatre cents vaisseaux.

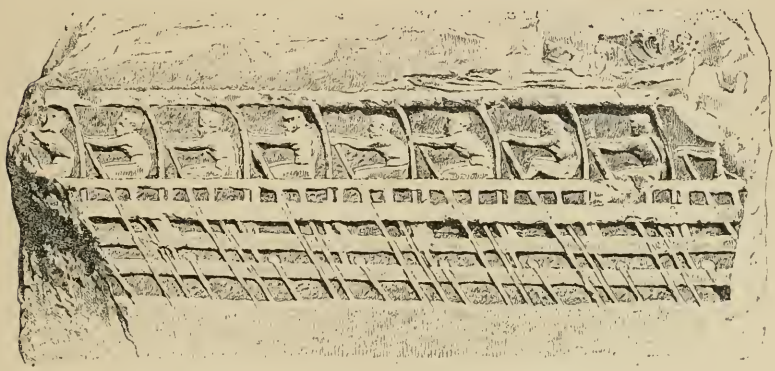

Partie centrale d'une trière. (D'après un bas-relief d'Athènes.)

Athènes n'avait anciennement qu'un port, celui de Phalère. Thémistocle aménagea les trois baies de la presqu'île du Pirée, c'est-à-dire le Pirée proprement dit, Zéa et Munychie. Les Longs-Murs, bâtis par les soins du même Thémistocle, de Cimon et de Périclès, relièrent tous les ports à la capitale. Périclès compléta cette œuvre en faisant construire des bassins, des quais, des digues, des môles munis de tours, de bastions et de chaînes. Dès lors, Athènes eut cinq ports : deux ports de commerce, Phalère et l'Emporion du Pirée; et trois ports militaires, Zéa, Munychie et le Kantharos. L'Emporion occupait tout le rivage sud-est de la grande rade du Pirée. De là jusqu'à l'agora d'Hippodamos s'étendaient des entrepôts,

des magasins, des halles, des marchés, des portiques. Des magistrats spéciaux circulaient sans cesse dans ce quartier remuant et le long des quais : c'étaient les épimélètes de l'Emporion, les sitophylaques, qui surveillaient le commerce des blés, les elliménistes, qui prélevaient les droits de port. Le Kantharos occupait tout le côté méridional de la rade du Pirée ; il était bordé, comme Zéa, par les magasins et les chantiers des arsenaux (τὰ νεώρια). Autour des bassins de Munychie et de Zéa s'ouvraient les loges des vaisseaux (νεώσοικοι), construites par Thémistocle et Périclès, et qu'on visite encore : c'étaient des cales couvertes, aménagées pour radouber ou conserver les navires dans l'intervalle des campagnes. Au nord-est de la baie de Zéa se dressait la Skeuothèque de Philon, un vaste édifice que nous connaissons par le contrat de construction et le devis ; on y plaçait les agrès, tout le matériel de la marine de guerre, dont on faisait régulièrement l'inventaire [1].

A l'origine, chacune des naucraries, organisées par Solon et réorganisées par Clisthène, devait fournir, en cas de besoin, un vaisseau. Depuis l'époque de Thémistocle, l'État prit directement à son compte les constructions navales. Une commission de dix triéropes surveillait les travaux et faisait exécuter les clauses des contrats acceptés par les entrepreneurs. Les arsenaux étaient dirigés par dix épimélètes (ἐπιμεληταὶ τῶν νεωρίων). Au commencement d'une guerre, on nommait des délégués extraordinaires (ἀποστολεῖς) chargés de presser les armements et l'envoi des secours votés par le peuple. Parfois même on créait une sorte de dictateur de l'arsenal, qu'on appelait l'épistate de la marine. Tous ces commissaires dressaient des inventaires, tenaient registre des vaisseaux et agrès, des sommes dépensées, de tous les incidents sur-

1. *L'Arsenal de Philon, contrat pour la construction de la Skeuothèque à Zéa.* (*Bull. de corr. hell.*, 1882.) Voyez aussi Choisy, *l'Arsenal de Philon*, 1883.

venus dans les ports militaires. Ils rendaient des comptes au Sénat, spécialement chargé de surveiller la marine.

L'armement d'une flotte était l'objet d'une liturgie, la triérarchie, imposée aux citoyens de la première classe censitaire. Ceux qui ne pouvaient servir eux-mêmes contribuaient du moins de leur fortune et se faisaient remplacer par une personne de leur dème. Anciennement, chaque liturge devait équiper une trière. Depuis la fin du ve siècle, on autorisa deux citoyens à s'associer pour la dépense. Au ive siècle, les douze cents Athéniens les plus riches furent répartis en vingt symmories. Chaque symmorie, composée de soixante personnes, équipait une ou plusieurs trières, suivant les besoins de l'État, et fournissait les commandants de ces navires. Un collège des Trois-Cents, qui comprenait les quinze citoyens les plus riches de chaque subdivision, répondait de la prestation totale. Mais souvent les membres de ce collège s'entendaient pour rejeter sur autrui

Victoire de Samothrace. (Musée du Louvre.)

la plus lourde charge. Aussi Démosthène demanda et fit voter une taxation proportionnelle aux ressources de chacun. Les citoyens des diverses symmories furent répartis en groupes, où le total des fortunes était de dix talents; chaque groupe fut frappé d'une contribution égale, déterminée par les besoins de l'État.

La cité fournissait la coque de la trière, les rames, les voiles, les cordages. Les triérarques devaient pourvoir à tous les détails, entretenir le vaisseau, quelquefois même payer les officiers subalternes. L'assemblée d'Athènes avait-elle ordonné d'armer une flotte, les stratèges, d'après les registres de la triérarchie, désignent les groupes auxquels incombent les charges. Chaque groupe choisit le commandant du vaisseau qu'il équipe. Les triérarques courent au Kantharos, à Zéa, à Munychie ; ils tirent des cales le navire que leur attribue l'État ; ils se font livrer à la Skeuothèque les divers agrès auxquels ils ont droit. Tous se hâtent de mettre la trière en situation de prendre la mer, de réunir et d'exercer leurs matelots. Là-bas, à l'entrée d'une jetée, sur le *Khôma*, siège le conseil des Cinq-Cents ; il s'est transporté au Pirée pour présider à l'armement de la flotte ; il réserve des couronnes aux trois triérarques qui arriveront les premiers au Khôma avec leur navire et leur équipage tout prêts.

Pour la marine, les stratèges enrôlent surtout les thètes, les citoyens de la quatrième classe, que la constitution de Solon dispensait du service militaire. Mais on y peut appeler, en cas de besoin, les citoyens de toutes classes. S'il le faut, on prend des étrangers, même des esclaves. Périclès fit établir une solde pour la marine, comme pour l'armée de terre. Chaque matelot recevait trois oboles par jour. Mais le salaire pouvait s'élever jusqu'à une drachme. Il variait non seulement suivant les circonstances, mais encore suivant la fonction remplie sur le navire.

La flotte est dirigée par un ou plusieurs stratèges. Chaque

vaisseau est commandé par le triérarque, c'est-à-dire par le citoyen qui a équipé la trière. Le triérarque a sous ses ordres un pilote, un maître charpentier, un kéleuste ou quartier-maître, chef des rameurs ; des officiers et sous-officiers pour chacun des groupes de matelots ou de soldats. L'équipage d'une trière comprend d'ordinaire près de deux cents hommes ; dix épibates ou soldats de marine, soixante-deux thranites ou rameurs du banc supérieur, cinquante-huit zugistes au banc intermédiaire, cinquante-quatre thalamites au banc inférieur. Les officiers maintiennent une discipline sévère. Les fautes graves sont punies après la campagne. Les stratèges intentent des actions publiques pour désobéissance, pour abandon d'un navire (γραφὴ λιποναυτίου), pour désertion au moment du combat (γραφὴ ἀναυμαχίου). Les coupables sont traduits devant des jurys ou des conseils de guerre nommés par le peuple.

Telle est, dans ses traits essentiels, l'organisation de la marine athénienne. Les divers États grecs l'ont imitée. On retrouve, en beaucoup d'endroits, des ports, des bassins analogues à ceux de l'Attique. On visite encore des loges de vaisseaux à Cenchrées et Léchaeon, les deux ports de Corinthe; à Cyzique, à Rhodes, à Syracuse. On connaît à Carystos des surveillants des ports, et des triérarques à Halicarnasse, à Rhodes, à Samos. Mais beaucoup d'États, contrairement au système athénien, séparaient nettement le commandement sur terre et sur mer ; ils confiaient leurs flottes à des chefs spéciaux, des navarques ou amiraux.

Sparte n'avait que dix vaisseaux à Salamine. Dans ses guerres contre Athènes, elle eut une marine par nécessité, non par goût. Elle ne recrutait l'équipage de ses navires que parmi les hilotes et les périèques. Sa flotte était commandée par un navarque, que désignaient les éphores et à qui l'on imposait un conseil. On se méfiait des amiraux : on ne les nommait que pour un an, et ils étaient rarement réélus. En réalité, Sparte ne compte guère dans l'histoire de la marine

hellénique. Elle a suivi à contre-cœur l'exemple des Athéniens, les créateurs du grand art nautique chez les Grecs.

Longtemps les vaisseaux ne servirent qu'à transporter des hoplites ou des troupes légères. On accostait, on combattait à l'abordage comme sur terre. A la bataille de Sybota, en 432, les Corcyréens, avec leurs cent trente navires, les Corinthiens, avec leurs cent cinquante trières, luttent encore à la façon antique. Cependant, dès le début du ve siècle, des chefs novateurs avaient commencé à ranger les vaisseaux sur une ou plusieurs lignes, en croissant ou en cercle, pour arrêter ou enfermer l'ennemi. C'était le point de départ d'une nouvelle tactique qui ferait dépendre le résultat de l'habileté à manœuvrer une trière et une flotte. Cette tactique a été surtout développée et perfectionnée par Athènes.

Les manœuvres offensives des flottes grecques au IVe siècle peuvent se ramener à deux types, le *diekplous* et le *périplous*. Pour exécuter le diekplous, on s'élance à toute vitesse le long du flanc d'un navire et l'on cherche à lui briser ses rames. Si l'on tente le périplous, on tâche de tourner à toute vitesse autour d'une trière pour lui porter par derrière ou sur le côté un coup d'éperon. Ces deux manœuvres peuvent être exécutées par un vaisseau isolé. Conduites à la fois par un grand nombre de bâtiments que montent des marins expérimentés, elles mettent la confusion dans la flotte ennemie et dispersent ses navires, dont on vient vite à bout isolément.

Pour la défensive aussi, l'on dispose de bien des ressources. Les vaisseaux attaqués se rapprochent les uns des autres pour ne point laisser de passage et pour rendre impossible le diekplous. On tâche de présenter toujours la proue ou de se maintenir dans une ligne parallèle au bord du vaisseau assaillant. Une flotte qui se sent inférieure à l'ennemi recherche les détroits, le voisinage des côtes. Si pourtant l'adversaire tente la manœuvre du périplous, on fait volte-face et l'on essaye de le pousser à la côte. Si le rivage est trop éloigné, on se

forme en cercle, en tournant les proues vers le dehors; on place au centre les vaisseaux plus faibles, et, en arrière, des navires légers se tiennent prêts à secourir le point menacé. Pour toutes ces manœuvres, les gros bâtiments de guerre des Grecs, tout hérissés de rames, avaient une mobilité, une rapidité et une souplesse merveilleuses. On n'a pas connu d'autre système naval ni d'autre tactique jusqu'à l'invention du canon.

Offrande à Athéna Polias
à l'occasion d'une victoire navale.
(Bas-relief du Louvre.)

§ 8. *Les colonies*[1]. — Souvent la cité se prolonge au dehors par des colonies. Tantôt celles-ci font partie de l'État, tantôt elles en sont politiquement indépendantes. Aussi l'on distinguait en Grèce les ἀποίκιαι, complètement autonomes, unies seulement à la métropole par des liens religieux, et les *clérouquies*, simples annexes du territoire de la cité.

Les ἀποίκιαι avaient été fondées surtout du VIIIe au VIe siècle. Bien des causes avaient amené l'établissement de ces vieilles colonies. Souvent les émigrants fuyaient devant des conquérants étrangers, par exemple les tribus éoliennes et ioniennes

1. Raoul Rochette, *Établissement des colonies grecques*, 1815; Diesterweg, *De jure coloniarum græcarum*, 1865; Lampros, *De conditorum coloniarum græcarum indole præmiisque et honoribus*, 1873; Foucart, *Mémoire sur les colonies d'Athènes*, 1877; Kiepert, *Atlas von Hellas und der hellenischen colonien*. — Voyez aussi le *Bull. de corr. hell.*, 1878, 1880, 1883.

devant les Doriens envahisseurs. Ou bien l'excès de population, la guerre civile forçaient une partie des citoyens à s'expatrier : c'est l'origine de Cyrène, de Tarente, de beaucoup de villes doriennes. Ou bien une cité entreprenante créait des comptoirs de commerce : c'est ainsi que Milet colonisa toutes les côtes de l'Euxin, et que les Ioniens établirent l'Hellénion d'Égypte. Parfois, l'initiative d'un particulier ou l'ordre d'un dieu mettait en mouvement une bande d'émigrants : par exemple, Archias de Corinthe fonda Syracuse, et l'oracle de Delphes envoya les Bottiens en Thrace, les Magnètes en Asie, les Eubéens à Rhégion. A l'époque historique, plusieurs colonies furent créées pour des motifs tout militaires : Amphipolis, Naupacte et Bréa n'ont eu à l'origine d'autre raison d'être que de fournir des points d'appui à la politique et aux armées d'Athènes. Conquête, excès de population, guerre civile, fantaisie d'un aventurier ou d'un oracle, commerce et précautions stratégiques : voilà les causes principales de la création des colonies grecques.

La troupe de colons se recrute un peu au hasard, suivant les circonstances. Parfois, dans une ville déchirée de factions, émigre un parti entier. Souvent, un État invite par une proclamation une partie des citoyens à chercher fortune ailleurs, ou il force de partir un membre de chaque famille désigné par le sort. Le plus fréquemment, un homme entreprenant invite les gens de bonne volonté à s'en aller avec lui.

On ne se met pas en route sans consulter un oracle sur le choix de l'emplacement. Le chef des émigrants, l'oekiste, emporte du feu sacré, pris au foyer de la ville où l'on s'embarque. Il a pleins pouvoirs pour organiser la future colonie. Il fixe la place du Prytanée, il invoque les divinités protectrices, il accomplit les rites consacrés pour la fondation des villes, il trace les rues, les carrefours ; il délimite le domaine des dieux, il désigne les géonomes qui partagent le reste du sol en portions égales, et promulgue la constitution ; il est le premier

magistrat de la nouvelle cité. Après sa mort, il sera adoré comme le héros fondateur; il sera à jamais le principal protecteur de la ville qu'il a créée de toutes pièces.

Pour les établissements fondés à l'époque historique, souvent la métropole règle à l'avance les dispositions essentielles de l'organisation coloniale. C'est le cas pour la bande d'émigrants qui, au milieu du ve siècle, partit de l'Attique et se fixa à Bréa en Thrace[1]. Un décret du peuple athénien décida que les colons seraient choisis dans les deux dernières classes censitaires, que tous seraient inscrits sur des stèles d'émigration, qu'ils seraient transportés sur trente vaisseaux, qu'ils recevraient leurs lots de terre par les soins de dix répartiteurs élus à Athènes, qu'ils respecteraient dans leur nouveau pays les domaines divins déjà existants, que d'ailleurs Démoclide, l'auteur de la proposition, aurait pleins pouvoirs pour organiser la colonie. C'est, on le voit, une conception nouvelle des rapports de l'ἀποικία avec la métropole. Athènes ne réglera pas avec plus de soin la fondation de ses clérouquies.

D'ordinaire, les colonies ne s'établirent pas sans de violentes luttes contre les indigènes. Les Ioniens d'Asie Mineure, pour venir à bout des Cariens qu'ils dépossédaient, durent massacrer les hommes et épouser les femmes. Cyrène et Syracuse, les Doriens de Crète, Byzance et Héraclée du Pont, Crotone et Sybaris réduisirent les barbares à la condition de serfs. Souvent se produisit une violente réaction des populations indigènes. Byzance eut à soutenir bien des luttes contre les Thraces, Chalcédoine contre les Bithyniens, Abdère contre les Triballes, Olbia contre les Scythes, Tarente contre les Iapyges et les Lucaniens, Marseille contre les Gaulois et les Ligures. Dans ces longues guerres, les colons grecs n'eurent pas toujours l'avantage. Il suffit de rappeler l'histoire des cités de la côte d'Asie Mineure, qui ont subi tour à tour la domina-

1. *C. I. A.*, I, 39.

tion des Cimmériens, des Lydiens, des rois de Perse, du Carien Mausole.

Les colons tenaient surtout à la métropole par un lien religieux. Ils avaient reçu d'elle le feu sacré de leur Prytanée. S'ils voulaient fonder à leur tour quelques comptoirs, ils devaient lui demander des oekistes pour conduire les bandes d'émigrants. Ils avaient adopté ses principaux cultes et accueillaient les grands prêtres désignés par elle. Ils envoyaient des théories et des offrandes à ses fêtes. Aux grandes processions de Corinthe étaient représentées toutes ses colonies. Bréa, d'après la charte de fondation, devait expédier à Athènes un taureau et deux brebis pour les Panathénées et les Dionysies. La colonie devait témoigner à sa métropole une sorte de piété filiale. On évitait d'en venir aux mains. On s'aidait réciproquement en cas de danger. Les alliés d'Athènes devaient même secourir les colons de Bréa.

Parfois aussi l'on saisit entre la colonie et la métropole une sorte de lien politique. Le plus souvent, les deux cités sympathisaient naturellement en vertu de l'analogie de leurs constitutions. Nous savons même que Corinthe envoyait tous les ans à Potidée des magistrats appelés épidémiurges. Aux bords de la mer Noire, Kérasos, Kotyora et Trapézonte payaient un tribut annuel à leur métropole Sinope, qui avait conquis sur les barbares le territoire de ces villes. Une curieuse table en bronze nous a conservé une loi des Locriens Opontiens qui réglait leurs relations avec leurs colons de Naupacte. D'abord les nouveaux habitants de Naupacte s'engagent par serment à ne nuire en rien aux Locriens Opontiens. Un colon ne peut rentrer en Locride, s'il ne laisse à sa place dans sa nouvelle patrie un fils ou un frère. En cas de mort d'un colon, son plus proche parent demeuré en Locride doit, dans les trois mois, aller prendre possession de son héritage. Les Locriens et les colons de Naupacte forment politiquement deux États autonomes ; mais ils sont entre eux comme deux frères devenus

tous deux chefs de famille. Dans les établissements créés à l'époque historique, on voit se resserrer de plus en plus le lien entre la métropole et la colonie.

La colonisation grecque prit en deux ou trois siècles un prodigieux développement. A la suite des migrations thessalo-doriennes, des bandes d'Ioniens, d'Éoliens, de Doriens occupèrent les îles et les côtes d'Asie Mineure. De Chalcis et d'Érétrie partirent d'innombrables émigrants pour l'Italie et la Thrace. Des Corinthiens s'établirent à Leucade, à Corcyre, à Ambracie, à Apollonie, à Syracuse ; des Mégariens à Chalcédoine, Byzance, Héraclée; des Phocéens au bord de l'Adriatique, sur les rivages de Gaule et d'Espagne. Milet fonda quatre-vingts villes ou comptoirs sur l'Hellespont, la Propontide et l'Euxin. Les Grecs couvrirent de leurs colons toutes les côtes de la Méditerranée, sauf la Phénicie et la région de l'Atlas.

Les clérouquies appartiennent exclusivement à l'époque historique, à la période de la colonisation méthodique. Ce sont des établissements officiellement fondés par l'État sur des terres qu'il possède en toute propriété. Ils sont partie intégrante du territoire de la métropole. Les colons restent membres de la cité au même titre que les autres citoyens.

On fonde une clérouquie pour occuper solidement un pays conquis, ou pour tenir en respect certains alliés, ou pour améliorer le sort d'une partie des citoyens pauvres, pour augmenter le nombre des propriétaires et des hoplites. Mais, qu'on l'établisse pour des raisons militaires, politiques, économiques ou sociales, la colonie d'État a toujours les mêmes caractères.

La cité doit se procurer d'abord le terrain nécessaire. Souvent elle le possède par droit de conquête. Parfois, elle l'obtient par contrat, elle se le fait céder à l'amiable par une ville sujette moyennant une diminution de tribut. Au besoin, elle l'achète.

Un décret du Sénat et du peuple décide l'envoi de clérouques en un endroit déterminé, fixe tous les détails d'organisation, désigne l'oekiste qui sera honoré plus tard comme héros fondateur, et lui adjoint des commissaires. L'État fournit les moyens de transport, les armes et l'argent. Les colons sont choisis en nombre égal dans toutes les tribus. Du sol on fait trois parts : celle des dieux, celle de l'État fondateur qui afferme ce domaine et en tirera un revenu, celle des clérouques. Le terrain concédé est partagé entre les tribus et coupé en autant de lots qu'il y a de colons. Chaque lot est assigné par le sort. Avec les rites consacrés, on trace l'enceinte de la ville, les murs, les rues, les limites des temples et du domaine public.

Monnaie de Clazomène.

Le territoire de la clérouquie reste territoire de l'État. Les colons sont citoyens, eux et leurs descendants. A dix-huit ans, ils viennent dans la capitale se faire inscrire au registre de leur dème. Ils reçoivent l'éducation éphébique. Ils sont exemptés des liturgies, mais doivent le service militaire et les impôts ordinaires ou extraordinaires. Ils sont soumis à tous les décrets de l'assemblée et du Sénat. Ils participent aux mêmes cultes ; ils envoient des représentants aux fêtes. Les procès importants sont jugés par les tribunaux de la capitale.

Les clérouques gardent une assez grande autonomie municipale. Ils ont un Prytanée, une assemblée populaire, un Sénat, des magistrats élus. Parfois même, comme à Myrina ou à Héphaestia, ils frappent des monnaies de cuivre. Mais ils ne peuvent rien changer à leur organisation sans y être autorisés

par l'État. Athènes envoie dans ses clérouquies un épimélète chargé de surveiller les assemblées et les magistrats locaux, de présider aux levées d'hommes et d'impôts, de faire exécuter les décrets. Souvent, à côté des clérouques, subsistent des communes distinctes, de condition très diverse, tantôt sujettes, tantôt entièrement autonomes ; c'était le cas à Chalcis, à Érétrie, à Andros et Naxos.

On ne connaît bien que les clérouquies athéniennes. C'est à la fin du VIe siècle qu'Athènes commence à établir des colonies de citoyens. Elle suivit cette politique pendant tout le Ve siècle. Elle fonda des communautés de clérouques à Chalcis, Érétrie et Oréos en Eubée; dans l'île d'Égine ; à Skyros, Imbros, Lesbos, Myrina et Héphaestia de Lemnos, Samos, Mélos, Andros et Naxos, dans la mer Égée ; à Potidée, Skione et Torone, en Chalcidique ; à Éion et dans la Chersonèse de Thrace. Chaque progrès de la puissance territoriale d'Athènes est marquée par la création d'une clérouquie.

Tétradrachme de Thurii.

Les anciennes colonies, constituées en États indépendants, assuraient à leur métropole une grande autorité religieuse et morale. Elles facilitaient aussi l'extension de son commerce, comme il arriva pour Milet et Phocée, Chalcis et Corinthe. Avec les mêmes avantages, les clérouquies augmentaient encore la puissance politique et militaire d'une cité. Athènes a fondé en grand nombre des colonies de tout genre. Anciennement, elle avait couvert de ses émigrants l'Ionie et les Cyclades, qui formèrent le noyau de la confédération attico-délienne et de l'empire athénien. Au Ve siècle, elle créa Amphi-

polis, Bréa, Thurium, des comptoirs dans le Pont, et elle établit des clérouquies dans tous les pays conquis. A tout cela, elle a dû de devenir et de rester longtemps le centre religieux et commercial, politique et militaire d'une grande partie du monde hellénique. Pour la colonisation, comme pour l'organisation sociale et l'éducation civique, comme pour le gouvernement et la justice, comme pour les finances, comme pour l'armée et la marine, Athènes présente le plus complet et le plus harmonieux développement de l'État grec.

CHAPITRE V

L'UNITÉ NATIONALE[1]

La cité grecque était née de l'union des tribus. Pour constituer les Hellènes en corps de nation, il suffisait de faire un pas de plus dans la même voie et de grouper les cités. Un peu par la faute de la nature, beaucoup par la faute des institutions et des hommes, les Grecs n'ont pu aller jusqu'au bout de cette nouvelle étape. A cette impuissance politique ils ont dû peut-être en partie la variété originale de leur civilisation. Mais, par cela même, la race a été vouée à une rapide décadence; elle était condamnée à déchoir le jour où grandiraient autour d'elle de puissants États centralisés.

1. Wachsmuth, *Jus gentium apud Græcos*, 1822; Heffter, *De antiquo jure gentium*, 1824; Jochmus, *Geschichte des Völkerrechts im Alterthum*, 1848; Laurent, *Histoire du droit des gens et des relations internationales*, 1850; Vischer, *Ueber die Bildung von Staaten und Bünden oder Centralisation und Fœderation*, 1849; Freemann, *History of federal government*, 1863; Schömann, *Antiquités grecques*, tome II; Egger, *Traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, 1866; Heyse, *De legationibus atticis*, 1882; Gilbert, *Handbuch der Griechischen Staatsalterthümer*, 1885, tome II; Thumser, *Staatsalterthümer*, 1889; Monceaux, *les Proxénies grecques*, 1886.

D'intelligents efforts ont été tentés à diverses reprises pour donner aux populations helléniques une véritable unité politique. Les fédérations provinciales, les amphictyonies, les grandes ligues, voilà de sérieux essais de concentration. Mais les hommes d'État qui ont voulu tirer les villes de leur isolement égoïste n'ont pu aboutir et n'ont rien créé de durable. Presque partout la montagne dressait une barrière entre des tribus d'origine, de mœurs, d'intérêts différents, décidées à ne pas céder au voisin une parcelle de leur farouche indépendance. A cet échec des tentatives d'union il y eut peut-être aussi une raison plus profonde : la perfection même où les Grecs avaient porté l'organisme de la cité. Avec son régime politique particulier, son gouvernement autonome, ses dieux, ses tribunaux souverains, ses finances, son armée, sa flotte, son domaine colonial, chaque cité constituait, dans toute la force du terme, un État. Par là elle s'opposait nécessairement à toutes les autres et se tenait en garde contre elles. Associée à la vie d'une grande nation, elle aurait dû se contenter pour elle-même des libertés municipales ; et cela, elle ne le voulait pas, parce qu'elle ne le pouvait sans déchoir.

A première vue, les villes grecques semblent donc autant de petits mondes isolés, indépendants, ennemis les uns des autres. Et l'on n'aperçoit d'abord entre elles d'autres rapports que les liens établis par la force. Cependant, chez ce peuple qui n'a pas su s'organiser en une nation, les mœurs et beaucoup d'institutions créaient une véritable unité nationale. Beaucoup d'États avaient par des conventions particulières établi entre eux des relations assez étroites et pas toujours éphémères. De plus, tous les Grecs observaient d'instinct les règles très complexes d'une espèce de droit des gens hellénique, presque inconnu des barbares. Enfin, par la similitude du langage, de la religion, des idées, des coutumes, des institutions, par une conception analogue de l'art et de la vie, se marquait

partout la nationalité hellénique, qui éclatait aux yeux de tous dans les fêtes communes et les grands jeux.

§ 1er. *Efforts des Hellènes pour constituer une nation.* — Sur tous les points du monde grec, les cités ont senti le danger de leur isolement. Le voisinage, le souvenir d'une vieille parenté, la communauté d'intérêts, la crainte ou l'ascendant d'un puissant État, les rapprocha l'une de l'autre. Par prudence ou nécessité, malgré leur jalouse passion de l'autonomie, en réservant le plus possible de leurs droits souverains, elles se groupèrent dans chaque région et constituèrent souvent de véritables confédérations.

Comme naguère la cité par l'union des tribus, la confédération se formait par l'association de plusieurs cités, par l'adoption de cultes et de magistrats communs. Parfois des États ne s'alliaient que pour célébrer ensemble la fête de quelque dieu. Mais le plus souvent la politique s'en mêla. Et plus d'un peuple grec mit la religion au service de son ambition.

Ainsi s'organisa dans beaucoup de pays une fédération provinciale. On sait combien différait le régime politique des diverses contrées grecques. En Laconie, en Attique, en Elide, prévaut le système unitaire : toute la population se fond en une cité, Lacédémone, Athènes, Elis. Mais souvent dans une même région se sont constitués plusieurs États. En ce cas, il est très rare que ces États voisins s'isolent tout à fait les uns des autres. Tantôt ils se groupent en une ligue permanente, qui a seule la vraie souveraineté et ne laisse aux villes qu'une large autonomie municipale : c'est ce qui s'est passé en Achaïe, en Thessalie, en Béotie et dans la Locride orientale depuis le commencement du ve siècle, en Étolie, dans l'Arcadie du IVe siècle, et dans la Chalcidique au temps de la puissance d'Olynthe. Tantôt les cités d'une même région sont unies par un lien très lâche et surtout religieux : c'est le régime de l'Acarnanie, de la Crète, de l'Éolide, de l'hexapole dorique groupée autour du temple

d'Apollon au Triopion, enfin de l'Ionie, dont toutes les villes participent au culte et aux fêtes du temple de Poseidon à Mycale. Ce sont les circonstances historiques qui dans chaque pays ont déterminé la nature et la force du lien fédéral. Il se resserre à l'approche de quelque danger commun, quand toutes les cités d'une même contrée tentent une action d'ensemble.

Les fédérations provinciales, en groupant quelques États voisins, semblaient les isoler encore davantage du reste du monde hellénique. Les amphictyonies préparaient mieux les esprits à l'idée de l'unité nationale[1]. C'étaient des associations plus vastes, consacrées par le temps et la religion. Elles étaient plus vieilles que les cités grecques. Elles comprenaient diverses populations, qui à l'origine avaient vécu groupées autour d'un même sanctuaire, mais qui depuis s'étaient répandues dans toute la Grèce sans rompre le lien de leur dévotion primitive. Naturellement ces peuplades avaient eu des destins bien différents : mais toutes restaient égales devant les dieux et les conseils de l'amphictyonie. Il y avait dans cette institution de quoi élever les Grecs à une conception politique plus haute que celle de la cité.

Monnaie d'argent
de la ligue arcadienne.

Parmi ces amphictyonies, les plus célèbres sont celles de Calaurie, d'Onchestos, de Délos et de Delphes. A Calaurie, au temple de Poseidon, se rencontraient anciennement les délégués

1. Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, article *amphictyons ;* Holczinger, *Die Amphictyonische Versammlung von Delphi,* 1885; Wescher, *le Monument bilingue de Delphes*, 1869 ; Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes*, 1863 ; Haussoullier, *Inscriptions de Delphes* (*Bull. de corr. hell.*, 1881 et suiv.) ; Homolle, *les Archives de l'intendance sacrée à Délos*, 1887 ; *Bull. de corr. hell.*, VI, VIII, XI ; Attinger, *Beitrage zur Geschichte von Delos*, 1887.

d'Hermione, d'Épidaure, d'Égine, d'Athènes, de Prasies, d'Orchomène, de Nauplie, c'est-à-dire des principales villes dont le territoire bordait le golfe Saronique; plus tard, Argos remplaça Nauplie, et Lacédémone se substitua à Prasies; ainsi se réunirent pour un même culte plusieurs des plus puissants États de la Grèce. A Onchestos, près du lac Copaïs, le temple de Poseidon fut le rendez-vous de nombreuses peuplades refoulées en ces régions par la grande migration thessalo-dorienne; c'est là que se constitua peu à peu la ligue béotienne. A Délos, au temple d'Apollon, accouraient, de tous les points de l'horizon, les Ioniens qui habitaient les côtes et les îles de la mer Égée. L'amphictyonie de Délos forma le noyau de la confédération maritime qui fit la force d'Athènes au ve siècle.

L'amphictyonie par excellence, celle qui unissait le plus grand nombre de peuples grecs, c'était l'amphictyonie des Thermopyles et de Delphes. A l'origine, avant les migrations des Thessaliens et des Doriens, elle avait pour centre le temple de Dêmêter aux Thermopyles. Plus tard, surtout après la destruction de Krisa, elle eut pour principal sanctuaire le temple d'Apollon à Delphes. A l'amphictyonie appartenaient douze peuplades (ἔθνη). C'étaient les Thessaliens, les Béotiens, les Doriens, les Ioniens, les Perrhèbes, les Magnètes, les Locriens, les Œtéens, les Phthiotes, les Maliens, les Phocidiens et les Dolopes. Tous les États et colonies fondés par ces peuples faisaient partie de l'amphictyonie. Cette vaste fédération religieuse comprenait donc presque tous les Hellènes. Elle laissait bien en dehors d'elle quelques peuplades d'importance secondaire, comme les Éléens, les Arcadiens, les Achéens du Péloponèse, les Dryopes, les Acarnaniens. Mais tous les grands États, tous ceux qui, à quelque moment de l'histoire, ont décidé la fortune de la Grèce, se rattachaient à l'amphictyonie, et Delphes passait pour le foyer commun des Hellènes.

Chacun des douze peuples associés avait droit à deux suffrages dans l'assemblée fédérale. Quand une tribu s'était net-

tement séparée en deux groupes de populations, on attribuait un suffrage à chacun des groupes. Ainsi les Locriens de l'est et ceux de l'ouest, les Doriens de la métropole et ceux du Péloponèse, les Ioniens d'Eubée et ceux de l'Attique avaient respectivement une voix. Quant aux colons, ils ne prenaient point part au vote. On compta toujours vingt-quatre suffrages dans les conseils de l'amphictyonie. Pourtant la fédération delphique n'a point échappé aux révolutions. En 345, Philippe fit adjuger aux Macédoniens les deux voix des Phocidiens mis hors la loi. En 339, les Étoliens héritèrent du suffrage des Locriens de l'Ouest déchus après la ruine d'Amphissa. Bientôt après, les mêmes Étoliens se firent attribuer une seconde voix. Ils devinrent peu à peu les maîtres à Delphes et, comme Philippe de Macédoine, firent du conseil fédéral l'instrument de leur ambition. C'était fausser le caractère de l'institution, mais il est à remarquer que tous ces changements se produisirent à l'époque où sombrait l'indépendance hellénique.

Les membres de l'amphictyonie ne devaient détruire aucune des villes alliées. Ils devaient combattre quiconque manquait aux règlements ou menaçait le temple d'Apollon. Chaque année, en automne et au printemps, se tenaient deux réunions ordinaires, successivement aux Thermopyles et à Delphes. La convocation des assemblées extraordinaires était notifiée à l'avance aux diverses cités pour qu'on pût nommer les députés. Les douze races étaient représentées au congrès par vingt-quatre hiéromnémons, élus pour un an. Seuls, ils avaient droit de vote; mais, avant de prendre une décision, ils demandaient l'avis des Pylagores ou Agoratres, délégués par les nombreux États qui appartenaient à l'amphictyonie. Ils pouvaient aussi convoquer à une assemblée générale tous les citoyens présents des villes alliées. Le congrès était présidé par les Thessaliens. Les décrets des hiéromnémons étaient enregistrés et promulgués par le secrétaire du conseil, gardien du sceau. Le héraut les proclamait devant les Hellènes présents à Delphes. En prin-

cipe ces décisions engageaient tous les membres de l'amphictyonie, mais parfois des États puissants refusèrent de s'y soumettre.

Le conseil amphictyonique avait d'importantes attributions religieuses. Dans le bourg d'Anthéla, il sacrifiait à Dêmêter Amphictyonis et au héros Amphictyon. Dans la grande enceinte de Delphes, il dirigeait les cérémonies célébrées en l'honneur d'Apollon Pythios, de Lêto, d'Artémis, d'Athêna Pronaia. Il veillait au respect de la trêve sacrée. Il organisait les Pythiques et plus tard les Sotêria. Enfin il administrait le temple et le domaine sacré d'Apollon. Il jouait même un rôle politique, en qualité de gardien du droit international. Il prenait des mesures pour empêcher qu'on ne détruisît aucun des États de l'amphictyonie, et qu'on n'arrêtât l'eau courante ni en paix ni en guerre. Il décrétait l'union de tous contre les transgresseurs des règlements et tranchait souvent comme arbitre les différends survenus entre les cités.

L'amphictyonie delphique, dont l'autorité était reconnue par la plupart des cités, aurait pu devenir le conseil fédéral de toute la Grèce. Aidée par l'oracle d'Apollon, elle exerça une action puissante sur toute la race jusqu'au VIe siècle, et contribua beaucoup à l'unité de la civilisation hellénique. Elle semblait destinée à grouper en corps de nation tous les États grecs. Elle manqua tout à coup à sa fortune. Les populations de la Thessalie et de la Grèce centrale, qui y possédaient la plus grande partie des suffrages, s'arrêtèrent dans leur développement. Des États éloignés de Delphes, insuffisamment représentés dans les congrès de l'amphictyonie, prirent la direction des affaires générales et s'accoutumèrent à agir par eux-mêmes sans tenir grand compte des autorités fédérales. L'amphictyonie ne conserva que le respect des peuples et un rôle religieux. Elle eut assez de crédit pour déchaîner des guerres sacrées, terribles par l'acharnement des partis et fatales pour l'indépendance de tous. Elle n'eut pas assez d'autorité pour grouper les

cités et les populations amphictyoniques dans une confédération solide et durable.

Cette union des peuples dans une même pensée politique, plusieurs grands États entreprirent de la réaliser au profit de leur ambition. Ils se mirent à la tête des vieilles amphictyonies, en resserrèrent les liens, cherchèrent à en étendre l'action, y firent entrer de gré ou de force beaucoup d'autres cités.

Argos, au temps de Phidon, se glissa dans l'amphictyonie de Calaurie, puis l'exploita pour la conquête des pays voisins. Elle réussit à former une puissante confédération, qui comprenait l'Argolide, Sicyone, Phlionte, tout le littoral de Corinthe à Cythère. Le chef argien s'avança jusqu'à Sparte, jusqu'à Olympie. Il domina tout le Péloponèse. Mais cette ligue ne dura guère; elle se désagrégea à la mort de Phidon.

Sparte, comme plus tard Philippe de Macédoine et les Étoliens, se servit de l'amphictyonie delphique pour faire accepter sa suzeraineté par les peuples de la Grèce centrale [1]. Avec l'appui des prêtres de Delphes, elle restaura les cultes et les jeux d'Olympie. Elle fit du sanctuaire de Zeus, aux bords de l'Alphée, la capitale d'une vaste ligue péloponésienne aux ordres de Lacédémone.

Athènes, au ve siècle, rajeunit à son profit l'antique amphictyonie de Délos [2]. Elle y fit entrer non seulement les Ioniens des îles et d'Asie Mineure, mais encore la plupart des populations maritimes qui occupaient les côtes de la mer Égée. Ce fut le noyau de la grande ligue attico-délienne. Athènes en devint officiellement la capitale le jour où l'on transporta sur l'Acropole le trésor fédéral. C'est ainsi que l'empire athénien put se constituer au ve siècle et se restaurer en partie au IVe.

Thèbes agit de même avec la vieille amphictyonie d'On-

1. Busolt, *Die Lakedaimonier und ihre Bundesgenossen*, 1878; Stern, *Geschichte. der spartanischen und thebanischen Hegemonie*, 1884.

2. Guiraud, *De la condition des alliés dans la première confédération athénienne.* (*Ann. de la Faculté de Bordeaux*, 5e année.)

chestos. Elle réussit à grouper autour d'elle et soumit à ses volontés toutes les cités de Béotie, ce qui lui permit quelque temps de parler haut et de mener les affaires générales de la Grèce.

Ainsi, tour à tour, Argos, Sparte, Athènes et Thèbes ont tenté pour le bien de leur ambition de donner aux Hellènes l'unité. Elles ont également échoué, parce que toutes ont vu se dresser devant elles des jalousies et des rivalités. Elles ont exercé un instant l'hégémonie, et leur rôle n'a point manqué de grandeur. Elles ont pu former des groupes de cités, de vastes et puissantes confédérations. Mais elles bâtissaient sur le sable; et, pas plus que les amphictyonies ou les ligues provinciales, elles n'ont pu réunir les peuples helléniques en un grand corps politique. En face des populations compactes de Macédoine et d'Italie, elles ont laissé la Grèce morcelée, émiettée.

Athènes, qui avait mené la croisade contre les Perses, comprit clairement le danger, et la nécessité de l'union. Elle entreprit même, vers le milieu du ve siècle, de donner à la nationalité hellénique un symbole vivant, en convoquant tous les peuples à un grand congrès périodique. En 445, sous l'inspiration de Périclès, elle envoya à ce propos une ambassade à toutes les cités. On choisit vingt députés, tous combattants des guerres de l'indépendance. On les répartit en quatre groupes. Le premier alla évangéliser les Ioniens et les Doriens de l'Asie et des îles; le second, les villes de l'Hellespont, de la Thrace et du Pont-Euxin; le troisième, la Béotie, la Phocide, le Péloponèse et l'Italie; le quatrième, l'Eubée et la Thessalie. On invitait tous les États à nommer des représentants, qui se réuniraient en un congrès général, qui arrêteraient des décisions communes et fonderaient une grande fête panhellénique. La jalousie des cités, l'étroitesse de leurs vues firent avorter l'entreprise. La plupart des États donnèrent des réponses évasives. Athènes ne put traduire par une grande

institution à la fois politique et religieuse cette nationalité hellénique qui s'était affirmée par l'union de tous contre l'Asie envahissante. Le congrès ne se réunit jamais. Et la nation grecque n'a existé que dans le rêve de Périclès.

§ 2. *Le droit des gens hellénique et les relations entre les cités.* — Les Grecs, si divisés qu'ils fussent, sentaient bien pourtant qu'ils appartenaient tous à une même famille, et en face des barbares ils prenaient conscience de leur nationalité. Ils ne se conduisaient pas entre eux comme avec les peuples étrangers. En tout pays grec les individus et les cités observaient les lois d'une sorte de droit des gens hellénique, fondé, non pas sur le droit naturel, mais sur des prescriptions religieuses et sur des conventions particulières.

Tétradrachme d'Athènes.

Pendant des siècles, et jusqu'au jour où les divers groupes de populations ont été définitivement fixés, on peut dire que la guerre était leur état normal. La plupart des exploits des héros épiques seraient pour nous de simples actes de brigandage. Sans cause légitime, sans provocation souvent, on enlève à la tribu voisine son bétail et ses objets précieux. La piraterie est admise, au moins contre les peuples lointains. Aux marins qui débarquent sur une côte, on demande le plus simplement du monde : « Êtes-vous des voyageurs, des commerçants ou des pirates ? » Comme les Phéniciens et les Cariens, les Achéens ont été des écumeurs de mer. Si l'on hésite à commettre un acte de violence, c'est que l'on est

retenu par la crainte des représailles, par l'idée d'offenser quelque dieu protecteur d'une famille ou d'une tribu, de violer les saintes lois de la parenté, de l'amitié ou de l'hospitalité sur lesquelles veillent Apollon Patroos et Zeus Xénios. On épargne un ami, un hôte, comme on épargne un membre de sa famille, de sa phratrie, de sa tribu, parce que l'on tient à eux par un lien naturel ou héréditaire, par un contrat personnel. On respecte un voyageur isolé, un mendiant; c'est un hôte envoyé par les dieux. Aux autres hommes l'on ne doit rien. Contre eux on lutte pour la vie avec la violence de ses appétits et la brutalité de sa passion.

Ces mœurs sauvages se sont maintenues longtemps dans quelques groupes de populations arriérées, comme les Étoliens et les Acarnaniens qui, à l'époque de Périclès, continuaient à épouvanter de leurs incursions subites et de leurs razzias tous leurs voisins de la Grèce du Nord. Ailleurs, les progrès de la civilisation ont fait disparaître peu à peu ces violences périodiques. On suspendait l'exercice de son droit à la force, on s'interdisait tout acte hostile, par des conventions solennelles fondées sur l'intérêt réciproque. Mais il est à remarquer que pendant bien des siècles les traités de paix ont conservé le caractère d'une simple trêve entre les peuples. Encore au ve siècle, Athènes et Sparte ne se réconcilient que pour trente ans en 445, pour cinquante ans en 421. Le délai expiré, souvent même avant l'échéance, un héraut venait annoncer la reprise des hostilités, ou bien l'Etat se contentait de délivrer des lettres de marque contre les citoyens et le domaine de la ville ennemie. La guerre ne cessait qu'après la ruine d'une des cités ou l'épuisement des deux.

Même après l'adoucissement des mœurs et le développement des relations internationales, on ne limita pas les droits de la guerre. On ne pouvait, il est vrai, refuser aux vaincus l'autorisation d'enlever leurs morts; et, si les deux villes ennemies avaient, avant la mêlée générale ou le duel de leurs chefs,

fixé d'un commun accord l'enjeu de la bataille, on ne pouvait manquer à l'engagement pris. Mais là s'arrêtaient les prescriptions du droit des gens. A défaut de convention préalable, le vainqueur disposait, suivant son caprice, des biens et des personnes. Il pouvait détruire la cité ennemie. Il pouvait mettre à mort tous les prisonniers, tous les habitants ; s'il leur laissait la vie, c'était pour leur imposer une rançon, les échanger ou les vendre comme esclaves. On se partageait les armes, les objets précieux, l'argent et les terres, les femmes et les enfants. Et l'on était sûr d'être approuvé par les dieux, si l'on avait eu soin de respecter leurs temples et leurs domaines, de leur réserver la dîme du butin, de leur offrir un sacrifice et des actions de grâce, de leur consacrer un trophée sur le champ de bataille.

En-tête d'un traité d'alliance entre Athènes et Corcyre.

Le droit de la guerre a donc toujours conservé en Grèce son implacable rigueur. Aucune loi divine ou humaine n'y interdisait d'attaquer sans raison une ville, à moins qu'on ne fût tenu envers elle par quelque traité, par quelque lien naturel ou religieux. Plus tard, les philosophes ont cherché à fonder le droit des gens hellénique sur des bases plus solides, sur des principes. Mais en réalité il n'avait d'autre garantie que certaines prescriptions religieuses et les traités conclus entre les divers États. Il s'est établi peu à peu par une extension successive des rapports d'amitié, de parenté, d'hospitalité, entre beaucoup de cités helléniques, par une série de restrictions au droit naturel des vieux Achéens, qui était le droit de la guerre.

La religion protégeait quelque peu les membres des am-

phictyonies, surtout de l'amphictyonie delphique. Les règlements de ces ligues saintes défendaient de détruire aucun État de l'alliance, d'arrêter l'eau courante, de violenter les pèlerins, de commettre aucune hostilité pendant la trêve sacrée. Quiconque était tenté de transgresser ces lois divines voyait se dresser devant lui la menace d'une excommunication et d'une intervention armée de tous les membres de la ligue. Les migrations des peuples, qui firent rayonner partout l'action des vieux sanctuaires et y rattachèrent la plupart des cités, eurent pour conséquence d'imposer à presque tous les pays grecs le respect du droit amphictyonique. La religion a dicté aux Hellènes les prescriptions essentielles de leur droit des gens. C'est par égard pour les dieux que le vainqueur pouvait épargner la ville vaincue et observait la trêve des grands jeux. Et partout ces mêmes dieux couvraient de leur protection le prêtre, l'ambassadeur, l'hôte public, le pèlerin, le voyageur, le soldat mort.

A ces prescriptions générales du droit amphictyonique s'ajoutaient presque toujours des conventions particulières, qui déterminaient les relations entre deux États et entre les citoyens de ces États. Ces conventions, confirmées dans les deux pays par un serment solennel des magistrats et des assemblées, étaient placées sous la garantie des dieux, gardiens des serments. Tels étaient les traités de paix, d'alliance ou de commerce, les unions monétaires, les contrats de proxénie, d'épigamie ou d'isopolitie.

Les traités de paix étaient négociés par les chefs des armées ou par des ambassadeurs. Chacun des États contractants devait en approuver toutes les clauses. Les principaux magistrats et les assemblées politiques juraient de les observer fidèlement. Une commission de députés allait dans l'autre cité recueillir un serment semblable. Des stèles dressées sur l'acropole ou dans l'agora des deux villes, souvent aussi dans un sanctuaire célèbre, rappelaient les engagements réciproques et

prenaient à témoin les dieux et les hommes. D'ordinaire, le traité fixait une période pendant laquelle on devait vivre en paix. Mais, à côté de ces contrats à terme, on trouve plus tard des traités perpétuels : ce ne sont pas ceux-là qu'on observa le mieux.

Souvent des cités s'unissaient contre un ennemi commun ou dans une pensée ambitieuse. Ces sortes de conventions stipulaient les clauses les plus variées. Tantôt l'alliance était purement défensive (ἐπιμαχία). Par exemple, Athènes et la Béotie en 395, Amyntas et les Chalcidiens entre 389 et 383, s'engagent à se soutenir réciproquement en cas d'attaque. Athènes et Sparte en 421, Athènes, Argos, Élis et Mantinée en 420, spécifient qu'une fois l'ennemi repoussé on devra s'en tenir à la défensive. Dans un traité conclu entre Rhodes et Hiérapytna de Crète, on lit une clause spéciale d'après laquelle, si l'un des contractants est l'agresseur, l'autre ne sera point tenu de le secourir. Tantôt l'alliance était à la fois offensive et défensive (συμμαχία), soit pour un objet déterminé, comme dans la ligue d'Athènes et du Thrace Kétriporis contre Philippe de Macédoine, soit pour tous les cas, comme dans le traité d'Athènes et des Thessaliens en 361. Le contrat fixait d'ailleurs en détail l'importance des contingents alliés et les conditions matérielles de leur intervention. On s'engageait à se secourir mutuellement de toutes ses forces ou dans une mesure déterminée. Chaque État payait les frais d'aller, de retour et de séjour de ses troupes pendant un temps convenu; si la guerre se prolongeait, la ville secourue prenait à sa charge les dépenses supplémentaires. Pendant toute la durée des hostilités, la cité qu'on défendait commandait l'armée fédérale. Les alliés ne devaient point conclure de paix séparée. Parfois ils s'engageaient à s'aider même contre les ennemis intérieurs : ainsi le traité de 421 stipule qu'en cas de soulèvement des hilotes, Athènes viendra au secours du gouvernement de Sparte. On promettait de maintenir dans chaque

cité de l'alliance la constitution existante. En cas de contestation, on prenait pour arbitre une autre ville. Le serment fédéral, prêté par les magistrats et les assemblées, était renouvelé à époques fixes, par exemple tous les ans ou tous les quatre ans. Si l'un des contractants n'observait pas les clauses, l'alliance était considérée comme rompue pour toujours, et souvent en ce cas la cité coupable devait payer une amende à un temple. Ces traités d'union offensive ou défensive ont tenu une grande place dans la vie extérieure des États grecs.

En temps de paix, les relations ordinaires des individus étaient d'un bout de la Grèce à l'autre réglées et facilitées par des conventions commerciales (σύμβολα). Si étroit que fût le cadre de la cité hellénique, la plupart des États toléraient la présence des étrangers aux marchés du pays. Cette tolérance avait fini par être considérée comme un droit : au début de la guerre du Péloponèse, les Mégariens se prétendirent lésés quand on leur ferma les marchés de l'Attique. Ces relations entre citoyens de divers États amenaient bien des contestations. Le procès se plaidait alors devant les tribunaux de la patrie du demandeur. Si le défendeur ne se présentait pas ou refusait de s'exécuter, son adversaire pouvait exercer contre sa personne et ses biens le droit de prise (συλᾶν), sauf à faire légitimer sa prise par les tribunaux. L'État soutenait ainsi les revendications de ses citoyens sur son territoire et au dehors. Quelquefois, par une faveur particulière, il aidait des étrangers dans l'exercice de leur droit de prise sur son territoire : tel est le privilège que par décret la ville d'Ilion accorde à des Ténédiens, ses proxènes. Souvent, au contraire, des États garantissaient des étrangers contre le droit de prise : c'était une faveur très recherchée, qui protégeait contre les revendications des créanciers et les attaques des corsaires. Mais toutes ces querelles entre des citoyens de divers États et l'exercice du droit de prise risquaient sans cesse d'amener des conflits entre les cités. Aussi beaucoup d'États concluaient-ils entre

eux des conventions commerciales qui fixaient la procédure à suivre et les droits de chacun. Le principe généralement admis était que le procès serait jugé en première instance dans la patrie du défendeur ; mais le demandeur pouvait appeler de

En-tête d'un décret de Proxénie.

cette sentence. En ce cas, la cause était soumise aux tribunaux d'une troisième cité prise pour arbitre (πόλις ἔκκλητος). Athènes joua ce rôle entre les diverses villes de Céos, Mytilène entre Lébédos et Téos. Les *symbola* interdisaient d'emprisonner le condamné, sous peine d'une grosse amende. Par ces conventions, deux villes pouvaient se concéder réciproquement divers avantages commerciaux, comme l'exemption des droits de port

et d'exportation, ou la suppression de la taxe sur les métèques. Ainsi Athènes et les rois du Bosphore Cimmérien s'étaient mutuellement dispensés des impôts sur les blés. Par la garantie donnée aux personnes et aux marchandises, les symbola complétaient heureusement les prescriptions insuffisantes du droit des gens proprement dit.

Une autre institution contribua aussi beaucoup à développer les relations entre les cités : c'est la création d'une sorte de monnaie internationale. En principe, les pièces frappées par chaque État autonome n'avaient cours que sur le territoire de cet État. C'était un grand obstacle au commerce dans ce monde grec morcelé à l'infini. On avait remédié à cet inconvénient par divers moyens. D'abord les villes qui appartenaient à une même confédération politique émettaient souvent des monnaies semblables, de même poids et de même valeur, avec quelque type ou légende commune, qui étaient acceptées également sur tout le territoire fédéral : c'est ce qui avait lieu, par exemple, dans tout le domaine de la ligue achéenne. Mais ces monnaies régionales ne pouvaient faciliter les rapports entre les cités que n'unissait aucun lien politique. Aussi les Hellènes ont-ils adopté peu à peu, pour le commerce international, les espèces de quelques grands États. Tel est le rôle que jouèrent les dariques, les statères de Cyzique, les tétradrachmes d'Athènes, les statères de Rhodes et les philippes d'or dans une bonne partie du monde grec, les statères de Corinthe en Épire et en Illyrie, les drachmes de Corcyre dans l'Adriatique, les tétradrachmes de Thasos en Thrace, les drachmes de Marseille sur les côtes de Gaule et d'Espagne. Enfin, l'on vit souvent des cités grecques conclure entre elles de véritables conventions monétaires. Par exemple, un traité signé vers l'année 400 par Mytilène et Phocée décidait que dans les deux villes serait frappée une monnaie d'électron de même alliage réunissant les types et les noms des deux États. Le même acte établissait un tribunal mixte devant lequel seraient

traduits les faux monnayeurs[1]. Ces unions monétaires attestent de la part des Hellènes un effort intelligent pour sortir de l'isolement où semblait les réduire l'organisation de la cité.

Les monnaies internationales, comme les traités de paix, d'alliance et de commerce, rapprochaient dans toute la Grèce les individus et les États. De plus, chaque ville entretenait dans la plupart des pays helléniques de véritables représentants : c'étaient ses proxènes ou hôtes publics. Déjà, à l'époque héroïque, l'hospitalité privée corrigeait un peu la barbarie des mœurs. Dans les temps historiques, cette vieille institution prit un développement original et inattendu. Chaque cité était un monde absolument fermé, où le citoyen seul comptait, où l'étranger demeurait toujours un intrus. Les autres États n'y pouvaient défendre leurs intérêts qu'en se plaçant dans la clientèle d'un citoyen. C'est ce que firent toutes les villes grecques. Partout elles choisissaient un homme influent, à qui, par un contrat d'hospitalité publique, elles conféraient d'importants privilèges, une place d'honneur aux fêtes, une part des victimes dans les sacrifices publics, l'admission aux repas du Prytanée, le logement dans la maison des hôtes, l'exemption des impôts et de la taxe des métèques, la garantie contre le droit de prise, la faculté de posséder sur son territoire une maison et des terres, tous les avantages enviés par les étrangers. En revanche, le proxène devenait, devant les dieux, les autorités et les tribunaux de sa patrie, le patron et le protecteur des citoyens de la ville qui l'avait choisi. Sans porter aucune atteinte à l'organisation de la cité, chaque État put ainsi, dans toutes les régions, s'assurer un appui efficace. Souvent même, un contrat de proxénie unissait l'une à l'autre deux cités entières : en ce cas, les délégués officiels et les citoyens de la ville amie étaient reçus par les magistrats et traités en hôtes. La proxénie, plus que toute autre insti-

1. *C. I. G.*, 150.

tution, abaissa les barrières qui séparaient les États grecs.

On allait plus loin encore. Des étrangers, qui avaient rendu de grands services à une ville, pouvaient y obtenir droit de cité. Un décret du Sénat et du peuple leur conférait les droits civils, parfois le droit de voter dans l'assemblée et de briguer les fonctions publiques. On vit même souvent une ville accorder solennellement à tous les membres d'un État étranger une partie des privilèges du citoyen. Athènes et l'Eubée, et, en Crète, Hiérapytna et Priansos, Olus et Latos, se concèdent réciproquement l'épigamie ou droit de mariage. Par les traités d'isopolitie, deux villes donnaient mutuellement à leurs citoyens tous les droits civils, droit de séjour, de mariage, de propriété : c'est ce que stipulent des contrats conclus entre Céos et Naupacte, entre Allaria et Paros. A tous ces privilèges, les traités de sympolitie joignaient encore les droits politiques, comme le prouvent de curieuses conventions signées par Smyrne, Magnésie du Sipyle et Palæomagnésie en Asie Mineure, par Mélitée et Péréa en Phthiotide, par Stiris et Médéon en Phocide. Ces contrats équivalent presque à une fusion politique entre les cités.

Quand survenait entre deux villes un différend non prévu par les traités, on avait souvent recours à un arbitrage international. Quelquefois les deux États soumettaient le cas à un particulier : c'est ainsi que Périandre de Corinthe prononça entre Athènes et Mytilène, Thémistocle entre Corinthe et Corcyre Souvent aussi, l'on prenait pour arbitre le proxène, qui, par son double rôle de citoyen et d'hôte public, semblait appartenir à la fois aux deux cités. On pouvait aussi s'en rapporter à un oracle, et, en ce cas, on s'adressait presque toujours à Delphes. Mais le plus fréquemment on prenait pour arbitre une ville étrangère. On la priait d'envoyer un ou plusieurs juges qui tranchaient la question. Ou bien la cité rendait elle-même son verdict dans une assemblée politique. Ou bien elle soumettait l'affaire à un tribunal, à une commission, à un jury popu-

laire. C'est le rôle que joua Rhodes entre Samos et Priène, Argos entre Mélos et Cimolos, Érétrie entre Paros et Naxos, Sparte entre Athènes et Mégare. Chacun des États en contestation déposait à l'avance une somme d'argent et l'on confisquait le dépôt de celui qui n'acceptait pas l'arrêt. La querelle se terminait d'ordinaire par des décrets en l'honneur de la cité et des juges qu'on avait choisis comme arbitres.

Toutes ces ingénieuses combinaisons de l'arbitrage international, des contrats de proxénie, d'isopolitie et de sympolitie, des conventions commerciales et monétaires, des traités de paix et d'alliance, nous transportent loin des règlements amphictyoniques et des vieilles traditions héroïques. Pourtant rien n'est changé au fond. Jamais le droit des gens n'a eu pour base chez les Grecs le droit naturel. Il reposait uniquement sur quelques prescriptions religieuses et sur une infinie variété de conventions spéciales. Par conséquent, il différait suivant les temps et les pays. Cette incertitude de la vie internationale et des relations entre les États contraste étrangement avec le savant et précis organisme de la cité.

§ 3. *La nationalité hellénique ; les grands jeux.* — Ainsi, la Grèce, malgré les rapports de toute sorte qui unissaient les États et les personnes d'un bout à l'autre de la Méditerranée, n'a pas su établir un droit des gens uniforme et nettement panhellénique, comme elle a vu avorter tous les efforts tentés pour constituer les diverses populations grecques en corps de nation.

Mais si les Grecs n'ont jamais formé une nation au sens politique et moderne du mot, ils n'en avaient pas moins une nationalité commune, une des plus solides et des plus durables qui aient existé. Pour la bien comprendre, il faut opposer l'ensemble des Hellènes à l'ensemble des populations non helléniques. Si l'on considère le mécanisme intérieur de la cité, on croit voir les divers États isolés chacun dans une farouche

indépendance. Si l'on regarde le monde barbare, on s'aperçoit que toutes les cités grecques étaient unies entre elles par une remarquable communauté de race, de langue, de religion, d'idées, d'institutions et de mœurs, par tous les liens d'une véritable nationalité.

Malgré quelques différences de physionomie et de caractère, toutes les populations helléniques appartenaient à un même groupe de races. C'est ce que la légende exprimait en disant que toutes descendaient d'Hellen. De Chypre à Marseille, de Cyrène au Caucase, une parenté plus ou moins directe rapprochait tous les Grecs. Jamais l'on n'a contesté leur dignité d'Hellènes même aux peuples arriérés, comme les Arcadiens, les Étoliens, les Acarnaniens, les Thessaliens, à tous ceux qui parlaient un dialecte hellénique et se rattachaient par leur généalogie à quelque ancêtre grec. Par ce seul titre, on avait droit à des égards. Rien ne semblait plus naturel que de réduire et de maintenir indéfiniment en esclavage un barbare quelconque. Au contraire, asservir un Grec était une mesure rigoureuse, justifiée sans doute par le droit de la guerre, mais souvent condamnée par l'opinion publique. La qualité d'Hellène semblait un titre de noblesse inaliénable et imprescriptible.

La langue était le plus clair témoin de cette nationalité. Un Grec d'une tribu quelconque pouvait sans crainte s'aventurer dans les gorges du Pinde ou de l'Etna, débarquer sur un rivage de l'Euxin ou de l'Adriatique, sur une côte de Gaule ou d'Afrique. Partout où habitaient des Hellènes, il était sûr d'être compris. Çà et là, sur le tronc primitif de la langue commune avaient germé des dialectes. Mais, au seuil de leur histoire, toutes les tribus se rencontraient dans ces poèmes homériques, leur livre saint par excellence, où se mêlaient toutes les formes du langage comme toutes les peuplades et tous les héros. Au lendemain d'une bataille, les ennemis se retrouvaient à une fête et se sentaient frères en écoutant des fragments des vieilles

épopées. Les dialectes mêmes, en s'éloignant l'un de l'autre à mesure que se morcelait la race hellénique, n'avaient point brisé l'unité nationale. De l'ionien au dorien ou à l'éolien, de l'attique à l'éléen, le fond de la langue n'avait point changé. On se moquait du voisin, mais on le comprenait dans la diversité des articulations et des flexions : on passait si aisément d'un dialecte à l'autre que le dorien Hérodote écrivait ses histoires en ionien, tandis que l'éolien Pindare rythmait ses odes en dorien et que les poètes athéniens faisaient chanter un chœur dorien entre deux dialogues en attique. On pouvait mêler la langue de Sparte et celle d'Athènes dans une grande œuvre littéraire sans en détruire l'harmonie. A plus forte raison, dans les relations familières de la vie, la différence des dialectes n'était point un obstacle à la bonne entente : ce n'étaient que des variations sur un même thème. Depuis le milieu du ve siècle, l'hégémonie intellectuelle d'Athènes rétablit peu à peu entre les lettrés de la Grèce entière l'unité de langage. A la fin du IVe siècle, tous les patois s'effaceront devant le dialecte attique, qui, mêlé de quelques formes exotiques, deviendra le parler commun de tout le monde grec. L'unité primitive de la langue, qui se reconnaissait encore au ve siècle dans la diversité des dialectes, éclate à tous les yeux au temps d'Alexandre.

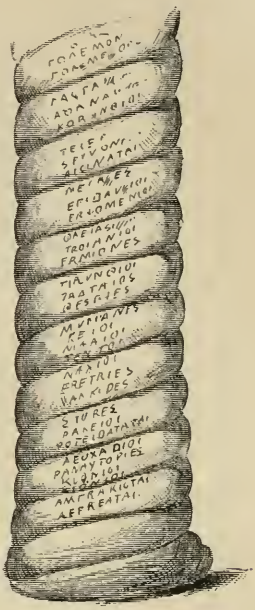

Inscription du trépied consacré à Delphes, par les Grecs confédérés après la bataille de Platée.

La religion consacrait cette parenté des tribus helléniques. Dans tous les pays grecs, on concevait de même les rapports de l'homme avec la divinité. Partout l'antique Zeus des

Pélasges conserva son prestige sur les imaginations populaires et resta par excellence le dieu panhellénique. Auprès de lui chaque cité gardait une place d'honneur aux principaux habitants de l'Olympe. Le système des douze grands dieux variait bien un peu d'une région à l'autre, suivant les caprices ou les pieux scrupules du patriotisme local ; mais partout nous retrouvons les éléments essentiels du panthéon national. Et derrière les épithètes qui rattachaient plus étroitement au sol les divinités protectrices d'un pays, on savait bien reconnaître les dieux honorés par toute la Grèce. Les foules avaient aussi leurs héros privilégiés, qui semblaient personnifier la race entière : il n'était point de région où Hêraklès n'eût des autels. A l'époque des fêtes nationales, les grands dieux, les héros célèbres recevaient les hommages des représentants de toutes les tribus grecques. Pour être admis aux mystères comme aux jeux, il fallait prouver sa qualité d'Hellène. Les cités, comme les individus, se soumettaient docilement à l'autorité des oracles, et, jusqu'au VIe siècle, Apollon de Delphes put façonner à sa guise la plupart des peuplades. Oracles, mystères, fêtes communes, héros, dieux de l'Olympe, suprématie de Zeus, conception analogue de la divinité, voilà chez les Grecs tous les éléments d'une véritable religion nationale.

Dans tout le monde hellénique ont régné aussi les mêmes idées sociales et politiques. Les Grecs n'ont eu qu'une façon de concevoir la famille et la propriété. Toujours ils se sont groupés en cités. Dès qu'une cité prenait conscience de sa force, toujours son ambition a été de réunir autour d'elle les villes voisines, de constituer une fédération dont elle serait l'âme. Partout les Grecs ont créé des institutions analogues. Ils ont subordonné le citoyen à l'État. Ils ont organisé de même le gouvernement, la justice, l'administration des finances, l'armée, la marine, les colonies. Tous ont oscillé de la monarchie à l'oligarchie, de l'oligarchie à la démocratie, de la démocratie à la démagogie. S'ils ont subi les mêmes révolutions,

c'est que partout l'État reposait sur les mêmes principes. Enfin, ils ont conçu d'une façon identique l'existence de chaque jour et l'art, la vie idéale. Cette analogie des mœurs, des institutions et des idées, atteste une frappante affinité des intelligences.

Aussi, malgré leurs jalousies et leurs querelles périodiques, les cités grecques ont su plusieurs fois concourir à une action commune. Comme jadis tous les héros à la guerre de Troie ou dans l'expédition des Argonautes, la plus grande partie des Hellènes ont oublié leurs rancunes pour combattre côte à côte dans la croisade contre les Perses. Ils ont voulu s'unir aussi contre Philippe de Macédoine, mais ils ont compris trop tard le danger, et ils ont échoué parce que dès le IVe siècle le monde grec, épuisé, était voué à une inévitable décadence. A l'étranger ils se sentaient solidaires : au VIe siècle, on avait vu des cités d'Éolide, d'Ionie et de Doride s'associer pour

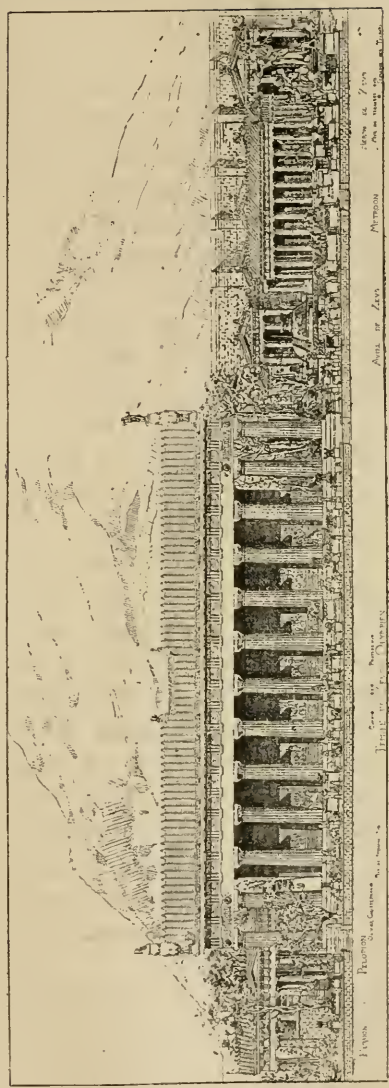

Vue de l'Al:.a d'Olympie. (Restauration de M. Laloux.)

fonder en commun à Naucratis un temple et des entrepôts qu'on appelait d'un nom caractéristique l'Hellénion, le quartier des Hellènes. Ils avaient si bien l'instinct de leur parenté qu'ils en arrivèrent à concevoir, au-dessus des chroniques locales, l'idée d'une histoire nationale. Déjà Hérodote avait dans son livre mêlé les exploits de toutes les cités; plus tard, sur les murs d'une école de Paros, on lisait une liste où étaient gravés les principaux événements qui avaient marqué l'existence des divers peuples grecs.

Le souvenir des guerres nationales, une civilisation semblable, l'analogie des mœurs, des institutions et des idées, la communauté de culte, de race et de langue, voilà de quoi constituer vraiment une nation. Et, pour comprendre l'unité hellénique, il suffit de se transporter à ces grands jeux internationaux où se coudoyèrent pendant des siècles les représentants de toutes les cités[1].

Presque chaque région possédait quelque sanctuaire célèbre où les gens du pays se donnaient rendez-vous à l'époque des fêtes, où paraissaient aussi en longs cortèges les députations des États et les dévots accourus de loin. Parmi ces saints pèlerinages, quatre jouissaient d'un renom universel et étaient reconnus de tous comme des fêtes panhelléniques. A l'Isthme on se réunissait tous les trois ans, sous la présidence des Corinthiens, pour honorer Poseidon et le héros Mélicerte ou Palémon. Au temple de Némée, qui dépendit de Cléones, puis d'Argos, on venait chaque troisième année adorer Zeus Néméen. A Delphes, tous les cinq ans, les amphictyons organisaient les Pythiques, où des concours de flûte et de cithare s'ajoutaient

1. Wiener, *les Quatre jeux nationaux des Grecs, considérés au point de vue de leur importance pour la vie publique*, 1848; Weniger, *Die religiöse Seite der grossen Pythien*, 1870; Foucart, *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes*, 1865; Mommsen, *Delphica*, 1878; Monceaux, *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques*, 1884; Krause, *Olympia*, 1838; Bötticher, *Olympia, das Fest und seine Stätte*, 2e édition, 1886; Laloux et Monceaux, *Restauration d'Olympie*, 1889.

aux exercices du stade et de l'hippodrome. Mais c'est à Olympie surtout qu'il fallait voir la Grèce assemblée. Chaque cinquième année, tous les Hellènes vivaient dans l'attente des fêtes que les Éléens célébraient en l'honneur de Zeus, aux bords de l'Alphée. Longtemps à l'avance on avait renouvelé le personnel religieux de l'Altis et désigné les hellanodices chargés de diriger les jeux. De toutes parts arrivaient les concurrents, qui, pendant dix mois, s'exerçaient au gymnase d'Elis, sous la surveillance des magistrats. Des ambassadeurs sacrés allaient de ville en ville, jusqu'au bout du monde grec, portant la bonne nouvelle, annonçant la date des fêtes et l'ouverture de la trêve divine. Partout les cités en guerre suspendaient les hostilités. De chaque État partaient des théories chargées de représenter officiellement leur patrie, lors du grand sacrifice à Zeus. En même temps se mettait en route quiconque n'était point rivé au sol natal. Pour un Grec, c'était un malheur que de mourir sans avoir accompli le pèlerinage d'Olympie. On cheminait librement sur les voies sacrées, sans crainte d'aucune violence. Le long des rives de l'Alphée, des hauteurs qui bordent la plaine d'Olympie, débouchaient sans cesse des pèlerins, en char, à cheval, à mulet, à âne, à pied. On se logeait comme on pouvait. Les magistrats d'Elis accueillaient les députations officielles et les

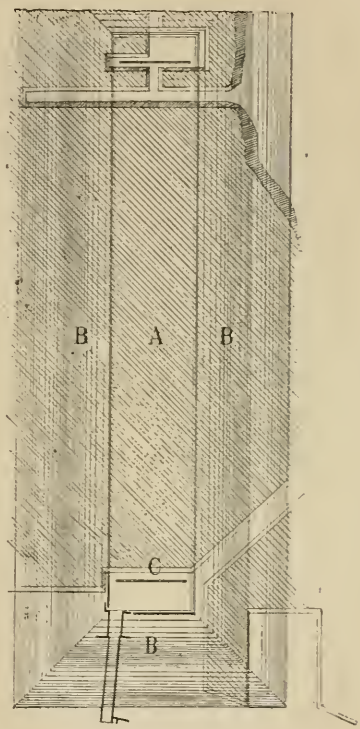

Stade d'Olympie.

proxènes du temple. D'autres privilégiés s'abritaient sous des tentes dressées le long du mur d'enceinte ou dans les allées de l'Altis. Les pauvres gens, allongés sur les talus, dormaient à la belle étoile, dans la pénombre argentée des nuits de juin. Au moment de la pleine lune commençaient les fêtes, qui duraient cinq jours. Dans les temples, près des autels cachés sous l'épaisseur des platanes, dans les portiques de l'agora, circulait sans trêve une foule bariolée, qui promenait partout sa curiosité dévote et suivant son caprice faisait fumer l'encens en l'honneur de ses divins hôtes. Puis on se groupait sur les talus du stade ou de l'hippodrome pour y admirer la belle attitude des athlètes et la croupe nerveuse des chevaux, pour y juger de la vitesse et des coups, pour y applaudir les vainqueurs qui recevaient de la main des hellanodices la branche de palmier. Dans l'Altis, on se recueillait au moment où les Éléens offraient le grand sacrifice à Zeus sur son autel de cendres. Puis on regardait défiler les cortèges de magistrats et de prêtres en robes d'apparat. On suivait de l'œil les théories, qui, lentement, l'une après l'autre, apportaient au maître de l'enceinte leur tribut d'adoration et

Tête d'athlète.

l'hommage de leur cité. Un enthousiasme indescriptible secouait les foules, quand les vainqueurs de l'Olympiade, sûrs de vivre à jamais dans les fastes de la chronologie nationale, sortaient du temple de Zeus, couronne en tête, et au milieu des fanfares ou des chants de triomphe se dirigeaient vers le Prytanée, où les attendait le banquet officiel. A ce moment s'imprimait dans toutes les âmes le sentiment de la fraternité hellénique.

Discobole de Myron.

C'étaient les grandes assises des peuples grecs. Quand ils se rencontraient à ces jeux, ils comprenaient que, malgré leurs divisions et leurs querelles, ils formaient une nation. Sur les pentes rocheuses du Parnasse, dans les bois de pins de l'isthme, au

vallon de Némée, sous les platanes de l'Altis qui bordaient l'agora d'Olympie, tous les fils d'Hellen se reconnaissaient, dans la bigarrure des costumes et des dialectes, à une même conception du culte, de la vie sociale, de la patrie commune, de l'art et de la vie.

CHAPITRE VI

L'ART

L'art est la plus vivante expression de la nationalité des Hellènes. Il résume tous leurs dons naturels, leurs efforts, leurs ambitions, leurs triomphes. Il est le plus étonnant produit de cet organisme ingénieux et compliqué dont nous avons étudié le jeu. Il s'explique non seulement par les inspirations créatrices d'une série de grands artistes, mais aussi par le génie de la race tout entière, par l'action combinée du climat, de la religion et du sol, par la constitution de la famille et de la cité, par le concours de toutes les forces vives de la nation. Il n'est pas chez les Grecs, comme chez les modernes, le domaine privilégié des intelligences d'élite, une petite chapelle devant laquelle la foule passe indifférente. C'est le patrimoine collectif de toute une nation, conservé, fécondé par tous, grandi avec la race, transformé avec elle. Il se mêle à tout parce qu'il est l'œuvre commune où chacun se reconnaît. Un Grec aimait l'art comme une ville du moyen âge aimait sa cathédrale où le plus obscur artisan avait laissé un peu de son argent, de sa peine et de son rêve.

Les Hellènes ont emprunté à l'Asie la première idée de l'art comme tous les éléments de leur civilisation[1]. A l'école

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité;* Helbig, *Das homerische*

des Orientaux s'étaient formés les premiers ouvriers qui, dans les îles et sur les côtes de la mer Égée, tentèrent de construire des habitations pour les dieux et les rois, de dégrossir des statues, de ciseler le bronze ou l'or, de tourner l'argile, de fixer la cadence des hymnes sacrés, de graver des caractères alphabétiques sur les peaux, le bois ou la pierre. Mais les maîtres furent vite dépassés. Une fois éveillé, le génie hellénique grandit et se précisa avec une merveilleuse rapidité. Presque chaque génération révéla et réalisa une ambition nouvelle qui tira de la matière brute des effets inattendus. Le Grec se détourna vite des conceptions colossales ou énigmatiques de l'Orient. Avec son intelligence vive et alerte, éprise de lumière comme son œil, il rechercha en tout les justes proportions, la vérité, l'harmonie, la simplicité des moyens. Il sut combiner l'étude scrupuleuse du réel avec la poursuite d'un idéal nettement entrevu. Il transforma si bien plusieurs arts qu'il semble les avoir recréés. Il en a inventé d'autres, la prose, l'histoire, le théâtre. Il a tout marqué de son empreinte, architecture, peinture et plastique, musique et littérature. Et, pendant des siècles, jusqu'au temps d'Alexandre, il a marché si fermement dans sa voie qu'il a développé à leur heure toutes les formes de l'art, régulièrement, sans arrêt, secousse ni retour, avec une impérieuse et élégante logique. Ce n'est pas assez de dire qu'il a été souverainement original dans ses créations intellectuelles et plastiques : il a résumé en elles tous ses talents et toute sa vie, il en a fait son chef-d'œuvre de maîtrise, l'image même de son génie.

C'est par piété que le Grec est devenu si grand artiste. A la religion, qui a constitué sa famille, sa cité, sa nationalité, il doit encore sa gloire la plus incontestée. Pour ses dieux, il a bâti ses temples, sculpté ses statues, peint ses fresques, mo-

Epos aus den Denkmälern erlautert, 1884; Brunn, *Die Kunst bei Homer;* Gardner, *The palaces of Homer* (*Journal of hellenic Studies*, 1882); Buchholtz, *Die homerische Realien*, 1883, etc.

delé ses vases, touché la lyre et la cithare. Pour ses prêtres, il s'est exercé à graver des caractères alphabétiques, à perfectionner l'écriture, à tenir un registre et des comptes, à rédiger une chronique. Pour le service de la religion, il a fixé le calendrier et créé la science, exécuté les odes triomphales, produit des acteurs sur des tréteaux. Longtemps, l'art fit partie du culte et les secrets s'en transmirent dans des familles sacerdotales ou de saintes corporations. Même quand ce domaine se fut ouvert aux profanes, la religion resta la souveraine inspiratrice des chefs-d'œuvre. C'est aux dieux d'Athènes et des grands sanctuaires internationaux que nous devons les *Odes* de Pindare, l'*Orestie* d'Eschyle, les *Oiseaux* d'Aristophane, les amphores panathénaïques, l'Hermès de Praxitèle, l'Altis d'Olympie et le Parthénon.

§ 1er. *Les monuments*[1]. — Tous les arts de la Grèce relèvent de son architecture. Pour bien comprendre leur rôle, il faut commencer par analyser la structure des monuments.

Les plus anciens édifices grecs que nous connaissions datent du VIIIe siècle avant notre ère : c'est le temple d'Hêra dans l'Altis d'Olympie et le temple de Corinthe. On visite bien encore dans les pays helléniques de plus vieilles constructions, les forteresses dites pélasgiques, aux murs massifs où s'entassent d'énormes blocs irréguliers, les merveilleux tombeaux à encorbellement que domine l'acropole de Mycènes, les galeries et le palais de Tirynthe où se lit le plan des habitations homériques, les sanctuaires à demi souterrains de Délos et du mont Ocha. Mais ce sont là des débris d'une civili-

1. Lübke, *Geschichte der Architektur*, 1865 ; Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin;* Vinet, *Esquisse d'une histoire de l'architecture classique*, 1875 ; Chipiez, *Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs*, 1876 ; Collignon, *l'Archéologie grecque* (Quantin) ; Laloux, *l'Architecture grecque* (Quantin); Choisy, *Études sur l'architecture grecque*, 1884 ; Baumeister, *Denkmäler des Klassischen Alterthums*, 1884 et suiv.

sation primitive presque étrangère au génie de la Grèce classique[1]. L'architecture proprement dite des Hellènes ne commence qu'à l'apparition des premiers monuments doriques.

Rien de plus simple que les moyens dont dispose l'architecte grec. Sur des supports verticaux, colonnes, piliers ou murs, il pose des poutres horizontales et un large toit à deux pentes : voilà toute la charpente de l'édifice. Ce qui détermine l'ordre, autrement dit le style de la construction, c'est la forme des supports et la proportion adoptée entre les parties verticales et les parties horizontales. Sans doute les Grecs ont trouvé en Orient, surtout en Égypte et en Asie Mineure, la première idée de leurs édifices. Mais, à coup sûr, on ne pouvait développer et perfectionner avec plus d'originalité des éléments d'emprunt.

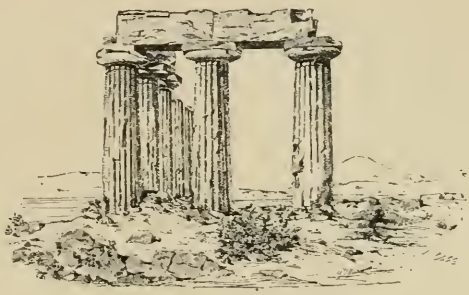

Ruines du temple de Corinthe.

Les Grecs ont employé trois ordres principaux : le dorique, l'ionique et le corinthien. Dès le VIIIe siècle, l'ordre dorique se montre presque entièrement constitué. Sur un soubassement de pierre s'appuie directement le fût de la colonne, formé de tambours superposés, renflé au milieu, un peu plus large à la base qu'au sommet, et creusé ordinairement de vingt cannelures. La colonne est couronnée par un chapiteau circulaire composé d'un coussinet ou échine et d'une plaque rectangulaire, le tailloir, qui soutient les parties hautes de l'édifice. L'entablement comprend une architrave unie sur-

1. Petit-Radel, *Recherches sur les monuments cyclopéens*; Dodwell, *Views and descriptions of cyclopian or pelasgic remains;* Schliemann, *Mycènes*, *Tirynthe*, etc.

montée d'une bande, une frise où les canaux des triglyphes taillés en biseau alternent avec les plaques de marbre des métopes, et une corniche qui surplombe pour protéger la frise et faciliter l'écoulement des eaux du toit. La simplicité des supports, la régularité des lignes, l'importance des surfaces nues donnent à tout l'édifice un caractère de sévère grandeur et de force. Au contraire, l'ordre ionique vit de grâce et d'ornements. Il est presque aussi ancien en Asie Mineure que le dorique dans le Péloponèse et dans la Grande Grèce. Dans les monuments de style ionique, une base ornée de moulures et souvent sculptée à profusion sert d'appui à une colonne svelte, creusée de vingt-quatre cannelures profondes et étroites que séparent de larges baguettes. Des volutes franchement épanouies encadrent un chapiteau quadrangulaire au tailloir aplati, à l'échine mince, où se jouent les oves et les rangs de perles. On distingue dans l'architrave trois faces superposées, qui surplombent un peu l'une sur l'autre. La frise, annoncée par des perles et une moulure, déroule à l'œil une série ininterrompue de bas-reliefs que protège une corniche à large saillie. Tout l'édifice est fait d'élégance, de richesse et de variété. Les Grecs attribuaient à l'ionique une grâce féminine, comme au dorique une énergie virile. Le dernier venu des ordres grecs, le corinthien, mêle les deux caractères. On le reconnaît surtout au chapiteau, sorte de corbeille aux flancs de laquelle s'étalent deux rangées de feuilles d'acanthe; des volutes plus petites que dans les constructions ioniques soutiennent les angles d'un tailloir mince échancré sur les quatre faces. L'ordre corinthien ne se constitua qu'au milieu du ve siècle; encore ne commença-t-il à jouer un rôle important qu'au IVe. Scopas s'en servit pour la décoration intérieure du temple de Tégée. L'ordre corinthien apparaît aussi dans la cella circulaire du Philippeion d'Olympie, dans la jolie colonnade du monument choragique de Lysicrate à Athènes et au Didymaion de Milet. Il sera fort en faveur auprès des architectes de la Macédoine et de Rome. Mais jus-

qu'au temps d'Alexandre, il se montre bien timidement à côté de ses deux grands rivaux, l'ionique et le dorique.

Les Grecs ont mis plusieurs siècles à découvrir les proportions harmonieuses qu'on admire dans les monuments de l'époque de Périclès. Jusqu'au VIe siècle, leurs architectes employèrent surtout le bois, le métal et la brique. Ainsi le plus vieux temple dorique que nous connaissions, l'Héraion d'Olympie, ne nous est point parvenu sous la forme primitive. L'étude des ruines confirme nettement sur ce point les témoignages des auteurs anciens. Dans le vieil Héraion, le soubassement seul était de pierre ; des murs de brique et des piliers soutenaient une charpente de bois et un toit de tuiles décorés de terres cuites peintes. Pausanias visita encore en maint pays grec des édifices en bois ou en métal. Pourtant, depuis le VIe siècle, on bâtit surtout en pierre. Dès lors, nous suivons d'une génération à l'autre le progrès de l'art monumental. Dans l'ordre dorique, les colonnes, primitivement lourdes et trapues, semblaient plier sous le poids. Elles se dégagent, grandissent et paraissent se redresser peu à peu, à mesure qu'augmente le rapport entre le diamètre et la hauteur du fût. Cette proportion, de quatre diamètres à peine au vieux temple de Corinthe, se rapproche de cinq diamètres à Sélinonte, Syracuse et Pæstum ; elle atteint cinq diamètres un tiers à Égine, enfin cinq diamètres et demi au Parthénon et dans les belles colonnades doriques du temps de Périclès. En même temps, l'entablement diminue régulièrement de hauteur. Le chapiteau, d'abord écrasé sous l'architrave, se redresse, et la courbe de l'échine devient de plus en plus ferme. Rien n'est plus instructif à cet égard que la comparaison des diverses colonnes à l'Héraion d'Olympie ; elles ont remplacé successivement les anciens piliers de bois ; elles présentent jusqu'à neuf types différents ; c'est toute l'histoire de l'ordre dorique que raconte à lui seul ce vieux monument de l'Altis. Les édifices ioniques offrent encore plus de variété. Depuis les débris

du premier Artémision d'Éphèse et les colonnades de Phigalie jusqu'aux Propylées d'Athènes, depuis le petit temple de la Victoire Aptère et les façades si variées de l'Érechthéion, jusqu'au Mausolée, jusqu'au temple de Priène et au sanctuaire d'Apollon à Didymes, on suit le progrès logique de l'ordre ionique. La colonne, de plus en plus élégante et svelte, cerclée de sculptures à la base et parfois au milieu du fût, porte avec une grâce toujours plus aisée son joli chapiteau à volutes curieusement fouillé et son entablement aérien qu'égayent les moulures, les rangs de perles, les oves, les rais de cœur et les délicats reliefs de la frise. Avec un merveilleux instinct, les générations successives d'architectes ont toutes suivi la même voie ; chacune d'elles a fait un pas en avant et s'est rapprochée des heureuses proportions de la grande époque de l'art.

Pour les Grecs, le monument par excellence, c'est le temple. Il s'élève d'ordinaire dans un site pittoresque, au bord de la mer ou sur la saillie d'un rocher nu. Il tourne vers le soleil levant sa façade principale ; il domine la plaine et se profile gaiement sur le ciel ou le flanc d'une montagne. Ce n'est pas un vaste sanctuaire où se presseront des flots de fidèles, c'est simplement l'habitation du dieu, une chambre rectangulaire annoncée par des vestibules et une colonnade plus ou moins complète. Ce qui frappe surtout, c'est la parfaite unité de l'édifice, où l'on n'admet aucun ornement superflu, où toutes les parties se proportionnent au diamètre de la colonne. Cette œuvre si simple est le produit d'un art consommé. Pour le plaisir de l'œil, les architectes ont inventé cent ruses ingénieuses : ils inclinent légèrement en avant ou en arrière les lignes verticales, ils courbent les lignes horizontales, ils grossissent les colonnes d'angle ; ils ont prévu tous les jeux de la lumière et les caprices de l'optique ; à force d'irrégularités dans le détail, ils ont composé un ensemble d'une incomparable harmonie. Par trois degrés, on monte sur le soubasse-

ment de l'édifice. Une colonnade précède l'entrée et d'ordinaire enveloppe tout le temple. Ce portique extérieur, au sol dallé de marbre ou décoré d'une mosaïque de cailloux, aux murs bariolés de couleur ou bordés d'une frise en relief, soutient les bandes parallèles de l'entablement et le toit de tuile ou de marbre avec ses antéfixes et ses chéneaux. A la façade des temples doriques, on encadre souvent des bas-reliefs dans le carré des métopes ; et le champ du fronton, dont les deux

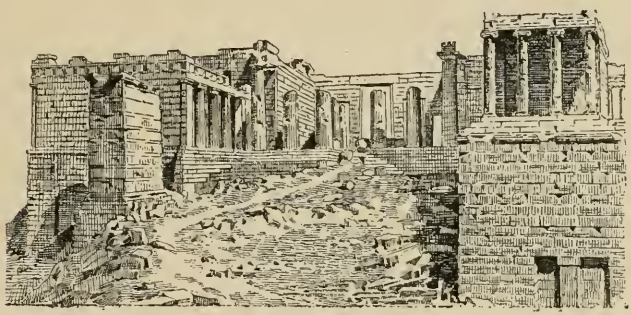

Vue des Propylées d'Athènes.

rampants accusent la double pente de la toiture, s'égaye de statues en ronde bosse. Au sommet de l'édifice, à l'est et à l'ouest, se détachent sur le ciel des acrotères, un vase, une stèle, une figure ailée. Et partout, sur les colonnes, sur les frises, sur les bords du toit, sur les sculptures des frontons, sur toutes les moulures, chante au soleil une riche gamme de couleurs vives. L'habitation du dieu comprend en général trois parties. A l'ouest s'ouvre l'opisthodome, une vaste salle annoncée par un rang de colonnes et souvent isolée du reste de l'édifice : on y conserve d'ordinaire les objets précieux et le trésor du dieu. Du côté de l'est on pénètre dans le pronaos, séparé du portique extérieur par des grilles fixées à des colonnes : c'est le vestibule proprement dit, parfois pavé en

mosaïque, toujours richement décoré et encombré d'ex-voto. Au fond du pronaos, des portes à battants de bronze donnent accès au naos où demeure le dieu. Juste en face de l'entrée, à l'extrémité de la salle, trône la statue du divin maître qu'entourent les ex-voto des fidèles. Si le temple est petit, il s'éclaire simplement par la porte ; s'il est grand, la lumière tombe au milieu du naos par l'hypèthre, une ouverture quadrangulaire percée dans le toit; en ce cas, pour soutenir la charpente, une double colonnade intérieure divise le naos en trois nefs, deux nefs latérales surmontées d'un étage où mènent de petits escaliers, et une nef centrale très haute qui dessine une allée triomphale jusqu'à la statue du dieu. Tous les détails ont leur raison d'être dans les conditions du climat et la destination de l'édifice. Vu du dehors ou considéré dans sa disposition intérieure, le temple grec, pourvu qu'on se le figure sous le ciel de Grèce, est un chef-d'œuvre de logique et d'harmonie.

Tous les cantons helléniques, dans un vallon, sur le roc d'un promontoire, sur la saillie d'une montagne, possédaient quelque temple, au moins quelque chapelle, dont les dévots savaient bien trouver le chemin. Mais les grandes villes, surtout les cités qui avaient la chance d'attirer la pieuse curiosité des pèlerins, groupaient volontiers leurs principaux temples dans une vaste enceinte sacrée, tracée dans la plaine, comme à Éleusis ou à Olympie, au bord de la mer, comme à Délos, sur le plateau rocheux d'une colline comme à Athènes, au sanctuaire des jeux isthmiques ou à l'Acrocorinthe. De loin les blancs murs à créneaux annonçaient l'enceinte. Des routes bien entretenues dans la plaine, des sentiers escarpés sur la pente des acropoles, conduisaient aux portes, tantôt simples comme à Olympie, tantôt monumentales et décorées de superbes colonnades comme aux Propylées d'Éleusis ou d'Athènes. A l'intérieur de l'enceinte, des chemins tortueux, taillés sur le roc, bordés d'autels, de statues, d'édicules, de

bosquets et de balustrades, sans aucun souci de la symétrie, avec une libre et charmante fantaisie, conduisaient le voyageur de surprise en surprise jusqu'à la façade orientale du grand temple. Là demeurait la divinité à qui appartenait l'enceinte et vers qui se dirigeaient surtout les processions et les offrandes aux jours de grandes fêtes. Mais en Grèce les dieux étaient aussi hospitaliers que les hommes. Autour du temple principal s'étaient élevées l'une après l'autre des chapelles de toute

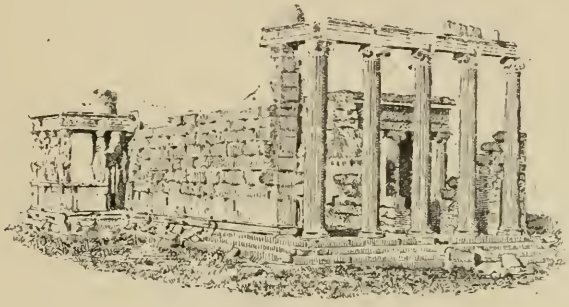

L'Érechthéion d'Athènes.

taille et de toute forme, où l'on adorait les divinités et les héros populaires dans le pays. Puis, le long des avenues, on suivait de l'œil d'interminables files d'ex-voto, des vases, des bas-reliefs, des statues, des groupes de bronze ou de marbre. Sur une terrasse d'Olympie s'alignent de curieux trésors, bâtis aux frais des cités qui y déposaient leurs offrandes. Souvent l'enceinte renfermait des portiques où se pressaient les pèlerins et des tribunes d'où les magistrats et les personnages officiels présidaient aux fêtes et aux sacrifices. Hors de l'enceinte, on disposait d'ordinaire un gymnase et une palestre, où les athlètes se préparaient aux concours, un stade et un hippodrome, où les lutteurs, les coureurs et les chars se disputaient les prix devant des milliers de pèlerins assis sur les talus, un théâtre et un odéon, où avaient lieu les représenta-

tions dramatiques et les auditions musicales. Le long des murs ou dans le voisinage du domaine sacré, dans de modestes maisons ou de vastes palais, s'assemblaient les prêtres, les magistrats et souvent un sénat, chargés d'administrer le culte ou le trésor du dieu et d'organiser les fêtes. Les acropoles des grandes villes et les enceintes sacrées réunissaient toutes les variétés de l'art architectural, comme elles concentraient la vie religieuse de la cité.

La plupart des pays grecs ont conservé quelques débris de leurs anciens monuments, un temple, une muraille, un propylée, un gymnase, un stade, un théâtre, une agora entourée de portiques. Sur deux points aujourd'hui on trouve encore groupés des spécimens de tous ces genres de construction. Et ce sont précisément les deux localités où, de l'aveu des auteurs anciens, l'architecture grecque avait créé le plus bel ensemble de chefs-d'œuvre. Pour évoquer l'image de l'antique Athènes, la vraie capitale du monde grec, il suffit d'interroger les ruines et les débris de toute sorte que recouvrent ou entourent les quartiers neufs de la ville moderne[1]. Les restes du mur d'enceinte, le Dipylon et la Porte sacrée d'où part la voie d'Éleusis bordée par les tombeaux du Céramique, le stade panathénaïque, les empreintes laissées sur le roc de l'Aréopage et du Pnyx par les maisons du quartier de Mélité, le temple de Thésée, l'agora avec les ruines des portiques et des gymnases voisins, le monument choragique de Lysicrate que longeait la rue des Trépieds, le théâtre de Dionysos et l'Asklépiéion, enfin, sur l'Acropole, les murs de Cimon et de Thémistocle, les Propylées, le temple de la Victoire Aptère,

1. Dyer, *Ancient Athens*, 1873; Wachsmuth, *Die Stadt Athen in Alterthum*, 1874; Hertzberg, *Athen historisch-topographisch dargestellt*, 1885; Curtius, *Attische Studien*, 1862-1865; Curtius und Kaupert, *Atlas von Athen*, 1878, et *Karten von Attika*, 1881; Haussoullier, *Athènes et ses environs* (Guides Joanne), 1888; Beulé, *l'Acropole d'Athènes*, 1853; Michaelis, *Der Parthenon*, 1871; Bötticher, *Die Akropolis von Athen*, 1888.

l'Erechthéion, les soubassements des vieux temples d'Athêna et le Parthénon font revivre aux yeux du voyageur la ville de Périclès et de Démosthène. Aux bords de l'Alphée on visite maintenant la plus célèbre de toutes les enceintes sacrées, l'Altis d'Olympie[1]. De merveilleuses fouilles viennent de nous rendre le mur d'enceinte, les avenues bordées de piédestaux, le temple de Zeus avec ses frontons et ses métopes, le vieux

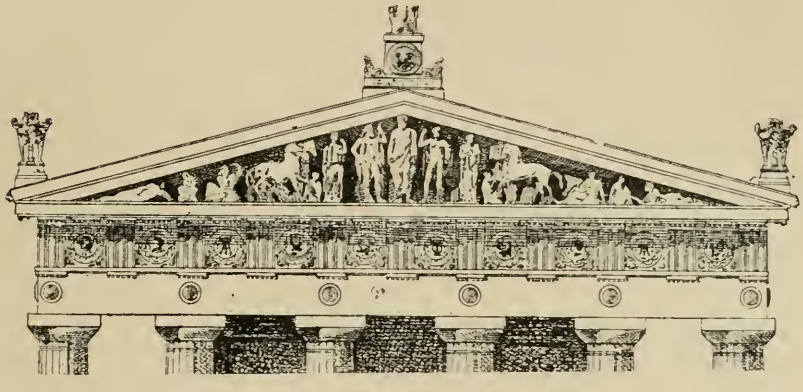

Fronton oriental du temple de Zeus, à Olympie.
(Restauration de M. Laloux.)

sanctuaire d'Hêra, le tertre de Pélops, la chapelle des rois macédoniens, le Métroon, les portiques de l'Agora, la terrasse des trésors, le stade, les gymnases, les palais du sénat, des magistrats et des prêtres. Olympie complète Athènes. Aux ruines de la ville sainte, comme aux ruines de la cité politique, on admire dans l'éclat et l'harmonie des créations originales tout l'art monumental de la Grèce.

§ 2. *Statues et bas-reliefs*[2]. — Dans la Grèce du temps de Périclès tout prenait vite une forme plastique, les légendes, les

1. Bötticher, *Olympia,* 1886; Laloux et Monceaux, *Restauration d'Olympie,* 1889.
2. Overbeck, *Geschichte der griechischen Plastik;* Murray, *A history of greek*

faits politiques, les idées morales. La conception la plus abstraite se traduisait aux yeux par des lignes et des contours. Mais il avait fallu bien des siècles de tâtonnements pour développer et préciser cet instinct de la race. Là encore la religion s'était montrée la grande initiatrice. C'est pour honorer leurs dieux que les Hellènes ont commencé à dégrossir le marbre, à forger ou couler le bronze. Et toujours les chefs-d'œuvre des sculpteurs grecs, les statues comme les bas-reliefs, furent destinés surtout à la décoration des temples.

Longtemps la religion s'était contentée de symboles, comme beaucoup de cultes d'Orient. On représentait les dieux par un arbre, comme le chêne de Zeus, le laurier d'Apollon; par un animal, comme le sanglier de Dionysos, le hibou d'Athêna, la colombe d'Aphrodite; par une pyramide, une colonne, une pierre brute, un aérolithe, comme dans le culte d'Éros à Thespie. Un tronc d'arbre creusé figurait Hêra du Cithéron; une planche, Hêra de Samos. Le premier progrès consista à donner à ces symboles une apparence humaine. Par exemple, on sculpta quelques parties d'une pierre ou d'un arbre de façon à y indiquer une tête, des mains, des bras. Puis l'on chercha à dégager entièrement du bloc le corps qu'on y taillait. De ce jour la plastique fut créée en Grèce. On négligea de plus en plus l'expression symbolique pour attribuer aux dieux et aux héros une forme humaine idéalisée.

D'abord l'on ne représenta guère que les êtres divins ou les monstres domptés par eux. Le type, raide, hiératique, souvent bestial à l'origine, se simplifia et s'humanisa peu à peu. Le Centaure devient un homme, dont le dos se prolonge seule-

sculpture, 1880; Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler;* Hirschfeld, *Tituli statuariorum;* Beulé, *l'Art grec avant Périclès;* Milchhöfer, *Anfänge der Kunst,* 1883; Paris, *la Sculpture antique;* Clarac, *Musée de sculpture;* Fröhner, *Notice de la sculpture antique du Louvre;* Schöne, *Griechische Reliefs;* Müller-Wieseler, *Denkmäler;* Rayet, *Monuments de l'art antique;* Collignon, *Sculpture grecque,* 1892.

ment en croupe de cheval. La Gorgone, qui semblait encore un épouvantail sur la métope de Sélinonte, se transforme en une belle tête régulière d'un style sévère. Zeus coupe son nez d'aigle, Athêna son bec de chouette; tous deux se composent une physionomie grave pour trôner majestueusement en or et en ivoire dans l'atelier de Phidias, puis dans la cella du Parthénon ou du grand temple d'Olympie. Hermès, le conducteur des âmes, l'antique messager au museau de chien, rajeunit et embellit d'âge en âge jusqu'au jour où Praxitèle découvrira en lui le plus gracieux et le plus élégant des Olympiens. Ainsi, dans les ateliers d'artiste comme dans l'imagination populaire, tous les êtres divins étaient devenus des hommes ou des femmes, plus grands ou plus beaux que ceux d'ici-bas, mais construits de même. C'est pour les grands sanctuaires que les sculpteurs commencèrent à modeler des portraits d'après nature. Au VIe siècle apparaissent les plus anciennes statues d'athlètes. Elles furent d'abord en bois, puis en bronze ou en marbre. On sait combien ces portraits contribuèrent aux progrès de la plastique; ils donnèrent aux artistes la sensation du réel, la vision du modèle vivant. A mesure que s'assouplit le talent, les statuaires étendirent leur domaine. Ils finirent par représenter des hommes célèbres, des princes, des rois. Ils personnifièrent les villes, les magistratures, les classes politiques, les allégories. Ils s'essayèrent même aux scènes de genre, comme ce Styppax de Chypre qui sculpta un esclave soufflant sur un brasier. Les animaux eurent leur tour; et l'on voyait à l'acropole d'Athènes un cheval de Troie, coulé en bronze par Strongylion. Dieux et héros, hommes et femmes, bêtes et gens, tout entra peu à peu dans le domaine de la plastique.

Les sculpteurs grecs employaient les matériaux les plus variés. Anciennement ils se servaient beaucoup du chêne, du cyprès, du cèdre, du figuier, de l'olivier; et dans presque toutes les villes on conserva longtemps, comme de précieuses

reliques, les primitives idoles de bois. On faisait usage de l'argile, du plâtre, de la cire, même du plomb et du fer. Mais les artistes travaillaient surtout l'or et l'ivoire, le bronze et la pierre. Les statues chryséléphantines, qu'on admirait en grand nombre dans la cella des vieux temples, se façonnaient avec des plaques d'ivoire et des reliefs d'or, qu'on fixait sur une forme de métal ou de bois. Pour la sculpture en bronze, le procédé varia. Les premières œuvres de ce genre se composaient de pièces forgées à part, puis rapportées et fixées au marteau : on peut juger de ce curieux travail par une tête archaïque de Zeus conservée au musée d'Olympie. Peu à peu l'on apprit des Phrygiens à fondre le métal. Rhœcos et Théodoros de Samos furent les premiers en Grèce à couler le bronze. Vers le même temps, Glaucos de Chios inventait la soudure. Dès lors, les artistes renoncèrent presque complètement à façonner leurs statues au martelé et au repoussé; ils les coulèrent sur une forme d'argile, en entier ou par morceaux suivant la dimension de l'œuvre. Mais ce que nous connaissons surtout des sculpteurs grecs, ce sont leurs ouvrages en pierre. Pendant les premiers siècles ils taillèrent simplement leurs figures dans les blocs du pays, le plus souvent un calcaire; même plus tard, on se contenta de ces matériaux pour les reliefs décoratifs de la plupart des temples. Mélas de Chios fut, dit-on, le premier artiste qui travailla le marbre. L'usage s'en répandit vite dans les ateliers des sculpteurs, qui apprécièrent surtout le marbre de Paros et plus tard le marbre du Pentélique. On polissait le grain de la statue avec la pierre ponce, et l'on appliquait souvent à la surface un enduit de cire fondue.

Statues et bas-reliefs étaient peints. Les anciennes divinités de bois, habillées comme aujourd'hui les madones d'Italie, étaient bariolées de couleur au visage et aux mains; elles vivaient, mangeaient, pleuraient comme des personnes; on les enchaînait pour les fixer dans un pays; on les emmenait à la

guerre; on les battait en cas de malheur. De même, les figures de terre cuite étincelaient sous une riche coloration. Sur les bronzes on appliquait des ornements d'or, des couronnes, des agrafes, des broches; avec quelques tons argentés on dessinait les yeux, les lèvres, les dents; parfois tout le métal disparaissait sous la dorure fixée à l'aide d'une couche de minium. Les statues de marbre, comme les stèles et les sculptures monumentales, étaient relevées de couleurs vives aux vêtements et au visage, surtout aux cheveux : dans tous les ateliers on savait qu'Apollon était blond et qu'Aphrodite était rousse. A distance, une statue grecque ressemblait plus à nos figures de cire ou aux saints de nos campagnes qu'aux blancs fantômes de nos musées des antiques.

Sculpteur au travail.
(D'après une peinture de vase.)

Tantôt ces dieux et ces déesses, ces hommes et ces femmes de marbre ou de bronze se présentent franchement à l'œil dans la hardiesse ou la délicatesse de leurs formes nues; tantôt ils cachent à demi sous de légères draperies leurs corps nerveux et souples. Dans l'art archaïque, on habillait généralement les personnages; ainsi, les Artémis de Délos sont vêtues, et les Athênas de l'Acropole se drapent encore dans les tons chatoyants de leurs costumes bariolés. Pourtant les Apollons primitifs sont représentés sans aucun vêtement. Au ve siècle, le nu prévaut dans les statues d'athlètes, de héros et de

dieux. A cette époque, les sculpteurs enveloppent encore d'une draperie les formes féminines, et ils ne montreront jamais sans voile certaines déesses, comme Hêra, Déméter ou Athêna. Mais, au IVe siècle, l'artiste laisse ordinairement la femme dans une entière et chaste nudité. Par un singulier contraste, à mesure qu'elle tendit à disparaître de l'art plastique, la draperie se déroula ou se chiffonna avec plus de souplesse et de grâce. Elle pendait en plis raides sur les statues archaïques. Au temps de Périclès, dans les groupes du Parthénon, elle habille avec une merveilleuse aisance Déméter et Coré; et elle retombe avec une élégance incomparable sur la hanche, le genou et le pied des Victoires de la balustrade d'Athêna Nikê. Au IVe siècle, s'introduit dans les ateliers la mode des draperies collantes, accusant les formes, étendues sur le corps en plis imperceptibles comme du linge mouillé. Dans les belles œuvres de la statuaire grecque, toujours sous le voile transparaît le nu. Jamais le vêtement ne sert à cacher les insuffisances du rendu. Souvent au contraire, il fait valoir l'exactitude du détail anatomique. L'artiste étudiait les formes masculines au gymnase et les formes féminines à l'atelier où venaient poser des modèles. C'est en observant le corps humain, surtout les beaux corps vigoureux et sains, que les Grecs ont trouvé le secret de leur idéal.

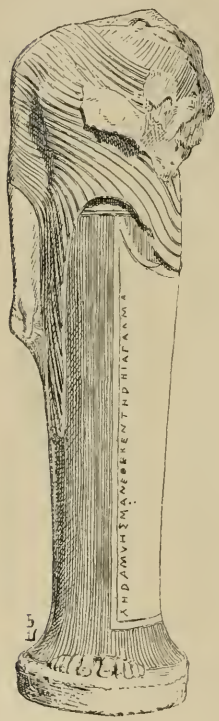

Hêra de Samos.

L'art plastique fut longtemps le patrimoine d'un certain nombre de familles, où de père en fils on se transmettait les procédés. Peu à peu l'on accueillit à l'atelier des personnes étrangères. Par le rayonnement des traditions et du talent, se

constituèrent en plusieurs pays des écoles artistiques. Beaucoup de ces familles et de ces écoles sont connues aujourd'hui, non seulement par des noms, mais souvent par des œuvres authentiques.

Depuis le VIIe siècle jusqu'au temps d'Alexandre, on suit le développement logique de la sculpture grecque. L'époque des maîtres de Samos, de Chios, de Crète et d'Asie Mineure revit pour nous dans le xoanon de Délos, dans la curieuse série des Artémis et des Apollons, dans les statues des Branchides, dans la frise d'Assos, dans les métopes de Sélinonte, dans les bas-reliefs de Samothrace et de Sparte. Puis, d'un bout de la Grèce à l'autre, on voit l'art grandir, se préciser par l'étude du modèle humain et la variété féconde des efforts. Dans cette poursuite de l'idéal entrevu rivalisent Gitiadas de Sparte, Kanakhos de Sicyone, Onatas d'Égine, Agéladas d'Argos, Endoios et Aristoklès d'Attique. Les œuvres conservées de cette période, le monument des Harpyies à Xanthos, l'Hêra de Samos, les bas-reliefs de Thasos, la stèle de Pharsale, les frontons d'Égine, le Soldat de Marathon, et, au musée de l'Acropole, la Femme montant sur un char, toute la série des statues peintes d'Athêna, attestent que partout alors, dans la rivalité des écoles, le génie grec se cherche, et que bientôt il se trouvera. Le Ve siècle est l'âge du triomphe. L'école d'Argos et de Sicyone avec Polyclète, l'école attique avec Kalamis, avec Myron, avec Phidias et ses élèves, semblent réaliser l'idéal rêvé par tant de générations d'artistes. Des ateliers de cette

Statue d'Athêna trouvée sur l'acropole d'Athènes.

époque sont sortis les frontons et les métopes d'Olympie, la Victoire de Paeonios, la frise de Phigalie, les bas-reliefs d'Éleusis, les métopes et la frise du Théséion, la balustrade du temple de la Victoire Aptère, les cariatides de l'Érechthéion, enfin tous les marbres sculptés du Parthénon. Les artistes du IVe siècle, Scopas à Paros, comme Praxitèle à Athènes ou Lysippe à Sicyone, recherchèrent surtout la grâce et l'élégance des attitudes. Ils nous ont laissé bien des œuvres curieuses, les statues et la frise du tombeau d'Harpagos à Xanthos, celles du mausolée d'Halicarnasse, la frise du monument de Lysicrate, enfin ces trois merveilles, l'Aphrodite de Milo, la Victoire de

Fronton occidental du Parthénon.

Samothrace et l'Hermès de Praxitèle. La plupart des écoles et des ateliers fameux nous ont légué de leur art quelque glorieux témoin.

Trois genres principaux se partagent le domaine de la plastique grecque : la sculpture monumentale, la stèle, la statue.

La sculpture monumentale des Hellènes s'appliquait surtout à la décoration des temples. Elle animait de figures en ronde bosse le champ bleu des frontons. Elle plaçait entre les triglyphes de l'entablement, dans le cadre rouge des métopes, des groupes en relief. Sous le portique extérieur, en haut des murs de la cella, elle déroulait une longue frise, qui racontait au passant des scènes de fêtes ou de batailles. A la façade, aux murs latéraux, entre les lignes colorées des monuments, tout un peuple de marbre, à la blancheur relevée de tons vifs,

chantait les légendes et les grands événements de l'existence nationale. Les artistes triomphèrent peu à peu de toutes les difficultés techniques que leur opposaient les angles du fronton,

Hêraklès tirant de l'arc. (Fronton d'Égine.)

l'interminable bande de la frise et l'étroit carré des métopes. Il est fort instructif de suivre le progrès de la mise en œuvre. Dans les métopes de Sélinonte s'encadrent malaisément les personnages d'une scène trop compliquée, Hêraklès portant

les deux Cercopes, ou Persée tuant la Gorgone en présence d'Athêna. Sur la frise du temple d'Assos, les bandes d'animaux étiques, les combats entre hommes et dieux, les Centaures efflanqués que poursuit Hêraklès, se succèdent comme au hasard en files monotones. Le fronton du trésor de Mégare à Olympie rapetisse et écrase les dieux, les géants, maladroitement raccourcis. Ce sont les premiers tâtonnements de la sculpture monumentale. Déjà, dans les frontons d'Égine, le combat contre Laomédon et la mêlée autour du corps de Patrocle sont composés avec un art savant où manque seulement un peu de souplesse et de variété; les personnages, bien cambrés et musclés, sont près de s'éveiller à la vie; en agenouillant plusieurs figures sous les rampants du fronton, en jetant des blessés dans les angles, l'artiste a tiré de l'obstacle même des beautés originales. Au milieu du ve siècle, les frontons et les métopes d'Olympie, malgré la rudesse et l'inachevé de certains morceaux, marquent une nouvelle conquête du génie plastique. La plus belle de ces métopes, Hêraklès domptant le taureau, est d'une facture puissante et d'une incomparable fierté anatomique. Plusieurs figures du fronton oriental, qui représente les préparatifs de la course de chars entre Pélops et Œnomaos, sont d'une élégance sobre et sévère; au fronton occidental, les Centaures et les Lapithes se mêlent savamment dans la violence des postures et l'emportement de la lutte. Enfin, au Parthénon, la sculpture décorative produit son chef-d'œuvre. Phidias et ses élèves s'y jouent de tous les obstacles avec l'aisance et la prestesse d'une audace mesurée. Dans les carrés des métopes, ils ont taillé sans effort apparent la querelle des dieux et des géants, le combat des Athéniens et des Amazones, des épisodes de la guerre de Troie, la lutte des Lapithes et des Centaures. Dans le champ des frontons, ils ont encadré deux groupes d'une grandiose simplicité, merveilleux de vie et d'abandon dans la noblesse des attitudes, de variété dans la symétrie tradition-

nelle, la Naissance d'Athêna et la Querelle de Poseidon et d'Athêna pour la possession de l'Attique. Sur la frise, ils ont fait défiler, aussi vivant qu'aux jours de fêtes nationales, le saint cortège des Panathénées, avec ses prêtres, ses jeunes filles en habits de gala, ses métèques chargés d'amphores, ses cavaliers, ses joueurs de flûte, ses sacrificateurs et ses dieux. Ces métopes, ces frontons, cette frise, avec une audace tranquille, dans une exquise harmonie des lignes et des tons, nous racontent la légende et la vie religieuse d'Athènes. C'est le suprême triomphe de la sculpture monumentale.

Victoire de Péonios. (Musée d'Olympie.)

Les compositions plastiques dont se paraient les temples attestent les ambitions héroïques, le rêve grandiose des maîtres de l'art. Les stèles de pierre sculptées nous introduisent dans des ateliers plus modestes au service de la foi populaire, des administrations, de la religion des morts. Ce sont, à vrai

dire, des produits industriels. Mais l'art avait si bien conquis l'âme du peuple grec que, dans ce domaine encore, on rencontre parfois des chefs-d'œuvre. Les stèles, très variées de formes, étaient taillées dans la pierre ou le marbre, puis ornées de peintures. Sur un fond bleu ou rouge se détachaient en couleurs vives les détails du groupe. Le relief est d'ordinaire très accusé, sauf à la grande époque attique. Les stèles avaient les destinations les plus diverses. Tantôt ce sont des bas-reliefs votifs, des ex-voto à Pan, aux Nymphes, à Asklêpios et Hygie, à maint autre dieu; sous un édicule se reconnaît la figure d'une divinité, d'un héros, une scène d'adoration ou de supplication, un sacrifice, un banquet. Tantôt ce sont des en-tête de documents publics, de traités, de proxénie, de décrets honorifiques, de comptes administratifs, de marbres éphébiques ; en ce cas, le bas-relief représente d'ordinaire une scène de couronnement où intervient une divinité, une ville personnifiée, le Peuple, le Sénat, le Bon Ordre, la Bonne Éducation, le Bonheur. Mais la série la plus riche comprend les stèles funéraires[1]. Une promenade au Céramique d'Athènes initie vite le voyageur à la poésie de ces pierres tombales, d'un art plus discret et plus touchant que les façades monumentales des nécropoles de Cyrène ou d'Asie Mineure. Au-dessus du sol s'élève simplement un cippe rond, une stèle ornée de rosaces et de palmettes, un vase, un bas-relief encadré dans un édicule. Sur ces pierres, on voit des scènes simples et naturelles, le mort entouré de sa famille, la figure symbolique du défunt avec des oiseaux et des animaux domestiques, la mise au tombeau, le banquet funèbre, l'adieu suprême, Charon et sa barque, Hermès Psychopompe emmenant sa proie, des Sirènes et des Harpies enlevant l'âme, le mort héroïsé flanqué d'un cheval et d'un serpent, des hommes cou-

1. Stackelberg, *Gräber der Hellenen;* Conze, *Ueber griechische Grabreliefs;* Schöne, *Griechische Reliefs,* etc.

rant ou chassant, des femmes à leur toilette. De tout cela se dégage une douce mélancolie, un regret des biens d'ici-bas, une résignation craintive à la vie incolore du tombeau. Sur la plupart de ces stèles, on pourrait relever des maladresses, des gaucheries dans le rendu. Pourtant elles échappent à la banalité par la naïve délicatesse de l'ouvrier. Quelques-uns même de ces bas-reliefs, dégrossis par des contemporains de Phidias ou de Praxitèle, fixent l'attention par la franchise et la finesse du travail, et peuvent prendre place parmi les chefs-d'œuvre de l'art grec. Les maîtres qui exécutaient les frontons du Parthénon ou la balustrade de la Victoire Aptère n'auraient point renié leurs modestes confrères, les marbriers du Céramique.

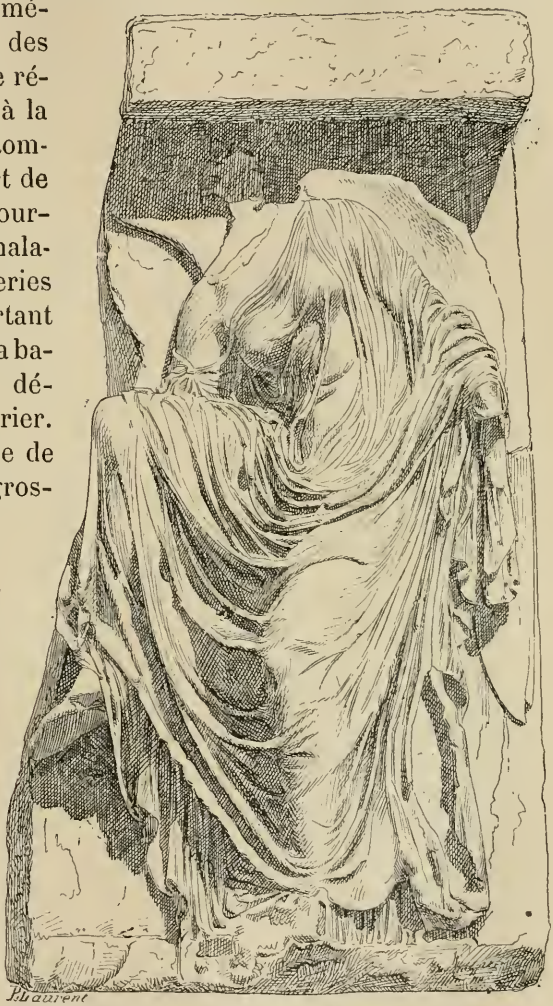

Victoire rattachant sa sandale. (Musée de l'Acropole.)

La stèle par sa destination industrielle, la sculpture monumentale par son étroite dépendance de l'architecture, entravaient un peu la libre allure de la plastique. Pour saisir sûrement les instincts, les moyens et l'idéal des artistes, il faut les voir à l'œuvre dans l'exécution des statues proprement dites. On y suit nettement les transformations successives du type rêvé dans les ateliers des sculpteurs.

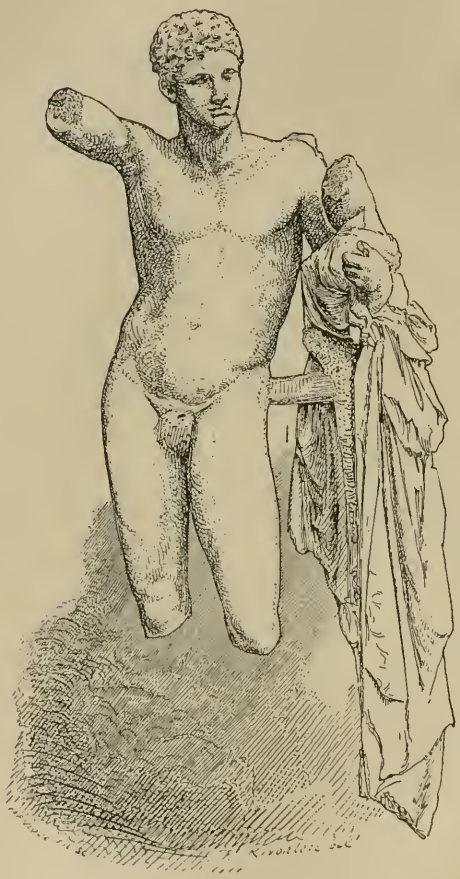

Hermès de Praxitèle. (Musée d'Olympie.)

Les anciennes idoles étaient des blocs à peine dégrossis, d'où se dégageait vaguement une forme humaine, aux yeux à demi ouverts, aux bras collants, aux mains étendues le long du corps, aux jambes enfermées dans une gaine. Peu à peu se précisent et s'animent ces grossières figures. On voit se perfectionner à la fois, dans tout le monde grec, un type masculin, caractérisé surtout aujourd'hui par l'Apollon de Théra, l'Apollon Ptoos, les Apollons d'Orchomène, d'Actium et de Ténéa; et un type féminin, dont on suit les progrès dans les curieuses séries des Artémis de Dé-

los, des statues d'Eleusis et des Athênas de l'Acropole[1]. Portraits de dieux ou de déesses, toutes ces statues ont les yeux en amande, obliques, à fleur de tête, les pommettes saillantes, les oreilles hautes, les cheveux en boucles symétriques, le nez long, le menton pointu, le torse démesurément prolongé, la taille fine avec de larges hanches, les muscles saillants, le sourire dur et mystérieux. Au ve siècle se constitue le type grec classique. Polyclète, dans son traité sur les proportions du corps, résume les traditions d'école et formule le canon. Il donne comme modèle son Doryphore, dont la mâle élégance tient le milieu entre les anciennes formes massives et le type élancé, presque grêle, qui prévalut plus tard. Le Doryphore fit loi dans tous les ateliers jusqu'au jour où Lysippe proposa un autre canon, à la tête plus petite, au corps plus mince. Depuis le milieu du ve siècle jusqu'au temps d'Alexandre, pendant la plus brillante période de la plastique, tous les sculpteurs conservent

Aphrodite de Milo. (Musée du Louvre.)

1. Homolle, *De antiquissimis Dianæ simulacris deliacis*, 1885; Collignon, *les Fouilles de l'acropole d'Athènes* (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1890).

à leurs figures des proportions conformes au type de Polyclète. Ils donnent au corps sept à huit longueurs de tête; le front est court, un peu déprimé ; les cheveux sont traités avec élégance, sans trop de minutie ; les yeux s'enfoncent; le sourcil se dessine franchement ; les lèvres et la bouche sont petites ; le menton rentre; le nez, régulier et droit, prolonge presque la ligne du front; l'attitude est pleine d'aisance et de dignité. Voilà le type grec proprement dit, tel qu'on l'admirait chez les plus beaux individus de la race, tel que l'ont consacré et idéalisé les chefs-d'œuvre de la sculpture. Les Grecs qui rêvaient de la beauté parfaite allaient, avant de mourir, contempler à Olympie le Zeus de Phidias. Le colosse a péri. Mais, pour nous figurer l'idéal plastique des Grecs, nous avons encore l'Aphrodite de Milo et l'Hermès de Praxitèle.

§ 3. *Fresques et tableaux* [1]. — La peinture ne fut longtemps qu'un accessoire de l'architecture, de la sculpture et de la céramique. Elle servait à décorer les vases de luxe, les figurines d'argile, les statues de pierre ou de marbre, les stèles, les frontons et les métopes, les frises et les parois des temples. L'art de la peinture ne fut vraiment constitué que du jour où l'on représenta de grandes scènes historiques ou religieuses sur les murs des monuments. Au ve siècle, les écoles de Thasos et d'Attique, au IVe, les écoles de Sicyone, de Thèbes et d'Asie Mineure perfectionnèrent la technique. Cimon de Cléones passe pour avoir le premier cessé de montrer les yeux de face dans les figures de profil. Agatharchos de Samos, en peignant des décors de théâtre, créa la perspective et le paysage. Euphranor fixa le canon. L'école académique et savante

1. Raoul Rochette, *Peintures antiques ;* Letronne, *Lettres d'un antiquaire à un artiste;* Schöler, *Ueber die Malerei der Griechen;* P. Girard, *la Peinture antique*, 1892.

de Sicyone améliora l'encaustique, régla la composition des scènes d'après les données mathématiques, et réussit à rendre obligatoire l'enseignement du dessin dans les écoles. Chaque génération amena quelques progrès. Et la peinture, longtemps inséparable de l'architecture et de la sculpture, devint peu à peu un art indépendant.

La fresque a précédé le tableau. On a trouvé récemment, dans les ruines du palais de Tirynthe, de curieux fragments de peintures murales ; le dessin en est naïf, les tons à peine fondus ; pourtant on y observe déjà la vie et le mouvement, surtout dans l'*Homme au taureau*. Suivant la tradition, dès le VIe siècle, un artiste du nom de Boularchos figura en couleur la *Ruine de Magnésie*, et Mandroclès peignit à Samos le *Passage de l'armée perse sur le pont du Bosphore*. En divers pays, on dessinait sur les stèles funéraires l'image du défunt, et l'on ornait de scènes coloriées les offrandes votives, comme ces plaques où l'on reconnaissait la *Construction du pont de Xerxès* ou la *Procession des prêtresses de Corinthe* à l'approche des Perses. Dans beaucoup de temples, les murs de la cella présentaient de grossières esquisses. Enfin, au Ve siècle, chez les artistes de l'école attique, s'éveillent de plus hautes ambitions. Un étranger fixé à Athènes, Polygnote de Thasos, crée la grande peinture historique et religieuse. Il dote de chefs-d'œuvre sa ville d'adoption. Il couvre de fresques les murs du Théséion et du vieux sanctuaire des Dioscures. Il dirige à l'agora la décoration du Pœcile, où, pendant des siècles, toute la Grèce vint admirer le *Combat des Amazones*, la *Prise de Troie*, la *Bataille de Marathon*, le *Combat entre les Athéniens et les Spartiates*. Bientôt la renommée de Polygnote s'étendit au loin. Les Platéens lui commandèrent, pour le temple d'Athêna Areia, un *Massacre des prétendants de Pénélope*. Enfin, les Amphictyons l'appelèrent à Delphes, où il exécuta dans le portique des Pèlerins deux fresques restées fameuses, la *Prise de Troie* et l'*Enfer*. A l'école de Polygnote se formèrent plu-

sieurs grands artistes, Nicanor, Dionysios de Colophon, Micon, qui travailla au Pœcile, Panaenos, qui accompagna en Élide son parent Phidias et exécuta les peintures de la balustrade dans la cella du temple de Zeus à Olympie. Un peu plus tard, Agatharchos de Samos couvrait de fresques les murs de la maison d'Alcibiade. L'exemple fut suivi à Athènes et dans beaucoup de villes, surtout à Tanagre, où tous les vestibules étaient ornés de peintures. Ainsi, tout en créant ses chefs-d'œuvre pour les temples, l'école attique imagina pour les habitations privées et mit à la mode cette ingénieuse décoration murale que les Romains imitèrent et qui charme encore l'œil du touriste dans la maison de Livie ou dans les ruines de Pompéi.

La fin du ve siècle, qui vit naître les grandes fresques de Polygnote, de Panaenos et de Micon, est l'époque la plus glorieuse dans l'histoire de la peinture grecque. La génération suivante chercha des voies nouvelles et abandonna presque entièrement la fresque pour le tableau de chevalet. Apollodoros d'Athènes, au temps de la guerre du Péloponèse, donna le signal de cette révolution artistique, qui entraîna vite tous les ateliers. Les peintres se proclament tout à fait indépendants de l'architecture. Dès lors se trahissent des préoccupations nouvelles. On voit se produire une série de changements considérables dans la technique, le choix des sujets et la conception même de l'art. La peinture grecque au ive siècle a trois centres principaux : Sicyone, la Béotie et l'Attique, la côte d'Asie Mineure.

L'école de Sicyone, fondée par Eupompos, est par excellence l'école académique. Elle recueille pieusement les traditions des maîtres, vise surtout à l'exactitude et à l'élégance du dessin, fixe d'après les méthodes scientifiques les lois de la perspective, veille à la pureté et à la finesse des couleurs, impose aux débutants une sévère discipline. Elle représente avant tout la tradition, le goût, la logique, la mesure. Comme

les peintres du temps de Périclès, elle traite les grands sujets historiques, les allégories, les légendes. Tel paraît avoir été le caractère des œuvres de Pamphilos et de Mélanthios. Mais, par un singulier contraste, c'est à Sicyone aussi que s'était formé Pausias, le peintre du clair-obscur, des fantaisies et des scènes de genre. Pausias avait appris de ses maîtres la pratique du métier : il employa son habileté technique à faire tout autrement qu'eux.

La bataille d'Issus. — Mosaïque du musée de Naples.

Les artistes de l'Attique et de Thèbes recherchent surtout l'expression, la vie, l'émotion dramatique. Leurs œuvres semblaient des tragédies faites de lignes et de couleurs. On devait y apprécier l'intention littéraire plus que le talent d'exécution. Un des plus célèbres artistes de cette école est le Thébain Aristide, fils de Nicomachos. Il n'aimait guère que les sujets pathétiques; on voyait de lui une femme qui se pendait par amour pour son frère. Il avait composé aussi une *Bataille contre les Perses*, et un *Dionysos* dont un roi offrit cent talents. Dans l'atelier de cet Aristide se forma

Luphranor, qui s'établit ensuite à Corinthe où il exécuta un *Pâris,* un *Ulysse feignant la folie*, un *Thésée* et bien d'autres toiles fameuses dans l'antiquité. Nicias, élève d'Euphranor, peignit surtout des batailles ; pourtant on citait encore de lui une *Io* et une *Nékyia* ou scène infernale qu'un Ptolémée voulut acheter pour soixante talents. Le tort de toute cette école thébano-attique est d'avoir confondu les genres, d'avoir mêlé à la peinture la philosophie, l'allégorie, la littérature, la psychologie, d'avoir oublié que sur une toile les plus belles intentions du monde ne valent pas un fin profil ou un beau ton.

Au contraire, les peintres d'Asie Mineure s'abandonnaient à une véritable débauche de couleurs. Habiles praticiens, doués d'un fougueux tempérament d'artiste, ils croyaient si bien à la magie de leur pinceau qu'ils prétendaient faire illusion aux yeux et rivaliser avec la nature. Sans souci de l'idéal, ils ramenaient aux vulgaires proportions de l'humanité moyenne les héros de la légende et de l'histoire. Ils aimaient surtout les scènes de genre, où ils poussaient le soin de l'exactitude jusqu'au plus puéril réalisme. Zeuxis d'Héraclée excellait à peindre la hideuse grimace d'un *Marsyas écorché vif,* les contractions musculaires du petit *Hêraklès étouffant des serpents*, la beauté lascive d'une *Hélène,* une grotesque *Famille de Centaures,* la gourmandise d'un *Enfant portant des raisins.* De son rival Parrhasios d'Éphèse on connaissait surtout la *Querelle d'Ajax et d'Ulysse* se disputant les armes d'Achille, un portrait du *Dêmos*, et un *Thésée* qui valut au peintre le titre de citoyen d'Athènes. Timanthos avait laissé une *Iphigénie*, inspirée d'Euripide. Protogène de Caunos, réaliste minutieux, avait peint un *Satyre au repos* et des figures qui représentaient les deux *Vaisseaux sacrés des Athéniens.* On voit que les sujets allégoriques et mythologiques s'imposaient encore aux libres artistes formés dans les ateliers d'Asie Mineure.

Au temps d'Alexandre, un homme semble résumer en lui tous les efforts des diverses écoles du IVe siècle. C'est Apelles de Colophon. Il étudia d'abord dans les ateliers d'Ionie; mais il connut aussi ceux de Sicyone, d'Athènes et de Thèbes. Aussi savait-il dessiner comme à Sicyone, émouvoir comme à Athènes, poser un ton comme à Éphèse. Il s'essaya dans tous les genres. Par exemple, on citait de lui une figure allégorique représentant la *Calomnie*, et il avait peint une *Aphrodite Ana-*

Parodie de l'apothéose d'Hercule, sur un vase peint.

dyomène pour le temple d'Asklêpios à Cos. Il excella surtout dans le genre qui fut définitivement créé par lui, le portrait. A vrai dire, ce n'était pas là une innovation, et depuis longtemps on admirait sur les murs du temple de Hêra, à Olympie, une série de figures qui représentaient les jeunes filles couronnées pour leurs victoires aux Hêraia. Mais Apelles sécularisa le portrait. Il peignit non plus des athlètes ou des prêtres, toujours défigurés par un idéal de convention, mais des personnages célèbres du temps, surtout Alexandre, dont il a été le portraitiste préféré. Il montra le roi de Macédoine dans toutes les attitudes, à pied, à cheval, sur un char de triomphe. Pour le temple d'Éphèse, il peignit un *Alexandre tenant la foudre.* Dès

lors, les rois se firent volontiers représenter avec des attributs divins, comme plus tard les empereurs romains. En cela comme en tout, Apelles servit de modèle aux peintres des siècles suivants. Il était le dernier venu des grands artistes grecs; il résumait en lui toutes leurs traditions et tous leurs dons ; aussi resta-t-il le maître préféré des praticiens de l'époque alexandrine.

De toute cette peinture grecque, que reste-t-il? Bien peu de chose, vraiment. Toutes les grandes fresques ont péri, comme les tableaux de chevalet. Nous ne possédons que quelques fragments antiques, échappés par miracle : les débris de peintures murales au palais de Tirynthe ; une tablette de marbre fort ancienne, provenant de Sunium, où l'on voit un éphèbe de profil; un buste de femme trouvé dans une sépulture du IVe siècle en Crimée ; des fragments de fresques déterrés à Pæstum et dans des tombeaux d'Égine, de Corinthe, de Cyrène; quelques stèles funéraires peintes, surtout celle de Lyséas, qui date du VIe siècle. On peut reconnaître des copies d'originaux grecs dans plusieurs peintures murales de Rome et de Pompéi comme sur différentes mosaïques. On vient de découvrir en Égypte une curieuse série de portraits grecs, dont quelques-uns paraissent antérieurs à l'ère chrétienne. Les vases peints fournissent bien des indications précieuses sur le choix des sujets, la méthode de composition, les procédés d'exécution. Enfin divers auteurs anciens nous ont décrit soit les fresques des temples ou des portiques, soit les tableaux conservés dans les collections d'Alexandrie ou de Rome. Fragments authentiques, copies, vases peints, témoignages écrits, tout cela ne saurait évoquer aux yeux, dans toute sa puissance, la peinture hellénique. C'en est assez cependant pour donner aux modernes une idée assez nette des conditions générales de cet art et lui assigner une place fort honorable, sans doute un peu au-dessous, mais tout près de la sculpture grecque.

§ 4. *Les objets d'art industriel*[1]. — Les Grecs n'ont jamais nettement séparé l'art de l'industrie. Tous les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture ont une destination précise, servent à décorer une enceinte sacrée, un temple, un portique, un palais. D'autre part, les objets les plus vulgaires trahissent une main délicate et la préoccupation du beau. En réalité, les artisans n'étaient que des artistes d'ambition moins haute; dans un domaine plus restreint, ils atteignent à la même perfection. Jusqu'au ve siècle, les métiers et les arts étaient éga-

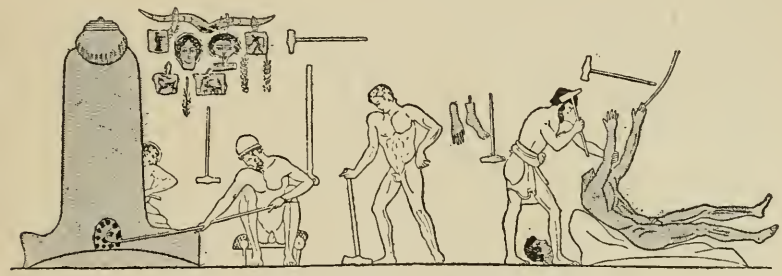

Atelier de fondeur. (D'après un vase peint de Berlin.)

lement héréditaires dans certaines familles, qui exerçaient une sorte de monopole. Dans ces petits mondes fermés, où d'instinct et de naissance on aimait le beau, il suffisait d'un heureux hasard pour fouetter le talent, et chez l'habile ouvrier éveiller le génie créateur. Au temps de Périclès, on voit se briser le cadre des vieilles corporations et s'ouvrir le champ de la libre concurrence. Alors, dans tous les pays grecs, se vulgarisent les procédés. En même temps, les artisans, plus affranchis des traditions, tentent des voies nouvelles, perfectionnent la technique, rivalisent d'invention et d'audace. Entre

1. Semper, *Der Stil in den technischen und tektonischen Künsten*, 1863; Friederichs, *Kleinere Kunst und Industrie in Alterthum*, 1871; Bucher, *Geschichte der technischen Künste*, 1875; Blümner, *Technologie und Terminologie*, 1879.

tous se distinguent les ouvriers d'Athènes, fondeurs, forgerons et orfèvres, teinturiers, sculpteurs sur bois, brodeurs et tisseurs, graveurs et potiers. On travaille également la pierre, le bois, l'argile, le bronze, les métaux précieux, l'ambre et l'ivoire. Des maîtres de l'art, comme Calamis et Myron, Polyclète et Phidias, ne dédaignent pas de contribuer aux progrès de ces industries plus modestes.

La décoration des maisons et des palais entretient l'activité de bien des corps de métiers. Le sol est souvent couvert de mosaïques[1] : nous en possédons des spécimens dans les monuments d'Olympie, dans une maison de Délos, et dans plusieurs ruines grecques dont l'ornementation annonce celle des logis de Pompéi et des villes romaines. Aux murs on fixe assez fréquemment des plaques de métal, comme on en voyait dans la demeure de Phocion, des lames d'or et d'ivoire, surtout des terres cuites à reliefs, estampées, exécutées sur un moule creux, parfois découpées à jour et peintes après la cuisson : on y représente des sujets mythologiques, Thétis et Pélée, Oreste et Électre au tombeau d'Agamemnon, ou des scènes de la vie ordinaire. Depuis l'exemple donné par Alcibiade, les riches bourgeois préfèrent les peintures murales. On ferme par des portières en broderie ou en tapisserie les chambres qui communiquent avec la cour intérieure[2]. Au plafond, l'on dessine des arabesques, ou bien l'on y fixe des lambris sculptés : Pausias imagina même d'y peindre de vrais tableaux. On décore les meubles avec des plaques à figures gravées ou des bas-reliefs de bronze au repoussé. On pose sur des trépieds des coffrets de métal ciselé ou de bois précieux incrusté d'ivoire et d'or. Dans les niches du mur, on place des lampes de bronze ou d'argile à reliefs. Si une maison riche du temps de Démosthène nous était rendue avec

1. Gerspach, *la Mosaïque* (Quantin).
2. Müntz, *la Tapisserie* (Quantin).

sa décoration intacte et tout son mobilier, elle nous semblerait un charmant musée d'art industriel [1].

La Grèce a toujours aimé les belles armes. On sait avec quelle précision minutieuse les vieux poèmes décrivent les boucliers d'Achille et d'Héraklès. Les Hellènes de l'âge historique goûtaient fort ces descriptions d'Homère et d'Hésiode. Et ils les savouraient, non point avec une curiosité profane de lettrés, mais avec l'instinct passionné de vrais amateurs. Nos musées d'antiquités grecques possèdent aujourd'hui presque tous les éléments d'une panoplie complète : un casque en bronze découvert à Olympie ; une superbe cuirasse, ornée de figures au trait, retrouvée récemment près de l'embouchure de l'Alphée; diverses pièces d'armures, provenant des fouilles de Dodone ; des plaques au repoussé, des garde-joues de casques, des masques qui imitaient les traits du soldat ; enfin des fourreaux de métal, des fragments de cnémides, des épées et des lances très ouvragées. Sur ces armures on voit se dérouler des groupes de dieux et de guerriers, des processions de prêtres,

Pendant d'oreille trouvé à Panticapée.

1. *Dictionnaire des antiquités*, article *Domus*.

des scènes d'adoration, des sujets mythologiques, comme la dispute d'Apollon et d'Hêraklès pour la possession du trépied de Delphes. Des animaux en file ou affrontés, des lions, des taureaux, des sphinx, des plantes, des fleurs de lotus, des grecques, des méandres et des palmettes encadrent ces figures, dessinées au trait ou au repoussé, d'un style sévère et franc.

La toilette féminine, en dépit des lois somptuaires, encourageait les industries de luxe[1]. Des tombeaux de Mycènes, de Spata, de Panticapée, sont sortis d'admirables bijoux, d'un travail original et délicat. Dans l'ornementation prédominent les éléments naturels : fleurs, fruits, feuillages. Souvent s'y glisse la figure. On doit signaler surtout un procédé qui fait l'admiration et le désespoir des grands bijoutiers modernes : c'est la décoration granulée, qui consistait à fixer sur une bande de métal précieux des perles d'or microscopiques. L'industrie grecque a créé des chefs-d'œuvre avec tous les menus objets de la toilette féminine : voici des colliers façonnés avec des rangs de chaînettes d'où se détache une fleur ou une figure; des pendants d'oreilles où le bouton soutient une figurine au repoussé; des diadèmes avec des perles de verre relevées d'or; des imitations de fleurs naturelles, de branches de chêne ou de guirlandes, d'où s'échappent des personnages ailés; des bracelets à fermoirs ciselés ou décorés au repoussé; des bagues de toute sorte; de riches agrafes destinées à fixer les vêtements; des fioles à parfum, des boîtes à fard, en métal ou en argile. Parmi ces choses légères et délicates, rien pourtant n'égale les miroirs. Les plus simples sont des disques de métal, où l'une des faces est polie et l'autre ornée de gravures; en

1. *Dictionnaire des antiquités*, article *Cœlatura;* Billing, *the Science of gems, jewels*, etc., 1867; Clément, *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III;* — *Comptes rendus de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg;* de Witte, *les Miroirs chez les anciens;* Dumont, *Miroirs grecs ornés de figures au trait* (*Monuments grecs* de l'Ass. des études grecques, 1873) et *Bull. de corr. hell.*, 1877.

guise de manche, on y fixait une statuette avec un socle. D'autres miroirs, plus compliqués, comprennent deux disques qui s'emboîtent l'un dans l'autre et que réunit souvent une charnière ; l'un de ces disques est décoré extérieurement de figures en reliefs, tandis que l'intérieur est poli et argenté ; l'autre disque, le couvercle, présente à l'intérieur des dessins au trait, souvent argentés sur un fond doré. Sur les plus beaux miroirs, on admire donc à la fois des gravures, des reliefs et des statuettes ciselées. Par exemple, on adaptera au socle une Aphrodite, flanquée de deux amours, qui de sa tête et de ses deux bras levés soutiendra les disques. On appliquera sur l'une des faces extérieures du miroir un relief ciselé, où sera représenté Ganymède enlevé par l'aigle, ou Silène portant une Ménade, ou quelque fable des cycles de Dionysos et d'Aphrodite. A l'intérieur, on figurera au trait Corinthos couronné par Leucas ou quelque autre

Manche de miroir grec.
(Musée de Copenhague.)

légende locale. Toutes les parties du miroir attesteront aux yeux l'art consommé de l'orfèvre.

Dans les bijoux, surtout dans les chatons des bagues, s'enchâssaient des pierres fines, délicatement gravées. Les Grecs nous en ont laissé une infinie variété [1]. Les intailles, travaillées en creux dans des pierres d'une seule nuance, comme l'améthyste, l'agate ou la cornaline, servaient généralement de cachets ou de sceaux et donnaient des empreintes en cire. Les camées, sculptés en relief dans des pierres polychromes à plusieurs couches, se montaient en broches ou se conservaient précieusement au logis. Les plus anciennes pierres gravées ressemblaient à des scarabées, comme en Orient; plus tard, on leur conserva toujours une forme convexe et ovale. On citait des artistes qui avaient excellé dans ce travail délicat. Mnésarque de Samos s'illustra dans ce genre au VIe siècle. Théodoros tailla et monta en or l'émeraude de l'anneau de Polycrate. Plus tard, Pyrgotélès grava le cachet d'Alexandre. Les pierres fines présentaient les sujets les plus divers, légendes, têtes de divinité, par exemple Athêna sur l'intaille d'Aspasios, Zeus Ægiokhos sur un camée d'Éphèse. On y figurait aussi des amours, des scènes de genre, même des portraits. C'était tout un art ingénieux et délicat qui reproduisait en raccourci toutes les variétés de la plastique.

Une des industries les plus florissantes de la Grèce était celle des figurines de métal ou d'argile. Elles sont sorties par milliers des ruines de temples et des nécropoles.

Les statuettes de bronze sont le plus souvent des ex-voto [2]. D'autres ont servi d'amulettes; on les reconnaît à l'anneau

1. Chabouillet, *Catalogue général des camées et pierres gravées de la Bibliothèque nationale;* King, *Antique gems, their origine, uses*, 1872; Westropp, *A manual of precious stones and antique gems.*

2. De Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1879; Guillaume, *la Sculpture en bronze*, 1868; Carapanos, *Dodone et ses ruines*, 1878; Furtwängler, *Bronzefunde aus Olympia.*

dont elles sont munies. Les plus riches et les plus anciennes séries proviennent des fouilles d'Olympie et de Dodone, du cap Ténare et des substructions du vieux Parthénon. A côté de représentations grossières et naïves comme des dessins d'enfant, on y admire bien des œuvres d'une exécution savante, dignes des sculpteurs contemporains. Le sujet en est aussi varié que la facture. Voici des dieux, des déesses, des satyres, des joueuses de flûte, des oiseaux, des bœufs, des moutons et des chèvres. Au ve siècle, on représente surtout des divinités et des héros; au IVe, des Victoires ailées, des Silènes, des Hèraklès bouffons, des Aphrodites, des amours joufflus : de siècle en siècle, la statuette de bronze se transforme, se précise et s'assouplit, comme la statue ou le bas-relief.

Les figurines de terre cuite sortent le plus souvent des tombeaux où elles avaient accompagné le mort pour multiplier autour de lui l'image de la vie[1]. Mais beaucoup sont des jouets d'enfant, ou des ex-voto consacrés dans les temples. Les plus grossières sont faites à la main et complétées par des appliques. Les plus soignées se composent d'une face et d'un revers façonnés et moulés à part, puis rapprochés; elles sont creuses à l'intérieur, percées d'un trou d'évent carré ou circulaire pour l'évaporation, et posées ou non sur un socle; souvent l'on a travaillé séparément, puis rapporté la tête, les membres et divers ornements. L'argile disparaissait sous une riche gamme de couleurs; les figurines de Smyrne sont presque entièrement dorées; celles de Tanagre sont rehaussées de tons bleus et rouges appliqués sur une couche de lait de chaux. Le style de ces statuettes diffère d'ailleurs d'un siècle, d'un pays à

1. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques du musée du Louvre*, 1882; J. Martha, *Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la Société archéologique d'Athènes*, 1880; Fröhner, *Terres cuites d'Asie Mineure*, 1879; Pottier, *Quam ob causam Græci in sepulcris figlina sigilla deposuerint*, 1884; Pottier et Reinach, *Nécropole de Myrina*, 1886; Rayet, *les Figurines de Tanagra au musée du Louvre* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1875); Kékulé, *Griechische Thonfiguren aus Tanagra; Die Antiken Terracotten*, 1884; Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, 1890.

l'autre. Les plus anciennes de toutes sont des idoles modelées à la main dans des bandes d'argile rectangulaires, où l'on a ajouté les bras et divers accessoires. Les figurines archaïques représentent surtout des déesses assises, demi-voilées, aux mains posées sur les genoux. Au ve siècle, les coroplastes varient leurs sujets à l'infini. Ils façonnent des bustes percés d'un trou par où on les suspendait; des divinités à attitude hiératique, debout, les bras pendants; des groupes mythologiques; des scènes de banquet. Ils commencent à reproduire des œuvres d'art célèbres, comme l'Hermès criophore de Calamis. Au IVe siècle, les artisans des fabriques d'Athènes, de Corinthe, de Myrina, de Tanagre, donnent carrière à leur fantaisie. Ils façonnent surtout des scènes de genre, des Thersites, des caricatures de dieux ou de héros, des portraits d'acteurs ou d'ouvriers, des statuettes licencieuses pour détourner le mauvais œil, des enfants qui jouent, des éphèbes à la palestre, des femmes en tenue d'intérieur, des élégantes en costume d'apparat, drapées dans leur himation, éventail en main, savamment coiffées, aux lèvres sensuelles, au chapeau retroussé comme leur nez. Avec ces bonshommes d'argile, si éveillés sous leur riche coloris, revit la Grèce de Ménandre dans ses travers et ses rêves, dans son négligé de tous les jours, dans ses modes ou son déshabillé galant.

Plus que tout le reste, les vases attestent la puissance, la délicatesse et l'étonnante variété de l'industrie d'art[1]. Ils ont

1. Brongniart, *Traité des arts céramiques*, 1854; Ch. Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques;* de Witte, *Études sur les vases peints*, 1865; Schliemann, *Mycènes; Tirynthe; Troie;* Haussoullier, *Catalogue descriptif des objets découverts à Spata* (*Bull. de corr. hell.*, tome II); Cesnola, *the Antiquities of Cyprus;* Salzmann, *Nécropole de Camiros;* Conze, *Melische Thongefassen;* Benndorf, *Griechische und sicilische Vasenbilder*, 1869; Birch, *History of ancient pottery*, 1873; Collignon, *Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes;* Dumont, *Peintures céramiques de la Grèce propre*, 1874; Dumont et Chaplain, *les Céramiques de la Grèce propre*, 1881 et suiv.; Rayet et Collignon, *Histoire de la céramique grecque*, 1888.

eu des destinations très différentes. Les uns ont servi de récipients pour les sacrifices ou ont été donnés aux temples en guise d'ex-voto. D'autres sont des prix gagnés dans les jeux. Les plus précieux se conservaient dans les maisons riches ou les trésors des dieux, comme de véritables œuvres d'art. Le plus grand nombre ont suivi leur propriétaire au tombeau.

Vase en verre du musée de Naples.

Les vases se façonnaient avec les matières les plus diverses, l'or, l'argent, le bronze, surtout le bronze doré ou incrusté d'argent avec des appliques et des anses ciselées, comme on en a trouvé à Hissarlik, à Mycènes, dans les villes ruinées du Bosphore Cimmérien. En Attique, on a découvert des vases d'albâtre, et dans presque toutes les nécropoles helléniques, des fioles de verre irisé[1].

1. Deville, *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, 1873; Gerspach, *l'Art de la verrerie*, 1885 (Quantin).

Mais pour l'abondance des produits conservés, pour la richesse et l'originalité de l'exécution, aucune série n'est comparable à celle des vases peints.

Les vases peints se façonnaient avec une terre fine, soigneusement préparée, travaillée au tour de potier; sur la panse on rapportait après coup le col et les anses. On soumettait l'argile à une première cuisson. Puis le peintre traçait son sujet à la pointe; il reproduisait un tableau, un bas-relief, une œuvre d'art célèbre, ou simplement un modèle d'atelier que chacun interprétait et modifiait à sa guise. Tels sont les procédés communs à tous les potiers; mais, dans le détail, la technique a changé suivant les époques et les écoles. Les produits de l'industrie céramique des Hellènes sont si nombreux et si variés, qu'on a pu de nos jours en reconstituer toute l'histoire.

Four de potier.
(Plaque en terre cuite au musée du Louvre.)

Sur les plus anciens vases, ceux de Santorin, dont la panse imite parfois la forme humaine, se déroule une curieuse décoration végétale. Sur le fond grisâtre des vieilles poteries de Milo, de Rhodes et de Chypre, se détachent en brun terne les courbes et les zigzags. Les vases à ornementation géométrique, trouvés surtout à Mycènes et en Attique, présentent en brun sur un fond rougeâtre des lignes régulières, des bêtes, de vagues silhouettes humaines. L'art apparaît déjà sur la panse et le col des vases dit *corinthiens,* qu'on rencontre dans toutes les parties du monde grec et qu'on reconnaît à leur terre jaunâtre, à leurs dessins ordinairement violacés, à leur décoration tout orientale, où défilent en bandes parallèles les êtres fantastiques, les animaux, les groupes mythologiques.

Les vases à peintures noires attestent un progrès nouveau. La technique en est curieuse à étudier. Sur le fond rouge, blanc ou jaune, selon la teinte naturelle de l'argile, on traçait l'esquisse qu'on remplissait d'un enduit noir. On dessinait les détails avec une pointe qui enlevait le ton rapporté et faisait

Vase corinthien.

reparaître le fond. On n'employait le pinceau que pour quelques retouches du costume et du visage, par exemple pour l'engobe blanche qui distinguait les femmes des hommes. Avec ces moyens si simples, le céramiste réussissait à animer une physionomie; au besoin, des inscriptions tracées au pinceau ou à la pointe aidaient à l'intelligence de la scène. Les figures se montrent de profil, souvent raides ou monotones. Pourtant sur la panse se déroulent parfois déjà des compositions savantes

d'une élégance sévère et sobre, des processions de dieux, des légendes empruntées à l'histoire de la guerre de Troie, au cycle de Dionysos, à la vie d'Hêraklès ou de Thésée. Dans cette classe se rencontrent des chefs-d'œuvre, par exemple les céramiques du style de Nicosthène et le vase François de Florence, autour duquel s'enroule, brillamment illustrée, toute l'histoire mythologique de la Grèce. Il faut mentionner aussi dans cette série les amphores panathénaïques, qu'on donnait en prix aux vainqueurs des Panathénées. On en a trouvé un peu partout, surtout en Cyrénaïque. Elles présentent toujours la même décoration. D'un côté, l'on voit Athêna armée, brandissant la lance, entre deux colonnes qui portent un coq et une chouette, avec l'inscription : « Donné en prix aux jeux d'Athènes » et le nom de l'archonte; au revers est figuré un épisode des concours. Dans l'ornementation des amphores panathénaïques se conserva longtemps le style archaïque des peintures noires.

Les vases à figures rouges sur fond noir marquent l'apogée de l'art céramique en Grèce. Ce nouveau mode de décoration, introduit peu à peu dans les ateliers au temps des guerres médiques, y est vite consacré par des chefs-d'œuvre et y prédomine de plus en plus vers le milieu du ve siècle. Voici comment procédaient alors les peintres de poteries. L'esquisse une fois tracée sur la terre rouge du vase, ils en protégeaient les contours par une bande de couleur, puis ils enduisaient de noir tout le fond. A l'aide du pinceau, ils indiquaient les détails par des retouches de blanc, de violet, de noir, plus rarement de bleu, de vert ou de jaune. En même temps, l'artiste s'affranchit de la convention, restreint son sujet pour le mieux préciser, vise à l'expression individuelle. Les habiles céramistes du temps de Périclès, Andokidès, Kachrylion et Sosias, Euphronios et Douris, aiment les scènes mythologiques, les épisodes de batailles et de fêtes. Ils ont les ambitions, le goût sévère et sobre, la composition savante des grands peintres du temps, dont ils reproduisent souvent les œuvres. Au ive siècle, les

potiers cherchent avant tout les poses naturelles et les formes élégantes. Ils font flotter et ondoyer le vêtement sur la souplesse du corps. Ils traitent volontiers les scènes familières; ils nous introduisent dans l'intérieur des gynécées et des écoles. La céramique à figures rouges résume à sa manière, par une série d'ouvrages ingénieux et délicats, toute l'évolution artistique du ve et du ive siècle.

Lécythe blanc d'Athènes.

En ce genre, comme en tout, c'est Athènes qui présente le plus parfait ensemble. Le style attique se reconnaît sur les poteries à quelques détails d'ornementation, surtout à la finesse des peintures, à l'harmonie des tons, à la prédominance des motifs empruntés à la vie ordinaire, jeux d'enfants, scènes de fiançailles, femmes à leur toilette ou en visite. Les potiers de l'Attique ont exécuté des vases de toute sorte. Mais la merveille de la céramique athénienne, ce sont les lécythes blancs[1]. Sur ces vases aux formes irréprochables, aux lignes pures et simples, le col et le pied sont entièrement recouverts d'un vernis noir. Sur toute la panse s'étend un enduit blanc, où se détachent en brun clair de délicates figures au trait. Tous ces lécythes étaient destinés aux cérémonies funèbres. Aussi les peintres y ont représenté toujours les mêmes sujets, la toilette du défunt, l'exposition du corps, la déposition au tombeau, les lamentations, l'adieu, Charon et sa barque, les offrandes près de la stèle d'où s'échappe un vol mélancolique de figures ailées. Sur les flancs arrondis des lécythes athéniens, comme sur les

1. Pottier, *Études sur les lécythes blancs attiques*, 1884.

bas-reliefs du Céramique, revit toute la poésie de la mort.

Lécythes, vases à peintures rouges ou noires, voilà les chefs-d'œuvre de la céramique grecque. Plus tard, les artistes se sont ingéniés à renouveler les formes et la décoration. Ils ont exécuté des poteries émaillées à reliefs et ornements dorés. Ils ont sculpté des vases en forme de statuettes, de bustes, de cornes à boire, de nègres, de bateaux, de crocodiles, de lièvres, de pigeons ou d'ânes. On ne peut s'empêcher de rendre hommage aux amusantes inventions et à l'esprit des céramistes. Mais il y a loin de ces fantaisies baroques aux belles poteries peintes du temps de Périclès ou de Démosthène.

Vases, statuettes d'argile ou de métal, intailles et camées, bijoux et miroirs, armes, plaques de terre cuite, lampes et mosaïques, voilà tout un domaine nouveau, riche en surprises et en œuvres charmantes, qu'a méthodiquement exploré et presque découvert l'archéologie de notre temps. Toutes ces productions industrielles, plus modestes d'apparence, sont aussi parfaites en leur genre que les grandes créations des architectes et des sculpteurs. Dans la décoration de la maison, des armes, des objets de toilette, des pierres fines, des figurines et des vases, les Grecs, surtout les Athéniens, ont montré une invention aussi originale, un goût aussi délicat et aussi sûr que dans l'aménagement de leurs temples et le modelage de leurs statues.

§ 5. *La langue*[1]. — Un des chefs-d'œuvre de l'art hellénique, c'est la langue même.

Le grec appartient au groupe des idiomes aryens. Il se distingue entre tous par la juste proportion des voyelles et

1. Voyez les *Grammaires grecques* de Krüger, de Kühner, de G. Curtius, de Donaldson. Voyez aussi Madvig, *Syntaxe grecque;* G. Curtius, *Étymologie grecque;* A. Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque,* 1855; Bailly, *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines,* 1869; Henry, *De l'analogie en grec,* 1883, etc.

des consonnes, l'absence de sons durs, la souplesse et la précision des formes, l'harmonie.

La langue de la conversation était une véritable musique. Chaque mot portait un accent qui en constituait l'unité[1]. La syllabe accentuée était prononcée ou plutôt chantée sur une note plus haute. Elle se distinguait des autres parties du mot, non point, comme dans les idiomes modernes, par l'intensité, mais par l'acuité du son. L'accent aigu indiquait une intonation plus élevée d'environ une quinte; le grave, une modulation moyenne, intermédiaire entre la syllabe aiguë et la syllabe atone; le circonflexe, la succession sur une même voyelle longue ou une diphtongue de deux accents, l'un aigu, l'autre grave.

D'instinct, les gens du peuple groupaient leurs mots de façon à produire un véritable rythme. Certaines syllabes accentuées l'emportaient en acuité sur les autres syllabes accentuées. C'était comme une phrase musicale. Cette modulation des mots grecs était si nette, qu'aux derniers siècles elle devint le principe unique de la versification. L'accentuation alors se confondit avec la prosodie, par suite de la coïncidence de l'accent et du temps marqué. Tant que vécut la Grèce classique, l'accent n'influait qu'indirectement sur la versification en déterminant la quantité de certaines syllabes; mais il fixait déjà toujours la physionomie du mot et de la phrase.

Tous les dialectes grecs ont en commun beaucoup de caractères essentiels[2]. Avant de se séparer, les diverses tribus helléniques avaient donc parlé une même langue. On peut se faire quelque idée de cet idiome primitif en étudiant les plus

1. Egger et Galuski, *Traité d'accentuation grecque.*

2. Ahrens, *De linguæ græcæ dialectis;* Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets;* Cauer, *Delectus inscriptionum græcarum propter dialectum memorabilium*, 2e édition, 1883; Collitz, *Sammlung der griechischen Dialekt Inschriften*, 1884 et suiv.; Hoffmann, *Die griechischen Dialekte*, 1891.

anciennes formes de l'ionien et de l'éolien. A l'époque où furent composés les poèmes homériques, la vieille langue commune ne s'était pas encore nettement morcelée. Dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* se mêlent des formes qui, plus tard, appartiendront exclusivement à des dialectes distincts.

Chez les Grecs, comme partout, le langage a subi de siècle en siècle diverses altérations. Le vocabulaire s'est modifié par l'action combinée de causes très complexes, néologismes, recherche d'archaïsme, emprunts aux idiomes d'Orient, création de mots composés ou dérivés, confusion entre des termes d'origine différente, mais de formes identiques ou analogues. Puis l'on observe beaucoup d'altérations phonétiques, qui s'expliquent par la perte de certaines lettres comme le digamma ou l'une des sifflantes primitives, par la destination nouvelle ou la création de plusieurs caractères comme l'η ou l'ω, par l'affaiblissement des finales et des syllabes devenues atones, par les variations survenues dans la prononciation et l'accent des mots, par l'adaptation imparfaite de l'écriture aux sons. Enfin, la grammaire a subi bien des changements analogiques, par suite de simplifications et de rapprochements inconscients : ce sont là les lois générales de la vie du langage.

Mais ces altérations de l'idiome primitif ne se sont pas produites dans les mêmes conditions chez tous les peuples grecs. A mesure que s'organisaient les divers groupes de population et que se créaient des cités distinctes, les différences originelles se marquaient davantage entre les tribus. D'abord le vocabulaire variait un peu d'un pays à l'autre ; on n'employait point partout le même terme pour désigner un objet. Surtout l'on ne s'accordait pas dans la prononciation des mots. En certaines régions, on aimait les aspirées ; ailleurs, on les faisait sentir à peine. L'υ, suivant les contrées, s'articulait *u*, *ou*, *i*, *iou*. Les uns groupaient, les autres isolaient les lettres qui composaient les diphtongues. Le son des

voyelles était souvent assez vague, surtout à la fin des mots. Ces différences de prononciation entraînaient d'autres différences dans l'orthographe, dans les flexions. Enfin, les mots ne s'accentuaient pas partout de même. Or le moindre déplacement de l'accent suffit à déformer le mot et à causer encore d'autres changements dans la flexion. En s'isolant des autres dans un jaloux désir d'indépendance, chaque cité admit peu à peu quelque particularité nouvelle dans le vocabulaire, la prononciation et l'accent des mots. Pour la langue, comme pour l'organisation politique, on voit au VIIe siècle se dessiner trois groupes de races : les Éoliens, les Doriens, les Ioniens. Les Éoliens et les Doriens, plus fidèles à la tradition, conservent l'alpha primitif dans la plupart des mots, les verbes en μι et les vieilles formes de la conjugaison ; ils préfèrent la diphtongue οι à la diphtongue ου ; ils adoptent aussi un système analogue de contractions. De plus, l'Éolien évite d'accentuer les mots sur la dernière syllabe, supprime ou adoucit l'esprit rude, substitue les labiales aux dentales, préfère ι à υ, υ à ο, η à ει. Le Dorien, qui appuie sur les mots dans son parler lent et grave, accentue les syllabes finales, aime les sons pleins et forts, évite la sifflante au milieu et à la fin des mots. Au contraire, l'Ionien recherche avant tout la douceur et l'harmonie ; il n'aime ni les aspirées ni les sifflantes ; il laisse tomber le digamma ; il introduit partout des voyelles, non les voyelles brèves et pleines, mais les voyelles longues et fermées ; il substitue l'η à l'α ; il évite les contractions et décompose les diphtongues. Entre les populations variées de chaque groupe, on pourrait signaler encore bien des différences de détail. En réalité, chaque peuple avait ses habitudes de langage, conformes à son caractère et déterminées par ses organes. Ainsi, le grec, qui au temps des poèmes homériques conservait une apparence d'unité, se morcela de plus en plus au VIIe siècle, quand se marqua fortement dans l'organisation politique le caractère original des races rivales. A cette époque, un fait

nouveau vint préciser les différences et transformer les patois en dialectes : c'est l'usage de l'écriture[1].

On connaît les légendes qui attribuaient au héros Palamède et au poète Simonide de Céos l'invention et le perfectionnement des caractères alphabétiques. Les critiques anciens s'accordaient généralement à penser que l'écriture avait été introduite en Grèce par le Phénicien Cadmos, et, dans le sanctuaire d'Apollon Isménien, à Thèbes, on montrait sur de vieux trépieds des inscriptions en lettres cadméennes. La tradition est exacte en ce sens que les Grecs tenaient des Phéniciens la forme primitive et les noms de leurs caractères alphabétiques. L'usage de l'écriture se répandit presque en même temps dans tous les pays grecs, dans les îles de Théra et de Corcyre, en Béotie, en Attique et sur la côte d'Ionie. Les plus anciennes inscriptions, qui datent du VIIe siècle, sont gravées d'après des systèmes assez différents, qu'on peut réduire à deux types : le type de l'Est ou ionien, qui comprend les alphabets d'Asie Mineure, d'Argos, de Mégare, de Corinthe, et le type de l'Ouest ou chalcidien, auquel se ramènent les alphabets de la Grande Grèce et d'une bonne partie du Péloponèse. Tous les Hellènes adoptèrent d'abord, et dans le même ordre, les vingt-deux lettres phéniciennes. Mais ces signes, empruntés à un peuple étranger, correspondaient mal aux divers sons de la langue grecque. De là une série de modifications dans la forme et l'emploi des lettres. On commença par donner aux voyelles, très effacées dans les idiomes sémitiques, une expression propre ; quatre caractères phéniciens devinrent des voyelles et l'on y ajouta l'υ : c'est l'origine des vingt-trois lettres que possèdent les vieux alphabets de Crète, de Théra et de Milo. Puis une des sifflantes prit le son de *Z* particulier aux Grecs ; une autre servit à rendre la double articulation *KS ;*

1. Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, article *Alphabetum ;* Röhl, *Inscriptiones græcæ antiquissimæ ;* Reinach, *Traité d'épigraphie grecque.*

on inventa les lettres Ψ, X, Φ, dont la valeur changea suivant les régions; ainsi se constituèrent les alphabets de la seconde époque, composés de vingt-six caractères. Enfin l'on imagina de se servir du signe de l'*H* aspirée pour indiquer l'*E* long, et l'on créa l'ω en redoublant l'o : tel se présente, avec ses vingt-sept lettres, l'alphabet ionien, fixé dans la première moitié du ve siècle et adopté par les Athéniens sous l'archontat d'Euclide. En même temps qu'on en changeait la valeur, on modifiait la forme des caractères, qui devinrent plus simples et plus élégants. On avait écrit d'abord de droite à gauche comme les peuples sémitiques. Puis on grava les lettres en boustrophédon, c'est-à-dire alternativement dans les deux sens. Enfin, sous l'influence d'idées religieuses, on préféra aller de gauche à droite. L'alphabet, adopté d'abord par les prêtres pour les comptes et la chronique des sanctuaires, se répandit peu à peu dans toutes les classes de la population. L'écriture exerça une action considérable sur le langage. Elle força de préciser les formes des mots. Par suite, elle consacra les altérations successives que le parler populaire avait subies dans la prononciation, dans la valeur des désinences et la nature des syllabes. La langue avait à l'origine déterminé les variations alphabétiques ; à peine constitué, l'alphabet à son tour agit sur la langue. De cette action réciproque sont nés les dialectes.

Aristote comptait en Grèce deux cents dialectes. Beaucoup nous sont connus aujourd'hui par des inscriptions. La plupart peuvent se ramener à l'un des trois groupes qui représentent les trois grandes races helléniques. Les dialectes éoliens se parlaient surtout dans l'Éolide proprement dite, dans les îles voisines comme Lesbos, en Béotie, en Thessalie. Les dialectes doriens dominaient dans le Péloponèse, sur les côtes d'Italie et de Sicile ; ils régnaient sans conteste en Crète, à Rhodes, dans les colonies doriennes d'Asie Mineure et d'Afrique. Aux dialectes ioniens appartenaient l'Ionie, les

Cyclades, l'Attique, les cités ioniennes de la Grande Grèce, de l'Hellespont et de la mer Noire. Dans chacun de ces groupes s'était constituée, dès le VIe siècle, une véritable langue littéraire. L'éolien avait été illustré par Alcée, Sapho, Corinna ; le dorien, par Alcman, Pindare, Épicharme, Sophron ; l'ionien, par Archiloque, Callinos, Tyrtée, Anacréon.

Ainsi, vers le temps des guerres médiques, sans compter tous les dialectes locaux qui servaient à la rédaction des documents publics de chaque État, la Grèce possédait trois langues littéraires. Chacune d'elles avait son domaine distinct, déterminé moins encore par la race que par le genre de l'ouvrage. Une épopée, une chronique s'écrivait en ionien, dans la langue des Homérides, d'Hécatée, d'Hérodote et d'Hippocrate ; une ode, en dorien, dans la langue de Simonide et de Pindare ; une poésie légère, en éolien, dans la langue de Sapho et d'Alcée. De là ce fait surprenant : l'éolien Pindare se sert du dorien ; le dorien Hérodote, de l'ionien ; les auteurs dramatiques d'Athènes emploient l'attique pour le dialogue, le dorien pour les chœurs de leurs tragédies. Le choix du dialecte dépendait plutôt du genre que de la nationalité de l'auteur. Ces bizarreries prouvent et l'étroite parenté des dialectes et les inconvénients qui résultaient pour les gens de lettres du morcellement de la langue.

Les Athéniens ont eu la gloire de créer et de faire accepter partout en Grèce un idiome littéraire commun. L'ancien attique, celui de Solon, était une variété de l'ionien. Peu à peu il abandonna beaucoup de formes familières aux Ioniens de l'Asie Mineure et des îles. Par contre, il adopta certains procédés de langage particuliers aux idiomes du continent ; il allongea l'α après les voyelles et le ρ ; il préféra le τ au σ dans beaucoup de mots, comme les Éoliens ; il admit l'élision, la contraction, plusieurs flexions spéciales. Il devint une sorte d'intermédiaire entre les divers dialectes. Ainsi se constitua le moyen attique, qu'emploient Gorgias, Thucydide, Aristophane

et les tragiques. Avec Xénophon, Platon et Isocrate, l'idiome des Athéniens se précise et s'assouplit, s'enrichit de formes doriennes, et annonce le nouvel attique de Démosthène et d'Eschine. Au temps d'Alexandre, le parler d'Athènes est déjà la langue littéraire par excellence, celle qu'adoptent tous les écrivains sans distinction de race et de patrie. Il fournira le fond des dialectes hellénistiques et restera pendant bien des siècles une sorte d'idéal vers lequel se retourneront tous les amants du beau style.

C'est une merveille que la langue littéraire des Hellènes. Ce qui frappe d'abord, c'est la richesse du vocabulaire. Les poètes ont leur arsenal de mots, presque indépendant du domaine de la prose, et pourtant accessible à tous. Le beau style admet des termes empruntés aux divers dialectes et à tous les métiers : cependant l'on n'y sent jamais ni le patois ni l'argot. Le grec ne s'effarouche guère devant le mot propre : à chaque objet, à chaque idée correspond une expression claire, précise, colorée, qui évoque et peint les choses. Il caresse l'oreille en multipliant les voyelles brèves et les diphtongues, en renouvelant sans cesse ses moyens. Il rejette toutes les combinaisons de lettres dures à entendre. Il ne trahit la logique que pour moduler plus délicatement la phrase ; et l'euphonie explique la plupart des irrégularités apparentes. Il est riche et infiniment varié dans ses flexions : le mot vit par lui-même et pas seulement par la place qu'il occupe. La syntaxe étonne autant par sa simplicité que par sa souplesse. Le grec est la plus analytique et la plus raisonnée des langues anciennes : pourtant, par miracle, il dispose de toutes les ressources des idiomes synthétiques [1]. A force de bon sens et de finesse, il évite la monotonie de la méthode analytique, qui est le grand écueil de l'anglais et du français, et l'obscurité, la lourdeur compliquée de l'allemand. La grammaire ne s'y montre ni

1. H. Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes.*

pédantesque, par un excès de rigueur, ni vague ou flottante, par un excès de liberté. La phrase et le morceau sont modulés comme un air de musique, avec autant de logique que de fantaisie et d'imprévu. Sur la transparence de l'idée flottent les détails simples, familiers et pittoresques. Enfin, l'on n'a pas encore égalé la précision du parler des Hellènes : c'est un mécanisme très délicat et très exact, qui, par l'extraordinaire variété des désinences et par l'ingénieux mouvement des particules, rend toutes les nuances du sentiment, toutes les ondulations de la pensée. Par cet ensemble de qualités presque contradictoires, le grec d'Aristophane, de Platon et de Démosthène est le plus merveilleux instrument qu'ait jamais fait vibrer l'esprit humain.

§ 6. *Poésie et musique; le théâtre*[1]. — La première forme artistique qu'ait prise la langue grecque est la forme métrique. La poésie était aussi ancienne que la race. Bien avant l'époque des grandes épopées, des aèdes couraient le pays, chantant en cadence l'origine des dieux et les exploits des héros.

Chez les Grecs, le vers est né de la musique : on a mesuré le langage en marchant, en dansant, en chantant. A toute forme poétique correspond une forme musicale : ce sont deux aspects différents d'un même art. L'apparition d'un nouveau rythme marque l'apparition d'un nouveau genre de poésie.

C'est à l'Asie Mineure que les Grecs ont emprunté les éléments de leur musique. Delphes et Sparte, puis les îles de la mer Égée, enfin Athènes ont été les principaux centres de l'art rythmique. Terpandre de Lesbos classa le premier les mélo-

1. Voyez l'*Histoire de la littérature grecque* d'O. Müller; celles de Bernhardy, de Bergk, de Schoell, de Nicolaï, de Burnouf, de Croiset. — Voyez aussi Egger, *Mémoires de littérature ancienne;* J. Girard, *Études sur la poésie grecque;* Gevaert, *Histoire de la musique ancienne*, 1875 ; Lavoix, *Histoire de la musique* (Quantin) ; Kirchhoff, *Eurythmie et orchestique des Grecs*, 1873; les *Manuels de métrique* de Christ, de L. Müller, de Schmidt, de Rorsbach et Westphal, de L. Havet, etc.

dies populaires des divers pays, en constitua un système régulier, en fixa les genres et les modes, inventa une notation musicale, la seule employée jusqu'au temps de Pythagore. Appelé à Sparte pour y régler la technique des chœurs, Terpandre y fit connaître ses créations au Péloponèse et, par suite, à tout le monde grec. C'est aussi à Sparte que le Crétois Thalétas fixa le rôle de la danse dans les compositions musi-

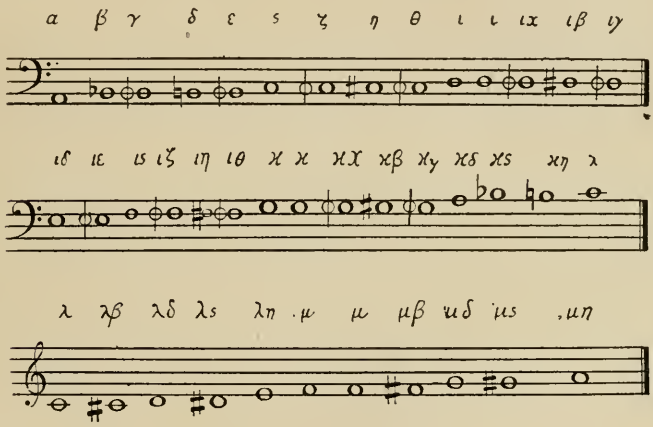

Notations musicales chez les Grecs.

cales et poétiques. Dans les siècles suivants, Clonas, Archiloque, Olympos, par des perfectionnements de détail, achevèrent de constituer l'art rythmique. L'école de Pythagore coordonna toutes ces inventions. Dès lors, la musique grecque eut une variété, une richesse de modes et de genres, que les modernes n'ont pas encore retrouvée. Elle atteste, chez le peuple qui la créa, une finesse d'organe inouïe. Elle distingue jusqu'au quart de ton. Elle comprend trois genres, le diatonique, le chromatique et l'enharmonique; trois modes principaux, le dorien, le phrygien, le lydien, et quatre modes complémentaires, l'hypodorien, l'hypophrygien, l'hypolydien et le mixolydien. Ces divers

modes produisaient sur l'oreille et l'imagination des Grecs une impression extraordinaire : les philosophes, même les législateurs, proscrivaient certains modes comme dangereux pour les bonnes mœurs. Le dorien était grave ; le phrygien, vif et bruyant ; le lydien, d'une douceur merveilleuse ; le mixolydien, débordant de passion. La musique instrumentale paraît avoir connu une harmonie élémentaire, mais dans la musique vocale on chantait toujours à l'unisson ou à l'octave : les Grecs ont toujours fait prédominer la mélodie sur l'harmonie. On se servait d'une notation très compliquée. Les signes différaient suivant les octaves, et selon que le morceau devait être joué ou chanté. On employait une prodigieuse variété d'instruments : instruments à cordes, comme la lyre, la cithare, la phorminx, la sambuca, le barbitos, la pectis et la magadis de Lydie ; instruments à vent, comme la flûte ordinaire, la flûte double, la syrinx, la salpinx ou trompette de guerre ; instruments d'origine barbare, à la mode dans certains cultes, comme les cymbales, les crotales, les tambours. La richesse des moyens d'exécution se prêtait à toutes les variations des modes et à toutes les fantaisies de l'artiste.

La musique allait rarement sans la danse. C'était une combinaison de poses plastiques et de mouvements rythmiques qu'exécutait le corps tout entier, les mains et la tête, comme les pieds. A l'origine, les choreutes dessinaient seulement des évolutions lentes et graves autour d'un autel. A mesure que se répandit en Grèce le culte de Dionysos, l'orchestique se compliqua de gestes vifs et passionnés. Désormais la danse, plus souple et plus variée, sut accompagner tous les sentiments et tous les modes musicaux. Elle se faisait violente et guerrière dans la Pyrrhique des fêtes de Sparte ou des Panathénées, et dans la Capréa des Thessaliens qu'exécutaient en se menaçant deux hommes armés ; grave et recueillie dans l'Emmeleia des tragédies ; libre et gaie dans la Cordace des comédies ; bouffonne dans la Sicinnis des drames satyriques ;

gracieuse et légère dans l'Hormos, une longue chaîne ondulée où s'entremêlaient les garçons et les jeunes filles. Mélancolique ou passionnée, grave ou légère, sérieuse ou grimaçante, l'orchestique traduisait aux yeux toutes les émotions des cérémonies religieuses et des fêtes populaires.

De la danse, du chant, de la musique, les Grecs ne séparaient point la poésie. Le vers n'est pour eux que la forme littéraire du geste et du son.

Le rythme poétique a eu pour principe jusqu'au temps d'Alexandre, même jusqu'à l'époque byzantine, la quantité, l'intensité des syllabes. La quantité est distincte de l'accent, mais n'en est pas entièrement indépendante. C'est le plus souvent l'accent du mot qui détermine la valeur prosodique des syllabes. Toute la versification grecque repose sur la combinaison des longues et des brèves.

Ce qui caractérise le rythme métrique, comme le rythme musical, c'est le retour à intervalles égaux des temps marqués, c'est-à-dire des notes ou des syllabes plus fortes que les autres. La versification, comme la musique, comprend d'abord des mesures simples : la mesure à deux temps, où la durée du temps fort est égale à la durée du temps faible, comme dans le spondée ou le dactyle; la mesure à trois temps, où le temps fort est double du temps faible, comme dans le trochée ou l'iambe. Mais les poètes grecs emploient souvent aussi des mesures composées, c'est-à-dire des groupes de mesures simples, où l'un des temps marqués est plus fort que les autres temps marqués. Une phrase musicale ou métrique peut d'ailleurs commencer par un temps fort ou par un temps faible. La césure marque la fin d'une série rythmique et le début d'une autre. La mélodie est coupée au même endroit que le vers. On ne trouve jamais chez les Grecs ce désaccord, si fréquent et si bizarre dans les romances et les opéras modernes, entre la coupe des paroles et celle des phrases musicales.

La combinaison rythmique la plus simple est le vers, qui

comprend ordinairement deux membres égaux ou inégaux, séparés par la césure. Une disposition déjà plus compliquée est ce que les Grecs appelaient le *système :* c'est une période métrique formée d'un nombre indéterminé d'éléments dont le dernier est incomplet, comme dans le distique élégiaque et les divers systèmes iambiques ou trochaïques. La combinaison la plus complexe est la strophe. C'est tout un air, composé de plusieurs phrases musicales, tantôt coulées dans un moule fixé par la tradition, comme pour les poésies éoliennes, tantôt modulées d'après un rythme que crée à chaque fois le poète, comme dans les odes doriennes. Au vers, au système, à la strophe se ramènent toutes les compositions rythmiques de la Grèce.

Tous ces mètres ont commencé par être chantés. Mais le mode d'exécution variait suivant la structure du morceau. Pour les suites de vers semblables, on se contentait d'une sorte de déclamation modulée (καταλέγειν). Pour les systèmes et les strophes, c'était un véritable chant (ἀείδειν). Archiloque inventa un genre intermédiaire entre la déclamation et le chant (παρακαταλέγειν).

Telle est, brièvement analysée, la technique de la poésie grecque. On voit que l'inspiration n'y suffisait pas. Le poète devait être un habile artisan de rythmes, un musicien consommé. Il fallait un long apprentissage du métier; aussi voyons-nous que la profession de poète fut longtemps héréditaire dans un petit nombre de familles. Ce n'est point par un caprice de pédantisme que les Grecs rédigeaient si volontiers des *Arts poétiques*. La technique du rythme devait s'enseigner comme celle de la plastique, comme le canon de Polyclète.

Trois genres poétiques se sont développés successivement en Grèce, l'épopée, le lyrisme, le théâtre. Comme il est naturel, c'est dans le plus ancien de ces genres, l'épopée, que se montre le mètre le plus simple; c'est dans le genre le plus

récent, le théâtre, que le rythme devient le plus complexe et le plus varié.

Les premières créations poétiques et musicales ont été des hymnes en l'honneur des dieux, des airs de danse destinés aux fêtes de la famille ou de la tribu, des chants liturgiques, des péans qui trouvaient place dans le rituel du culte d'Apollon, des refrains d'hyménée, des chansons de table, des thrènes ou lamentations funèbres. Dans les poèmes en l'honneur des morts, on célébrait naturellement leurs exploits : c'est l'origine des cantilènes consacrées aux héros, aux ancêtres. Les Grecs de l'époque classique vantaient le talent des vieux aèdes de Phrygie, de Thrace, de Crète, Amphion et Linos, Eumolpe et Orphée, Olen et Chrysothémis, Thamyris et Démodocos. Même on croyait connaître quelques-unes de leurs œuvres. Nous pouvons nous les figurer d'après plusieurs passages des poèmes homériques, où retentit un écho des naïves compositions primitives.

Hésiode et les Homérides ont recueilli les antiques traditions des tribus grecques sur l'origine du monde, la naissance des dieux, les générations de héros[1]. Dans leurs récits légendaires, ils ont peint, sans y songer, la civilisation de leur temps. Ces premiers chefs-d'œuvre de la poésie grecque ont puissamment agi sur l'imagination de toute la race. Les Grecs ont toujours cru se reconnaître dans le fougueux Achille et le malin Ulysse. Ils n'ont jamais cessé de chanter ou de relire les adieux d'Hector et d'Andromaque, les plaintes de Priam au camp des Achéens ; ils suivaient Nausicaa dans son chariot attelé de mules, et s'aventuraient avec Ulysse dans la caverne de Polyphème. Ils savaient par cœur la généalogie des dieux et les étonnantes révélations d'Hésiode sur la naissance du monde. Les vieilles épopées ont été l'inépuisable répertoire de légendes

1. Welcker, *le Cycle épique*, 1865; Duntzer, *Questions homériques*, 1876; M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, tome Ier.

où tous retrouvaient leur bien, les artistes comme les poètes. C'étaient les livres saints de la Grèce.

L'épopée ne connaît qu'une forme métrique, toujours la même. Le vers épique, composé de six pieds, a pour élément le dactyle, une mesure à deux temps. Il est coupé d'ordinaire en deux parties, équivalentes ou non en importance rythmique, c'est-à-dire contenant ou non le même nombre de temps marqués. Dans une série d'hexamètres dactyliques purs, la mélodie comprenait deux membres de phrase, séparés par la césure, et indéfiniment répétés comme dans les psalmodies ou les déclamations des chanteurs musulmans. La substitution du spondée au dactyle dans plusieurs pieds entraîna quelques variations dans la musique du vers; mais les deux derniers pieds, toujours les mêmes, suffisaient à conserver pour l'oreille l'unité d'impression. La mélodie épique, construite d'après plusieurs types différents, se ramenait pourtant à une phrase musicale de six mesures, coupée par la césure en deux membres d'importance variable. Elle se déroulait, simple et régulière, mais point monotone, avec accompagnement de cithare.

Après leurs épopées, les Grecs ont créé les genres lyriques, qui représentent par excellence la poésie chantée [1]. On y observe une étonnante variété d'inspiration. Les hymnes religieuses, les chants guerriers, les satires, les préceptes moraux s'y mêlent aux chansons d'amour ou de table et aux airs de danse. Pour traduire tant d'idées et de sentiments divers, on dut créer en foule les nouveaux rythmes dont chacun ouvrit un nouveau domaine poétique. Toutes les combinaisons des mètres lyriques s'expliquent par l'invention de la mesure à trois temps, du système et de la strophe. C'est l'origine du genre élégiaque, des compositions iambiques et trochaïques, des chansons ioniennes, des strophes éoliennes et doriennes.

1. Flach, *Geschichte der griechischen Lyrik*, 1883; A. Croiset, *la Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*, 1880; *Littérature grecque*, II, 1890.

La poésie élégiaque, illustrée par Tyrtée, Théognis, Pythagore et Solon, est caractérisée par l'emploi du distique élégiaque, inventé, dit-on, par Callinos d'Éphèse. Ce distique comprend un vers épique et un pentamètre, vers dactylique à six temps marqués avec deux silences, l'un après la troisième syllabe forte, l'autre après la dernière syllabe. On y compte deux phrases musicales dont la seconde est incomplète. C'est le premier *système* qu'aient inventé les Grecs.

Les genres trochaïque et iambique ont été créés par Archiloque. C'est lui qui imagina ou fixa la mesure à trois temps. Suivant que le temps fort suit ou précède le temps faible, le mètre est iambique ou trochaïque. De ce double principe, Archiloque et ses successeurs ont tiré une infinie variété de combinaisons. Tantôt l'on débitait ces poésies sur un ton de déclamation modulée, tantôt on les chantait. La mélodie était plus variée que dans les rhapsodies épiques ou les distiques élégiaques. Encore assez grave dans le rythme iambique, elle s'égayait dans le rythme trochaïque. Elle se faisait bouffonne dans les choliambes d'Hipponax, qui imagina de placer un spondée au dernier pied du vers iambique. Ces divers mètres, d'abord appropriés à la satire, devaient avoir plus tard une éclatante fortune au théâtre.

Le poète ionien Anacréon de Téos reprit et développa plusieurs des inventions métriques d'Archiloque. Il en tira des effets tout nouveaux et fixa pour les chansonniers grecs à venir le joli vers sautillant qu'on appelle, de son nom, le vers « anacréontique ». C'est un dimètre iambique, dont la dernière mesure est incomplète. Désormais l'on composa dans ce rythme la plupart des chansons amoureuses et bachiques.

La poésie éolienne a pour principe l'emploi d'une strophe fixée une fois pour toutes et indéfiniment répétée. C'est une période musicale invariable, composée de quatre phrases. Dans le rythme saphique, les trois premières phrases sont exactement semblables; la quatrième est coupée de silences et ne

reproduit que des fragments des précédentes. Dans le rythme alcaïque, les deux premières phrases sont identiques; la troisième a une construction analogue, avec des silences; la quatrième, formée de deux dactyles et de deux trochées, insiste sur les mesures dominantes. La mélodie constituait une période étendue aussi longue que la strophe, et se divisait en membres de phrases séparés par les fins de vers et les césures. On chantait sur le même air toutes les strophes et portions de strophes semblables : aussi d'un bout à l'autre le nombre des syllabes était identique dans tous les couplets construits sur le même modèle. Les deux rythmes alcaïque et saphique ont été créés par les deux principaux poètes éoliens : Alcée, auteur de chants guerriers, de chansons amoureuses et de satires contre les tyrans de Mytilène; Sapho, qui composa surtout des parthénies pour les chœurs de jeunes filles. Ce qui caractérise ce genre lyrique, ce sont des formes invariables fixées par un grand poète et transmises par la tradition.

Tout autre est la structure des odes doriennes. Ici, pour chaque pièce, le musicien crée une strophe; il n'a d'autre obligation que de rester fidèle, jusqu'au bout du morceau, aux lois qu'il s'est imposées. Les odes doriennes ne renferment pas de vers proprement dits; les paroles y sont plutôt une sorte de prose rythmée, qui accompagne la mélodie de mesure en mesure, et où les césures séparent les membres de la période musicale. Les initiateurs en ce genre ont été Terpandre de Lesbos et Thalétas de Crète, qui composèrent des danses et des airs pour les fêtes de Sparte. C'est encore pour les Lacédémoniens que plus tard Alcman de Sardes créa la strophe : l'invention consista à circonscrire nettement la période musicale, à la répéter deux ou plusieurs fois, en observant jusque dans les moindres détails la plus rigoureuse symétrie. Stésichore compléta l'œuvre d'Alcman en imaginant l'épode, qui introduisit plus de variété dans la disposition des strophes. Simonide de Céos, le poète des guerres médiques, constitua

définitivement l'ode triomphale. Par là il est le précurseur, même l'émule de Pindare.

Pindare est pour nous le représentant par excellence de la grande poésie dorienne. Il avait composé des œuvres de tout genre, hymnes, péans, cantiques de processions, dithyrambes, parthénies, hyporchèmes, thrènes, chansons de table. De toutes ces œuvres, nous n'avons que des fragments. Mais nous possédons le recueil de ses Epinikia, des odes triomphales où il célébra les victoires remportées aux champs de courses d'Olympie, de Delphes, de l'Isthme et de Némée. La raison d'être de ces odes était l'éloge de l'athlète couronné. Mais, avec d'inépuisables ressources d'imagination, Pindare agrandit merveilleusement le cadre de ses poèmes. Au triomphe du vainqueur il associe sa famille, sa patrie, les dieux ou les héros. Il se plaît au développement des traditions, des légendes, des idées morales. Le rythme dorien se prêtait étonnamment à la fantaisie riche et colorée du poète. La pensée se déroule en longues périodes sonores, en images éclatantes, en ingénieuses digressions où revit toute la Grèce du temps des guerres médiques. La poésie, la musique, le chant et la danse s'y unissaient pour captiver à la fois toutes les facultés et tous les sens de l'homme. Pindare devait concevoir à lui seul ce qui relèverait aujourd'hui de trois ou quatre arts différents. Il composait la musique et les paroles, dirigeait les chanteurs, les instrumentistes et les danseurs. Une fois l'ode terminée, il en surveillait l'exécution matérielle, recrutait, formait une troupe et courait au bout du monde grec, jusqu'en Sicile, pour présider à ce spectacle, aussi compliqué qu'un opéra moderne. Chacune de ses odes a une structure différente, qui est déterminée par la musique. Mais, une fois le rythme fixé, le poète s'y conforme jusqu'à la fin de l'ode. Il s'astreint à une correspondance exacte des mesures dans tous les morceaux chantés sur le même air. Ses grandes odes se divisent en triades, composées chacune de la strophe, de l'antistrophe et de l'épode.

Ces triades se répondent syllabe par syllabe, note par note, et dans chaque triade la strophe et l'antistrophe sont exactement semblables. Une ode ne renferme donc en réalité que deux airs indéfiniment répétés : celui des strophes et antistrophes, celui des épodes. A la symétrie des périodes musicales s'ajoute une symétrie minutieuse dans les membres de phrase, les pieds, les syllabes, les pas de ballet, même dans les idées. Évidemment, dans la poésie dorienne, tout était subordonné à la musique. Tandis que les périodes grammaticales paraissent souvent un peu lâches et molles, les périodes rythmiques se déroulent régulières, harmonieuses et transparentes malgré leur ampleur. Pindare est avant tout un musicien qui règle sur ses airs les paroles, le chant et la danse. De tout cela se forme une magnifique poésie nationale, qui charme et glorifie la Grèce entière réunie aux grands jeux.

Tous les arts se sont combinés au ve siècle dans un art nouveau, le plus complexe de tous. L'épopée lui a fourni le sujet de ses compositions. Les genres lyriques lui ont prêté leurs principales formes métriques. La musique, le chant, la danse l'ont embelli pour le plaisir des yeux et des oreilles. L'architecture a créé pour lui des monuments d'un nouveau type, décorés à l'envi par les peintres, les sculpteurs et les artisans. De ce concours de tous les talents est sortie l'une des plus merveilleuses créations du génie grec, l'art dramatique[1].

Sous son double aspect, sérieux ou bouffon, le théâtre a pour origine les cérémonies, tour à tour recueillies et burlesques, du culte de Dionysos. Lors de l'immolation du bouc, on entonnait un chant liturgique, l'hymme dithyrambique. Puis l'on se réunissait pour le kômos, un banquet égayé de chansons

1. Wieseler, *Theatergebäude;* A. Müller, *Die griechischen Bühnenalterthümer,* 1886; Patin, *Études sur les tragiques grecs;* Paul de Saint-Victor, *les Deux Masques;* Du Méril, *Histoire de la comédie grecque,* 1864-1869; Denis, *Histoire de la comédie grecque,* 1888; Müller-Strübing, *Aristophane et la critique historique,* 1873; Couat, *Aristophane et l'ancienne comédie attique,* 1889, etc.

licencieuses. Les buveurs, travestis, dansaient la cordace, amusaient la foule de leurs quolibets et de leurs parades, raillaient les passants, parodiaient leur démarche et leurs travers. Des mélodies bruyantes sur le mode phrygien accompagnaient les chants et les danses. De ces graves cérémonies et de ces joyeuses mascarades sont sorties, d'une part, la tragédie ; d'autre part, la comédie. Ces deux genres commencèrent à prendre une forme artistique dans les villes doriennes, surtout à Corinthe, à Mégare et en Sicile. Mais c'est Athènes qui constitua vraiment le théâtre.

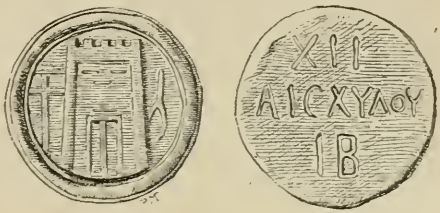

Billet d'entrée au théâtre.

Pour la rythmique des parties lyriques, la tragédie des Athéniens ne fit que reproduire les traditions métriques, musicales et chorales de la poésie dorienne. C'est par le développement considérable donné aux parties non lyriques que s'est vraiment formé l'art nouveau. Le premier, dit-on, Thespis eut l'idée d'établir un dialogue entre le chef du chœur dithyrambique et un personnage étranger au chœur. Il n'y eut d'abord qu'un seul acteur : c'était Thespis lui-même. Mais, pendant que se chantaient les strophes, il changeait de costume et de masque, ce qui lui permettait de jouer successivement plusieurs personnages. Les successeurs de Thespis imaginèrent quelques innovations de détail. Eschyle réunit tous ces éléments et donna les premiers chefs-d'œuvre dramatiques. Il développa le dialogue, montra deux acteurs ensemble sur le théâtre, varia les costumes, les masques, les décors, les machines. Surtout il créa une action véritable. Avec lui, la tragédie n'est plus seulement un grand poème lyrique avec intermèdes dialogués : elle devient un vaste tableau de la vie héroïque, où se heurtent les passions rivales, où l'homme se débat contre la

fatalité. On voit se nouer et se dénouer des situations. L'œuvre maîtresse d'Eschyle est son *Orestie,* ce magnifique drame en trois parties où tout s'enchaîne avec une logique implacable, depuis le retour d'Agamemnon jusqu'au moment où Oreste, vengeur de son père et meurtrier de sa mère, triomphe de la colère des Erinnyes. Sophocle anime encore davantage la scène en y introduisant un troisième, puis un quatrième acteur. Il affranchit l'homme de la fatalité, place l'intérêt dramatique dans le jeu des passions humaines, crée des figures inoubliables, comme son Électre ou son Philoctète, qui, par la pureté des lignes et la netteté des contours, semblent taillés dans un marbre du Pentélique. Il donne dans son *Œdipe-Roi* un modèle d'intrigue et concilie tous les éléments de son art dans une merveilleuse harmonie. Euripide trouve moyen de renouveler encore le théâtre par l'emploi du pathétique, la variété des péripéties, l'éclat de la mise en scène. Il imagine de charmantes figures de femme, son Iphigénie, son Alceste, toujours jeunes et fraîches, d'une impérissable beauté. Mais il compromet les destinées de son art en donnant souvent à la tragédie un autre objet qu'elle-même, en y mêlant la philosophie, la polémique et la satire littéraire. Il est le dernier représentant illustre de ce grand art, constitué par le génie d'Eschyle, porté par Sophocle à sa perfection.

La comédie apparaît à Athènes, au milieu du ve siècle, complètement organisée. Elle s'y montre nettement politique. Cratinos, Hermippos, Eupolis poursuivent de leurs railleries tous les hommes d'État et les ambitieux d'Athènes. Mais un nom résume pour nous toute la vieille comédie attique : c'est celui d'Aristophane, un des génies les plus riches et les plus étonnamment doués qu'ait produits cette Grèce si féconde en grands hommes. Dans ses pièces s'unissent tous les tons, la plus haute poésie et la plus hardie crudité, tous les rythmes, toutes les fantaisies, toutes les audaces. On y voit défiler, marqués au fer chaud, les originaux de la société athénienne,

l'ambitieux sans vergogne, le démagogue vantard et poltron, le juge avide et maniaque, le philosophe utopiste, le sophiste ergoteur, le peuple athénien lui-même, dupe de sa naïve et radoteuse politique. On y voit sautiller les guêpes, voltiger les oiseaux, danser les grenouilles, grimacer Cléon, Euripide et Socrate. La variété pittoresque, l'originalité de l'œuvre n'ont d'égale que la structure savante de la langue et du rythme.

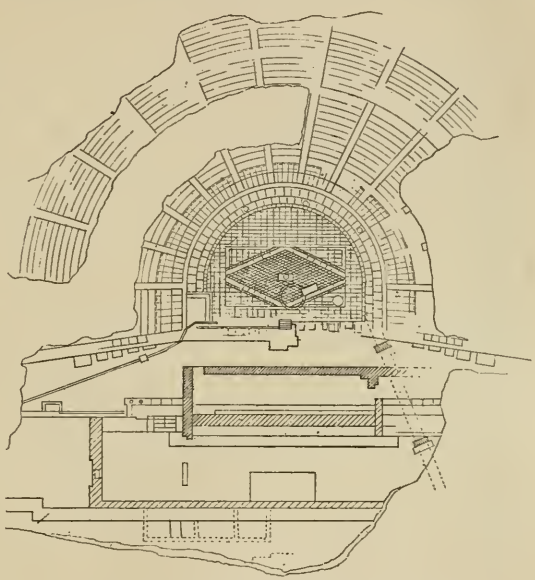

Plan du théâtre de Dionysos, à Athènes.

A ces merveilles de l'art dramatique, les Grecs ont donné le cadre qui convenait le mieux une pente de colline arrondie en hémicycle, sous leur ciel d'un bleu métallique, avec un horizon de montagnes ou la silhouette d'une côte. A chaque pas, dans les pays helléniques, on rencontre quelque ruine de théâtre. Les dispositions essentielles de ces édifices ne varient pas. Toujours l'on y reconnaît trois parties : le *théatron* proprement dit, où se plaçaient les spectateurs ; l'*orchestra*, où évoluaient les chœurs ; le *logeion*, où paraissaient les acteurs. Le mur de scène, percé de trois ou cinq portes, représentait un palais, un temple, un groupe de maisons, un camp, un désert, une côte, un bois. Des prismes triangulaires, tournant

sur un pivot, permettaient de varier le décor. Une ingénieuse machination aidait à l'illusion scénique, que complétait d'ailleurs la complaisante imagination du public. Le magistrat qui ordonnait la fête de Dionysos acceptait ou refusait les pièces, donnait à chacun des concurrents agréés un chorège et trois acteurs. La représentation commençait de bonne heure et durait toute la journée. Le fermier du théâtre faisait vendre aux portes les jetons d'entrée qu'on payait deux oboles. Tout le peuple prenait part à la fête; car l'État indemnisait les citoyens pauvres[1]. Avant de jouer, la troupe défilait sous les yeux du public. On reconnaissait aisément les personnages ; car le type et le costume de chaque dieu, de chaque héros, de chaque classe d'hommes était fixé par la tradition. Des danseurs, déguisés en vieillards, en jeunes filles, en chevaliers, en charbonniers, même en oiseaux ou en guêpes, figuraient le chœur. Dans les comédies, les acteurs étaient grotesquement rembourrés, enrichis d'infirmités postiches, percés de trous, gonflés de bosses ; leurs chaussures légères se prêtaient aux facéties et aux gambades. Dans les tragédies, ils s'affublaient de hautes perruques et d'un énorme frontal, fixé à un masque de toile ou d'écorce qui emboîtait la tête, renforçait la voix et reproduisait les traits du personnage représenté ; autour des bras, sur la poitrine, sur le dos, ils s'appliquaient des coussins pour s'agrandir le buste ; de leurs manches sortaient des gantelets terminés par de fausses mains ; embarrassés de tout cet attirail, juchés sur de hauts cothurnes, ils auraient trébuché à chaque pas, sans le bâton dont ils s'étayaient. Après le défilé des acteurs, un héraut proclame le nom du poète. Les juges du concours prêtent serment. Le prix sera décerné au chorège, à l'auteur et au principal acteur. Les vainqueurs seront présentés au peuple, ornés de lierre et de bandelettes. Ils recevront une couronne d'olivier et un trépied. Le chorège

1. Dumont, *De plumbeis apud Græcos tesseris*, 1870.

fera graver sur ce trépied la didascalie, c'est-à-dire les noms de l'archonte, du poète, du chorège, de la tribu, du premier acteur, du joueur de flûte, et le titre des pièces. Puis l'on consacrera ce monument dans un temple, ou bien on le dressera sur une base dans un endroit public, comme la rue des Trépieds, à Athènes.

Une pièce grecque, tragédie ou comédie, présente une grande variété de rythmes. Elle contient des récitatifs soutenus par une lente mélodie, et des chants proprement dits. Le dialogue, d'ordinaire en vers iambiques ou trochaïques, se module avec un accompagnement de flûte. Les parties lyriques sont exécutées sur un air fixé par l'auteur de la pièce, et figurées aux yeux par des danses. Le poète réglait lui-même les évolutions des choreutes, au nombre de quinze dans les tragédies, de vingt-quatre dans les comédies. Tantôt le coryphée, isolé au milieu de l'orchestre, préludait à un solo. Tantôt les choreutes se partageaient en deux groupes pour exécuter des pas et des couplets alternés. Le plus souvent, le chœur évoluait d'un rythme uniforme et chantait à l'unisson. Les pas de danse, les notes, les mètres, les syllabes se correspondaient exactement dans les morceaux modulés sur le même air. L'antistrophe, même rejetée après un dialogue, reproduisait la mélodie de la strophe avec les mêmes mouvements des choreutes. La strophe se dansait de gauche à droite, l'antistrophe de droite à gauche ; pour l'épode, le chœur restait immobile au milieu de l'orchestre.

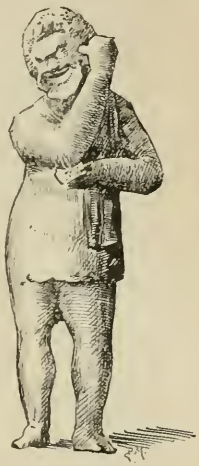
Acteur comique.

Malgré cette variété de formes métriques, le drame grec est d'une saisissante harmonie. Une pièce de Sophocle ou d'Aristophane est une vaste composition musicale, où toutes

les parties s'équilibrent sans monotonie ni raideur, où dans la richesse et la fantaisie du détail reparaît à intervalles fixes le motif dominant. Les tragédies présentent une étonnante symétrie dans la disposition des couplets lyriques, des dialogues, souvent même des idées et des mots. Le drame se coupe en cinq parties que séparent l'une de l'autre les chants du chœur. Après la scène d'exposition ou *prologos*, les choreutes font leur entrée par un couloir latéral et gagnent lentement la plate-forme de l'orchestre en modulant la *parodos*. Dès lors, le drame oscille des personnages au chœur. A chaque *épisode*, où se déroule l'action, répond un *stasimon*, hymne ou complainte. A mesure que la situation se complique ou se précise, le chœur en dégage l'idée musicale. Dans les crises de douleur ou de joie, un des acteurs exécute un solo ; puis tous les personnages et les choreutes s'unissent pour un chant de triomphe ou de deuil. Après trois épisodes et trois stasima, le drame se dénoue et le chœur se retire en lançant l'hymne final de l'*exodos*. Une comédie d'Aristophane est construite de même. Seulement les stasima y sont plus courts que dans la tragédie et le chœur se mêle plus directement à l'action. De plus, la comédie avait conservé la tradition d'un curieux intermède des fêtes dionysiaques : c'était la *parabase*, une procession burlesque. Vers le milieu de la représentation, l'action s'interrompait, les personnages quittaient tous la scène. Après le *kommation*, court adieu aux acteurs, les choreutes se retournaient, défilaient devant les gradins des spectateurs, en débitant une tirade moitié sérieuse, moitié plaisante, sur les affaires publiques : c'étaient les tétramètres anapestiques, la parabase proprement dite, que suivait le *pnigos*, psalmodie en dimètres anapestiques. Puis le chœur se séparait en deux parties. Le premier groupe entonnait une strophe religieuse, puis un couplet moqueur, l'*épirrhème*, en vers trochaïques. Le second demi-chœur y répondait par l'antistrophe et l'antépirrhème. Rien n'est laissé au hasard de l'inspiration par cet art savant,

si réglé dans ses audaces et ses fantaisies, si libre dans sa rigueur géométrique.

Les formes du théâtre, des genres lyriques, même de l'épopée, s'expliquent par l'union étroite de la poésie et de la musique. A cette alliance féconde, les deux arts devaient en grande partie leur puissance et leur originalité. Au IVe siècle, une scission se fit entre eux ; ce qui amena la transformation et la décadence de tous les deux.

La musique avait été la première à s'affranchir. D'assez bonne heure, l'on avait inauguré aux jeux Pythiques des concours de flûte et de cithare. Cette mode s'était répandue en Grèce. On s'était mis à construire des théâtres spéciaux pour la musique, comme les Odéons de Corinthe, de Catane et d'Athènes. Au temps d'Euripide, la musique prétendait supplanter la poésie, devenait pittoresque, passionnée, aspirait à exprimer tous les sentiments, même les idées ; elle voulait rendre inu-

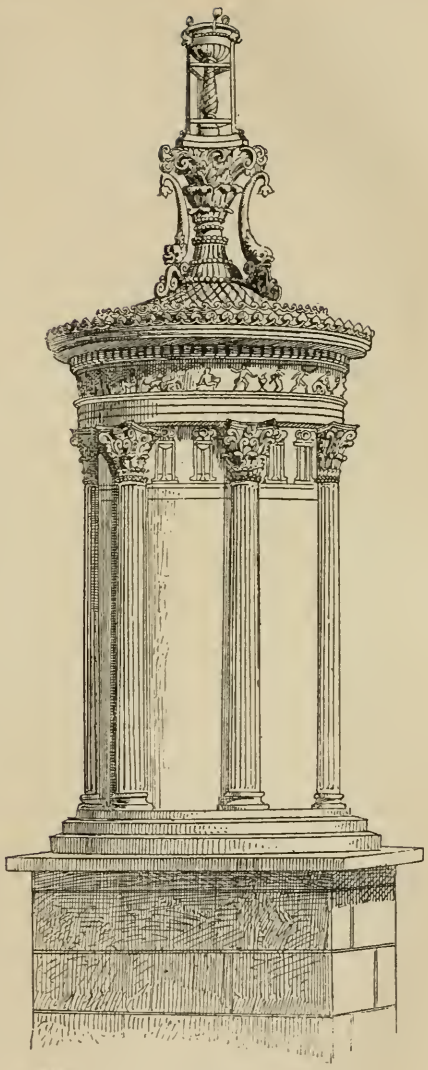

Monument choragique de Lysicrate, à Athènes.

tiles les paroles et le mètre. Cette révolution artistique se précipite au IVe siècle. Dans les pièces de Timothée, un des artistes favoris d'Alexandre le Grand, la musique dominait les vers du dialogue et le chant des chœurs. De plus en plus se développa le goût des concerts, où l'on entendait uniquement de la musique instrumentale.

En revanche, les poètes tendent à réduire dans les compositions littéraires le rôle de la musique. On ne déclame plus en les modulant l'*Iliade* et l'*Odyssée* : on les lit. On utilise les anciens rythmes pour écrire des épopées, des poésies légères, destinées simplement à être parcourues des yeux. D'Eschyle à Sophocle, de Sophocle à Euripide, diminue l'importance des chœurs. Le chant et la musique, après avoir été l'essentiel, deviennent l'accessoire. Bientôt l'on composera des tragédies de cabinet, conception inintelligible pour les hommes du Ve siècle. Dans l'histoire de la comédie, la transformation est plus rapide encore. Déjà le chœur est supprimé dans les dernières pièces d'Aristophane. Les auteurs de la comédie moyenne et de la comédie nouvelle ne visent plus qu'à railler les travers de leur temps, à poursuivre de leurs quolibets le parasite et le soldat fanfaron, le paysan, le cuisinier, l'usurier, l'homme de lettres et le philosophe. L'important pour cette nouvelle école littéraire, c'est l'intrigue dramatique et la peinture des caractères. Alors naît un art tout différent, qui annonce la comédie des Romains et des modernes. Mais de la poésie chorale, de l'antique conception dramatique, du grand art illustré par Pindare, Sophocle et Aristophane, il ne reste qu'une ombre au temps d'Alexandre. Tout cela s'est évanoui le jour où se séparèrent les éléments constitutifs de la vraie poésie grecque, des rhapsodies épiques, de l'ode dorienne comme du drame attique : le chant et la danse, le vers et la musique.

§ 7. *La prose.* — Le dernier venu des arts de la Grèce est la prose littéraire. Si elle s'est développée tardivement, la

raison principale en est dans la répugnance que les Hellènes témoignèrent longtemps pour l'écriture. Ils préféraient le jeu de la parole vibrante et vivante, le choc sonore des idées et des mots. Pendant des siècles, ils se refusèrent à fixer leur pensée avec les caractères incommodes et anguleux des alphabets primitifs, mal adaptés à la langue; ils se détournaient de ces intrus disgracieux et muets, qui ne savaient rien dire à leur imagination.

C'est dans les temples que s'est éveillée la prose[1]. Les prêtres employèrent l'écriture pour fixer une série de faits qui se confiaient mal à la mémoire et au rythme poétique. Sur des bandes de bois, de peaux, de plomb, de cuivre ou de pierre, ils consignèrent les détails relatifs à l'administration du sanctuaire : règles du rituel, prières, imprécations, comptes, généalogies, listes sacerdotales, envois de colons, chronique du lieu saint, catalogues des vainqueurs aux jeux. Les cités suivirent cet exemple. Traités, contrats, formules de serments, lois et décrets, listes et comptes de toute sorte, dédicaces de statues, voilà le sujet des plus anciennes inscriptions découvertes sur cent points du domaine des Hellènes, surtout à Olympie, en Locride, à Dodone et à Délos. La prose épigraphique était créée ; dès lors, et jusqu'à la fin de leur histoire, les Grecs n'ont cessé de consigner, sur des tables de métal ou de pierre, tous les incidents de leur vie publique et privée.

Jusque-là, les Grecs n'avaient rien apporté de nouveau dans le monde. Avant eux, et autant qu'eux, les Égyptiens, les Assyriens avaient couvert de listes chronologiques, de rituels, d'ordonnances royales, de récits de batailles, de formules et de recettes, les parois de leurs tombeaux, de leurs palais et de leurs temples. Mais les Grecs sont allés plus loin.

1. Egger, *Des origines de la prose* (*Mém. de litt. ancienne*) ; *Histoire du livre, Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs ; la Littérature grecque*, 1890.

Ils ont su donner à la langue une forme artistique sans le secours du mètre, sans la mesure poétique. Ils ont inventé la prose littéraire et en ont fait par excellence l'instrument de la pensée.

Les législateurs et les hommes d'État que les Grecs désignaient sous le nom des *Sept Sages* paraissent avoir contribué beaucoup à pousser dans cette voie le génie hellénique. Le premier livre en prose que nous possédions, au moins par fragments, est un ouvrage à la fois historique et philosophique, rédigé au VIe siècle en dialecte ionien par Phérécyde de Syros. On y sent l'influence du mysticisme oriental, des traditions sacerdotales, des souvenirs poétiques. De même, les premières chroniques sont des épopées où ne manque que le rythme; et les hardis systèmes des philosophes ioniens sont construits à la façon des anciennes cosmogonies. C'est que la prose mit longtemps à rompre avec la poésie, sa sœur aînée.

Au moment où naissait la prose littéraire, un petit fait matériel vint en faciliter le développement. C'est l'introduction en Grèce du papyrus égyptien, au commencement du VIe siècle. On découpait les tiges de roseaux en bandes que l'on mouillait et pressait de manière à en former des feuilles. On écrivait sur un des côtés. On collait les feuillets l'un au bout de l'autre et l'on enroulait le tout autour d'une baguette. Un morceau de parchemin fixé à la base du rouleau indiquait le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. Le papyrus, imbibé d'huile de cèdre, se conservait indéfiniment dans une gaine de bois. Les livres furent assez répandus dès le Ve siècle. Xénophon parle de collectionneurs qui arrivaient à constituer de véritables bibliothèques. Des libraires faisaient copier les ouvrages par des esclaves et vendaient au public beaucoup d'exemplaires. C'était à Athènes l'objet d'un commerce considérable. Les éditeurs s'enrichissaient; pour tout profit, les pauvres auteurs avaient la louange ou la moquerie du public.

L'invention de la prose littéraire ouvrit aux Hellènes le

champ indéfini des faits et des idées. Aussi l'on vit naître vers le même temps et se développer parallèlement trois genres nouveaux : l'histoire, la philosophie au sens large du mot, l'éloquence. De ces genres, on retrouve sans doute les éléments chez les peuples orientaux ; mais on peut dire que les Grecs les ont vraiment créés, en dégageant de la chronique l'histoire, de la théologie et des rêveries poétiques la philosophie et la science, du verbiage l'éloquence.

L'histoire est née de l'épopée. Comme les Homérides, les anciens chroniqueurs enregistrent les traditions, cherchent à relier le présent au passé. Les Ioniens furent les premiers qui imaginèrent de mettre en prose les récits légendaires, les généalogies, les descriptions géographiques. Les guerres médiques, en réunissant tous les Grecs dans une pensée commune, en mêlant les tribus et les cités, firent naître l'idée d'une vaste composition qui envelopperait tous les peuples. Hérodote d'Halicarnasse a eu cette idée ; voilà pourquoi il a créé l'histoire. Son grand ouvrage tient encore de la chronique par l'allure familière ou poétique du style, par la complaisance avec laquelle sont enregistrées les traditions locales. Mais ce qui y révèle l'historien, c'est le souci de la vérité, l'effort tenté pour subordonner les faits aux idées, pour montrer, au-dessus des querelles des cités, la Grèce tout entière repoussant l'invasion asiatique. Si Hérodote est le dernier venu des chroniqueurs, il est déjà le premier des historiens. Bientôt l'Attique hérite de l'Ionie et impose sa langue au genre nouveau[1]. Thucydide d'Athènes achève de le constituer. Il choisit un sujet nettement délimité, la grande lutte entre Athènes et Sparte pour l'hégémonie. Il écarte tout ce qui ne tient pas de près à son récit. Il ne connaît que les faits certains et les documents officiels. Après avoir analysé les forces des deux partis, il va droit à son but, raconte les événements

1. J. Girard, *Essai sur Thucydide;* A. Croiset, *Xénophon,* 1873.

année par année, saison par saison, dans un style étudié, sobre et concis. Il ne daigne pas s'arrêter pour cueillir une fleur, une jolie légende. C'est un juge sévère qui précise les faits. Il ne s'interrompt parfois que pour résumer une situation ou en tirer la haute moralité. L'histoire, telle que Thucydide l'a conçue, a la belle ordonnance et l'élégante régularité d'une formule algébrique. Xénophon, malgré sa finesse et son charme, Ephore et Théopompe, avec toutes leurs roueries de rhéteurs, ne sauront pas maintenir à cette hauteur le grand art historique créé par Hérodote, porté à la perfection par Thucydide.

C'est aussi en Ionie que se développa d'abord la philosophie[1]. Les Grecs désignaient ordinairement par ce mot tous les efforts tentés pour connaître la nature de la divinité, de l'homme et du monde. Jusqu'à Socrate, on ne séparait pas la physique et les mathématiques de la philosophie proprement dite. Les Ioniens, les Éléates, Pythagore et ses loges politico-religieuses imaginent de véritables cosmogonies où tout s'explique par le jeu des forces naturelles, de la matière ou du nombre. Ils restent encore fidèles à la forme métrique ; et leur héritier, Empédocle d'Agrigente, qui essaya de concilier leurs doctrines, passait pour un des plus grands poètes grecs. Bientôt cependant l'on renonça au vers. C'est en prose que se transmettaient les apologues d'Ésope et que se lisaient les traités de Phérécyde de Syros, d'Héraclite, de Zénon d'Élée, de Démocrite. A la fin du VIe siècle, les savants et les penseurs adoptent définitivement la prose comme l'instrument le mieux approprié à l'étude du monde sensible et aux délicates analyses de l'âme humaine.

Anaxagore de Clazomène fut le premier à séparer nette-

1. Zeller, *Histoire de la philosophie chez les Grecs* (traduction Boutroux); Fouillée, *Histoire de la philosophie; Philosophie de Socrate* et *Philosophie de Platon;* Egger, *Socrate et le dialogue socratique* (*Annuaire de l'Assoc. des Études grecques*, 1879); Grote, *Platon*, etc.

ment la matière et l'intelligence, par suite la science et la philosophie proprement dites.

C'est à Athènes, et par conséquent en dialecte attique, que se développa la philosophie morale. Socrate l'inventa en flânant par les rues et les carrefours, en devisant sous les portiques ou dans les échoppes de barbiers, en poursuivant de ses questions narquoises l'ambitieuse naïveté des sophistes, en crevant de son ironie les systèmes et les formules boursouflées. Il limita les recherches de la philosophie à l'analyse des facultés, des idées et des passions de l'homme. Son esprit clair et subtil, son implacable bon sens revivent dans les charmants dialogues de Xénophon, surtout dans les *Entretiens mémorables*, d'une simplicité si savante et si raffinée. Un autre disciple de Socrate, Platon, eut une ambition plus haute. Il prêta à son maître bien des curiosités nouvelles et bien des hardiesses. Il le poussa peu à peu, loin des faits, dans le domaine des idées pures. Il le mêla davantage à la société des rhéteurs et des politiciens, le mit en demeure de fixer les lois de l'éloquence et la constitution de l'État. Avec un art consommé de mise en scène, Platon sut animer ce monde poétique des idées et des rêves. La conversation s'en va comme à l'abandon, dans un laisser-aller plein de grâce et de malice. Et chacun des dialogues, avec sa galerie d'originaux où se détache en pleine lumière la figure de Socrate, se déroule lentement comme une comédie de l'esprit, comme une de ces fresques de Polygnote dont les formes apparaissaient tour à tour dans le clair-obscur des temples.

En même temps que la philosophie, les sciences se constituaient[1]. Les Grecs en avaient emprunté les éléments aux

1. Chasles, *Origine et développement des méthodes en géométrie ;* Th.-H. Martin, *Sur les hypothèses astronomiques des plus anciens philosophes de la Grèce* (*Académie des inscriptions,* tome XXIX); *Sur les hypothèses astronomiques d'Eudoxe, de Callippe, d'Aristote et de leur école* (*ibid.,* tome XXX); *Histoire des sciences physiques dans l'antiquité,* 1849; G. Rayet, *les Cadrans solaires coniques dans l'antiquité* (*Ann.*

peuples orientaux, surtout aux Chaldéens et aux Égyptiens. Longtemps elles ne furent cultivées que par les prêtres de Delphes et des grands sanctuaires. Au VIe siècle, les physiciens d'Ionie fondent en Grèce les mathématiques, l'astronomie, la chronologie, la géographie, les sciences naturelles. Au Ve siècle, Athènes devient le grand centre pour toutes ces études. Les Pythagoriciens y popularisent leurs théories mathémathiques. Artémon y perfectionne la mécanique et construit les puissantes machines qui renversèrent les murailles de Samos. Philolaos y enseigne le double mouvement de la terre. Phaeinos y détermine exactement le solstice en observant le lever du soleil dans l'angle du Lycabette et du Brilessos. Méton y invente un nouveau cadran solaire, y fixe la durée de l'année, y réforme le calendrier. La chronologie et la géographie s'y précisent par le concours des historiens et des astronomes, des marins et des marchands [1]. Une science nouvelle s'y développe, la médecine, sécularisée, fondée presque de toutes pièces par Hippocrate de Cos, et bientôt acclimatée en Attique. Dans l'Athènes de Périclès se rencontrent tous les savants de la Grèce, comme les artistes et les gens de lettres.

La philosophie morale et la science, longtemps inséparables, étaient depuis Anaxagore indépendantes l'une de l'autre. Au bout d'un siècle, elles se réunissent de nouveau dans la pensée et l'œuvre d'Aristote, un des esprits les plus puissants, les plus exacts et les plus originaux de l'antiquité [2]. On peut dire qu'Aristote a écrit sur tous les sujets, logique, morale, métaphysique, esthétique, poétique, rhétorique, politique,

de physique et de chimie, 1875); C. Henry, *Note sur divers points d'histoire des mathématiques grecques* (*Ann. de la Faculté de Bordeaux*, 1880); Tannery, *Sur l'arithmétique pythagoricienne* (*Bull. des sciences mathématiques*, 1885); Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, articles *Astronomia*, *Calendarium*, etc.

1. Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la géographie*, 1875.

2. Ch. Thurot, *Études sur Aristote*, 1867; Havet, *la Rhétorique d'Aristote*, 1846; Ravaisson, *la Métaphysique d'Aristote;* Bonitz, *Études sur Aristote*, 1862-1866; Grote, *Aristote;* Barthélemy Saint-Hilaire, *Préfaces* à la traduction d'Aristote.

astronomie, géographie, sciences naturelles. Il a été comme une encyclopédie vivante de la philosophie et de la science helléniques. Il a réuni et classé toutes les connaissances. Il a remué toutes les idées et toutes les hypothèses. Il a apporté pour son compte un énorme contingent de faits nouveaux. Aidé par les observations des Orientaux que lui fit parvenir son élève Alexandre, il a démontré la sphéricité de la terre. Il a créé la géologie, la botanique, la zoologie, l'anatomie comparée ; et sa conception de l'organisation animale n'a été

Apollon et les Muses, d'après un vase peint.

dépassée que dans notre siècle. En même temps il établissait les sciences historiques, la philosophie et la critique littéraire sur des principes rigoureux, sur l'étude des faits et des documents. S'il a tant innové, s'il est parvenu par l'analyse scrupuleuse du détail à de merveilleuses vues d'ensemble, il le doit surtout à sa méthode. Le premier, seul peut-être dans l'antiquité, il a su nettement distinguer une vérité démontrée d'une hypothèse. En philosophie, il n'a tenu compte que de l'acte ; en histoire, du fait ; dans les sciences, du phénomène constaté par l'observation et confirmé par l'expérimentation. Aussi tous les grands savants de l'époque alexandrine, le géomètre Euclide, le physicien Archimède, les astronomes

Hipparque et Eratosthène, les géographes Dicéarque et Ptolémée, le botaniste Théophraste, le grammairien Aristarque, tous relèvent directement d'Aristote, qui résume et formule toutes les conquêtes de la pensée hellénique avant Alexandre.

A côté de l'histoire et de la philosophie, la prose grecque a créé encore un troisième genre, l'éloquence[1]. Il ne s'agit point ici du don naturel qu'ont pu posséder les chefs de l'âge héroïque, les législateurs des cités et les premiers hommes d'État. L'éloquence ne devient vraiment un art que du jour où l'étude complète et développe la nature, où l'on commence à analyser pour les reproduire les procédés instinctifs, où le discours laisse une trace durable. En ce sens, l'art de la parole ne se façonne pas avant la seconde moitié du ve siècle. Les sophistes ont été les premiers à disséquer le mot, la phrase, le discours, par suite à ouvrir des écoles où se forment les futurs orateurs. Les plus anciens monuments considérables de la prose oratoire sont les discours un peu raides d'Antiphon, un des chefs les plus fougueux de l'oligarchie athénienne. Le démocrate Andocide, étranger aux nouvelles pratiques, donne l'idée de ce que pouvait alors le don naturel sans une culture spéciale. Dans ses petits plaidoyers, la plupart composés pour des bourgeois d'Athènes, Lysias déploie les grâces un peu grêles, mais charmantes quand même, d'un talent infiniment souple et délicat. Isocrate, malgré son apprêt et ses élégances maniérées, a eu la gloire de découvrir le rythme oratoire ; il a tenu table ouverte d'éloquence, il a compté parmi ses élèves Isée, Lycurgue, Hypéride et la plupart des grands avocats du temps. Enfin la Grèce, au moment d'abdiquer devant Alexandre, produit ses deux orateurs les plus parfaits : Eschine, tout pétillant d'esprit et de grâce, à la phrase harmonieuse et ample,

1. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, 1863-1874 ; Perrot, *l'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, 1873 ; J. Girard, *Études sur l'éloquence attique*, 1874 ; Havet, *Introduction à l'Antidosis*, 1862 ; Schäfer, *Demosthenes und seine zeit*, 1856-1858.

au talent souple comme son caractère ; Démosthène, le filleul des muses, qui réunit en lui tous les dons, la hauteur de vues d'un Périclès, la finesse d'un Lysias, l'harmonie d'un Isocrate ou d'un Eschine, l'entêtement d'un Spartiate, et qui a su mettre le plus merveilleux génie au service de la plus noble cause, si bien qu'avec Démosthène la véritable Grèce est morte.

Eloquence, philosophie, histoire, voilà les trois formes qu'a revêtues la prose grecque. Dans ces trois genres, les Athéniens ont porté presque à sa perfection l'art d'écrire.

L'histoire, inventée en Ionie, s'est servie d'abord du dialecte ionien. Le plus ancien exemple que nous possédions est un fragment de Charon de Lampsaque. Le style des premiers chroniqueurs, assez uniforme, était simple, concis, sans ornement ; c'était le langage de la conversation, avec des négligences et un aimable laisser-aller, une grâce naïve et poétique. Hérodote écrit encore comme s'il parlait ; il est vrai qu'il parle et conte à merveille. Ses récits ont une allure épique et lyrique. Les mots peignent les objets et se juxtaposent presque au hasard, comme les faits, avec des digressions et des longueurs, d'interminables parenthèses. Les phrases se suivent souvent à l'aventure, sans lien apparent. Le style, que les anciens trouvaient négligé, coule doucement comme une onde transparente. C'est le triomphe de l'art instinctif. Après Hérodote, l'histoire adopte le dialecte attique, plus énergique et plus nerveux. Thucydide voit les faits avec une singulière netteté, mais il néglige le détail pour l'ensemble. Il se façonne un style à l'image de son esprit. C'est un tissu savamment compliqué et serré, sans régularité ni harmonie, un peu sec à l'œil, laborieux et pas toujours clair, hérissé de mots nouveaux, mais où se détachent souvent des traits lumineux qui éblouissent. Jamais historien n'a tracé de plus larges et de plus saisissants tableaux. Les successeurs de Thucydide réussiront aisément à polir le détail. Mais ni Xénophon, ni Ephore, ni Théopompe

n'ont retrouvé son secret pour éclairer une situation et animer les drames de la vie des peuples.

Comme la prose historique, la prose philosophique et scientifique a employé successivement le dialecte ionien et le dialecte attique. Le premier écrivain qui ait exercé en ce genre une influence durable est Héraclite d'Éphèse. A en juger par ses fragments, il s'exprimait en petites phrases incisives, mystérieuses, concises jusqu'à l'obscurité; il ne connaît guère les conjonctions ni les mots de liaison; il ne sait pas esquisser la plus modeste période. Pourtant il a fait école : il a été souvent imité par les Héraclitéens, ses disciples, même par Hippocrate et Platon. Démocrite, que les anciens mettaient au nombre de leurs plus habiles auteurs pour la clarté et le charme de son style, annonce Aristote par son talent d'écrivain, comme par l'universalité de ses connaissances. Diogène d'Apollonie, qui visait à la simplicité et à la tenue du langage, continue les traditions de Démocrite. Dans Anaxagore, on trouve déjà une vraie prose; son style ne procède plus par aphorismes; la pensée se suit régulièrement, d'étape en étape. A la même époque, Hippocrate donnait une singulière élégance à la prose scientifique; elle se distingue chez lui par la richesse du vocabulaire, l'impeccable propriété des termes, la précision souvent poétique et colorée. Avec les disciples de Socrate, la philosophie adopte la langue attique. Xénophon s'applique surtout à faire revivre la physionomie du maître; on sait l'admiration qu'excitait son style, au tissu fin et régulier, toujours harmonieux, simple d'ordinaire, souvent coquet et joli, relevé d'un discret enjouement. Mais jamais la philosophie ne se fit plus aimable et séduisante que dans Platon. Elle n'embarrasse jamais la phrase, presque analytique, des termes d'école. Elle y sait prendre tous les tons. Elle a d'ordinaire l'allure d'une conversation entre gens instruits et lettrés, pleine de laisser-aller, de négligences apparentes, de malices et de sous-entendus. Mais, s'il le faut, elle atteint à une rigueur scientifique

ou dérobe à la poésie le secret de ses enchantements et de ses rythmes. Aristote, nous dit-on, ne le cédait point à Platon pour la grâce dans ses dialogues aujourd'hui perdus. Mais, à coup sûr, ce n'est pas le caractère des ouvrages conservés. Pour nous, Aristote est le vrai créateur de la prose scientifique. Presque rien chez lui n'est donné à l'imagination pure. Son style, tantôt serré en de petites phrases concises, tantôt déployé en périodes surchargées, peut même sembler un peu sec et demande quelque effort au lecteur. Mais on peut y admirer sans réserve la précision et la propriété absolue des termes. Se sert-il d'une métaphore ? C'est réellement pour peindre un objet. D'une antithèse ? C'est pour mettre en relief une idée. Toute phrase, toute expression ouvre à l'esprit quelque aperçu. Aristote a perfectionné le langage de la science, comme Platon l'instrument de la philosophie morale.

Dans le développement de la prose oratoire, on saisit plus nettement encore le progrès de l'art. La théorie a exercé une action considérable sur la pratique de l'éloquence, les rhéteurs sur les orateurs. C'est en Sicile que l'on commença à étudier les lois du langage. Corax, à Syracuse, composa le premier manuel de ce genre. Tisias enseigna la méthode nouvelle à Thurium et à Athènes, où il eut pour élèves Lysias et Isocrate. Alors les esprits aventureux se précipitent en foule dans la même voie. En Attique, les études de grammaire deviennent à la mode, malgré les railleries d'Aristophane. Les sophistes encombrent les places et les portiques de leur amusante vanité. Pourtant il ne serait pas équitable de juger ces personnages d'après les portraits en charge qu'a esquissés Platon. Sans doute les sophistes ont eu le travers de trop croire à leur talent et à la toute-puissance de la parole humaine. Ils n'en ont pas moins beaucoup contribué au progrès de l'éloquence et de la langue. Protagoras d'Abdère distingue les modes et les temps des verbes, le genre des noms. Prodicos de Céos étudie surtout le sens et l'étymologie ; et il a pour

auditeurs le poète Euripide, l'historien Thucydide, le rhéteur Isocrate, les hommes d'État Critias et Théramène. Par leurs subtiles analyses, par leur habileté à jouer des mots, les sophistes ont certainement donné plus de précision et de souplesse au dialecte attique. Gorgias de Léontion fut le premier à concevoir nettement un style oratoire différent de celui de la conversation. Il introduit dans la prose attique, un peu sèche jusque-là, des expressions poétiques, des mots composés, des antithèses, de la symétrie entre les parties de la phrase, des cadences à la fin des périodes, enfin un véritable rythme. Qu'il y ait eu là un excès de recherche, c'est incontestable. Mais ce n'est pas en vain que tout le monde à Athènes se mit alors à « gorgiaser », comme on disait. Même les ennemis du sophiste, en le raillant, profitèrent de ses leçons, et Platon tout le premier. Il s'agissait de trouver la juste mesure. C'est ce que tenta Thrasymaque de Chalcédoine, qui tenait à Athènes une école de rhétorique. Tout en se gardant de la pompe emphatique de Gorgias, il montra aux orateurs, ses élèves, l'utilité du rythme dans les membres de phrase. Par là, il prépara l'œuvre d'Isocrate. Et dès lors se fait sentir dans l'éloquence l'influence de l'école. Antiphon recherche déjà les oppositions de mots, la symétrie et l'harmonie. Lysias, l'attique par excellence, tout en évitant les excès des rhéteurs et leurs grâces apprêtées, doit bien un peu à son maître Tisias le développement de ses qualités, la diction pure, claire et précise, la propriété des termes, l'exactitude du détail, surtout l'étonnante souplesse de ton. Isocrate acheva de constituer la prose oratoire. Élève de Tisias, de Prodicos, de Gorgias et de Socrate, il prétend tout ramener aux formes de l'éloquence, même la philosophie et l'histoire. Il fait de la prose une sorte de composition rythmique et musicale, qui admet les façons poétiques, mais où une négligence, un hiatus blesserait l'oreille comme une note fausse. Pour cela, il crée définitivement la *période*, où chaque mot a sa place logique, où tout

concourt à l'harmonie de l'ensemble. Dans la même phrase, autour de l'idée principale, se groupent successivement toutes les idées accessoires qui la démontrent ou la relient aux périodes voisines. Le discours ainsi construit est d'une beauté savante et composée. On y admire l'ingéniosité et la délicatesse scrupuleuse de l'inventeur. Mais il y manque la vérité, le mouvement, la vie. L'œuvre trahit bien la main d'un homme, fort expert en son art, mais qui fit de l'éloquence et de la politique à huis clos. Aussi le meilleur ouvrage d'Isocrate, c'est la génération d'orateurs que forma son école. Au contact des faits, dans la mêlée politique, la *période* isocratique s'anima et s'allégea tout à coup, ne caressa l'oreille que pour frapper plus sûrement l'esprit. A cet art si savant, Lycurgue, Hypéride, Dinarque, Eschine, durent une bonne part de leurs triomphes. Démosthène, plus que tous les autres, joua du rythme oratoire en artiste consommé. Tout mène au but dans son style ample et nerveux, comme tout se tient dans sa dialectique serrée et vigoureuse. Ses harangues et ses grands plaidoyers politiques marquent le suprême triomphe de l'éloquence hellénique.

La prose sous son triple aspect, historique, philosophique, oratoire, est le dernier art inventé par les Grecs. Jusqu'au milieu du ve siècle, elle reste fidèle au dialecte ionien et se montre timidement à côté de la poésie. Au ive siècle, la prose ne connaît que le dialecte attique. Façonnée à l'image d'Athènes, elle l'emporte décidément. Elle devient presque le seul instrument de la pensée. Elle touche à la perfection avec Platon, Aristote et Démosthène. Elle est alors soumise à des lois rigoureuses. A côté de la poésie, de la sculpture et de l'architecture, elle prend place parmi les plus belles formes de l'art.

CHAPITRE VII

LA VIE[1]

Rien de simple et d'harmonieux comme la vie ordinaire des Grecs. Ils ne connaissaient guère l'inquiétude, la fièvre et la mélancolie des modernes. Plus jeunes d'esprit et de cœur, moins esclaves de besoins factices, ils s'abandonnaient doucement à la bonne loi naturelle et y trouvaient la gaieté, la santé du corps et de l'âme. Pour eux, l'existence, même secouée par le malheur, avait les proportions logiques, la sérénité rythmique d'un beau drame de Sophocle.

Avant tout, le Grec se devait à sa patrie. Il appartenait à la cité depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Mais il n'aliénait nullement pour cela sa personnalité. A la condition de remplir tous ses devoirs civiques, il était très libre dans sa conduite. Presque partout les droits de l'individu se conciliaient fort bien avec les droits de l'État. D'abord le Grec était membre actif de la cité. Il prenait une part effective à la direction des affaires communes. Par ses votes, il contribuait à la rédaction des décrets et des lois, à la désignation des magistrats. L'État n'était pas pour lui un être abstrait et invisible : c'était une association constituée par la réunion des citoyens et personnifiée par des chefs élus, connus de tous. Si la cité demandait beaucoup aux individus, ce sont les individus qui déléguaient directement ce pouvoir à la cité. Et l'État, sauf peut-être à Sparte, n'empiétait pas sur la liberté personnelle,

1. Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*; Becker, *Chariclès;* Mahaffy, *Vie sociale en Grèce*, 1874; Lucas, *Das häusliche Leben in Athen*, 1881; Ménard et Sauvageot, *la Vie privée des anciens*, 1881; Blümner, *Die griechischen Privatalterthümer*, 1882; Gühl et Koner, *la Vie antique* (traduction Trawinski, 1885).

il exigeait seulement que chacun accomplît son devoir, fixé par la loi.

De même pour la religion. Un Grec doit honorer les dieux officiels, comme il doit respecter les magistrats. Il n'oubliera pas la prière et le sacrifice au jour dit. Pour le reste, il conserve en face des divinités une entière indépendance. Il n'est pas astreint à un dogme précis. Du moment qu'il suit les rites et les pratiques consacrées, il croit ce qu'il veut, arrange comme il l'entend la légende divine et ne se gêne point pour se moquer des dieux à leur barbe, même en public. Il en use avec eux comme les gens du moyen âge avec les saints ; il les sait bons compagnons, amis des festins et du rire, trop sûrs de leur autorité pour la rendre revêche. Si le culte officiel ne lui suffit pas, il se fait à part lui une religion particulière, il ajoute dans la niche des dieux domestiques un héros favori, il s'affilie à une confrérie où l'on adore quelque divinité mystérieuse arrivée d'Orient. Tout est bien, du moment que le citoyen ne rogne pas la part des dieux de l'État.

Chacun est maître dans sa maison. La cité n'y intervient pas, tant qu'il ne s'y commet rien de contraire aux lois. Le chef de famille règle à sa guise l'ordre du logis, la dépense et le culte. Il y dirige comme il veut sa femme, ses fils jusqu'à leur majorité, ses filles jusqu'à leur mariage. Il est tout-puissant, mais ordinairement n'abuse pas de son autorité. Les femmes ne sortent guère de la maison, surtout en pays ionien; mais elles y sont honorées et écoutées. Les esclaves sont bien traités ; ils appartiennent à la famille, prennent part à ses fêtes domestiques, y jouent le rôle d'enfants jamais majeurs. D'ailleurs le maître ne s'attarde guère au logis ; il n'y rentre que pour manger et dormir ; il vit sur la place publique, dans son échoppe ou sur son champ.

Un Grec n'aurait rien compris aux habitudes modernes, à l'isolement égoïste des individus ou des familles. Il ne sait pas vivre à part des hommes de son quartier, de son canton,

de sa confrérie, de sa tribu, de sa cité, de sa race. Il jouit d'autant plus de l'existence qu'il appartient et se mêle à plus de groupes sociaux. Il reste dans une communication incessante avec autrui. Il parle bien et se passionne pour la parole, qui lui permet d'entrer dans la pensée ou les affaires du voisin. Il aime tous les endroits qu'anime le brouhaha de la foule, le marché, les assemblées politiques, les jurys populaires, les portiques, les cours des temples. A défaut d'un ami, il interpelle le premier venu, pour le plaisir d'observer une âme, de remuer les idées et les mots. Il n'a point de fausse timidité en face d'un magistrat, d'un riche ou d'un noble. Il peut les respecter, les envier; pourtant il leur parle en égal. Il n'admet pas de barrières infranchissables entre les classes sociales. Même dans les aristocraties les plus étroites, la différence des conditions et des droits n'empêche pas les relations familières entre les individus. Un portefaix, un esclave, ne se gêneront pas pour causer politique avec Périclès ou un roi de Sparte. Jamais peuple n'a plus complètement réalisé dans les mœurs l'idéal démocratique.

C'est que chez les Grecs la nature, plus que l'éducation, formait l'individu. On ne s'enfermait pas entièrement dans la pratique d'un métier. Les arts n'étaient pas un produit artificiel, importé de l'étranger. Ils étaient nés dans le pays même, s'étaient développés peu à peu par une série de perfectionnements. Un artiste n'était qu'un artisan plus habile. Aussi tout Hellène, avec le bon sens, la finesse, l'universelle curiosité qu'il tenait de la nature, avait des lueurs de toutes choses. Le dernier des matelots et des paysans avait l'instinct de la poésie et de l'art. Il en raisonnait à sa façon. Il devinait en partie ce qu'il ne connaissait pas dans les règles. Il goûtait un drame de Sophocle ou une ode de Pindare. Entre l'intelligence naturelle d'un ouvrier ignorant et l'esprit affiné d'un grand poète ou d'un grand artiste, il n'y avait qu'une différence de degré. Si les gens des diverses classes se mêlaient si bien et se com-

prenaient si aisément, c'est qu'ils s'entendaient toujours à demi mot et pouvaient deviser de tout.

Ce qui frappe surtout, c'est la simplicité de l'existence chez les Grecs. Paysan ou citadin, marchand ou artiste, on vit en plein air, tout près de la nature. On se garde sans effort des excès de tout genre. Par un bienfait du climat, on est sobre, mesuré. On n'a qu'une passion très vive, une impatiente curiosité. On aime sans doute l'argent et le gain, mais on n'y sacrifie pas tout. Comme on a peu de besoins, on prend le temps de jouir de la vie. La journée du plus humble a un air de gaieté. Homme privé ou magistrat, chacun se sait responsable de ses actes ; mais on y garde toujours le naturel et l'aisance. Le rôle de l'individu est déterminé par la place qu'il tient dans sa famille, dans son canton, dans sa tribu, dans sa cité. Par delà sa patrie, chacun aperçoit encore une autre patrie plus vaste, l'ensemble des pays où l'on parle grec. On s'intéresse à tout ce qui se passe dans le monde hellénique. Surtout aux grands jeux, en face des barbares, on est fier d'appartenir à une race privilégiée entre toutes.

Ainsi, la vie d'un Grec est faite de bon sens, de laisser-aller, de modération et de belle humeur, d'obligations civiques et de liberté personnelle, de sociabilité, de longues flâneries sous les portiques de l'agora ou sur les places, de pratiques religieuses au foyer domestique et dans les temples, d'incessantes causeries, de curiosité pour les affaires du voisin, pour les nouvelles des pays lointains, pour les choses de la science et de l'art. Cultivateur ou marchand, marin ou soldat, prêtre ou magistrat, écrivain ou artiste, l'Hellène est partout le même. Les traits de la race se reconnaissent toujours dans la diversité des conditions et des aptitudes individuelles, chez les paisibles populations de la campagne, dans les bandes de pèlerins ou de touristes, de marchands ou de matelots qu'entraîne au loin la mobile fantaisie de leur dévotion ou de leur

négoce, enfin dans les grandes villes où se développent, se précisent et s'affinent les ambitions et les instincts.

§ 1er. *A la campagne.* — La cité était le centre politique des habitants d'une région. Mais la plus grande partie de la population, vivant de la culture et de l'élevage, continuait de séjourner à la campagne, dans des villages et des bourgs. C'était le mode d'existence presque unique dans les contrées les plus fertiles, comme la Messénie, la Laconie, l'Arcadie, la Thessalie ou l'Eubée. En Élide, l'aristocratie se cantonnait si bien aux champs, que dans beaucoup de familles on restait plusieurs générations sans gagner la ville. On peut se figurer assez bien ces hobereaux, tout à la culture, à la pêche et à la chasse, d'après l'existence que mena près de là Xénophon dans sa propriété de Scillonte. Même en Attique, la majorité des citoyens demeurait dans les dèmes ruraux. Au temps de Thucydide et d'Aristophane, la vieille noblesse du pays vivait toujours sur ses terres. Elle s'y faisait construire des villas, analogues aux belles maisons de ville, mais plus vastes et plus somptueuses, entourées de jardins, de cours et de fermes. Elle s'y trouvait si bien qu'on lui reprochait de ne pas daigner se déranger pour assister aux assemblées politiques et aux grandes fêtes d'Athènes.

La maison des paysans grecs était des plus simples. Jusqu'au temps de l'empire romain, elle est demeurée pareille à elle-même. C'était une cabane rectangulaire, tout en longueur, avec un toit de chaume. Elle se partageait en trois sections parallèles. A droite et à gauche, les étables, les écuries, qui communiquent avec l'intérieur du logis. Au centre, l'aire, la grande salle. Dans les habitations les plus pauvres, l'aire sert à la fois de cuisine, de chambre à coucher pour toute la famille. Dans les demeures moins misérables, on dispose trois pièces le long du mur qui fait face à la porte d'entrée. C'est une exédra, salle de travail et de réunion, flanquée de

deux chambres à coucher. Le foyer est placé dans l'axe longitudinal de la salle, près de l'exédra. Devant le foyer, le four. Au-dessus des pièces du fond et des stalles latérales courent des greniers et des celliers. La lumière n'arrive que par la porte. La fumée remplit la maison, améliore le vin et s'en va comme elle peut. Toutes les parties de l'habitation sont comprises sous le même toit, un toit de chaume à deux rampants, en forme de fronton, qui repose sur des poutres transversales avec une saillie extérieure ; la pente en est si douce qu'en été on y place des cruches de vin pour les faire chauffer au soleil. Au milieu des logis de paysans et de fermiers se montre souvent une riche habitation de noble ou de grand propriétaire : c'est une maison à péristyle, construite à la mode de la ville, mais plus spacieuse et décorée avec plus de luxe. Cabanes et demeures bourgeoises sont jetées, un peu pêle-mêle, au bord d'un torrent, ou dans une plaine, le plus souvent sur la pente d'une colline qu'escaladent péniblement des chemins tortueux, creusés dans le roc.

Grec en tenue de chasse.

Les campagnards s'habillent de peaux tannées ou d'un gros vêtement de laine. Ils se coiffent d'un ample bonnet, tout hérissé de poils. Les cultivateurs aisés se distinguent par leur chiton à manche. Les élégants du village se drapent dans un himation.

On se nourrit surtout avec la *maza,* le plat national des Grecs. C'est une bouillie composée de farine d'orge qu'on délaye dans l'eau, quelquefois dans l'huile et le vin. La maza était le pain des Grecs. Joignez-y de l'ail, du fromage, quelques légumes grossiers, des olives, des figues, de l'eau fraîche, du lait de chèvre ou de brebis, et vous aurez le menu ordinaire

d'une table de paysans. En Laconie, on aime le *brouet noir,* un mets façonné avec la graisse de porc assaisonnée de sel et de vinaigre. Les jours de fête, on se régale de vin et de viande. On se groupe au pied d'un roc, près d'une source; on amène un agneau ou un chevreau vivant; on l'égorge au moment de se mettre à table; on l'embroche devant les convives, qui en admirent les tons dorés et le parfum; puis on le sert tout entier, enguirlandé de feuilles et de fleurs, pendant que circule à la ronde une jatte de vin ou de lait.

Scène de la vie à la campagne.
(Peinture de vase.)

L'élevage, la culture de l'orge, du figuier, de l'olivier ou de la vigne, voilà la principale occupation du campagnard. Dans le voisinage des côtes, on quitte tout pour la pêche, quand les guetteurs, du haut de leurs tours, signalent l'arrivée des thons. Les propriétaires ne rêvent que chasse. Souvent en hiver on organise une grande battue. Outre le menu gibier, cailles, lièvres et perdrix rouges, on rencontre des chacals, des sangliers, des cerfs, des chevreuils, même des ours et des lions. Au retour, les chasseurs offrent à Artémis une partie de leur butin, d'abord la peau, les pieds et la corne, puis une portion bonne à manger dont bénéficient les prêtres. Le reste alimente de plantureux banquets.

Souvent aussi les affaires appellent le campagnard à la ville. Il se met en route de bon matin, sur un cheval, un mulet ou un âne, surtout à pied. Il va droit au marché, interpelle bruyamment les amis et connaissances, court de boutique en boutique, se querelle avec les marchands. Il n'est pas rare

qu'un procès le retienne au tribunal. Les jours d'assemblée, il arrive des premiers à l'agora, s'établit dans un coin, y reste jusqu'au bout sans dire un mot; il redoute les démagogues et les gens qui parlent trop bien; il donne son vote avec méfiance. En Attique, les citadins raillaient volontiers les campagnards, qu'on trouvait lourds, maniérés, bavards, menteurs, égoïstes, prompts au soupçon et à la dénonciation, toujours occupés à scruter la vie d'autrui. Il est vrai que le soir, une

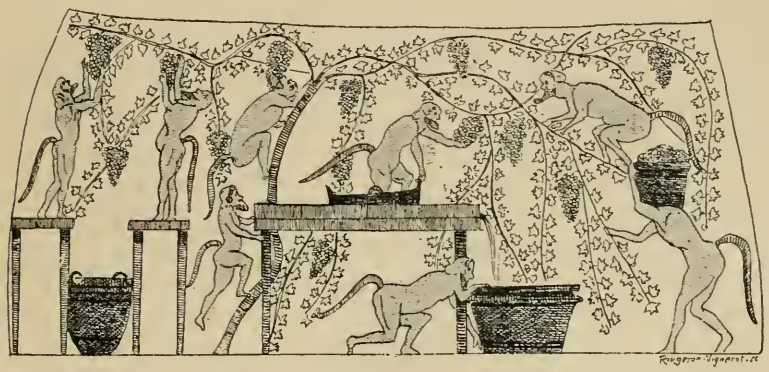

Scène de vendange. (Peinture de vase.)

fois rentré chez lui, le campagnard ne traitait pas mieux les gens de la ville.

La situation sociale des paysans variait beaucoup suivant les régions. En Laconie, en Messénie, en Thessalie, en Crète, ils avaient perdu par suite d'une conquête leur droit de propriété sur le sol. Ils avaient seulement la jouissance des terres qu'ils cultivaient, et payaient à un maître une redevance annuelle et la dîme. C'étaient des serfs de la glèbe, attachés à un domaine par une fatalité héréditaire; ils n'avaient d'autre privilège que de ne pouvoir être vendus sans la terre. Parfois ils réussissaient à s'enrichir. Mais toujours ils restaient des étrangers, des intrus dans l'État.

Tout autre était la condition des paysans dans l'Attique et dans les contrées où la population était plus ou moins homogène. Les campagnards y étaient membres de la cité. Ils prenaient part aux assemblées et aux votes, ils pouvaient être élus aux magistratures, ils étaient entièrement assimilés aux citoyens des districts urbains. En même temps, chaque canton s'administrait lui-même pour tout ce qui ne touchait pas aux intérêts supérieurs de l'État.

En Attique, chacune des dix tribus locales instituées par Clisthène contenait, à l'origine, dix dèmes. Plus tard, le nombre des bourgades s'accrut encore. Au Ve et au IVe siècle, on comptait plus de cent cinquante districts ruraux ou urbains. Tous avaient une organisation municipale, calquée sur le mécanisme politique de la cité[1].

Tout Athénien appartenait nécessairement à l'un de ces dèmes : c'était même l'inscription sur un registre cantonal qui conférait la qualité et les droits de citoyen. Une personne étrangère au district ne pouvait y habiter ou y posséder qu'à la condition de payer une taxe de séjour. La liste des démotes et le cadastre étaient dressés par le chef du canton et contrôlés par l'assemblée locale. C'est d'après ces documents que les magistrats de la cité fixaient le catalogue complet des citoyens, répartissaient les impôts et recrutaient l'armée.

Chaque dème réglait lui-même ses affaires particulières. L'assemblée cantonale, composée de tous les démotes, nommait les divers fonctionnaires du district, arrêtait le budget des recettes et des dépenses, approuvait les comptes des trésoriers et des magistrats. Elle avait pour l'administration du dème la même autorité que l'assemblée d'Athènes dans le gouvernement de la cité.

Les campagnards relevaient naturellement des tribunaux de la capitale. Mais on ne portait devant les archontes et les

1. Haussoullier, *la Vie municipale en Attique*, 1884.

jurys d'Athènes que les affaires considérables. Les petites contestations étaient réglées sur place par des arbitres, par l'assemblée cantonale, surtout par les *juges des dèmes.* Ces juges de paix nomades, au nombre de trente, puis de quarante, tranchaient sans appel les affaires civiles au-dessous de dix drachmes et les questions de police correctionnelle. Ils déféraient aux magistrats d'Athènes, après une instruction sommaire, les délits ou les contestations graves. La justice cantonale allégeait beaucoup la tâche des tribunaux de la cité, et cela au grand profit des habitants de la campagne. L'ordre était maintenu dans le pays par des troupes de mercenaires qu'on appelait les *péripoles* et qui étaient chargés du service ordinaire de gendarmerie. En temps de guerre, les bourgs fortifiés, comme le Pirée, Éleusis, Sunion, Phylé ou Rhamnonte, recevaient une garnison. En temps de paix, on y envoyait souvent des compagnies d'éphèbes.

Le chef élu par le dème, le démarque, surveillait toute l'administration locale, la police, les cérémonies funèbres, l'entretien des temples, les registres d'état civil, le cadastre. De plus, il servait d'intermédiaire entre le district et la cité. Il aidait les magistrats d'Athènes à dresser les listes de citoyens, à lever la taxe sur le revenu et les divers impôts, à répartir les liturgies, à enrôler les soldats et les marins. Il autorisait et légitimait de sa présence les saisies ordonnées contre les débiteurs publics ou privés. Il représentait son canton en justice, à l'assemblée d'Athènes, au conseil des Cinq-Cents. Tous les ans, à une date fixe, les démarques de l'Attique entière apportaient à Éleusis et remettaient aux administrateurs du temple la dîme des récoltes de leurs cantons. Et à la procession des Panathénées, le démarque s'avançait gravement, escorté des fonctionnaires, des prêtres et des citoyens de son bourg.

On voit, par l'exemple des dèmes ruraux de l'Attique, que dans les campagnes helléniques régnait une grande activité

municipale. Le paysan s'intéressait aux affaires de son canton comme aux siennes propres. On faisait dans les bourgs l'apprentissage de la vie publique.

La campagne avait aussi ses religions particulières, souvent plus chères à l'âme du laboureur ou du pâtre que les grands cultes officiels de la cité. Le paysan vivait plus près de la nature ; son imagination craintive et naïve voyait des dieux partout autour de lui ; dans les bois, les sources et les grottes, il apercevait les Nymphes, les Oréades, les Hamadryades, le vieux Pan et les divinités souterraines. Chaque dème avait ses sanctuaires spéciaux, ses prêtres, ses sacrificateurs, son héros éponyme. L'assemblée cantonale votait les fonds destinés à couvrir les frais du culte, des fêtes, souvent même des représentations dramatiques. En effet, beaucoup de bourgades s'étaient construit un théâtre, où l'on montait les pièces en vogue avec l'aide de chorèges municipaux choisis parmi les riches habitants du canton. La comédie était née dans les bourgs : il était juste qu'elle y revînt et que le paysan pût, sans se déranger, en admirer les chefs-d'œuvre.

Le retour des hirondelles. (Peinture de vase.)

Après le dur travail des champs, on s'égayait aux fêtes du village, souvent charmantes dans leur naïve et gracieuse fantaisie. Par exemple, en beaucoup de pays, on célébrait le retour de l'hirondelle. Les enfants allaient de maison en maison et quêtaient en chantant : « La voici, la voici, l'hirondelle ! elle amène les belles saisons et les belles années, l'hirondelle

au ventre blanc, au dos noir[1] ! » En Attique, tous les dèmes avaient leurs fêtes patronales, et chaque mois ramenait des réjouissances en l'honneur de quelque dieu. Nous les connaissons en partie par des fragments du calendrier rural[2]. Ainsi, le 17 de Boédromion, les paysans immolaient un cochon de lait à Dêmêter et à Coré. Aux autres divinités, on offrait des coqs, des poules, des gâteaux, des libations. Lors de la fête

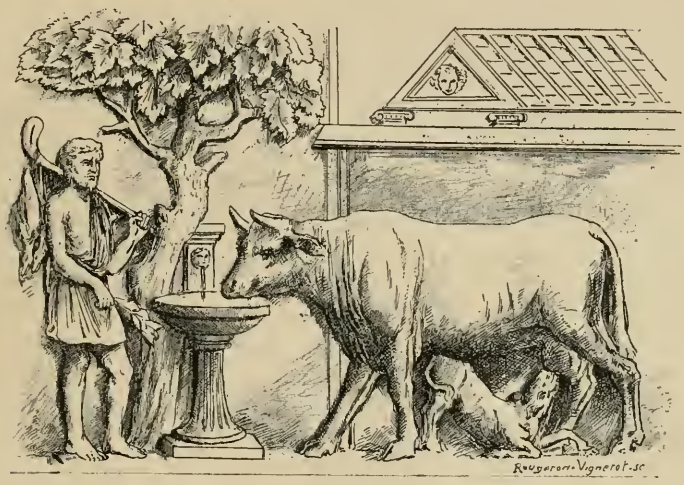

Paysan se rendant au marché. (Relief en marbre.)

des charrues, célébrée en l'honneur de Dêmêter et d'Athêna, on labourait un champ sacré qui fournissait de grains les temples voisins. Aux Pyanepsies, l'on se formait en procession pour aller déposer au sanctuaire d'Apollon une branche d'olivier, entourée de laine, où l'on suspendait des vases et des fruits. A la fête des granges, les jeunes garçons couraient de porte en porte, demandant des gerbes et chantant : « Si tu

1. Athénée, VIII, 360e.
2. *C. I. G.*, 523.

donnes quelque chose, merci; sinon, nous allons ailleurs; nous ne sommes pas venus pour prendre racine ici. » On entassait les gerbes devant une des maisons du village; on les laissait là, pour les brûler à l'anniversaire suivant. Mais les paysans grecs aimaient surtout le bon Dionysos, patron des vignerons. Aux Lénéennes, ils fêtaient les pressoirs; aux Anthestéries, la première fleur de la vigne et la fermentation du vin. Ils s'égayaient plus encore aux Dionysies champêtres. Ces jours-là, dans tous les dêmes, on conduisait solennellement un bouc à l'autel de Dionysos. C'était le signal des chants grotesques, des mascarades. Sur un canevas tracé d'avance, on improvisait des bouffonneries et des farces. On s'évertuait au jeu des outres. On représentait la comédie à la mode sur une scène de pierre ou de bois. Dans ces folles journées, le paysan le plus avare et le plus morose oubliait les affaires du dème, même les siennes. On était tout à Dionysos et à la joie.

§ 2. *En voyage.* — On vient de voir le Grec à la campagne, dans ses paisibles occupations de laboureur ou de pâtre, de fermier ou de vigneron, ne quittant sa terre ou sa cabane que pour courir à l'assemblée, pour se mêler aux cortèges gracieux ou bouffons des fêtes rurales. Mais il était bien rare que toute une vie se déroulât monotone au village. Les sages prétendent qu'on y trouve le bonheur; mais, pour goûter entièrement ce bonheur-là, il faut en avoir connu d'autres. Il est bon de courir le monde pour apprendre à aimer ce qu'on laisse derrière soi. Ainsi faisaient en Grèce paysans et citadins. D'abord chacun avait servi à son tour, dans l'armée ou sur la flotte. Beaucoup avaient pris part à de lointaines expéditions, vu du pays, connu de grandes émotions. Cependant la guerre n'était qu'un accident rare dans l'existence des individus. Quand on se mettait en route, c'était le plus souvent pour ses affaires ou son plaisir.

Les Grecs de tous les temps ont eu la passion des voyages. Déjà dans les vieux récits épiques on les voit toujours en mouvement. Entraînés vers l'inconnu par une irrésistible curiosité, ils ont poussé leurs navires sur toutes les côtes et jeté des colons à la lisière de toutes les régions barbares. Plus tard, à l'époque historique, c'est un va-et-vient perpétuel de personnes, de marchandises et d'idées. Tout le long de l'année, dans la plus petite baie, des vaisseaux sillonnent la mer et lancent sur le rivage un flot de voyageurs. Ce sont des armateurs, des marchands qui apportent une cargaison d'huile, de vin, de blé ou d'esclaves, des ambassadeurs, des architectes qui viennent bâtir un temple, des sculpteurs et des peintres appelés pour décorer un portique, des philosophes curieux d'étudier les institutions et les mœurs, des bandes d'acteurs, des poètes mandés avec leur troupe de musiciens, de chanteurs et de danseurs pour exécuter une ode, des soldats mercenaires, des dévots qu'attire l'approche d'une fête, des touristes, riches ou pauvres, qui vont de ville en ville, parfois travaillant en route et gagnant les frais du voyage, pour le plaisir d'entendre et de voir du nouveau. L'annonce des grands jeux nationaux avait surtout le don de secouer les foules. Chacun voulait entreprendre, au moins une fois dans sa vie, le pèlerinage de Delphes ou d'Olympie. Ni la montagne ni la mer n'arrêtaient la curiosité dévote. Longtemps à l'avance, on avait économisé obole sur obole. Le long des voies sacrées qui conduisaient aux fameux sanctuaires et que protégeait la trêve divine défilaient gaiement les bandes de pèlerins. On allait devant soi, sans crainte des privations, des fatigues et des mauvais gîtes. On savait qu'Apollon ou Zeus aiderait au besoin ses fidèles. Et la nuit, endormi chez un hôte ou à la belle étoile, on rêvait des temples, des statues et des tableaux qui vous attendaient là-bas, des sacrifices, des hymnes, des processions, des émotions du stade et de l'hippodrome.

Partout, en Grèce, les voyages étaient longs et rudes. On

rencontrait des falaises et de hautes montagnes qu'on devait escalader par des sentiers rocailleux. Il fallait franchir des torrents gonflés par les pluies d'hiver et souvent se confier à une mer inclémente. Aussi l'on avait soin de bien s'équiper pour la route. On portait de hauts brodequins lacés qui serraient et soutenaient la jambe. On se coiffait d'un épais chapeau de feutre à larges bords. On se drapait dans un double chiton solidement agrafé sur l'épaule gauche. Ainsi équipé, on pouvait braver le vent et la pluie, la fraîcheur des nuits et la menace d'un soleil de plomb.

Pour parer à toutes les surprises du voyage, il ne suffisait pas, au départ, de glisser dans une ceinture de cuir une bonne réserve de belles pièces d'argent ayant cours partout. Il était prudent de se munir d'une arme, au moins d'un solide couteau ou d'un bâton capable de tenir en respect les passants et les chiens. Il fallait encore se charger d'un gros bagage, provisions de route, batterie de cuisine, couvertures. On devait même emporter son lit, si l'on ne voulait coucher sur la dure. Le bourgeois le plus modeste se faisait suivre d'un esclave qui portait tout le fourniment.

Toutes les fois qu'on avait le choix, on préférait voyager en bateau. En Grèce, c'est ordinairement le moyen d'aller vite. La mer pénètre presque partout, baigne la plupart des villes, s'enfonce au cœur des pays et jusqu'aux flancs des montagnes. Pendant toute la traversée, les voyageurs restaient sur le pont. La nuit, ils y déroulaient leur lit et y dormaient sous les étoiles. Le jour s'écoulait en longues causeries ou dans une muette contemplation des côtes dont le navire suivait religieusement tous les détours.

Par terre, les moyens de transport dépendaient de la nature du pays, de la fantaisie et surtout de la bourse du voyageur. Aux temps héroïques, les rois et les nobles allaient en char. A l'époque historique, on se servait peu de voitures; car, en dehors des voies sacrées de l'Isthme, d'Olympie et de

Delphes, les routes carrossables étaient rares en Grèce, et d'ordinaire mal entretenues. Aussi c'était un grand luxe que de voyager en équipage. Les voitures, portées sur deux roues et souvent couvertes, étaient traînées généralement par deux chevaux ou deux mules. Quelquefois on y attelait quatre chevaux de front. Bêtes et roues filaient vite dans de larges rainures creusées sur le roc[1].

Beaucoup de gens voyageaient à cheval. Le harnachement de la bête était plus que primitif. On ne connaissait ni les étriers ni la selle, et, sauf à la guerre, on n'employait pas le mors. Les cavaliers les plus délicats se procuraient une couverture. D'ordinaire, on montait à poil un cheval muni d'un simple licou : l'intelligence de l'animal, les gestes et l'éloquence de l'écuyer faisaient le reste. Derrière le maître venaient ses bagages, sur le dos d'un mulet ou d'un âne, et sous la garde d'un esclave.

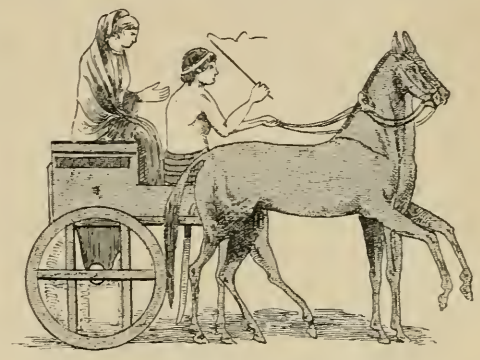

Chariot grec.

Mais généralement les Grecs allaient à pied, les pauvres gens par nécessité, beaucoup d'autres, même des ambassadeurs, par habitude et par goût. Pendant la belle saison, sous un ciel radieux, dans un pays de rochers, de torrents et de gorges d'où se tirent malaisément les voitures et même les cavaliers, le voyage à pied était un plaisir plus qu'une fatigue. Sobres et résistants comme ils l'étaient, les Grecs enduraient

1. E. Curtius, *Zur Geschichte des Wegebaus* (*Abh. der Berliner Akademie*, 1851); Caillemer, *Note sur les railways ou chemins à rainures dans l'antiquité*, 1869.

sans peine les privations. On partait de bonne heure, avant l'aurore. On cheminait de compagnie dans la fraîcheur du matin. On faisait halte au bord d'une source pour déjeuner de quelques figues et d'un morceau de maza. Après quelques heures de sieste, on recommençait à marcher jusqu'au soir, en songeant aux moyens de se procurer un gîte dans la ville prochaine. La nuit venue, après une bonne causerie avec un hôte improvisé, on s'endormait profondément sans se soucier du lendemain. Les Grecs parcouraient ainsi d'énormes distances. Au temps de Socrate, rien ne paraissait plus simple que d'aller pédestrement d'Athènes à Olympie.

La grande préoccupation d'un voyageur était de trouver chaque soir un gîte. Aucune ville ne renfermait d'hôtels spécialement destinés aux étrangers. Dans les derniers siècles de la Grèce, on commença d'ouvrir des auberges. Mais ces établissements furent toujours très mal famés. Un homme qui se respectait n'y mettait pas les pieds : un jour, à Athènes, le Sénat de l'Aréopage proscrivit un de ses membres parce qu'il avait déjeuné au cabaret. Aussi le voyageur devait se résigner à coucher le long d'une rue ou sous un portique, s'il n'était pas reçu dans une maison particulière. Mais, ordinairement, il savait d'avance à quelle porte frapper. Les relations d'hospitalité unissaient, d'un bout de la Grèce à l'autre, les individus, les familles et les cités. Toutes les grandes habitations renfermaient un appartement spécial réservé aux étrangers. A l'aide de certains signes convenus, symboles, jetons ou anneaux, on se faisait aisément reconnaître d'un hôte de sa famille, même après plusieurs générations de séparation et d'oubli. Aussitôt la maison s'ouvrait. Le voyageur était conduit dans l'appartement des hôtes. Le maître du logis lui fournissait le feu, la lumière et le sel, lui envoyait un dîner complet le premier soir, et, si le séjour se prolongeait, l'invitait encore à souper de temps à autre. Si l'on n'avait pas d'hôte particulier dans la ville, on avait la ressource de s'adresser au proxène

ou représentant de sa patrie : celui-ci vous aidait de son expérience, vous couvrait de sa protection et souvent vous recevait chez lui. Avait-on la bonne fortune d'être soi-même proxène de la cité où l'on arrivait? Il suffisait alors de se présenter aux magistrats; on était reçu officiellement au palais des hôtes publics et comblé d'attentions délicates; on dînait au Prytanée, à la table des fonctionnaires et des prêtres. N'avait-on dans la ville aucun lien d'hospitalité publique ou privée? On avait encore l'espoir de rencontrer un magistrat, un généreux bourgeois, un aimable passant qui, par bonté d'âme ou curiosité, vous offrait chez lui le feu et le sel. On payait d'une anecdote ou d'un bon mot l'hospitalité d'une nuit.

Rien d'amusant comme les Grecs en voyage. C'est alors qu'ils déploient toute leur finesse et leur ingéniosité d'esprit. Leur bon sens s'affine, leur imagination s'échauffe dans ce va-et-vient incessant, dans ce mélange des races, dans ce bariolage des costumes et des langues. Seuls, les Spartiates ne se déplaçaient pas volontiers; ils ne pouvaient d'ailleurs s'absenter sans la permission des éphores. Partout ailleurs on aime à courir le monde. Les Ioniens, les Athéniens sont toujours en route, un peu pour s'enrichir, beaucoup pour regarder et deviser le long des grands chemins.

§ 3. *A la ville.* — C'est à la ville que le Grec se plaît surtout. Avec les avantages d'une vie sédentaire, il y trouve la liberté et l'imprévu du voyage. Il y jouit d'une sécurité qui manquait souvent à la campagne. Il y satisfait à plaisir ses goûts dominants, son amour de la conversation, de la société, de la politique. Il y vit double, de l'existence des autres et de la sienne. Il s'y épanouit dans la cohue des affaires et la variété des types.

La ville par excellence, c'était Athènes, dont les étrangers médisaient parfois, mais dont tous aimaient la physionomie complexe et pittoresque. Marchands, armateurs, artisans, mate-

lots, philosophes, savants, écrivains, artistes, oisifs et badauds, tous se rencontraient dans la grande cité, où l'on sentait plus qu'ailleurs le prix de la vie. Les mendiants mêmes y pullulaient, malgré la loi qui en Attique accordait une obole par jour aux infirmes indigents. Beaucoup de gens qui avaient bon pied, bon œil, y tendaient bravement la main, pour le plaisir de flâner dans les rues ou de rêver au soleil sous les portiques. D'autres venaient à Athènes pour s'y enrichir, y plaider, y étudier, y faire applaudir leur talent, y causer. Athènes avait le secret d'amuser toute la Grèce. Nulle part, tant de belles choses ne sollicitaient la curiosité du passant. Dans aucune cité on ne célébrait tant de fêtes, et de si magnifiques, et de si gaies. « Tu es une bûche, dit un Messénien, si tu n'as pas vu Athènes ; un âne, si tu l'as vue sans jurer d'y vivre ; mais un âne bâté, si tu l'as quittée sans regret[1]. »

Dans toutes les villes, le quartier le plus vivant était celui de l'agora. C'est là qu'on admirait les principaux temples et les autres édifices publics. A la place du marché aboutissaient les rues les plus importantes, flanquées d'échoppes, d'entrepôts et de banques, où tout le long du jour circulaient les marchands ambulants, les portefaix, les ouvriers, les esclaves, les étrangers qui arrivaient du port, les bourgeois en quête de nouvelles, les dévots ou les curieux qui montaient à l'Acropole. L'agora était ordinairement une vaste place carrée, ornée de statues, entourée de colonnades, où l'on flânait du matin au soir, où bien des pauvres gens dormaient la nuit. A Athènes, il était de bon ton de se montrer chaque jour sur la place ; on faisait les cent pas sous les galeries, depuis le Portique Royal jusqu'au Pœcile, en traversant le portique des Hermès encombré d'ex-voto.

Mais partout la région de l'agora contrastait fort avec les

1. Dicéarque de Messène, *fragment 59* (Didot). Voyez aussi, dans les œuvres de Xénophon, la *République des Athéniens*, III, 2.

autres quartiers. Les Grecs se mettaient si bien en frais pour loger leurs dieux et leurs magistrats que, dans cette magnificence des monuments publics, ils oubliaient complètement d'embellir un peu leurs logis. Jusqu'au IVe siècle, les villes présentaient un aspect assez misérable. Quand on revenait d'une visite aux temples ou d'une promenade sous les portiques, on se perdait dans un dédale presque inextricable de ruelles tortueuses, jamais éclairées, rarement pavées, bordées de maisons en bois et en brique crue dont les balcons en saillie interceptaient presque complètement l'étroite bande de lumière tombée d'en haut. Les habitants n'avaient pas toujours de l'eau en quantité suffisante; le plus souvent ils n'avaient d'autre ressource que les citernes creusées dans le roc ou les grands réservoirs que remplissait la pluie. Pourtant, vers la fin du Ve siècle, on commença à se préoccuper d'embellir et d'assainir les villes. L'initiateur de ces travaux fut un architecte célèbre de l'époque, Hippodamos de Milet. On bâtit sur un plan régulier le Pirée et les faubourgs d'Athènes, la colonie de Thurium, Rhodes, qu'on disposa en forme de théâtre, enfin Mégalopolis et Messène. En même temps, quelques villes construisaient des aqueducs pour amener de la montagne l'eau des sources. Chaque État eut des fonctionnaires particuliers, les astynomes, qui veillaient à l'entretien des édifices, des citernes, et au service de la voirie. Ces réformes profitèrent surtout aux cités nouvelles et aux quartiers excentriques des grandes villes. Ailleurs continuèrent de serpenter, dans leur caprice pittoresque, les ruelles inégales, raboteuses et obscures.

La plupart des gens demeuraient dans des logis d'une simplicité rudimentaire. Les appartements ordinaires, séparés de la rue par une simple porte, ne comprenaient que deux petites chambres au rez-de-chaussée, parfois une troisième pièce au premier étage. Le sol de l'habitation était formé par le rocher aplani ou coupé. Les murs étaient faits de brique

crue, de mortier, de bois. Dans les quartiers commerçants, le rez-de-chaussée servait de boutique; on louait à de pauvres gens ou à des étrangers de passage les mansardes de l'étage, où conduisait alors directement un escalier extérieur. On taillait dans le roc les bancs, les niches, les citernes. Pour se figurer la prodigieuse exiguïté de ces logements, il faut avoir vu de ses yeux les empreintes laissées sur le roc par les quartiers populeux de Syracuse, de Corinthe, du Pirée ou d'Athènes.

Beaucoup plus confortable était la maison riche à péristyle[1]. Pour y pénétrer, on franchissait d'abord une barrière qui bordait la rue. On arrivait au vestibule, que décoraient un autel d'Apollon Agyieus et une inscription destinée à écarter le mauvais sort : à droite et à gauche de l'entrée étaient disposées des écuries ou des boutiques. Au coup de marteau frappé contre la porte aboyait un chien tenu à la chaîne; puis le concierge, souriant ou renfrogné, suivant l'heure, sortait lentement de sa loge pour tirer le verrou et dévisager l'intrus. Par un vestibule intérieur, qu'ornait une niche d'Hermès Strophaios, on arrivait dans la cour, qui sur trois côtés était bordée de portiques. Au milieu de ce péristyle se dressait l'autel de Zeus Herkeios. A droite et à gauche s'ouvraient des chambres à coucher, des magasins, des offices, et l'appartement des hôtes, qui communiquait aussi directement avec la rue. En face de la porte, on trouvait la prostas, sorte de vestibule à antes, par où l'on gagnait l'andrôn ou salle des hommes et le foyer domestique. Au fond de cette salle, une porte conduisait au gynécée qui renfermait la chambre conjugale, la chambre des filles et les pièces où travaillaient les femmes esclaves. Derrière le gynécée, on ménageait ordinairement un petit jardin. Une habitation complète contenait

1. Krause, *Deinokrates*, etc., 1863; Winckler, *Die Wohnhäuser der Hellenen*, 1868; Walther Lange, *Das antike Wohnhaus*, 1878; Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, article *Domus*.

aussi une salle de bains, une cuisine, une boulangerie, une pâtisserie, des sous-sols, des citernes, des caves. Presque toujours, le premier étage ne couvrait qu'une partie du logis; il s'interrompait au midi pour laisser le soleil pénétrer dans le péristyle. Les murs de l'étage faisaient saillie sur la cour et la rue et étaient percés de fenêtres des deux côtés. Les pièces supérieures servaient de magasins, de greniers, souvent aussi d'appartement pour les femmes. Ou bien on louait ces chambres à des étrangers, qui y montaient directement par des escaliers extérieurs. Après la guerre du Péloponèse, on augmenta de plus en plus la hauteur des maisons, qui atteignirent trois et quatre étages. Les murailles, de brique crue ou de bois, reposaient sur le roc ou sur des fondations de pierre. Le tout était recouvert d'un toit de tuile, souvent prolongé en terrasse.

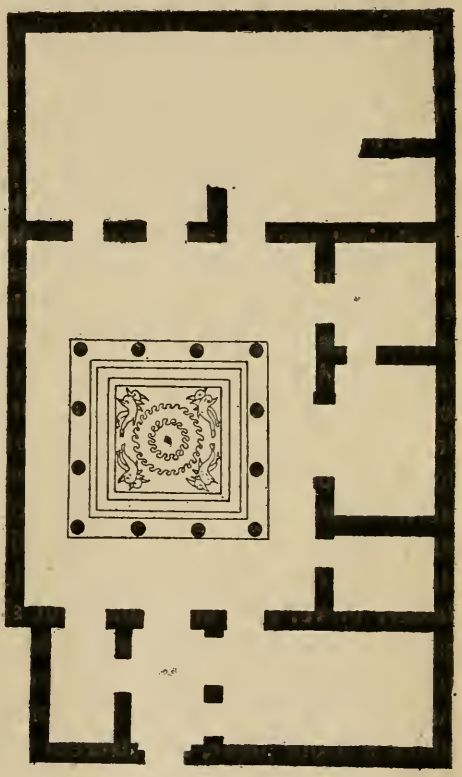

Plan d'une maison grecque à Délos.

La décoration des logis resta longtemps des plus simples : on se contentait d'étendre sur les parois des chambres une couche de chaux. Au IVe siècle se développa beaucoup le goût du luxe. On orna les murs avec des plaques de bronze, avec

des lames d'or et d'ivoire. A l'exemple d'Alcibiade, les riches bourgeois y firent peindre des fresques. On rechercha les tapisseries d'Orient, les mosaïques, les pavements compliqués. Des portières servirent à fermer l'entrée des chambres. On voulut avoir des plafonds à arabesques, des lambris sculptés. Toutes ces fantaisies décoratives, inconnues encore au temps de Périclès, détruisirent peu à peu l'héroïque simplicité du logis grec.

L'ameublement ordinaire était celui de gens qui ne s'attardaient guère à la maison et vivaient surtout dans les carrefours. Beaucoup de gens par habitude, les pauvres par nécessité, couchaient sur des paillassons ou des peaux de bêtes. S'il leur prenait fantaisie de s'asseoir, ils étendaient une couverture sur le sol. Une petite table basse, une lampe de terre cuite ou de bronze, des ustensiles de cuisine, et dans une niche quelques figurines de dieux ou de héros composaient généralement tout le mobilier. Mais en cela aussi des besoins nouveaux, depuis la fin du ve siècle, changèrent peu à peu la physionomie de la maison. Les riches eurent des lits de bois sculpté avec incrustations d'argent, d'or et d'ivoire, des matelas, des oreillers, des tapis de Corinthe ou de Milet. Ils encombrèrent leurs chambres étroites de tabourets, de chaises, de fauteuils à dossier élevé. Ils s'accoutumèrent si bien à la position assise qu'un jour vint où il fut de mode de ne plus sortir sans emmener un esclave chargé d'un siège pliant. Ils eurent même le goût du bibelot; et dans tous les coins du logis, sur de petites tables à trois pieds, ils posèrent des coffrets, des vases, des bols, des objets d'art de toute provenance. Cependant les Grecs n'ont jamais connu les grands meubles encombrants qui dans les maisons prennent la place des personnes. Chez eux, tout restait portatif; le foyer même se déplaçait à volonté, comme aujourd'hui le brasero d'Italie et d'Orient.

Le costume fut toujours commode, élégant, bien approprié aux exigences du climat. Les hommes portaient d'ordi-

naire un chiton sans manches, court et en laine chez les Doriens, long et en lin chez les Ioniens, serré autour de la taille par une ceinture. Par-dessus cette tunique, on jetait l'himation, un grand manteau de forme quadrangulaire, relevé sur l'épaule droite. Naturellement, ce costume variait un peu suivant la condition, le pays ou la mode. Ainsi les gens du peuple et les esclaves, qui n'avaient pas de manteau, revêtaient le chiton à manches ou le double chiton agrafé sur l'épaule. A Athènes, les Laconisants, et, depuis Socrate, les philosophes, se drapaient dans le tribôn spartiate, plus court que l'himation. Les éphèbes et les élégants adoptaient la chlamyde des Thessaliens et des peuples du Nord. En été, bien des gens préféraient la chlanide, un vêtement d'étoffe légère. En hiver, on se couvrait souvent de la chlaena, un manteau court et chaud, qui défendait bien du froid et de la pluie. On s'habillait surtout de blanc; mais le rouge, le bleu, le vert furent souvent à la mode. Presque tout le monde allait pieds nus. Mais les riches affectaient de porter chez eux des pantoufles, et, au dehors, des sandales, demi-bottines attachées à la jambe par une courroie plate passée dans des œillets. Au temps de Socrate, un chiton valait dix drachmes; un himation, vingt drachmes; une paire de chaussures, huit drachmes : on s'habillait donc pour moins de quarante drachmes. Généralement on se promenait nu-tête. Par les mauvais temps, on se coiffait d'un bonnet de cuir ou de fourrure. Les gens chauves se défendaient du soleil à l'aide des chapeaux arcadiens à grands bords. Les élégants et les malades portaient en hiver le pilos conique. On n'oubliait point de passer à son doigt une bague à cachet. Surtout, à Athènes comme à Sparte, un homme qui se respectait ne sortait pas sans canne.

Les dames s'habillaient d'une chemise (chitonion), d'une tunique (chiton), d'une ceinture et d'un manteau (péplos ou himation). En pays dorien, elles portaient un court chiton

de laine agrafé sur les côtés et un péplos attaché sur l'épaule d'où sortaient les bras nus; en pays ionien, un long chiton de toile, à manches, qui descendait jusqu'aux talons, et un himation flottant, avec une ceinture placée très haut ou très bas, suivant la mode. A Athènes, les femmes adoptèrent successivement la courte tunique de laine à la façon dorienne et la longue tunique ionienne en lin. A la laine et au lin, on ajouta plus tard le coton, la soie de Cos et les étoffes transparentes d'Amorgos. Les honnêtes femmes se reconnaissaient à leurs vêtements d'une seule couleur, d'ordinaire blancs; les autres, à leur costume bigarré. Les jeunes filles s'habillaient surtout de blanc; les plus coquettes préféraient la couleur pourpre, le safran, le vert olive. On se chaussait de sandales, maintenues par une courroie, ornées de rubans et d'une boucle sur le dessus du pied. Les femmes à la mode se piquaient de porter des brodequins artistement travaillés; quelquefois, elles faisaient graver sur la semelle une devise qui, dans leurs promenades, s'imprimait sur le sol[1]. Rien de plus savant et de plus compliqué que la coiffure féminine. Les jeunes filles relevaient leurs cheveux en chignon; mais elles avaient soin de laisser pendre quelques boucles sur le cou, et elles fixaient sur leur front un diadème en métal doré. Les dames protégeaient par des résilles, des couronnes et des bandeaux, leurs torsades de cheveux patiemment échafaudées. Les élégantes ramenaient leurs boucles en avant pour se raccourcir le front. Elles abusaient des perruques, si l'on en croit Aristophane. Elles se teignaient en blond rougeâtre, la couleur à la mode. Elles variaient sans cesse la forme de leurs chapeaux; mais jamais elles ne consentirent à s'encapuchonner la tête, comme les pauvres Thébaines. Les femmes grecques se chargeaient de bijoux à profusion. C'étaient des bandeaux d'or ou d'argent sur le front, des boucles d'oreilles, qui figuraient des cygnes

1. Heuzey, *Société des antiquaires*, 1877.

ou des amours; des colliers, formés de plusieurs rangs de chaînettes terminées par une fleur pendante ou une tête de divinité; des ceintures en or avec fermoir; des bagues à la main et au pied; des anneaux autour des jambes; des bracelets, composés d'une série de pièces rondes montées avec des grenats ou terminés par deux têtes de serpent. Enfin une dame grecque ne sortait point sans son éventail et son ombrelle. Tout ce luxe féminin effraya bien des sages. Solon refusa d'admettre plus de trois robes dans le trousseau des jeunes mariées. En beaucoup de villes, à Samos, à Syracuse, à Andania, des magistrats spéciaux, les gynéconomes, étaient chargés de surveiller la toilette, la conduite des femmes et leur tenue dans les fêtes. Ces règlements et ces précautions eurent le sort de toutes les lois somptuaires : on ne fit qu'ajouter au goût du luxe l'attrait du fruit défendu.

Cordonnier au travail.

Les repas de famille étaient ordinairement assez simples. On se réunissait à midi pour le déjeuner (ἄριστον), et au coucher du soleil pour le dîner (δεῖπνον); quelquefois, avant de dormir, on prenait un léger souper (ὄόρπος). Dans le péristyle ou dans l'une des pièces qui s'ouvraient sur la cour, on dressait une petite table mobile où l'on posait les plats et les assiettes. Les gens du peuple, comme les paysans, mangeaient avec leurs doigts la maza ou pain d'orge, le poisson salé, l'ail, le fromage, les olives et les figues. Les riches connaissaient

l'usage des couteaux et des cuillers. Outre le pain de froment cuit au four, on servait sur leurs tables divers légumes bouillis ou préparés en salade : pois, oignons, poireaux, cresson, champignons et truffes ; des anguilles du Copaïs, des coquillages, des poissons de mer, frais ou salés. En Béotie et dans l'Italie du Sud, on mangeait beaucoup de viande. Ailleurs, ce n'était pas l'alimentation ordinaire. Pourtant, dans les familles aisées, on voyait de temps en temps paraître sur la table un quartier de bœuf, de mouton, de chevreau, de porc, un poulet, des grives, des cailles, un lièvre, le tout accommodé à l'huile. Le dessert se composait de figues, d'olives confites, de raisins, d'amandes, de dattes, de fromage de Sicile ou d'Achaïe, de gâteaux salés, et de la placenta préparée avec de la farine d'avoine qu'on pétrissait avec du fromage et du miel. On buvait très peu pendant le repas, et seulement de l'eau, rafraîchie avec de la neige, ou bien du lait de chèvre, de brebis. Quand les femmes s'étaient retirées, on apportait le cratère, où pétillait un vin noir, ou un vin blanc, ou un vin doré des îles volcaniques de l'Archipel. Souvent ce vin avait été bouilli et mélangé d'eau salée pour le voyage. On l'avait parfumé avec des plantes aromatiques et conservé dans des jarres de terre cachetées à la poix. Aussi l'on devait le filtrer avant de le boire et l'on y mettait toujours beaucoup d'eau. Il suffisait de le verser dans les coupes pour délier les langues et animer le repas jusque-là silencieux.

Les femmes ne sortent guère du logis que pour rendre visite à une parente ou pour assister à quelque fête. Elles passent la plupart des journées chez elles, tout à leurs devoirs de maîtresses de maison. Dans les familles riches, elles ont un monde à gouverner : les esclaves qui préparent les repas, vont au marché et font les courses; la jeune fille qui tisse et brode au gynécée; le fils qui revient de l'école; les petits enfants qui jouent à la poupée, au cerceau, à la balle, à la corde, au cheval de bois, à cache-cache, à colin-maillard ; la

nourrice, d'ordinaire une femme de Laconie, prise à gages, reconnaissable au mouchoir qui couvre sa tête et à la façon dont elle élève le bébé sans langes ni maillot; enfin les animaux domestiques, souvent nombreux et exigeants, chevaux ou mules, chiens de chasse ou de luxe, chats, faisans, paons ou cailles. La maîtresse de maison a fort à faire pour tenir tout son personnel en bonne santé. En cas de maladie ou d'indisposition, elle emploie ses remèdes à elle, recettes superstitieuses, amulettes, formules gravées sur pierre. Elle se décide malaisément à consulter les médecins publics ou privés. Elle sait qu'à peine arrivée à leur clinique, elle devra parler d'honoraires, même payer d'avance. Elle a plus de confiance dans Asklépios, le dieu de la médecine. On conduira le malade à son temple; on placera le patient dans une chapelle, où, après les prières et les sacrifices d'usage, on le laissera seul ; la nuit, il verra le dieu en songe; au matin, le prêtre expliquera l'ordonnance divine et prescrira les remèdes[1]. Le malade guérira ou non : du moins, la maîtresse de maison aura conscience d'avoir tout fait pour le sauver.

Si la femme règne souvent au logis, c'est que le maître est rarement là. Voyez la journée d'un bourgeois d'Athènes. Il se lève avec le soleil. Sa toilette l'arrête quelque temps. Il ne se rase point et ne cherche point à blanchir ses dents : jusqu'à l'époque d'Alexandre, ce fut une preuve de mauvais goût. Mais il doit peigner sa longue barbe et disposer avec art l'échafaudage d'une coiffure compliquée. Il prend un très léger repas composé de pain et de vin pur (ἀκρατισμός). Aussitôt il sort. Il suit les rues qui mènent au marché et donne un regard aux boutiques déjà ouvertes. Il rend visite à des amis. Puis il entreprend une promenade à pied ou à cheval; il va vers une ferme, vers un champ ; ou bien il court à un rendez-vous d'affaires. Si c'est jour d'assemblée, il revient vite à

1. P. Girard, *l'Asklépiéion d'Athènes*, 1882.

l'agora ou monte au Pnyx. Sinon, vous êtes presque certain de le rencontrer à la porte d'un tribunal, où il se hâte comme plaideur, comme témoin, comme curieux, comme juge. A midi, tout mouvement s'arrête dans la ville. Déjà les pauvres gens, qui par économie suppriment le déjeuner, sont allés dormir sous un portique ou causer dans une boutique de barbier. Notre homme rentre au logis. Il y prend vite un repas sommaire, puis fait la sieste. Dès que la grosse chaleur est tombée, il se secoue, va au gymnase, au bain. Au retour, il a soin de traverser les portiques de l'agora pour s'y montrer et y causer. Il arrive au logis dans la lueur vague du crépuscule. C'est l'heure du dîner. Souvent il a ramené quelque ami, avec qui il cause ou fait de la musique toute la soirée. S'il est rentré seul, il se fait servir promptement, puis s'empresse de quitter sa femme et ses enfants pour regagner la place, où il discutera politique et bavardera de maison en maison, de groupe en groupe, une bonne partie de la nuit.

Les jours de fêtes publiques, le citadin est toujours en mouvement. Il veut être partout, aux sacrifices, aux processions, dans les cortèges, dans la foule, au théâtre. Et souvent une journée si bien remplie se termine au logis par un banquet où l'on convie ses amis.

Les invités se présentent à l'heure dite, chacun accompagné d'un esclave qui lui ôte ses chaussures, lui verse de l'eau sur les mains et le sert pendant tout le repas. Les femmes et les enfants de la maison s'assoient à l'écart. Les convives s'étendent sur des lits, par groupes de deux ou de trois ; chaque personne a devant elle une petite table où elle trouve des assiettes, des cuillers, des couteaux, et où l'on déposera successivement les plats. Voici d'abord les hors-d'œuvre, des huîtres, du poisson salé. Le premier service se compose de poisson frais, de viandes et de légumes ; le second service, de fruits et de friandises. Autant les repas ordinaires de la famille étaient simples, autant ces grands dîners étaient

somptueux. En vain, Solon avait voulu proscrire en Attique ce luxe de table. La loi défendait d'inviter à la fois plus de trente convives et ordonnait aux traiteurs de déclarer aux magistrats le détail de tout ce qu'ils fournissaient. Les règlements somptuaires n'empêchaient point les riches citoyens d'offrir à de nombreuses assistances des menus d'une folle magnificence. Mais pour la plupart des convives, le vrai banquet ne commençait qu'au Symposion. Jusque-là, on n'avait bu que de l'eau : maintenant on allait faire honneur aux bons vins des îles, une des gloires de la Grèce. D'abord on se frottait les doigts avec de la mie de pain, puis on se lavait les mains. Les esclaves enlevaient les tables, puis apportaient les cratères, les aiguières et les coupes. Alors on buvait à Hygie et au bon démon. On jetait de l'encens sur le feu. On entonnait le péan, avec accompagnement de flûte. Après tous ces préliminaires, on se mettait résolument à l'œuvre, en répétant le refrain consacré : « Pithi è apithi ! — Bois ou va-t'en ! » On choisissait le roi du Symposion : c'était l'amphitryon, ou l'un des convives désigné par le sort. Pendant ce temps, les esclaves mêlaient le vin et l'eau dans les cratères. S'ils avaient suivi le précepte d'Hésiode, ils n'auraient mis qu'un quart de vin pour trois quarts d'eau. Mais pour les buveurs sérieux, on mélangeait par moitié ; demander du vin pur, c'était s'exposer à passer pour un barbare. Sans cesse l'œnochoé puisait dans le cratère et remplissait les coupes. On faisait trois libations en

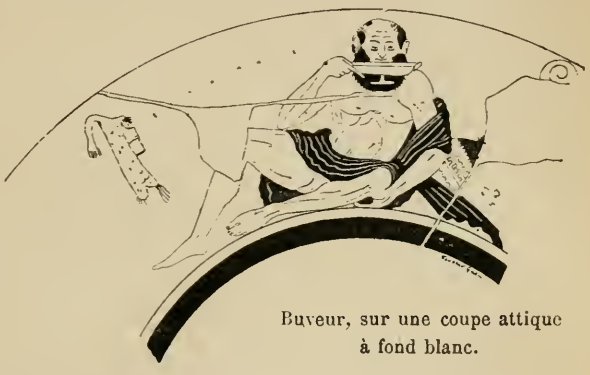

Buveur, sur une coupe attique à fond blanc.

l'honneur des dieux de l'Olympe, des héros, de Zeus Sauveur. Puis les convives, couronnés de fleurs, buvaient à la santé les uns des autres, tandis que la coupe circulait de gauche à droite. Le roi du festin commençait un scolie ou chanson de table ; chacun à son tour recevait la branche de myrte et récitait ou improvisait une strophe. Ensuite venaient les charades et divers jeux, les combats de coqs, le pair ou impair, les petteia, sorte d'échecs où il s'agissait de cerner les pièces de l'adversaire ou de leur barrer le passage [1]. Les joueurs de dés soulevaient bien des exclamations quand se présentait le triple un, coup du chien, ou le triple six, coup d'Aphrodite. Mais les convives aimaient surtout le cottabe, un divertissement un peu barbare, où d'un jet de vin l'on frappait une plaque de métal pour en interpréter le son. Après les jeux, dans les grandes maisons, se plaçaient des intermèdes. On voyait entrer des bandes de musiciens, de danseurs, de jongleurs, de faiseurs de tours, de bouffons. Souvent l'on exécutait devant les convives un mime ou un ballet célèbre. Le temps passait vite au milieu des danses, des chants, des amusements de toute sorte. Quand à un Symposion se rencontraient des gens comme Aristophane, Agathon, Alcibiade et Socrate, les choses de l'art et de la pensée se glissaient peu à peu au milieu des bouffonneries. La conversation s'élevait, touchait en se jouant aux plus hautes questions. Beaucoup d'auteurs ont donné à leurs ouvrages le cadre d'un Symposion, et plusieurs en ont tiré des chefs-d'œuvre. Dans les vins dorés de l'Archipel se montrait non seulement la vérité, mais encore la pensée, l'imagination, l'art, tout ce qui ennoblit l'homme et ensoleille la vie.

1. Becq de Fouquières, *les Jeux des anciens*, 1869.

CONCLUSION

Les Grecs ont, dans les premiers siècles, beaucoup emprunté à l'Orient. De plus, ils avaient apporté avec eux, sur la religion, sur la conception de la famille et de la propriété, sur l'organisation sociale, le fonds d'idées et d'institutions commun à toutes les populations indo-européennes, aux Hindous comme aux Italiotes, même aux Germains et aux Celtes. C'est dans la mise en œuvre, dans la combinaison harmonieuse et logique de ces éléments primordiaux, qu'est avant tout l'originalité de la civilisation grecque.

Il faut chercher dans les dons mêmes et le tour d'esprit de ce peuple privilégié les facteurs essentiels de l'hellénisme. En ce sens, on doit signaler surtout :

1° *Les qualités physiques de la race.* — Le corps est souple et nerveux, élégant et fort, jamais alourdi par la vie animale ni déformé par les excès, entretenu avec soin par un exercice modéré, par une gymnastique bien comprise et les institutions athlétiques. Avec cela une délicatesse d'organes, une acuité des sens vraiment unique, qui tient beaucoup au climat, mais qui n'en explique pas moins chez ce peuple l'intelligence des choses d'art, le sentiment des plus fines nuances, le goût passionné du beau.

2° *La netteté de l'esprit.* — C'est par ce besoin d'y voir clair en tout que les Grecs ont été amenés à simplifier toutes les inventions de l'Orient et à tant innover pour leur compte, à donner aux dieux une forme humaine et plastique, à tout prévoir et tout préciser dans leurs codes, à analyser les facultés de l'homme et les lois du langage, à créer la philosophie, la morale, la rhétorique, la grammaire et la critique, le théâtre et la prose littéraire.

3° *L'amour de la nature.* — Les Grecs se sont toujours plu à contempler la transparence de leur ciel, la silhouette élégante de leurs montagnes, le bleu de leurs mers, les lignes pures de leurs horizons, la faune et la flore si variées de leurs divers cantons. Ils ont vécu tout près de cette nature accueillante et douce, qui jamais n'écrase l'homme et jamais ne l'attriste. De là le charme pénétrant de leur poésie, la simplicité de leur vie, la bonhomie de leurs mœurs, la vérité de leur art.

4° *La curiosité.* — S'ils n'avaient été curieux, ils n'auraient point tant aimé les voyages et les récits, ils n'auraient point couru les mers et fondé tant de colonies; ils n'auraient pas créé la géographie, l'histoire et toutes les sciences.

5° *Le respect de la personne humaine.* — En face de l'Orient, où l'individu ne comptait pas, où n'existaient que des troupeaux de bêtes humaines sous la main d'un maître, les Grecs se sont avisés les premiers que l'homme est une *personne morale*, qu'il a des droits comme des devoirs, qu'il doit posséder le fruit de son travail, et que, s'il obéit, il doit obéir seulement à la loi. De là ces idées bien nouvelles alors, et qui, depuis, ont fait leur chemin par le monde : le citoyen libre dans un État libre, la propriété mobilière, la solidarité humaine, le droit naturel et le droit des gens.

6° *L'instinct de sociabilité.* — Par ce respect de l'individu, les Grecs ont inauguré vraiment la vie sociale. Ils ont essayé de tous les modes de gouvernement, avec une préférence

marquée pour la forme républicaine. Surtout ils ont créé la *cité*, un organisme politique complet et presque parfait en lui-même : c'est déjà un *État*, au sens moderne du mot, mais un État aux limites trop étroites, et où ne trouvent place ni les esclaves, ni les serfs, ni une foule de déshérités. Dans la cité grecque est né l'art de la conversation et l'éloquence.

7° *Le patriotisme.* — L'amour de la patrie, voilà encore un sentiment qui était inconnu dans le monde avant les Hellènes. Au-dessus de la cité, ils ont même entrevu une patrie plus large ; et si le panhellénisme n'a jamais pu se traduire dans les faits d'une façon durable, du moins il s'est affirmé souvent dans des occasions solennelles, et périodiquement dans les grands jeux.

8° *Le sens de l'idéal.* — Les Grecs ont su regarder plus loin que la réalité présente. De là le rôle de l'idéal dans leur art, l'ambition du progrès dans leurs institutions sociales ; de là leurs efforts pour modifier, suivant les prescriptions du droit naturel, l'organisation primitive de la propriété, de la famille et de la cité ; et quand la loi était trop lente à se transformer, presque toujours les mœurs corrigeaient la loi.

9° *Le sens pratique.* — Malgré ces hautes aspirations, la Grèce n'était point la dupe de ses rêves, ni des mots. N'oublions pas que ce peuple de philosophes et d'artistes a vécu surtout du négoce, a créé le commerce de l'argent et inventé la monnaie.

Tels sont les dons et les instincts qui, en se complétant, en se contenant l'un l'autre, ont présidé à l'évolution logique de la race grecque et qui expliquent son rôle dans l'histoire de la civilisation. On voit combien d'éléments divers concourent à produire l'impression d'ensemble, toute de mesure, d'heureux équilibre et d'harmonie.

La véritable Grèce est morte au temps d'Alexandre. Elle avait vécu cinq siècles, d'une vie agitée comme un drame. Au-

dessus des révolutions et des querelles où elle s'est plu, on distingue quelques grands faits : la disparition du régime patriarcal, la formation et le développement original de la cité, les luttes pour l'indépendance, l'effort plus ou moins conscient pour grouper les cités et constituer une vraie nation, l'impuissance de ces tentatives, et l'échec définitif, la domination étrangère, la déchéance.

Dans ces drames de l'histoire hellénique, la nature elle-même a joué un rôle. Elle a favorisé ou contrarié l'énergie de la race, l'initiative de ses grands hommes, en lui opposant la montagne qui sépare, en lui ouvrant la mer qui réunit. On comprend bien cette puissante action de la nature sur l'histoire du pays, quand on chevauche sur les sentiers de Morée ou qu'on suit en barque les plis capricieux de la côte. Partout la mer, par ses golfes et ses criques, est allée au-devant des Hellènes, les a attirés vers l'Orient qui les a civilisés, les a poussés vers l'Occident qu'ils ont colonisé, les a invités au commerce, les a réunis et mêlés, en même temps qu'elle les protégeait, comme l'Angleterre dans son île. Mais le roc, qui presque partout déchiquète la presqu'île des Balkans, élevait entre les vallées des remparts de mille à trois mille mètres, morcelait les populations, les condamnait à vivre isolées en tribus, en cités distinctes, tout au plus en fédérations régionales. Ainsi la nature a singulièrement précisé les instincts de la race. La mer a fait l'unité de la civilisation hellénique. La montagne a favorisé le développement de la cité, mais a empêché les Grecs de se grouper en une véritable nation et a entraîné leur déchéance politique le jour où ils se sont trouvés en face de puissants États centralisés.

Au temps d'Alexandre se dessine une autre société. A cette civilisation nouvelle, la Grèce fournit les principaux éléments; mais elle-même y tiendra bien peu de place.

Politiquement, elle ne comptera plus. Elle ne jouera plus aucun rôle actif; elle fournira des contingents à Alexandre

et à ses successeurs ; elle mettra ses politiciens, ses philosophes, ses poètes et ses artistes au service des rois ; elle subira le protectorat des Macédoniens, en attendant les Romains. Elle sera le champ de bataille des généraux ambitieux et suivra la fortune du vainqueur. Si, par hasard, elle retrouve un semblant d'indépendance, ce sera pour s'épuiser en vaines

Alexandre dans la *Bataille d'Issus.* (Mosaïque de Pompéi.)

querelles ou appeler l'étranger. En réalité, elle n'aura plus que des libertés municipales, subordonnées aux caprices et aux violences de ses maîtres.

En même temps, c'est toute l'organisation sociale qui se transforme. Les religions helléniques s'alourdissent et se défigurent au contact des superstitions d'Orient. La propriété foncière perd toute importance économique, tandis que se développe outre mesure la propriété mobilière, avec son cortège de grandes fortunes et de misères, de luxe effréné et de ja-

lousies haineuses ou de révolutions sociales. Les liens de famille se relâchent par la fréquence des divorces, par l'affaiblissement de l'autorité paternelle, par l'émancipation de la femme et des enfants, par l'affranchissement d'une foule d'esclaves. L'organisme de la cité se fausse par la disparition de l'esprit civique et de l'esprit militaire. Les luttes politiques prennent le caractère d'une guerre sociale entre les riches et les pauvres. On revient au régime monarchique et à la tyrannie ; en beaucoup de villes règnent des aventuriers, des chefs de mercenaires, sous la suzeraineté des rois macédoniens. Le sentiment de l'unité nationale tend à s'effacer, comme l'idée de la patrie, et l'on ne célèbre plus les grands jeux que par tradition. Au milieu de toutes ces ruines grandit le sentiment de la solidarité entre tous les hommes ; on écrit des histoires universelles, la philosophie devient cosmopolite et, désormais, les sages se considèrent comme citoyens du monde. Même l'art prend un caractère nouveau. On mêle les genres et les styles ; on vise au grand, au colossal, au réalisme ; la poésie et la musique se séparent, le théâtre se meurt, les orateurs cèdent la place aux rhéteurs ; les anciens dialectes littéraires se fondent dans une langue commune. La vie n'est plus celle d'autrefois ; on a maintenant beaucoup de besoins nouveaux ; le luxe s'introduit dans le costume et l'habitation. Tout cela nous transporte loin de la Grèce du ve siècle : la société hellénistique, qui naît vers le temps d'Alexandre, repose sur des principes tout différents.

On peut dire que la Grèce finit à Chéronée. Depuis ce moment, elle cesse de compter dans l'histoire.

Elle a succombé si vite parce qu'elle n'a point su achever son œuvre politique. En dehors et au-dessus de la cité, elle n'a rien constitué de durable. Elle avait compris vaguement le danger de son organisation. Elle possédait dans ses amphictyonies, dans ses fédérations et ses grands jeux, les éléments d'une solide nationalité. Un instant, dans la guerre

médique, sembla se préciser la conception d'une large patrie, commune à tous les Hellènes ; et à chaque génération quelques esprits d'élite ont fait le même rêve. Mais, une fois le péril écarté, les foules retombèrent vite à l'idée étroite de la cité. L'unité nationale ne fut plus qu'un beau mot au service des ambitions particulières. Sparte et Athènes réussissent à constituer de puissantes ligues ; mais, par leur rivalité, elles déchaînent les terribles guerres dont tous sortent affaiblis. Plus tard, on voit échouer également l'entreprise de Thèbes et celle de Jason. Enfin, l'unité de la Grèce se réalise à peu près au milieu du IVe siècle, mais au prix de son indépendance. Dès lors, son rôle est fini. Dans le monde nouveau qui s'organise se répandra largement la civilisation hellénique ; mais la Grèce proprement dite n'en sera plus qu'une des provinces, une des plus pauvres. Athènes brillera encore d'un vague reflet de sa gloire passée. Mais la vie sera ailleurs, dans les cités nouvelles, à Pergame, à Antioche, à Alexandrie, plus tard à Rome, à Carthage, à Constantinople. L'hellénisme ira toujours grandissant et conquérant les peuples civilisés, tandis qu'ira se rapetissant, se ramassant sur elle-même, oubliée dans un coin, l'ancêtre, la pauvre Grèce vieillotte et radoteuse.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. 5

CHAPITRE PREMIER.

LA RELIGION. 9

§ 1er. — Les religions individuelles et les confréries. 16
§ 2. — La religion dans la famille. 23
§ 3. — Les religions d'État. 27
§ 4. — Les religions panhelléniques. 41

CHAPITRE II.

LA PROPRIÉTÉ. 46

§ 1er. — La propriété foncière. 46
§ 2. — La propriété mobilière. 58

CHAPITRE III.

LA FAMILLE. 72

§ 1er. — Constitution de la famille. 74
§ 2. — Les membres de la famille. 84

CHAPITRE IV.

L'ÉTAT. 95

§ 1er. — Les diverses classes d'hommes et de citoyens. 98
§ 2. — L'éducation du citoyen. 105
§ 3. — Le gouvernement. 113

Pages.

§ 4. — La justice. 125
§ 5. — Les finances. 133
§ 6. — L'armée. 141
§ 7. — La marine. 152
§ 8. — Les colonies. 159

CHAPITRE V.

L'unité nationale. 166

§ 1er. — Efforts des Hellènes pour constituer une nation. 168
§ 2. — Le droit des gens hellénique et les relations entre les cités. . . . 175
§ 3. — La nationalité hellénique; les grands jeux. 185

CHAPITRE VI.

L'art. 194

§ 1er. — Les monuments. 196
§ 2. — Statues et bas-reliefs. 205
§ 3. — Fresques et tableaux. 220
§ 4. — Les objets d'art industriel. 227
§ 5. — La langue. 240
§ 6. — Poésie et musique; le théâtre. 248
§ 7. — La prose. 266

CHAPITRE VII.

La vie. 280

§ 1er. — A la campagne. 284
§ 2. — En voyage. 292
§ 3. — A la ville. 297

Conclusion. 311

Paris. — L.-Imp. réunies, 7, rue Saint-Benoît.

151
4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

23 OCT. 1996
06 NOV. 1996
NOV 12 1996
NOV 07 2005
UO11 NOV 2005
OCT 23 2007
UOOCT15 2007
NOV 11 2008

The Library
University of Ottawa

Libraries
University of Ottawa
Date Due

UO30 OCT 2009
NOV 2 6 2009
UO NOV 19 2009
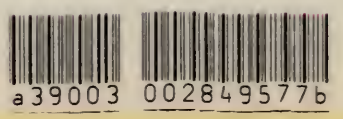
CE DF C077
.M73 1892
COO MORCEAUX, PA GRECE AVANT
ACC# 1074303